

N° 629

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

Enregistré à la Présidence du Sénat le 11 mai 2022

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne (1) sur les **comptes du Sénat de l'exercice 2021**,*

Président

M. Pierre CHARON,

Rapporteur

M. Éric JEANSANNETAS,

Sénateurs

(1) Cette commission spéciale est composée de : M. Pierre Charon, *président* ; Mme Christine Lavarde, *vice-président* ; M. Éric Jeansannetas, *rapporteur* ; MM. Julien Bargeton, Christian Bilhac, François Bonneau, Emmanuel Capus, Vincent Éblé, Guillaume Gontard, Charles Guené, Jean-Marie Mizzon, Rémy Pointereau, Pascal Savoldelli.

SOMMAIRE

Pages

INTRODUCTION	5
SYNTHÈSE.....	9
PREMIÈRE PARTIE L'EXÉCUTION DU BUDGET 2021 DU SÉNAT	13
I. LE BUDGET DE LA MISSION INSTITUTIONNELLE	13
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	16
B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	22
C. LES PRODUITS	59
II. LE BUDGET DU JARDIN DU LUXEMBOURG	63
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	66
B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	68
C. LES PRODUITS	73
III. LE BUDGET DU MUSÉE DU LUXEMBOURG	75
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	78
B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	78
C. LES PRODUITS	78
IV. LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALE.....	80
V. LES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES À L'OCCASION DE L'EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021.....	82
DEUXIÈME PARTIE COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN	85
I. LE COMPTE DE RÉSULTAT.....	85
II. LE BILAN	89
A. LES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF.....	89
B. LES ÉLÉMENTS DU PASSIF.....	89

TROISIÈME PARTIE COMPTABILITÉS ANNEXES.....	93
I. LES COMPTES DES CAISSES DES RETRAITES.....	93
II. LES COMPTES DU RÉGIME AUTONOME DE SÉCURITÉ SOCIALE.....	99
A. LES RECETTES DU RÉGIME AUTONOME.....	99
B. LES DÉPENSES DU RÉGIME AUTONOME.....	101
C. LES SOLDES DES CAISSES	103
QUATRIÈME PARTIE LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME « PUBLIC SÉNAT ».....	111
ANNEXE RAPPORT DE CERTIFICATION DES COMPTES DU SÉNAT PAR LA COUR DES COMPTES	131

Mesdames, Messieurs,

Le principe constitutionnel de la **séparation des pouvoirs**, énoncé par l'article 16 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789, confère au Sénat l'**autonomie financière**.

Inscrite à l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, rappelée par l'article 103 du Règlement du Sénat et consacrée par le Conseil constitutionnel¹, cette autonomie porte à la fois sur l'adoption et l'exécution du budget, l'établissement et la tenue des comptes, ainsi que leur contrôle.

1. L'adoption et l'exécution du budget du Sénat

Le budget du Sénat distingue les **ressources** et les **dépenses** affectées à l'exercice de sa mission **institutionnelle** (« budget Sénat » à proprement parler), à la **gestion du Jardin du Luxembourg** et à celle du **Musée du Luxembourg**, qui forment trois entités budgétaires distinctes.

Son financement est assuré par une **dotation de l'État** et des **produits divers complétés**, le cas échéant, par un **prélèvement sur ressources propres**.

L'exercice budgétaire est annuel et coïncide avec l'année civile.

Chaque année, un projet de budget est arrêté par les Questeurs, au mois de juin, après un débat d'orientation budgétaire en Bureau.

Ce projet de budget, ainsi que celui de la Chaîne parlementaire Public Sénat, sont ensuite soumis à une **Commission commune des crédits**, composée des Questeurs du Sénat et de l'Assemblée nationale, présidée par un président de chambre de la Cour des comptes, désigné par son Premier président, et chargée d'arrêter les crédits nécessaires au fonctionnement de chacune des deux assemblées, ainsi que le montant de la dotation qu'elles demandent à l'État.

Les propositions de la Commission commune des crédits sont transmises au ministère chargé du budget pour être inscrites au projet de loi de finances de l'année n + 1², au sein de la mission « Pouvoirs publics ».

Une fois la loi de finances initiale définitivement adoptée, une nouvelle répartition de la dotation, par comptes de dépenses et de ressources du budget est réalisée. Les Questeurs peuvent à ce stade opérer des modifications sans toutefois remettre en cause l'équilibre et les orientations retenues dans le projet de budget.

Dans le cadre de l'exécution du budget, un rapport sur l'état de la consommation des crédits est établi et présenté aux Questeurs à la fin de chaque trimestre.

¹ Décisions nos 2001-448 DC du 25 juillet 2001, 2001-456 DC du 27 décembre 2001 et 2011-129 QPC du 13 mai 2011.

² Auquel est annexé un rapport détaillant le montant et la ventilation de ces crédits.

2. La tenue et la clôture des comptes

À la comptabilité générale du Sénat, comprenant les entités budgétaires « Sénat - mission institutionnelle », « Jardin du Luxembourg » et « Musée du Luxembourg », s'ajoutent des **comptabilités annexes**, correspondant aux comptes des caisses des retraites et des caisses de sécurité sociale des Sénateurs et des fonctionnaires du Sénat, dont l'autonomie implique une gestion comptable distincte sous réserve de l'agrégation de leurs comptes avec ceux du Sénat.

Les comptes de l'exercice sont clos dès la fin de l'année civile considérée, sans journée complémentaire. Dans les délais applicables à ceux de l'État, le Trésorier du Sénat transmet ces comptes à la direction générale des finances publiques, afin qu'elle puisse procéder à leur intégration dans ceux de l'État.

Le **compte de gestion** établi chaque année par le Trésorier comporte, pour le Sénat et pour chaque comptabilité annexe, la balance générale des comptes, le bilan et le compte de résultat. Il comporte également un bilan et un compte de résultat agrégés, ainsi qu'une annexe présentant notamment les règles et méthodes comptables.

Un autre document, appelé « compte administratif », rend compte aux Questeurs de l'exécution budgétaire et est soumis à leur approbation.

3. La certification des comptes

Fidèle à son choix de **transparence**, le Sénat respecte et met en œuvre les exigences constitutionnelles de régularité, de sincérité et de fidélité des comptes des administrations publiques, dans le respect de son autonomie et de sa spécificité de pouvoir public constitutionnel, en faisant appel à une entité tierce chargée de **certifier** que ses comptes annuels présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, sa situation financière à la clôture de l'exercice et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos, conformément à son référentiel comptable.

Après avoir fait appel au Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables, le Sénat a choisi de confier cette **mission de certification** à la **Cour des comptes**, déjà chargée de la certification des comptes de l'État en application du 5° de l'article 58 de la loi organique relative aux lois de finances³.

Aux termes de la **convention** signée le 23 juillet 2013 entre le Président du Sénat et le Premier président de la Cour, cette mission s'organise en deux étapes.

La première, dite phase préliminaire, vise à :

- évaluer les procédures en vigueur, leur adaptation en matière de couverture des risques et de séparation des tâches, ainsi que la pertinence et la bonne articulation des contrôles clés au regard du suivi des risques identifiés et de la qualité des inscriptions comptables ;
- procéder à une revue de la formalisation de ces procédures, à la fois sous l'angle de leur caractère opérationnel pour les services qui ont à les

³ Loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances.

appliquer et de la documentation disponible pour préparer, conduire et rendre compte des vérifications effectuées au titre du contrôle interne ;

- vérifier l'effectivité des procédures décrites et leur efficacité au regard de la qualité des comptes.

La seconde phase, dite finale, est quant à elle consacrée à l'examen des comptes du Sénat pour l'exercice clos.

Cette année encore, à l'issue de cette seconde phase, la Cour, dans le rapport de certification transmis au Président du Sénat le 2 mai 2022 et annexé au présent rapport, a certifié « *qu'au regard des règles et principes comptables qui leur sont applicables, les comptes du Sénat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont, dans leurs aspects significatifs, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du Sénat* ».

4. Le contrôle des comptes

En application du principe d'autonomie financière, le **contrôle des comptes** du Sénat incombe à la **Commission spéciale** instituée par l'article 103 *bis* du Règlement du Sénat.

Nommée après chaque renouvellement, conformément à la règle de représentation proportionnelle entre les groupes politiques, cette commission comprend, dans sa composition actuelle, treize membres, qui ne peuvent faire partie du Bureau du Sénat.

**La composition de la Commission spéciale
chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne**

M. Pierre Charon (LR - Paris), président ;
M. Eric Jeansannetas (SER - Creuse), rapporteur ;
Mme Christine Lavarde (LR - Hauts-de-Seine), vice-président ;
M. Julien Bargeton (RDPI - Paris) ;
M. Christian Bilhac (RDSE - Hérault) ;
M. François Bonneau (UC - Charente) ;
M. Emmanuel Capus (LIRT - Maine-et-Loire) ;
M. Vincent Eblé (SER - Seine-et-Marne) ;
M. Guillaume Gontard (GEST - Isère) ;
M. Charles Guené (LR - Haute-Marne) ;
M. Jean-Marie Mizzon (UC - Moselle) ;
M. Rémy Pointereau (LR - Cher) ;
M. Pascal Savoldelli (CRCE - Val-de-Marne).

Aux termes de l'article 36 du Règlement budgétaire et comptable du Sénat, cette commission est chargée :

- d'examiner le compte administratif et les comptes annuels du Sénat ;
- de donner **quitus** aux Questeurs de leur gestion et au Trésorier de la régularité de la sienne ;
- d'approuver les comptes annuels du Sénat et de les rendre publics.

Dans ce cadre, elle peut procéder aux contrôles sur pièces et sur place et obtenir communication des documents qu'elle juge nécessaires à l'exercice de sa mission de contrôle.

SYNTHÈSE

Un budget encore marqué par des difficultés d'exécution des dépenses d'investissement mais moins affecté par la poursuite de la crise sanitaire

Le **budget du Sénat pour 2021** se caractérisait à la fois par le maintien à un niveau élevé des dépenses d'investissement, en ligne avec la poursuite du **programme de rénovation immobilière** engagé par le Conseil de Questure depuis 2017, et par une baisse des dépenses de fonctionnement faisant suite à la hausse conjoncturelle de ces dépenses en 2020, liée au **renouvellement sénatorial**. Il s'élevait ainsi à **353,2 millions d'euros**⁴, contre 365,54 millions d'euros en 2020 (- 3,4 %) mais seulement 332,67 millions d'euros exécutés au cours de cet exercice.

L'exécution du budget 2021 fait apparaître une **dépense totale de 328,2 millions d'euros**, soit une sous-exécution de 25 millions d'euros et un **taux d'exécution de 92,9 %**. Les dépenses s'établissent ainsi à un niveau inférieur à celui des deux années précédentes, et des trois années précédentes pour ce qui concerne uniquement l'investissement. Dans une perspective de plus longue période, les dépenses sont dans la moyenne des dépenses observées depuis 2012.

Le **taux d'exécution** est en revanche en hausse par rapport aux trois années précédentes (**92,9 %**, contre 91 % en 2020, 92,1 % en 2019 et 90,4 % en 2018). Cette meilleure exécution est particulièrement marquée pour les **dépenses d'investissement** qui connaissent un **taux d'exécution de 60,5 %**, contre 44,6 % en 2020, 55,3 % en 2019 et 51,5 % en 2018. Cette augmentation ne doit toutefois pas masquer une exécution à nouveau incomplète des dépenses d'investissement. Si les conséquences de la crise sanitaire ont été moins prégnantes en 2021, un certain nombre d'opérations de travaux et de dépenses informatiques ont connu de nouveaux reports, expliquant la sous-consommation de 9,2 millions d'euros sur les 23,3 millions d'euros initialement prévus au budget réparti.

Une diminution des dépenses de fonctionnement en 2021

En 2021, le montant des **dépenses de fonctionnement** figurant au budget réparti du Sénat s'élevait à **329,9 millions d'euros**, en baisse de 0,97 % par rapport au budget réparti 2020 qui constituait un budget de renouvellement sénatorial intégrant à ce titre une dépense exceptionnelle estimée à 4,5 millions d'euros.

Au total, le Sénat a dépensé, pour assurer son fonctionnement, **314,1 millions d'euros**, soit un **taux d'exécution de 95,2 %** pour les trois budgets, stable par rapport à 2020 (95,5 %).

Dans le détail, ce taux d'exécution élevé masque à la fois des sous-exécutions et des sur-exécutions. Les principales sous-exécutions en 2021 ont concerné les déplacements, pour lesquels la crise sanitaire continue de produire des effets (cf. *infra*), les dépenses relatives aux aides à l'exercice du mandat, avec une sous-exécution de près de 3 millions d'euros sur les 27,5 millions d'euros du

⁴ Budget réparti et report des crédits d'investissement d'opérations pluriannuelles, à hauteur de 3,1 millions d'euros, inclus.

budget réparti, et enfin le traitement du personnel titulaire et stagiaire. Les dépenses de fonctionnement ont en revanche connu une sur-exécution pour ce qui concerne la rémunération des contractuels, avec des recrutements en cours d'année non prévus initialement, et les dépenses d'entretien.

Il convient enfin de noter que, depuis 2008, les dépenses de fonctionnement du Sénat ont diminué de 2,3 %, et même de 14,4 % une fois pris en compte les effets de l'inflation.

Des produits en baisse mais supérieurs aux prévisions du budget réparti

Le budget 2021 prévoyait des **produits** d'un montant de **5,4 millions d'euros**. Ils se sont finalement élevés à **6,5 millions d'euros**, en baisse de 15,8 % par rapport à 2020.

Cette différence s'explique principalement par le reversement de l'excédent des caisses de sécurité sociale, qui n'est par convention jamais inclus dans les prévisions budgétaires en raison de son caractère aléatoire : ce reversement a représenté 0,9 million d'euros en 2021, contre 2,1 millions d'euros en 2020 et 1,75 million d'euros en 2019.

Le reste des produits perçus, soit 5,4 millions d'euros, correspond au montant inscrit au budget.

Une exécution encore marquée, dans une moindre mesure qu'en 2020, par la crise sanitaire

L'exécution budgétaire en 2020 avait été profondément bouleversée par la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19. Les contraintes liées à la crise avaient conduit à engager des dépenses supplémentaires de l'ordre de 3 millions d'euros, comprenant notamment l'achat de dispositifs de prévention et de test ou encore la mise en place de mécanismes de soutien à destination des concessionnaires du Sénat, et à minorer à hauteur de 11,9 millions d'euros d'autres dépenses, en particulier du fait de l'arrêt des chantiers et des reports de travaux ou encore des annulations de déplacements et missions.

L'exercice 2021 est toujours marqué par les conséquences de la crise sanitaire. Les dépenses n'ont dans l'ensemble pas encore retrouvé leur niveau de 2019, et l'exercice budgétaire a de nouveau connu des **sous-exécutions directement liées à la pandémie**. Il en va ainsi tout particulièrement des dépenses relatives aux **déplacements, missions et réceptions** (5,4 millions d'euros), en hausse de 25,6 % par rapport à 2020 mais inférieures de plus de 3 millions d'euros au budget réparti, et encore très inférieures à leur niveau antérieur à la crise (7,6 millions d'euros en 2019).

Concernant les dépenses d'investissement cependant, l'exécution 2021 marque toutefois un retour à un niveau d'exécution comparable à la moyenne constatée dans les années précédentes (cf. *supra*).

Au total, l'exécution du budget 2021 traduit l'amorce d'une sortie de crise et un retour à une exécution budgétaire plus classique.

Un budget financé intégralement par la dotation de l'État pour le fonctionnement et complété par les ressources propres de l'institution pour l'investissement

Depuis 2012, la **dotation** que l'État verse au Sénat pour assurer son financement est gelée, en euros courants, à **323,58 millions d'euros**. En 2021, investissement et fonctionnement cumulés, les dépenses de l'institution ont représenté **328,19 millions d'euros**, ce qui a conduit à consommer la dotation dans son intégralité.

Le **solde des dépenses d'investissement** qu'elle ne couvre pas, qui représentait **4,6 millions d'euros** en 2021, soit un montant nettement inférieur à la prévision de 29,64 millions d'euros au budget réparti, a été **intégralement financé par les produits budgétaires de 6,54 millions d'euros**. L'exécution 2021 se solde ainsi par un **excédent de 1,94 million d'euros**, là où le budget réparti prévoyait un prélèvement sur les disponibilités de 24,28 millions d'euros. Sur la période récente, l'exécution budgétaire s'était également finie en excédent en 2013, 2016 et 2018.

Comme les années précédentes, la totalité des dépenses de fonctionnement du Sénat (314,1 millions d'euros) ont été financées grâce à la dotation, au prix d'une gestion rigoureuse et d'efforts importants de maîtrise de l'évolution de leurs différentes composantes, tout en garantissant aux Sénateurs les moyens d'exercer efficacement leur mandat parlementaire. Affectataire d'un patrimoine historique important, à l'entretien exigeant et coûteux, l'institution parvient toutefois à prendre en charge ses besoins croissants en matière d'investissements dans ce cadre budgétaire contraint, grâce à ses ressources propres, sans avoir eu à solliciter de l'État de moyens financiers supplémentaires.

Évolution de l'exécution du budget du Sénat depuis 2011

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Investissement	4,2	5,69	11,24	17,01	7,89	24,4	19,6	18,35	14,45	14,1	136,93
Fonctionnement	326,37	321,68	320,84	316,44	317	320,72	308,21	315,22	318,22	314,1	3178,8
Dépenses totales	33,56	327,36	332,07	333,44	324,89	345,12	327,81	333,57	332,67	328,2	3315,73
Dotation	323,58	323,58	323,58	323,58	323,58	323,58	323,58	323,58	323,58	323,58	3235,8
Produits	6,52	6,56	6,86	5,49	6,95	13,09	7,67	8,99	7,72	6,54	76,39
Ressources totales	330,1	330,14	330,44	329,07	330,53	336,67	331,26	332,58	331,31	330,12	3312,19
Solde budgétaire (Prélèvement sur les disponibilités)	-0,46	2,78	-1,63	-4,37	5,64	-8,45	3,45	-0,99	-1,36	1,9	-3,49

PREMIÈRE PARTIE

L'EXÉCUTION DU BUDGET 2021 DU SÉNAT

I. LE BUDGET DE LA MISSION INSTITUTIONNELLE

Le **budget 2021 du Sénat**, hors Jardin et Musée du Luxembourg, avait été **fixé à 336,95 millions d'euros**, puis **porté à 339,34 millions d'euros** après report des crédits d'opérations pluriannuelles et répartition des crédits en début d'exercice, contre respectivement 346,34 et 351,89 millions d'euros en 2020.

En **exécution**, une dépense de **314,99 millions d'euros** a été constatée, contre 320,93 millions d'euros l'année précédente. Ce total se décompose en **302,94 millions d'euros de dépenses de fonctionnement** et **12,05 millions d'euros** qui ont assuré le financement des **investissements** de l'institution, qui ont porté principalement sur la rénovation de son patrimoine immobilier, afin d'améliorer les conditions de travail des Sénateurs et de leurs collaborateurs.

Cet **écart de 24,35 millions d'euros** par rapport au budget arrêté en début d'exercice, soit un **taux d'exécution de 92,82 %**, est la conséquence de décalages dans l'exécution des investissements, notamment en matière de travaux, dont témoigne l'écart d'exécution de la section d'investissement (- 8,72 millions d'euros).

S'agissant des dépenses de fonctionnement, les crédits alloués aux différentes aides à l'exercice du mandat parlementaire n'ont pas été consommés dans leur intégralité. Ainsi, ces derniers ont connu une sous-consommation de 2,75 millions d'euros par rapport à la prévision du fait de la non-consommation intégrale de l'enveloppe de frais de mandat par les Sénateurs. Le budget 2021 a par ailleurs connu des sous-exécutions significatives concernant le traitement du personnel titulaire et stagiaire et les frais de déplacements, missions et réceptions, pour lesquels les conséquences de la crise sanitaire ont continué à se faire sentir.

Par grandes destinations (investissement, fonctionnement courant, charges parlementaires et de personnel), les dépenses de l'exercice 2021 se ventilent comme suit :

Dépenses 2021 - Sénat

I - INVESTISSEMENT	12 050 534	3,83%
II - FONCTIONNEMENT	302 936 299	96,17%
A - Fonctionnement courant	27 050 259	8,59%
B - Charges parlementaires	154 093 499	48,92%
B1- Indemnités et charges parlementaires des Sénateurs en activité	40 947 038	13,00%
B2 - Aide à l'exercice du mandat	107 812 074	34,23%
B3 - Anciens Sénateurs	5 334 387	1,69%
C - Charges de personnel	121 792 541	38,67%
C1- Personnel en activité : Fonctionnaires	102 467 465	32,53%
C2- Personnel en activité : Contractuels et assimilés	12 435 719	3,95%
C3- Personnel retraité	6 889 357	2,19%
Total des dépenses	314 986 833	100,00%

L'exécution du budget 2021 est retracée dans le tableau ci-dessous :

Dépenses - Sénat	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021-2020 (en montant)	Variation 2021-2020 (en%)
I - INVESTISSEMENT	23 896 707	19 255 399	17 844 745	13 148 923	12 050 534	-1 098 389	-8,35%
20 - Immobilisations incorporelles	190 721	589 584	679 901	590 950	794 476	203 526	34,44%
21 - Immobilisations corporelles	23 705 987	18 665 815	17 164 843	12 557 973	11 256 058	-1 301 915	-10,37%
II - FONCTIONNEMENT	309 359 995	297 297 461	304 790 867	307 779 104	302 936 299	-4 842 805	-1,57%
A - Fonctionnement courant	25 250 756	24 589 602	24 030 349	26 237 332	27 050 259	812 927	3,10%
60 - Achats	4 441 974	4 186 880	4 507 482	4 119 447	4 326 654	207 207	5,03%
61 - Travaux et services extérieurs	13 811 090	14 045 428	12 511 991	13 411 472	15 296 629	1 885 157	14,06%
62 - Autres travaux et services extérieurs	4 479 607	3 691 778	3 955 643	4 169 876	4 509 865	339 989	8,15%
63 - Impôts taxes et versements assimilés	1 424 801	1 437 548	1 528 611	1 587 294	1 529 097	-41 803	-2,63%
65 - Autres charges de gestion courante	1 000 017	1 125 216	1 281 949	1 545 139	1 041 593	-503 546	-32,59%
67 - Charges exceptionnelles	93 267	102 751	244 672	1 404 103	246 421	-1 157 682	-82,45%
B - Charges parlementaires	160 514 344	149 609 655	157 660 362	155 856 936	154 093 499	-1 763 437	-1,13%
B1- Indemnités et charges parlementaires des Sénateurs en activité	40 405 894	40 679 842	40 884 537	40 815 427	40 947 038	131 611	0,32%
641 - Indemnités	31 198 362	31 399 605	31 566 308	31 510 571	31 533 765	23 195	0,07%
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance	9 207 532	9 280 237	9 318 228	9 304 857	9 413 273	108 417	1,17%
B2 - Aide à l'exercice du mandat	115 422 794	103 656 994	111 721 410	110 009 235	107 812 074	-2 197 162	-2,00%
625 - Déplacements, missions et réceptions	7 516 313	7 369 081	7 054 274	3 981 143	4 950 521	969 378	24,35%
626 - Frais postaux et de télécommunications	2 591 613	2 444 987	2 609 670	2 269 658	2 322 772	53 114	2,34%
648 - Formation	50 810	0	9 222	15 540	20 000	4 460	28,70%
655 - Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale ou le Sénat	48 278	38 429	87 305	27 999	30 507	2 508	8,96%
658 - Aides à l'exercice du mandat parlementaire	104 393 609	92 962 102	101 132 222	103 001 978	99 798 282	-3 203 696	-3,11%
659 - Contributions aux assemblées interparlementaires	822 170	842 396	828 716	712 917	689 992	-22 926	-3,22%
B3 - Anciens Sénateurs	4 685 657	5 272 819	5 054 416	5 032 274	5 334 387	302 114	6,00%
641 - Allocation d'aide au retour à l'emploi	123 644	247 750	70 599	88 425	180 231	91 806	103,82%
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance	2 603 428	2 896 870	2 883 939	2 883 013	3 064 793	181 781	6,31%
649 - Accessoires de pensions	1 958 585	2 128 199	2 099 878	2 060 836	2 089 363	28 527	1,38%
C - Charges de personnel	123 594 894	123 098 204	123 100 155	125 684 836	121 792 541	-3 892 295	-3,10%
C1- Personnel en activité : Fonctionnaires	108 414 214	107 183 306	105 686 842	107 315 737	102 467 465	-4 848 273	-4,52%
624 - Transport de biens et transport du personnel	83 724	200 180	218 809	111 786	203 552	91 767	82,09%
625 - Déplacements, missions et réceptions	269 697	300 847	293 623	158 758	167 810	9 052	5,70%
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	91 990 727	91 106 637	89 684 794	91 541 236	87 323 983	-4 217 253	-4,61%
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	13 961 365	13 817 757	13 641 482	13 621 933	13 342 465	-279 468	-2,05%
647 - Autres charges sociales	2 084 419	1 728 785	1 814 354	1 855 280	1 411 279	-444 001	-23,93%
648 - Autres charges de personnel	23 395	28 014	33 531	24 726	17 502	-7 224	-29,22%
659 - Autres subventions	888	1 088	250	2 019	873	-1 146	-56,75%
C2- Personnel en activité : Contractuels et assimilés	9 025 980	9 533 807	10 845 218	11 689 939	12 435 719	745 780	6,38%
621 - Personnel extérieur	0	41 827	28 545	50 432	9 571	-40 861	-81,02%
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	6 511 202	6 846 166	7 998 539	8 608 944	9 180 302	571 358	6,64%
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	2 277 644	2 393 282	2 756 706	2 966 032	3 124 463	158 431	5,34%
647 - Autres charges sociales	237 133	252 532	61 427	64 532	121 384	56 852	88,10%
648 - Autres charges de personnel	0	0	0	0	0	0	NS
C3- Personnel retraité	6 154 700	6 381 092	6 568 095	6 679 160	6 889 357	210 198	3,15%
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	2 742 572	2 847 890	2 936 868	2 991 579	3 078 334	86 755	2,90%
649 - Accessoires de pensions	3 412 128	3 533 202	3 631 227	3 687 581	3 811 023	123 442	3,35%
Total des dépenses	333 256 702	316 552 860	322 635 860	320 928 027	314 986 833	-5 941 194	-1,85%

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique l'exécution du budget du Sénat :

BUDGET DU SENAT - 2021	Exécution
DEPENSES	
I - Section d'investissement	12 050 534 €
II - Section de fonctionnement	302 936 299 €
III -Total des dépenses (I+II)	314 986 833 €
RESSOURCES	
IV - Produits	5 917 464 €
V - Dotation de l'Etat	312 227 700 €
VI - Prélèvement sur les disponibilités	-3 158 330 €
VII -Total des ressources (IV+V+VI)	314 986 833 €

A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2021, les **dépenses d'investissement** du Sénat, hors Jardin et Musée du Luxembourg, ont connu un **recul de 8,4 %**, pour s'établir à **12,05 millions d'euros**, contre 13,15 millions d'euros en 2020.

Cette diminution ne traduit cependant pas une interruption du cycle exceptionnel d'investissement engagé par le Conseil de Questure ces dernières années et dont l'objet principal, par la rénovation du patrimoine immobilier du Sénat, est d'améliorer les conditions d'exercice, par les Sénateurs, de leur mandat parlementaire et les conditions de travail de leurs collaborateurs.

Les difficultés rencontrées dans l'exécution de ces dépenses ont été principalement liées à des retards de chantiers et au report de certains projets.

Le **taux d'exécution** s'est établi à **58,02 %**, soit une sous-exécution significative, mais qui est toutefois en baisse par rapport à 2020 (43,67 %), les investissements prévus en 2021 étant eux-mêmes moins élevés.

1. Les investissements gérés par la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021
DEPENSES						
213 - Constructions	3 940 161	17 439 484	13 257 090	10 299 455	6 171 448	7 310 739
215 - Installations techniques, matériels et outillage	1 452 860	3 753 531	3 028 831	4 858 700	3 875 390	1 963 487
216 - Collections et oeuvres d'art	205 884	279 578	225 464	32 449	43 892	51 766
218 - Autres immobilisations corporelles	87 234	213 794	357 573	201 425	706 894	119 793
TOTAL DES DEPENSES	5 686 140	21 686 387	16 868 958	15 392 029	10 797 623	9 445 786

a) Les dépenses de construction et d'installations techniques

Les dépenses de **construction** ont été de **7,31 millions d'euros**, en hausse de 18,46 % par rapport à 2020. Les dépenses **d'installations techniques** ont quant à elles représenté **1,96 million d'euros** (-49,33 % par rapport à 2020). Le taux d'exécution a été respectivement de 63,69 % et 57,59 %. Le montant des investissements est demeuré à un niveau élevé, en raison de la poursuite de chantiers nombreux, lourds et complexes.

Les aménagements de constructions ont à nouveau constitué le poste le plus important des dépenses d'investissement de la direction (77,4 %). Les principaux investissements ont porté sur les opérations, pluriannuelles et annuelles, suivantes :

- la poursuite des travaux de restructuration des bâtiments des 26 et 36 rue de Vaugirard, auxquels **5,2 millions d'euros** ont été consacrés ;
- la rénovation des locaux du Sénat se situant dans le bâtiment du 20 rue de Tournon, pour un coût **645 800 euros** ;
- la rénovation des vestiaires des Surveillants du Palais, soit une dépense de **442 430 euros** ;

- la fin de la rénovation des deux verrières du garage du Sénat, situé au 36 rue de Vaugirard, pour un coût de **325 600 euros**.

Les installations techniques ont représenté le second poste d'investissement, avec un montant de 1,96 million d'euros, représentant 20,8 % du total des investissements. Les plus gros chantiers ont concerné les opérations, pluriannuelles et annuelles, suivantes :

- la rénovation du système de sécurité incendie (SSI) des bâtiments des rues Garancière et Servandoni, pour un coût de **494 600 euros** ;
- la rénovation et l'extension du système de contrôle d'accès, soit une dépense de **384 600 euros** ;
- la rénovation de l'éclairage de la salle des Séances, pour un coût de **360 000 euros** ;
- la fin des travaux d'aménagement de locaux destinés à accueillir des régies audiovisuelles dans le parc de stationnement souterrain, pour un coût de **337 000 euros**.

b) Le chantier de rénovation des 26 et 36 rue de Vaugirard

La **sous-exécution** du budget **d'investissement** de la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins, qui s'élève à **5,75 millions d'euros**, s'explique pour une large part par le chantier de rénovation des immeubles des **26 et 36 rue de Vaugirard (4,8 millions d'euros)**.

Les **dépenses de ce chantier** ont été considérablement revues à la baisse depuis le budget initial pour 2021 : de 12,4 millions d'euros, elles ont été révisées à 10,5 millions d'euros dans le budget réparti, puis environ 7 millions d'euros en juin et septembre 2021, pour une **exécution de 5,7 millions d'euros, inférieure donc de 4,8 millions d'euros** au budget réparti.

Des retards ont été pris dans l'exécution des travaux en raison notamment de la découverte d'amiante, de difficultés rencontrées par certains prestataires et de modifications de programme.

Au total, les crédits de cette opération pluriannuelle sont de **52 millions d'euros**. Sur ce montant, 31,7 millions d'euros avaient été consommés fin 2020, ce qui, après une consommation de 5,7 millions d'euros en 2021, porte **l'exécution à 37,4 millions d'euros**.

Le chantier doit s'achever en 2023.

c) Les dépenses de collections

Les dépenses relatives aux **collections** et **œuvres d'art** ont représenté **51 766 euros**, en augmentation de 17,9 % par rapport à 2020. Leur montant varie fortement d'une année à l'autre, en raison du caractère imprévisible des dégradations subies.

Au cours des six derniers exercices, l'évolution de ces dépenses s'établit comme suit :

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021
DEPENSES						
216100 - Collections et œuvres d'art propriété du Sénat	150 206	272 546	156 491	2 789	35 900	46 491
216200 - Collections et œuvres d'art mises en dépôt	55 679	7 033	68 973	29 660	7 992	5 275
TOTAL DES DEPENSES	205 884	279 578	225 464	32 449	43 892	51 766

En y agrégeant les dépenses de même nature financées sur d'autres comptes, y compris celles de la Direction de la Bibliothèque et des Archives, les dépenses contribuant à l'enrichissement, à la restauration et à la valorisation du patrimoine mobilier s'établissent comme suit :

Agrégat des dépenses d'enrichissement et valorisation du patrimoine mobilier

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021
DEPENSES						
Mobilier historique*	53 030	56 406	71 174	64 905	57 674	48 307
216100 - Collections et œuvres d'art propriété du Sénat	42 586	49 233	69 654	2 789	26 979	39 245
216200 - Collections et œuvres d'art mises en dépôt	2 423		1 192			
605400 - Achats de mobilier et décors	957					
606900 - Fournitures ateliers	786			7 003	4 342	8 916
611000 - Sous-traitance générale	5 592					
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	685	7 173	328	55 112	26 353	146
Oeuvres d'art*	81 701	30 012	154 432	60 921	104 653	52 794
216100 - Collections et œuvres d'art propriété du Sénat			1 055		8 921	7 246
216200 - Collections et œuvres d'art mises en dépôt	53 256	8 329	67 781	29 660	7 992	5 275
611000 - Sous-traitance générale	23 225	16 982	59 274	19 940	17 411	10 084
615200 - Entretien, réparations, restaurations - biens immobiliers					66 444	21 605
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	5 220	4 702	26 323	11 321	3 886	8 585
Achats patrimoniaux	10 632	2 474	5 521	6 706	2 092	6 583
605810 - Ouvrages	4 550					
605850 - Divers (ex: Gravures/Lettres)	6 082	2 474	5 521	6 706	2 092	6 583
Restauration d'ouvrages	73 114	63 357	96 215	134 410	92 304	120 034
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	43 993	35 474	65 529	106 606	82 101	102 353
622600 - Honoraires	29 122	27 883	30 686	27 803	10 203	17 680
Numérisation patrimoniale	676	5 294	1 712	20 013	350	0
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	676	5 294	1 712	20 013	350	
TOTAL DES DEPENSES	219 153	157 543	329 054	286 955	257 074	227 717

*Source APJ

2. Les investissements gérés par la Direction des Systèmes d'Information

Les dépenses d'investissement de la **Direction des Systèmes d'Information** portent sur des **logiciels** et diverses autres **immobilisations corporelles**, constituées de matériels informatiques.

Le budget réparti pour 2021 prévoyait une croissance des dépenses de 43,9 %, passant de 1,78 million d'euros en exécution 2020 à 2,57 millions d'euros. La **dépense constatée** a toutefois été nettement plus faible et s'établissent à **1,06 million d'euros**, soit un **taux d'exécution de 41,46 %**.

Les **dépenses relatives aux logiciels** sont restées stables, à hauteur de **600 000 euros**, avec un taux d'exécution de 34,8 %.

La consommation inférieure aux prévisions budgétaires s'explique notamment par le **report de certains projets**, comme l'archivage électronique, la gestion des identités et des accès ou encore la refonte du site internet du Sénat.

Le taux d'exécution des dépenses **d'équipements** a été de **58,6 %**. Ce taux s'explique par les retards pris en matière de livraison de serveurs et de matériels informatiques, en raison notamment de délais d'approvisionnement allongés pour ces matériels.

3. Les investissements des autres directions

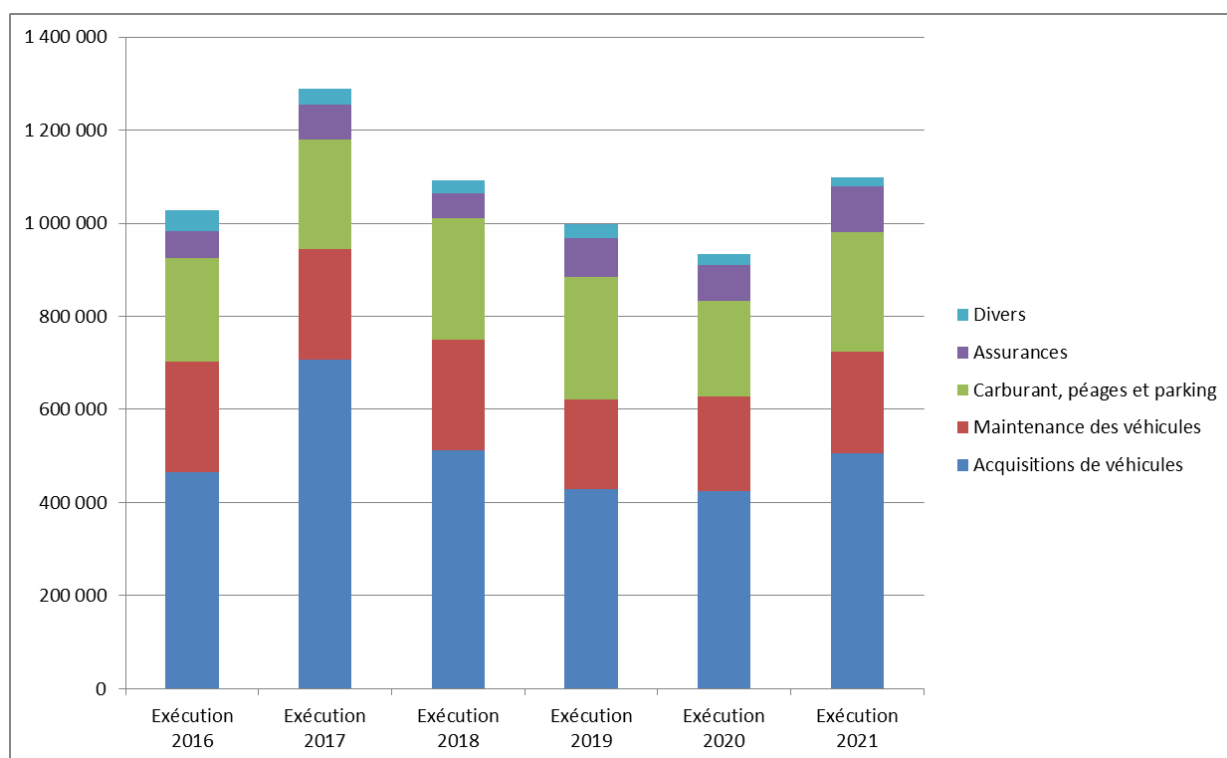
La **Direction de la Communication** a dépensé **1,03 million d'euros** de son budget d'investissement, en forte augmentation par rapport à 2020 (103 560 euros), un chiffre toutefois encore nettement inférieur aux crédits répartis (2,41 millions d'euros), pour un **taux d'exécution** de seulement **42,82 %**.

Cette sous-consommation s'explique essentiellement par le report de la refonte du site internet, financée à parité par la Direction de la Communication et la Direction des Systèmes d'Information, et par une moindre réalisation de l'opération pluriannuelle relative aux équipements en moyens permanents de captation des neuf salles de commissions et délégations. Alors que les dépenses prévues sur ce poste étaient de 1,55 million d'euros, elles n'ont été que de 900 000 euros, ce qui correspond à un taux d'exécution de 57,9 %.

Les investissements de la **Direction de la Logistique et des Moyens généraux** se sont quant à eux élevés à **510 000 euros**, proches de la prévision de 600 000 euros.

Agrégat des dépenses du garage

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021
DEPENSES						
Acquisitions de véhicules	464 167	706 137	511 856	428 980	423 392	506 041
218200 - Matériel de transport	463 480	698 187	507 100	425 198	422 322	498 144
635000 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	687	7 950	4 755	3 782	1 070	7 897
Maintenance des véhicules	239 122	239 280	238 835	193 126	203 391	218 092
605200 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	501	1 427	1 329	985	352	888
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	161 767	141 436	112 942	93 598	78 440	100 660
613510 - Locations mobilières	12 767	15 304	21 181	18 991	28 607	30 895
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	52 975	69 510	93 418	71 574	87 821	80 536
615600 - Maintenance	11 112	11 602	9 965	7 978	8 171	5 113
Carburant, péages et parking	222 821	233 567	260 067	262 665	205 837	255 943
606600 - Carburant	176 307	193 250	216 837	215 457	164 402	207 108
625140 - Péages et parkings hors mission	46 514	40 318	43 230	47 208	41 435	48 834
625150 - Divers hors mission	0	0	0	0	0	0
Assurances	56 850	76 019	54 511	82 170	76 954	99 724
616000 - Assurances	56 850	76 019	54 511	82 170	76 954	99 724
Divers	45 574	33 636	26 977	30 512	24 368	18 007
215500 - Outillage industriel	27 884	7 792	1 594	9 257	5 360	0
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	5 279	12 799	6 522	6 227	3 943	2 162
618300 - Documentation technique	8 998	11 175	16 035	12 926	11 735	12 372
671200 - Pénalités, amendes	3 412	1 870	2 827	2 102	3 330	3 474
TOTAL DES DEPENSES	1 028 533	1 288 639	1 092 246	997 453	933 942	1 097 807



EXECUTION DU BUDGET - 2021
Sénat - investissement
Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2020	Budget réparti 2021	Exécution 2021	Taux d'exécution 2021
DEPENSES				
205 - Logiciels	590 949,73	2 350 607,00	794 475,88	33,80%
205000 - Logiciels	590 949,73	2 350 607,00	794 475,88	33,80%
213 - Constructions	6 194 058,76	11 479 000,00	7 310 739,40	63,69%
213100 - Bâtiments	22 611,04	0,00	0,00	0,00%
213500 - Installations et agencement des constructions	314 700,69	1 714 000,00	1 061 984,60	61,96%
213510 - Installations et agencement des constructions - Bâtiments à usage d'habitation et de bureau	5 856 747,03	9 765 000,00	6 248 754,80	63,99%
215 - Installations techniques, matériels et outillage	3 893 813,61	3 446 542,00	1 973 847,16	57,27%
215100 - Installations complexes spécialisées	3 833 419,19	2 061 542,00	1 356 653,56	65,81%
215110 - Installations complexes spécialisées - Bâtiments à usage d'habitation et de bureau	-15 065,18	1 320 000,00	528 163,37	40,01%
215400 - Matériel industriel	70 099,68	53 000,00	89 030,23	167,98%
215500 - Outillage industriel	5 359,92	12 000,00	0,00	0,00%
216 - Collections et œuvres d'art	43 891,56	182 000,00	51 766,05	28,44%
216100 - Collections et œuvres d'art propriété du Sénat	35 899,56	52 000,00	46 491,22	89,41%
216200 - Collections et œuvres d'art mises en dépôt	7 992,00	130 000,00	5 274,83	4,06%
218 - Autres immobilisations corporelles	2 426 209,42	3 312 605,31	1 919 705,88	57,95%
218100 - Installations générales, agencements, aménagements divers	390,48	0,00	1 475,60	0,00%
218200 - Matériel de transport	422 322,04	552 000,00	498 143,70	90,24%
218300 - Matériel de bureau et matériel informatique	1 214 832,48	735 000,00	421 860,67	57,40%
218400 - Mobilier	708 566,29	133 061,00	122 010,81	91,70%
218600 - Matériel labo photo	11 414,69	9 000,00	9 415,69	104,62%
218700 - Matériel audiovisuel	68 683,44	1 883 544,31	866 799,41	46,02%
218900 - Investissements exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00%
SECTION D'INVESTISSEMENT	13 148 923,08	20 770 754,31	12 050 534,37	58,02%

Ce tableau présente, outre un rappel à titre de comparaison de l'exécution 2020, le budget pour 2021 et son exécution. Ces éléments permettent de calculer la différence entre le budget prévu et son exécution (le solde budgétaire), le taux d'exécution et les variations entre les deux exercices.

B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** concourant à l'exercice par le Sénat de sa mission institutionnelle **ont diminué en 2021 de 1,57 %** par rapport à 2020 pour s'établir à **302,94 millions d'euros** (- 4,84 millions d'euros).

Cette diminution est le fruit de **l'évolution contrastée** de leurs diverses composantes. L'année **2020** avait été marquée par une **hausse conjoncturelle des dépenses** afin d'assurer le **renouvellement sénatorial** du mois de septembre, avec en particulier une hausse de la subvention de l'Association pour la gestion des assistants de Sénateurs (AGAS) afin de prendre en charge les diverses indemnités versées aux collaborateurs dont le contrat de travail s'achevait avec la fin du mandat de leur employeur (+ 4,63 millions d'euros). Les **aides à l'exercice du mandat parlementaire** ont globalement **diminué de 5,87 %** en 2021.

L'année 2020 avait également été directement marquée par les **conséquences de la crise sanitaire**, dont l'impact a été plus limité en 2021. La dépense totale au titre des **frais de mandat des Sénateurs**, toutes avances confondues, s'est élevée à **20,9 millions d'euros** en 2021, en **hausse de 9,94 %** (+1,89 million d'euros) par rapport à 2020, en raison de l'atténuation des contraintes liées à la crise. Les **frais de déplacement et de mission** ont également augmenté, pour s'établir à **5,38 millions d'euros**, soit une **hausse de près de 25 %**. Ces dépenses enregistrent toutefois une sous-exécution de plus de 3 millions d'euros et restent inférieures à leur niveau antérieur à la crise.

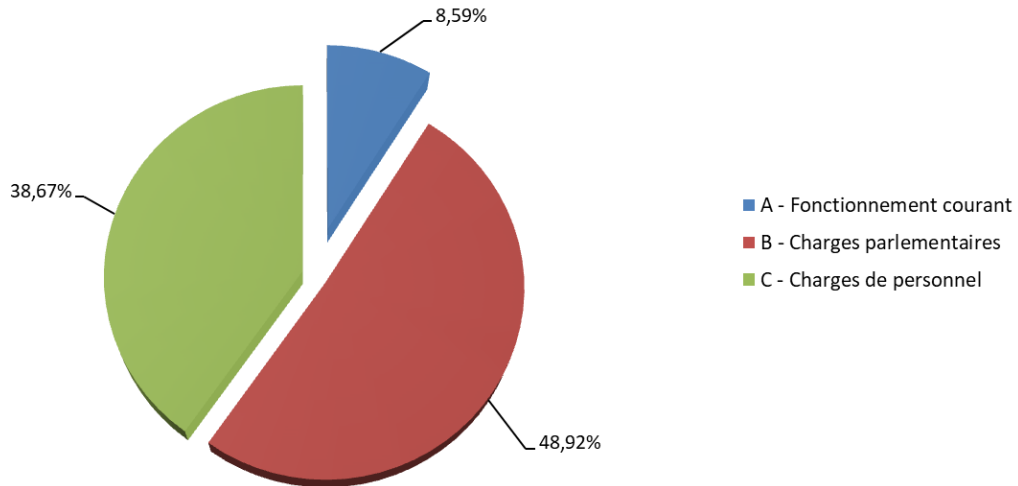
Enfin, après une hausse très ponctuelle en 2020, les charges de **rémunération du personnel titulaire** reprennent leur trajectoire de **diminution** continue constatée depuis 2014 (87,3 millions d'euros, soit une diminution de 4,61 % entre 2020 et 2021). Cette baisse s'explique en particulier par la réduction des effectifs, et par le retour à un nombre plus réduit de séances publiques le week-end.

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021
DEPENSES								
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	1 131 757	1 120 987	1 049 029	1 038 919	1 100 203	876 542	897 173	877 786
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	3 428 364	3 677 946	3 446 632	3 382 714	3 049 417	3 564 346	3 204 040	3 352 430
607 - Achats de marchandises	30 331	21 755	33 494	20 341	37 260	66 592	18 235	96 439
611 - Sous-traitance générale	2 368 908	2 377 289	2 458 404	2 342 265	2 959 602	2 949 582	2 961 712	2 630 872
613 - Locations	1 975 167	2 118 840	1 795 818	1 946 333	1 974 153	1 521 220	2 250 029	2 234 130
614 - Charges locatives et de copropriété	272 461	442 926	279 030	330 856	262 131	201 655	230 678	372 512
615 - Entretien, réparations, restauration	7 323 830	7 380 253	7 495 195	7 431 226	7 045 260	5 772 982	6 242 064	7 982 210
616 - Assurances	269 304	261 131	220 292	217 317	201 493	256 333	205 433	230 529
617 - Etudes et recherche	114 020	112 729	230 131	83 886	136 591	293 092	173 010	231 879
618 - Divers	1 425 603	1 361 091	1 448 305	1 459 209	1 466 199	1 517 129	1 348 546	1 614 497
621 - Personnel extérieur	46 022	18 404	28 339	0	41 827	28 545	50 432	9 571
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 716 927	2 005 558	2 783 248	3 096 318	2 157 739	2 440 856	2 951 481	2 987 854
623 - Publicités, publications, relations publiques	723 341	552 123	421 942	373 532	413 136	399 185	328 539	423 463
624 - Transport de biens et transport du personnel	211 138	325 439	216 594	83 724	200 180	218 809	111 786	203 552
625 - Déplacements, missions et réceptions	7 974 712	8 485 323	8 658 700	7 995 412	7 940 597	7 605 087	4 307 240	5 379 830
626 - Frais postaux et de télécommunications	3 684 239	3 152 356	3 428 669	3 391 968	3 295 220	3 468 084	2 992 176	3 159 821
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	926 054	946 551	978 727	1 002 596	999 084	985 540	990 558	970 323
635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	398 138	395 667	393 461	422 205	438 464	543 071	565 924	574 860
637 - Taxes diverses	0	0	0	0	0	0	30 812	83 914
641 - Indemnités des Sénateurs	30 825 172	30 904 917	30 997 574	31 322 006	31 647 354	31 636 907	31 598 996	31 713 996
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	95 145 551	93 317 894	92 374 180	91 990 727	91 106 637	89 684 793	91 541 236	87 323 983
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	6 002 408	6 428 549	6 490 130	6 511 202	6 846 166	7 998 539	8 608 944	9 180 302
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	11 065 385	11 434 915	11 454 142	11 810 960	12 177 107	12 202 168	12 187 869	12 478 067
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	16 332 110	16 524 838	16 727 105	16 703 937	16 665 646	16 578 350	16 613 512	16 420 799
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	1 913 476	2 163 299	2 219 317	2 277 644	2 393 282	2 756 706	2 966 032	3 124 463
647 - Autres charges sociales	1 845 443	2 650 665	1 937 681	2 321 552	1 981 316	1 875 782	1 919 812	1 532 663
648 - Autres charges de personnel	69 994	67 531	60 816	74 205	28 014	42 754	40 265	37 502
649 - Accessoires de pensions	5 056 953	5 261 911	5 338 411	5 370 713	5 661 401	5 731 106	5 748 417	5 900 386
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeurs similaires	1 338	94	0	2 685	3 802	0	0	2674,1
655 - Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale ou le Sénat	97 139	67 830	112 264	48 278	38 429	87 305	27 999	30 507
658 - Aides à l'exercice du mandat parlementaire	105 237 199	99 439 237	100 663 458	104 393 609	92 962 102	101 132 222	103 001 978	99 798 282
659 - Autres subventions	1 951 267	1 992 564	1 947 449	1 820 390	1 964 897	2 110 915	2 260 076	1 729 784
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-190 450	2 693	13 912	1 870	4 327	237 902	686 858	3 474
678 - Autres charges exceptionnelles	0	44 408	0	91 397	98 424	6 770	717 245	242 947
TOTAL DES DEPENSES	309 373 301	305 057 711	305 702 447	309 359 995	297 297 461	304 790 869	307 779 104	302 936 299

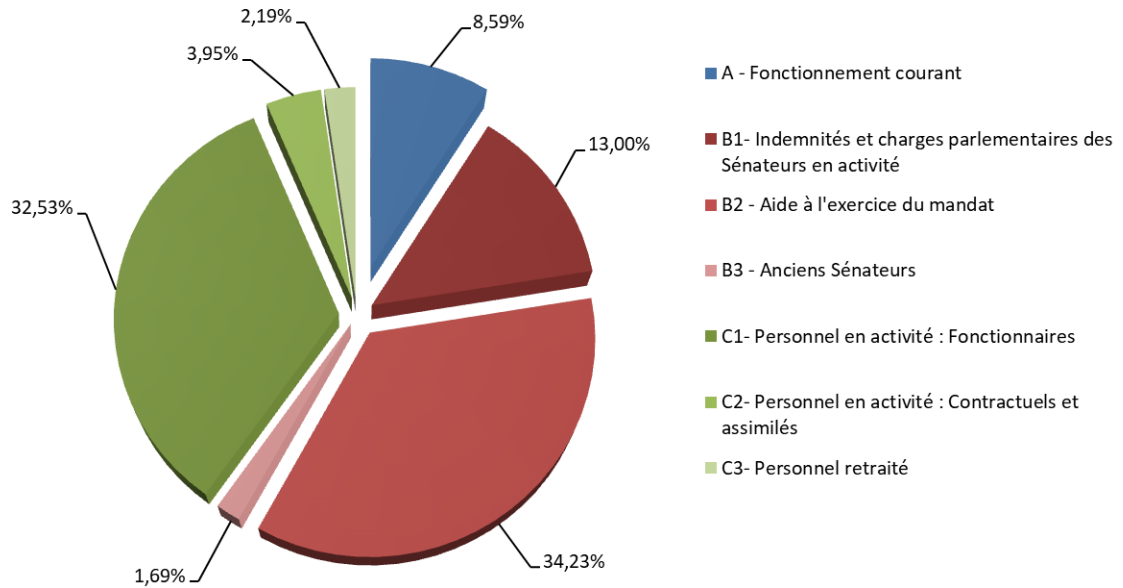
Par **destination** (« fonctionnement courant », « charges parlementaires », « charges de personnel »), les dépenses de fonctionnement se ventilent comme suit :

I - INVESTISSEMENT	12 050 534	3,83%
II - FONCTIONNEMENT	302 936 299	96,17%
A - Fonctionnement courant	27 050 259	8,59%
B - Charges parlementaires	154 093 499	48,92%
B1- Indemnités et charges parlementaires des Sénateurs en activité	40 947 038	13,00%
B2 - Aide à l'exercice du mandat	107 812 074	34,23%
B3 - Anciens Sénateurs	5 334 387	1,69%
C - Charges de personnel	121 792 541	38,67%
C1- Personnel en activité Fonctionnaires	102 467 465	32,53%
C2- Personnel en activité Contractuels et assimilés	12 435 719	3,95%
C3- Personnel retraité	6 889 357	2,19%
Total des dépenses	314 986 833	100,00%

Répartition des dépenses de fonctionnement



Répartition des dépenses de fonctionnement



Présentation détaillée des dépenses de fonctionnement courant

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021
DEPENSES						
605100 - Travaux d'impression	361 796	228 259	232 937	177 119	128 659	145 605
605200 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	501	1 427	1 329	985	352,03	888
605300 - Achats de petits matériels et consommables informatiques	230 522	227 929	218 909	249 919	344 305	332 976
605400 - Achats de mobilier et décors	68 388	55 589	73 942	28 316	22 139	49 729
605600 - Achats de matériels, équipements et travaux photos	3 352	15 587	3 471	2 609	1 703	3 433
605700 - Achats de matériel, équipements et travaux audiovisuels	22 982	96 142	127 462	33 663	27 136	24 171
605810 - Ouvrages	90 443	72 384	61 051	72 534	57 457	53 639
605820 - Journaux à l'unité	0	0	0	0	0	0
605840 - Abonnements, publications diverses	0	0	0	0	0	0
605850 - Divers (ex: Gravures/Lettres)	6 082	2 474	5 521	6 706	2 092	6 583
605870 - Abonnement au JO	0	0	0	0	0	0
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	264 962	339 127	375 580	304 691	313 329	260 762
606110 - Eau	180 888	259 640	213 701	273 861	125 605	176 064
606120 - Electricité et gaz	1 128 229	1 105 334	1 157 562	1 445 644	1 286 619	1 369 179
606130 - Chauffage urbain	1 019 419	937 835	623 123	833 198	717 828	772 860
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	407 286	340 423	265 627	239 948	307 786	333 529
606400 - Fournitures administratives	283 558	260 562	276 812	291 423	245 803	281 081
606600 - Carburant	176 307	200 570	216 837	215 457	164 402	207 108
606700 - Fournitures et petits équipements fournis aux Sénateurs dans le cadre du Protocole	26 856	76 687	52 216	17 312	121 404	13 968
606800 - Autres matières et fournitures	196 635	190 994	232 781	230 228	227 537	188 090
606900 - Fournitures ateliers	27 456	10 668	10 757	17 275	7 055	10 550
607000 - Achats de marchandises	33 494	20 341	37 260	66 592	18 235	96 439
611000 - Sous-traitance générale	2 458 404	2 342 265	2 959 602	2 949 582	2 961 712	2 630 872
611100 - Traductions	0	0	0	0	0	0
613200 - Locations immobilières	1 390 171	1 530 431	1 556 676	1 105 794	1 533 907	1 552 597
613510 - Locations mobilières	391 654	398 207	408 851	406 800	412 975	558 960
613520 - Location matériels et logiciels informatiques	13 994	17 695	8 626	8 626	303 147	122 573
614000 - Charges locatives et de copropriété	279 030	330 856	262 131	201 655	230 678	372 512
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	785 645	488 261	921 015	767 779	656 019	1 865 921
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	468 851	555 963	491 573	549 351	503 427	533 819
615600 - Maintenance	6 240 700	6 387 002	5 632 672	4 455 852	5 082 619	5 582 470
616000 - Assurances	220 292	217 317	201 493	256 333	205 433	230 529
617000 - Etudes et recherche	230 131	83 886	136 591	293 092	173 010	231 879
618110 - Achats et abonnements publications diverses	885 476	930 649	960 138	970 980	966 325	1 026 795
618120 - Archives audiovisuelles	26 805	24 618	28 085	17 820	15 978	16 884
618140 - Abonnements télévision	8 496	8 877	9 349	8 368	8 018	9 565
618150 - Documentation électronique	11 661	9 343	3 315	2 357	2 743	3 671
618170 - Suivi presse quotidienne régionale	22 663	23 002	23 002	17 251	0	0
618300 - Documentation technique	23 976	32 228	27 021	24 082	21 953	22 500
618400 - Versement à des organismes de formation	388 044	368 509	351 216	405 037	286 997	466 628
618410 - Formation langues étrangères	74 224	56 024	56 977	61 229	43 554	59 551
618450 - Conception épreuves de concours	6 960	5 959	7 096	10 005	2 928	8 903
618500 - Documentation de colloque, séminaires, conférences	0	0	0	0	50	0
622600 - Honoraires	2 783 248	3 096 318	2 157 739	2 440 856	2 951 481	2 987 854
623100 - Annonces et insertions	15 839	18 184	16 488	6 565	6 168	2 869
623300 - Organisation de manifestations et expositions	145 503	110 277	113 352	115 049	55 688	88 167
623600 - Catalogue et imprimés	46 417	37 600	55 003	37 493	30 393	27 428
623700 - Publications	97 930	90 188	93 755	92 937	71 960	113 946
623800 - Frais de diffusion audiovisuelle	116 253	117 283	134 538	147 141	164 330	191 054
625 - Déplacements, missions et réceptions	281 675	209 401	270 670	257 189	167 338	261 498
626100 - Frais postaux et de télécommunication - Charges générales	728 280	655 076	697 128	707 139	567 814	679 053
626220 - Lignes spécialisées et internet	87 533	81 796	85 771	85 559	80 703	84 055
626250 - Autres frais de télécommunications	68 701	63 484	67 334	65 715	74 001	73 941
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	978 727	1 002 596	999 084	985 540	990 558	970 323
635000 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	393 461	422 205	438 464	543 071	565 924	574 860
637000 - Taxes diverses	0	0	0	0	30 812	83 914
651000 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeur similaires	0	2 685	3 802	0	0	2 674
659000 - Autres subventions	32 370	5 370	25 739	25 000	25 374	37 958
659110 - Subvention aux Restaurants	703 795	641 975	757 651	873 136	1 141 167	607 474
659120 - Subvention au Comptoir Médecis	0	0	0	0	0	0
659130 - Subvention au Salon de coiffure	74 404	71 404	68 404	65 404	69 404	69 404
659140 - Subvention à la Garde républicaine	212 678	230 083	213 620	262 409	253 194	268 082
659150 - Subvention aux chalets de nécessité	0	0	0	0	0	0
659160 - Subventions diverses	64 966	48 500	56 000	56 000	56 000	56 000
671200 - Pénalités, amendes	13 912	1 870	4 327	237 902	686 858	3 474
678000 - Autres charges exceptionnelles	0	91 397	98 424	6 770	717 245	242 947
TOTAL DES DEPENSES	25 302 021	25 250 756	24 589 602	24 030 349	26 237 332	27 050 259

1. Les dépenses de fonctionnement courant

Les **dépenses de fonctionnement courant**⁵, assimilables aux frais généraux, sont détaillées ci-après :

Agrégat des dépenses de fonctionnement courant

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021
DEPENSES						
60 - Achats	4 529 155	4 441 974	4 186 880	4 507 482	4 119 447	4 326 654
61 - Travaux et services extérieurs	13 927 175	13 811 090	14 045 428	12 511 991	13 411 472	15 296 629
62 - Autres travaux et services extérieurs	4 371 378	4 479 607	3 691 778	3 955 644	4 169 876	4 509 865
63 - Impôts taxes et versements assimilés	1 372 188	1 424 801	1 437 548	1 528 611	1 587 294	1 629 097
65 - Autres charges de gestion courante	1 088 212	1 000 017	1 125 216	1 281 949	1 545 139	1 041 593
67 - Charges exceptionnelles	13 912	93 267	102 751	244 672	1 404 103	246 421
TOTAL DES DEPENSES	25 302 021	25 250 756	24 589 602	24 030 349	26 237 332	27 050 259

a) Les achats de fournitures et de biens

Les achats de **matériel, équipements et travaux - télécoms** ont correspondu à des dépenses de **877 786 euros**, pour une prévision de 916 083 euros, soit un **taux d'exécution de 95,82 %** et une diminution de 2,16 % par rapport à 2020.

La **Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins** a consommé **293 869 euros** à ce titre, soit un taux d'exécution de 96,35 % et une **diminution de 6,90 %** par rapport à 2020. Relèvent de cette catégorie notamment l'ensemble des achats de petits équipements et de serrurerie, les fournitures nécessaires au bon fonctionnement des ateliers dédiés à l'entretien des installations du Sénat, ou encore les petits travaux d'entretien courant tels que le nettoyage et la réparation de moquettes ou de stores.

La **Direction des Systèmes d'Information** a quant à elle dépensé **331 924 euros**, essentiellement pour l'achat de consommables et autres petits matériels informatiques, en **baisse de 3,12 %** par rapport à 2020.

Les **Directions de la Séance, de la Bibliothèque et des Archives, de la Communication** et de la **Logistique et des Moyens généraux** ont dépensé respectivement **145 605 euros** pour les impressions des documents parlementaires, **61 987 euros** pour des achats de livres, **27 605 euros** pour l'achat de petits matériels audiovisuels et **16 796 euros** pour l'acquisition de petits matériels et équipements destinés aux différentes directions.

Les dépenses relatives aux **achats non stockés de matières et fournitures** ont représenté **3 352 430 euros**, en quasi-totalité du fait de la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins et de la Direction de la **Logistique et des Moyens généraux**.

La Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins a dépensé à ce titre **2 372 998 euros**, en **augmentation de 7,78 %** par rapport à 2020. L'essentiel des crédits concerne les dépenses de **fluides** (eau, électricité, gaz...), qui sont très largement dépendantes de facteurs externes (évolution des tarifs pratiqués, conditions météorologiques), mais également de l'activité du Sénat (séances de nuit et week-ends).

⁵ Hors dépenses se rattachant par destination aux charges parlementaires ou aux charges de personnel.

Les **dépenses en eau**, très faibles en 2020 du fait d'un remboursement de près de 28 000 euros lié à un point de livraison comptabilisé en doublon, sont en **augmentation** en 2021 de près de **50 %**, et atteignent **149 142 euros**. Ce niveau reste toutefois inférieur à la moyenne constatée entre 2016 et 2020, qui s'établit à environ 170 000 euros.

Les **dépenses d'électricité et de gaz** augmentent de 6,42 %, et celles de chauffage de 7,67 %. Dans ce cas également, l'augmentation constatée en 2021 est explicable par un niveau de dépenses particulièrement faible en 2020, du fait de la régularisation des factures émises en 2019.

Agrégat des dépenses de fluides Sénat

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021
DEPENSES						
606110 - Eau	151 860	213 177	165 968	232 793	99 455	149 142
606120 - Electricité et gaz	1 128 229	1 105 334	1 157 562	1 445 644	1 286 619	1 369 179
606130 - Chauffage urbain	1 019 419	937 835	623 123	833 198	717 828	772 860
TOTAL DES DEPENSES	2 299 508	2 256 346	1 946 654	2 511 635	2 103 901	2 291 180

La **Direction de la Logistique et des Moyens généraux** a dépensé **920 156 euros**, ce qui correspond à un taux de consommation de son enveloppe de **89,68 %** et à une baisse de **3,7 %**.

Agrégat des achats non stockés de matières premières et fournitures hors fluides

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2020
DEPENSES						
606110 - Eau (fontaines)	29 028	46 463	47 733	41 068	26 151	26 922
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	407 286	340 423	265 627	239 948	307 786	333 529
606400 - Fournitures administratives	283 558	260 562	276 812	291 423	245 802	281 081
606600 - Carburant	176 307	200 570	216 837	215 457	164 402	207 108
606700 - Fournitures et petits équipements fournis aux Sénateurs dans le cadre du Protocole	26 856	76 687	52 216	17 312	121 404	13 968
606800 - Autres matières et fournitures	196 635	190 994	232 781	230 228	227 537	188 090
606900 - Fournitures ateliers	27 456	10 668	10 757	17 275	7 055	10 550
TOTAL DES DEPENSES	1 147 125	1 126 368	1 102 763	1 052 711	1 100 137	1 061 249

b) Les services extérieurs

1) Les dépenses de communication

La **Direction de la Communication** a dépensé **1 662 976 euros** à ce titre en 2021, soit une baisse de 13,12 % par rapport à l'année précédente, dont la quasi-totalité concerne le marché relatif aux prestations suivantes :

- les enregistrements vidéo des débats en séance publique, des autres travaux parlementaires et des salles de réunion multimédia Clemenceau, Médicis et Monory, pour un montant de **913 212 euros** ;
- l'exploitation des autres équipements audiovisuels du Palais du Luxembourg et de ses dépendances, pour **685 225 euros**, contre 1 111 861 euros en 2020. Cette diminution très sensible provient du renouvellement du marché intervenu à la fin de l'année 2021.

Ces dépenses contribuent directement aux **fonctions support à l'activité législative**, dont l'évolution est retracée ci-après :

Agrégat des dépenses des fonctions support à l'activité législative

Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021
DEPENSES							
Impressions	409 432	361 796	228 259	232 937	177 119	128 659	145 605
605100 - Travaux d'impression	409 432	361 796	228 259	232 937	177 119	128 659	145 605
Captation télévisuelle	856 996	889 854	619 138	935 490	1 006 364	955 515	1 055 293
611000 - Sous-traitance générale	722 215	747 130	462 709	777 920	842 192	792 778	913 212
615600 - Maintenance	134 781	142 725	156 430	157 571	164 172	162 737	142 081
Exploitation audiovisuelle	922 102	959 517	1 073 692	1 144 160	1 173 368	1 171 411	822 968
611000 - Sous-traitance générale	882 925	905 921	980 658	1 084 650	1 114 417	1 111 861	685 225
615600 - Maintenance	39 177	53 596	93 033	59 510	58 951	59 550	137 743
Communication institutionnelle et multimédia	759 195	663 106	688 885	679 673	676 512	547 399	431 563
622600 - Honoraires	726 600	640 010	668 280	648 480	648 480	547 399	411 427
623700 - Publications	32 595	23 096	20 605	31 193	28 032	0	20 136
Frais de diffusion audiovisuelle	178 568	116 253	117 283	134 538	147 141	164 330	191 054
623800 - Frais de diffusion audiovisuelle	178 568	116 253	117 283	134 538	147 141	164 330	191 054
TOTAL DES DEPENSES	3 126 294	2 990 526	2 727 257	3 126 798	3 180 504	2 967 314	2 646 483

Pour les **locations**, la Direction de la Communication a engagé une dépense de **30 593 euros**, conforme à la prévision du budget réparti de 31 000 euros.

La **maintenance des équipements audiovisuels** a représenté une dépense de **306 940 euros**, soit 16,48 % de plus qu'en 2020. Cette augmentation correspond à un effet de périmètre, la maintenance de premier niveau des équipements audiovisuels, de 78 076 euros, étant désormais intégrée à ce total. Les autres dépenses principales à ce titre concernent la maintenance des équipements stratégiques du centre de production télévisuelle, pour 142 081 euros, et la maintenance de la plateforme de retransmission vidéo des travaux parlementaires, pour 52 590 euros.

Les **diverses autres dépenses de communication**, à hauteur de **343 519 euros**, ont augmenté de 20,07 % par rapport à 2020. 90 % de cette augmentation s'explique par les dépenses liées au panorama de presse quotidien.

Les **rémunérations d'intermédiaires et les honoraires** ont diminué cette année encore, de 24,53 %, pour s'établir à **428 718 euros**. Ces dépenses recouvrent quasi-exclusivement le coût de la rédaction multimédia chargée de la conception et de l'animation du dispositif de communication en ligne du Sénat.

Enfin, les dépenses de **publicité, publications, relations publiques** se sont élevées à **228 928 euros**, en augmentation de 13,74 %. Cette augmentation provient notamment de l'impression de la brochure de présentation du Sénat, « L'Essentiel », qui n'avait pas été nécessaire en 2020 du fait de la crise sanitaire.

2) Les dépenses immobilières

Les **travaux d'entretien, de réparation, et de restauration** ont représenté **7 982 210 euros**, dont 4 106 214 euros pour la Direction de l'**Architecture, du Patrimoine et des Jardins**. Pour cette dernière, ils couvrent notamment les prestations de maintenance à hauteur de 2 124 290 euros, et les travaux d'entretien et d'aménagement des locaux pour 1 865 921 euros. Ces dépenses sont **en hausse** de 46,52 % pour la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins, et de

27,88 % pour l'ensemble du Sénat, du fait de la forte augmentation des travaux d'entretien et d'aménagement des locaux.

Les **loyers** versés pour les bureaux dans les immeubles dont le Sénat est locataire s'élèvent à **1 498 796 euros**, en très légère hausse de 1,51 %.

Les **charges locatives et de copropriété** ont été de **372 512 euros**, en hausse de 61,49 %, en raison de divers travaux pour l'ensemble des immeubles et en particulier du ravalement de l'immeuble du 8 rue Garancière.

L'ensemble des dépenses relatives aux prestations de **nettoyage des locaux** du Sénat ont représenté, quant à elles, **794 659 euros**.

Les dépenses **d'honoraires** versés aux bureaux d'études s'élèvent à **1 389 951 euros**, en augmentation de 28,08 % après une exécution 2020 qui avait été marquée par des retards de chantiers liés à la crise sanitaire.

Les crédits relatifs aux dépenses immobilières (pour l'investissement et le fonctionnement) s'établissent comme suit au cours des cinq derniers exercices :

Agrégat des dépenses immobilières

Compte	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021
DEPENSES					
Travaux	21 146 228	16 131 477	15 095 486	9 988 499	9 195 556
213500 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions	8 939 380	2 097 802	141 618	314 701	1 061 985
213510 - Installations et agencement des constructions - Bâtiments à usage d'habitation et de bureau	8 500 104	11 159 288	10 157 837	5 856 747	6 248 755
215100 - Installations complexes spécialisées	3 696 201	2 864 976	4 160 122	3 833 419	1 356 654
215110 - Installations complexes spécialisées - Bâtiments à usage d'habitation et de bureau	163	9 411	624 178	-15 065	528 163
218100 - Installations générales, agencements, aménagements divers	10 380	0	11 731	-1 303	0
Fluides	2 256 346	1 946 654	2 511 635	2 103 901	2 291 180
606110 - Eau	213 177	165 968	232 793	99 455	149 142
606120 - Electricité et gaz	1 105 334	1 157 562	1 445 644	1 286 619	1 369 179
606130 - Chauffage urbain	937 835	623 123	833 198	717 828	772 860
Nettoyage	663 768	737 322	759 918	787 781	794 659
611000 - Sous-traitance générale	663 768	737 322	759 918	787 781	794 659
Location	1 472 256	1 497 789	1 010 452	1 476 435	1 498 796
613200 - Locations immobilières	1 472 256	1 497 789	1 010 452	1 476 435	1 498 796
Charges locatives et de copropriété	330 856	262 131	201 655	230 678	372 512
614000 - Charges locatives et de copropriété	330 856	262 131	201 655	230 678	372 512
Entretien et maintenance	4 794 450	4 043 427	2 503 076	2 659 633	3 990 211
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	488 261	921 015	767 779	656 019	1 865 921
615600 - Maintenance	4 306 189	3 122 412	1 735 297	2 003 614	2 124 290
Honoraires	2 089 525	1 159 373	941 421	1 085 216	1 389 951
622600 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	2 089 525	1 159 373	941 421	1 085 216	1 389 951
Impôts et taxes	414 256	433 709	539 289	564 854	566 963
635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	414 256	433 709	539 289	564 854	566 963
TOTAL DES DEPENSES	33 167 684	26 211 881	23 562 932	18 896 996	20 099 829

3) Les dépenses informatiques

Les dépenses de **maintenance** de la **Direction des Systèmes d'Information**, en **augmentation de 11,90 %** (+ 321 103 euros) par rapport à 2020, s'élèvent à **3 018 998 euros**. Cette hausse s'explique notamment par celle des montants des prestations de maintenance de plusieurs outils ainsi que par la maintenance annuelle du système de scrutin électronique dans la salle des Séances et des réseaux ethernet et téléphoniques, qui connaissent leur première année pleine d'exploitation.

Les principaux postes concernent la maintenance des matériels bureautiques, pour **719 689 euros**, le progiciel de gestion de la paie et des ressources humaines, pour **385 113 euros**, ou encore la sécurité informatique et l'administration système, pour **367 507 euros**.

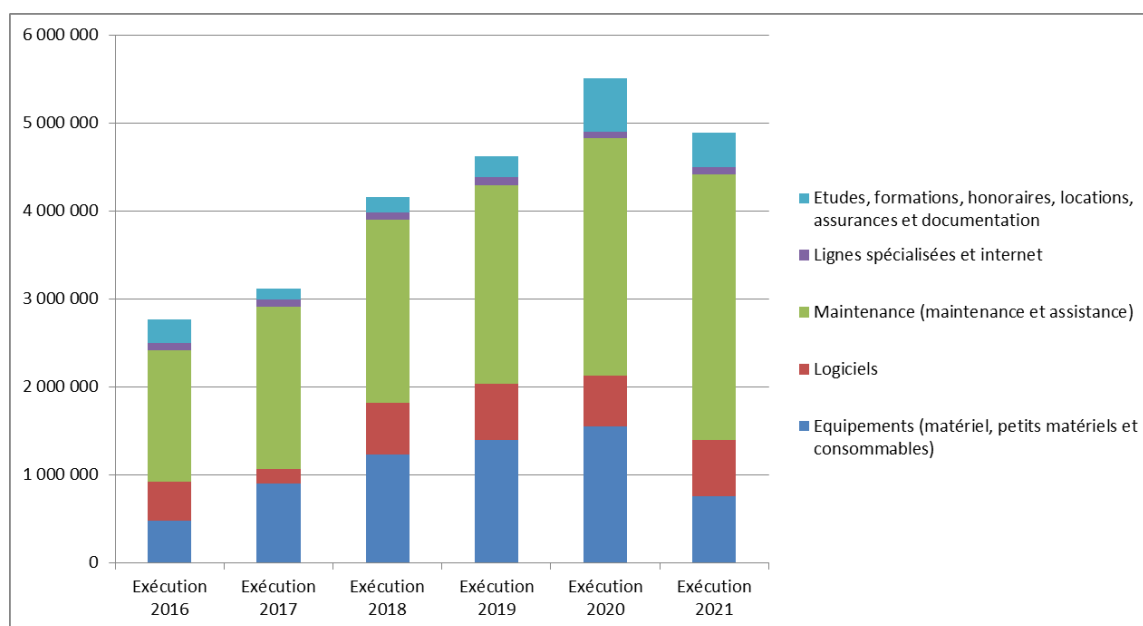
Les frais de télécommunication pour les lignes spécialisées se sont élevés à **259 455 euros**.

Enfin, les dépenses **d'études, formations, honoraires, locations, assurances et documentation** sont passées de 605 216 euros en 2020 à **394 812 euros** en 2021. Cette **diminution de 34,77 %** s'explique essentiellement par la baisse des dépenses de location de matériels et logiciels informatiques, particulièrement élevées en 2020 du fait du projet de dématérialisation de la chaîne comptable, qui comportait des logiciels loués.

La présentation agrégée de ces dépenses s'établit comme suit :

Agrégat des dépenses informatiques

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021
DEPENSES						
Equipements (matériel, petits matériels et consommables)	479 726	900 579	1 234 218	1 395 249	1 554 946	753 071
218300 - Matériel de bureau et matériel informatique	249 204	675 796	1 015 309	1 145 330	1 212 314	421 861
605300 - Achats de petits matériels et consommables informatiques	230 522	224 783	218 909	249 919	342 631	331 210
Logiciels	441 612	169 433	586 554	643 355	570 376	641 686
205000 - Logiciels	441 612	169 433	586 554	643 355	570 376	641 686
Maintenance (maintenance et assistance)	1 489 239	1 838 092	2 079 084	2 254 566	2 697 894	3 018 998
615600 - Maintenance	1 489 239	1 838 092	2 079 084	2 254 566	2 697 894	3 018 998
Lignes spécialisées et internet	87 533	81 796	85 771	85 559	80 703	84 055
626220 - Lignes spécialisées et internet	87 533	81 796	85 771	85 559	80 703	84 055
Etudes, formations, honoraires, locations, assurances et documentation	263 314	122 848	169 464	237 435	605 216	394 812
613520 - Location matériels et logiciels informatiques	8 626	8 626	8 626	8 626	303 147	122 573
616000 - Assurances	3 647	3 753	3 932	0	0	0
617000 - Etudes et recherche	145 660	34 902	42 042	108 762	36 402	62 388
618150 - Documentation électronique	0	0	0	0	0	0
618400 - Versement à des organismes de formation	88 896	64 084	64 595	95 423	52 713	73 797
622600 - Honoraires	16 485	11 484	50 270	24 624	212 954	136 054
TOTAL DES DEPENSES	2 761 424	3 112 748	4 155 092	4 616 164	5 509 135	4 892 622



4) Les dépenses de la Bibliothèque

Pour les **achats d'ouvrages** et de fonds photographiques patrimoniaux, les dépenses de la Direction de la Bibliothèque et des Archives se sont élevées à **61 987 euros**.

Les travaux de **reliure**, de **restauration** et de **numérisation** des documents ont représenté une dépense de **189 763 euros**, en légère hausse de 5,5 % par rapport à 2020.

Enfin, les autres dépenses de la direction se sont élevées à 703 750 euros, principalement destinées à la conservation des archives audiovisuelles et aux achats et abonnements.

5) Les frais postaux et de télécommunication

L'essentiel des crédits⁶ couvrent :

- les **frais postaux** du Sénat, pour un total de **1 677 811 euros**, dont **1 490 683 euros** relevant du **forfait affranchissement des Sénateurs ainsi que des directions**, en augmentation de 16,56 % par rapport à 2020. Cette augmentation correspond à un retour à la normale après la forte baisse constatée en 2020 du fait de la crise sanitaire, qui avait réduit les envois pendant la période de confinement du printemps 2020 ;
- le **forfait téléphonique** des Sénateurs, soit une dépense de **1 324 014 euros**, en baisse de 4,28 %.

Agrégat des dépenses pour frais postaux et de télécommunication

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021
DEPENSES								
626100 - Frais postaux et de télécommunication	1 747 728	1 645 135	1 772 634	1 591 090	1 772 847	1 805 287	1 439 412	1 677 811
626210 - Abonnement téléphonique	1 801 885	1 342 478	1 499 801	1 655 599	1 369 268	1 511 523	1 398 059	1 324 014
626220 - Lignes spécialisées et internet	64 971	93 080	87 533	81 796	85 771	85 559	80 703	84 055
626250 - Autres frais de télécommunications	69 655	71 663	68 701	63 484	67 334	65 715	74 001	73 941
TOTAL DES DEPENSES	3 684 239	3 152 356	3 428 669	3 391 968	3 295 220	3 468 084	2 992 176	3 159 821

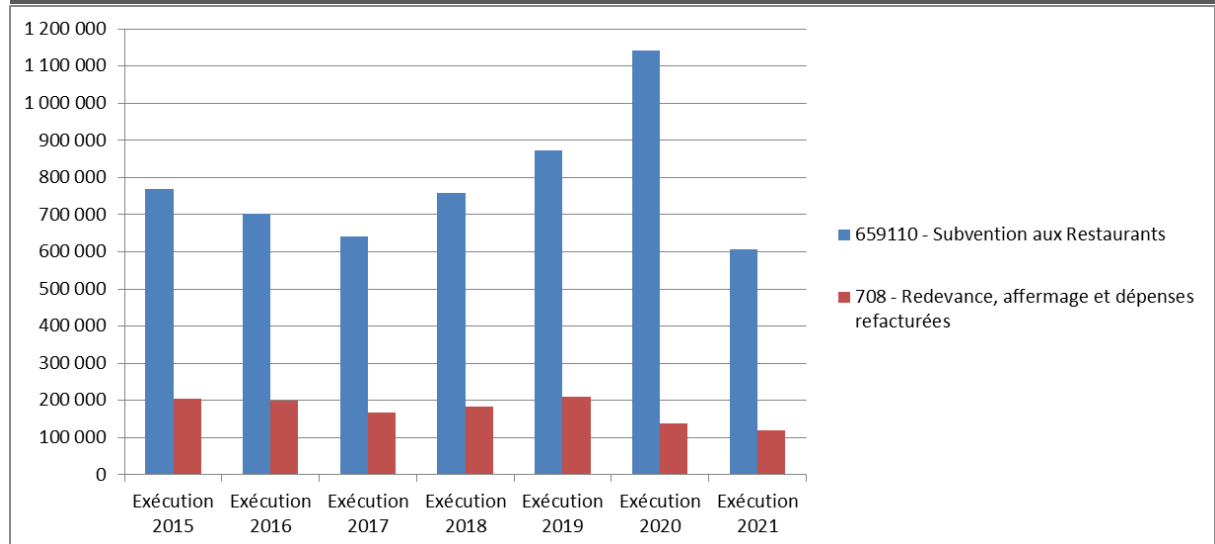
6) Les subventions

La subvention versée **aux restaurants du Sénat** a baissé de 533 693 euros en 2021, passant de 1 141 167 euros en 2020 à **607 474 euros**, ce qui représente une **diminution de 46,8 %**. Cela s'explique en particulier par les indemnités versées au concessionnaire en 2020 pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire et compenser la diminution de son activité.

⁶ Par destination, certaines de ces dépenses se retrouvent classées en charges parlementaires.

Subvention nette aux restaurants

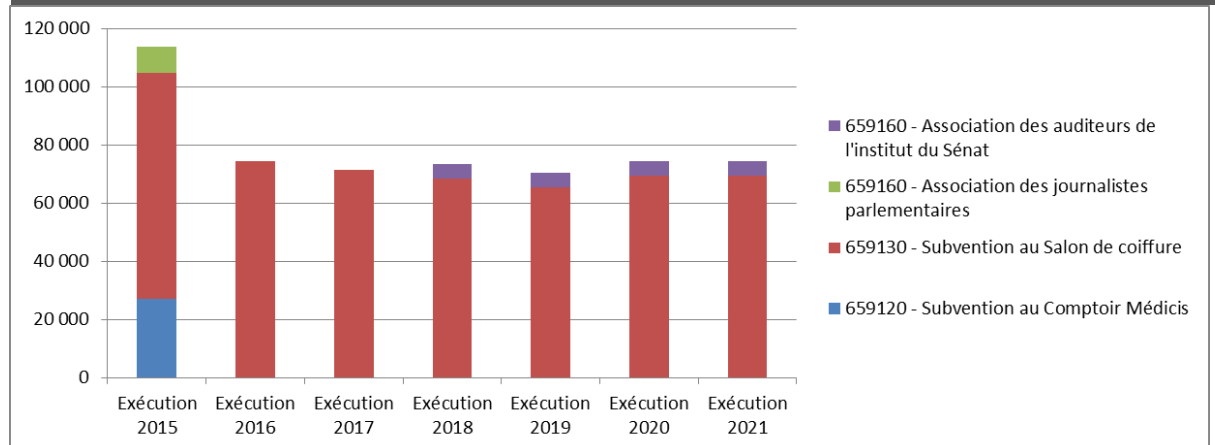
Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021
RESTAURANTS							
659110 - Subvention aux Restaurants	769 745	703 795	641 975	757 651	873 136	1 141 167	607 474
Restaurant des Sénateurs	138 432	145 435	124 390	164 015	148 475	171 915	111 075
Restaurants des personnels	631 313	558 360	517 585	593 636	724 661	969 252	496 399
708 - Redevance, affermage et dépenses refacturées	203 915	199 837	168 027	184 094	209 183	138 598	118 542
708110 - Redevance, affermage, restaurants	193 825	189 532	162 797	176 459	190 438	133 698	108 150
708810 - Dépenses refacturées	10 090	10 305	5 230	7 635	18 745	4 900	10 392
SOLDE	565 830	503 958	473 948	573 557	663 954	1 002 568	488 932



La **subvention au salon de coiffure** a été de **69 404 euros**, soit un montant identique à celui de 2020, contre 65 404 euros en 2019. Cette hausse de 4 000 euros en 2020, maintenue en 2021, s'explique par un mouvement combiné de baisse du montant de la subvention versée et d'octroi en 2020 et en 2021 d'une indemnité exceptionnelle de 7 000 euros pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire sur son activité.

Agrégat des subventions diverses

Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021
DEPENSES							
659120 - Subvention au Comptoir Médicis	27 230	0	0	0	0	0	0
659130 - Subvention au Salon de coiffure	77 404	74 404	71 404	68 404	65 404	69 404	69 404
659160 - Association des journalistes parlementaires	9 200	0	0	0	0	0	0
659160 - Association des auditeurs de l'institut du Sénat	0	0	0	5 000	5 000	5 000	5 000
TOTAL DES DEPENSES	113 834	74 404	71 404	73 404	70 404	74 404	74 404



Enfin, il convient de mentionner les **subventions** versées à :

- la Garde Républicaine (**268 082 euros**), qui assure la prise en charge des repas des militaires du détachement quotidien ;
- l'Amicale du Sénat (**25 000 euros**), la Caisse de solidarité des fonctionnaires du Sénat (**16 000 euros**), l'Amicale des anciens fonctionnaires du Sénat (**10 000 euros**) et l'Association des auditeurs de l'Institut du Sénat (**5 000 euros**).

7) Les autres dépenses

Les **dépenses d'assurance**, pour les polices « dommage aux biens », « individuelle accident » et « flotte automobile », se sont élevées à **230 529 euros** en 2021 (+ 12,2 %).

Le recours à la **sous-traitance** correspond essentiellement :

- aux dépenses de la Direction de la Communication pour l'exploitation des équipements audiovisuels du Sénat (**1 662 976 euros** ; cf. *supra*) ;
- à celles de la Direction de l'Accueil et de la Sécurité (**794 659 euros**) pour financer les prestations de nettoyage de certains locaux du Palais du Luxembourg et de ses dépendances.

2. Les charges parlementaires

a) Les indemnités parlementaires

Les **indemnités parlementaires**⁷ (indemnité de base, indemnité de résidence, indemnité de fonction) ont représenté une dépense de **31 713 996 euros**, en légère augmentation de 0,36 % par rapport à l'exercice précédent. En l'absence de toute augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique, sur la base duquel elles sont calculées, la hausse de **l'indemnité parlementaire de base**, qui représente **23 482 608 euros** et 74 % de ces dépenses, est liée au fait qu'en 2020 celle-ci n'avait pas été versée durant un mois à deux membres du Gouvernement élus au Sénat en septembre 2020, en application de l'article LO 153 du code électoral, ce qui ne s'est pas reproduit en 2021.

Les **indemnités à caractère familial** sont en **hausse de 1,80 %**. Cette évolution s'explique par l'effet du renouvellement sénatorial en année pleine, avec la prise en compte de nouveaux ayants droit.

Enfin, les **dépenses relatives à l'allocation d'aide au retour à l'emploi** (AARE), à laquelle peuvent prétendre les anciens Sénateurs sans emploi dont le revenu brut mensuel est inférieur au montant de l'indemnité parlementaire de base, pendant un maximum de six semestres, jusqu'à l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite, ont plus que doublé en 2021, passant de 88 425 euros

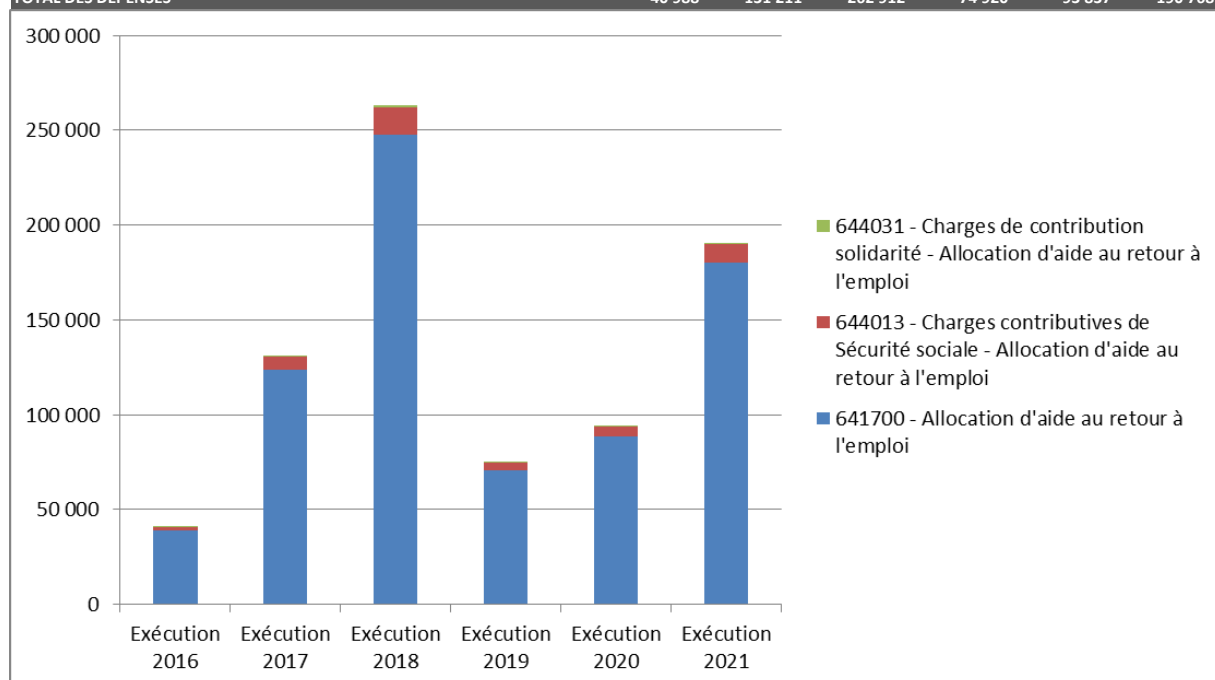
⁷ Dont les modalités de calcul sont présentées à l'adresse suivante : https://www.senat.fr/role/senateurs_info/statut.html

à **180 231 euros**, puisque cinq anciens Sénateurs en ont bénéficié après le renouvellement sénatorial de septembre 2020.

Les dépenses relatives à l'AARE, charges sociales comprises, s'établissent comme suit :

Agrégat des dépenses relatives à l'AARE

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021
DEPENSES						
641700 - Allocation d'aide au retour à l'emploi	38 624	123 644	247 750	70 599	88 425	180 231
644013 - Charges contributives de Sécurité sociale - Allocation d'aide au retour à l'emploi	2 206	7 063	14 152	4 033	5 051	9 835
644031 - Charges de contribution solidarité - Allocation d'aide au retour à l'emploi	158	504	1 011	288	361	702
TOTAL DES DEPENSES	40 988	131 211	262 912	74 920	93 837	190 768

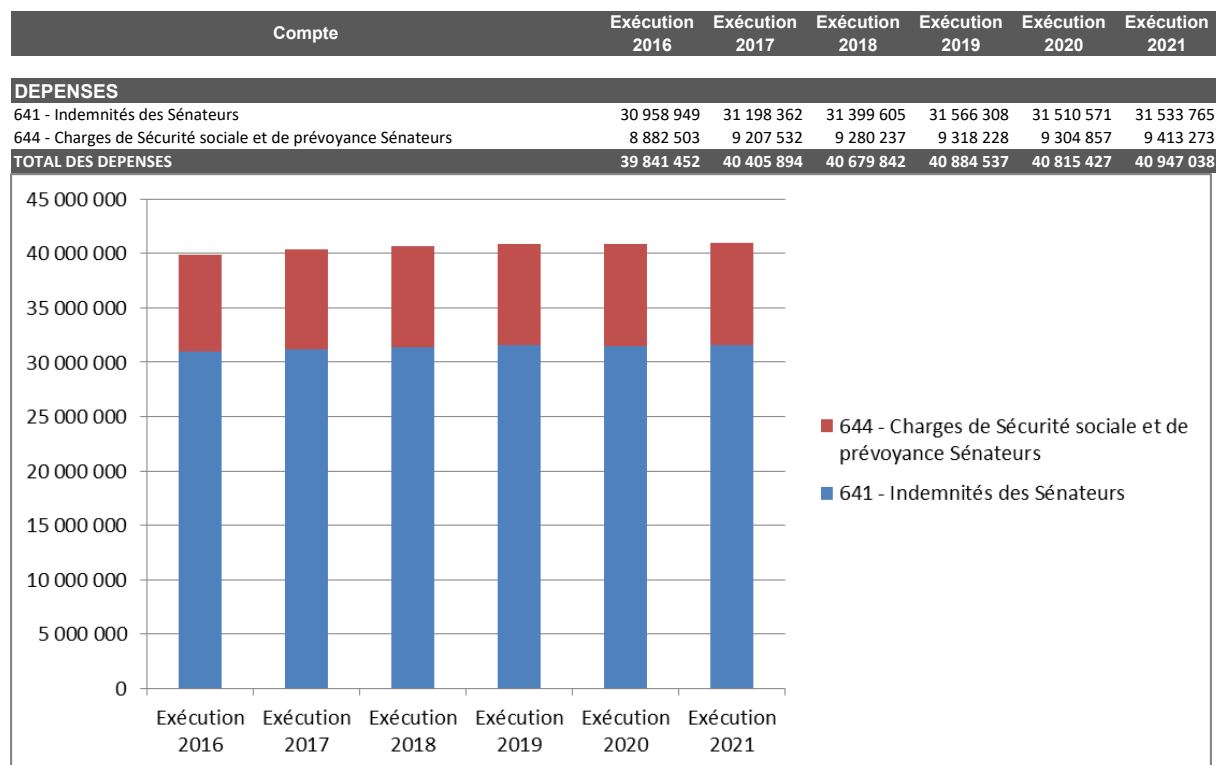


b) Les charges de sécurité sociale et de prévoyance

Les **charges de sécurité sociale et de prévoyance** des Sénateurs, dont l'évolution est symétrique à celle de leurs rémunérations, se sont élevées à **9 413 273 euros en 2021**.

Par ailleurs, les **accessoires de pensions** des anciens Sénateurs pour les **majorations pour enfants** ont suscité une dépense de **2 089 363 euros**, en légère baisse compte tenu de l'évolution cyclique des pensions des Sénateurs.

Les dépenses exposées au titre de l'indemnité des Sénateurs en activité s'établissent comme suit :



c) Les aides à l'exercice du mandat

Depuis 2011, les **aides à l'exercice du mandat parlementaire** constituent le **premier poste de dépenses du budget du Sénat**. Cette catégorie comprend les crédits mis à la disposition des Sénateurs pour rémunérer leurs collaborateurs, les moyens matériels mis à leur disposition pour exercer leur mandat ainsi que les ressources versées aux groupes politiques pour assurer leur fonctionnement.

En 2021, **99 798 282 euros** ont été dépensés à ce titre, **en baisse de 5,87 %** par rapport à 2020, année de renouvellement sénatorial.

1) Les collaborateurs de Sénateurs

L'**Association pour la gestion des assistants de Sénateurs (AGAS)**, constituée sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901, a pour mission d'assurer, par délégation des Sénateurs, la **gestion administrative et financière de leurs collaborateurs**, qui sont des salariés de droit privé et qui ont pour tâche de seconder les Sénateurs dans les activités directement liées à l'exercice de leur mandat. Le nombre maximal de collaborateurs est de cinq.

L'adhésion des Sénateurs à l'AGAS leur permet de disposer du **crédit mensuel** mis à leur disposition par le Sénat pour la rémunération de leurs collaborateurs et de bénéficier de la gestion administrative desdits collaborateurs, tout en exerçant pleinement l'ensemble de leurs prérogatives et responsabilités d'employeur : recrutement, politique salariale, pouvoir de direction, pouvoir disciplinaire.

En pratique, la gestion administrative des collaborateurs est assurée, pour le compte des Sénateurs employeurs, par une division déléguée à l'AGAS, qui assure notamment la rédaction des contrats de travail, les déclarations aux organismes sociaux, la paie des salariés, le paiement des cotisations sociales et des impôts, la gestion de la formation professionnelle et de la santé au travail ainsi que la gestion des facilités offertes aux collaborateurs (transports, titres-restaurant, mutuelle...).

Le crédit mis à la disposition de chaque Sénateur peut être révisé, à l'initiative des Questeurs, à la date de chaque augmentation des traitements de la fonction publique. Il s'élève, depuis le 1^{er} novembre 2018, à **8 402,85 euros bruts** par mois.

La réglementation définie par le Bureau et les Questeurs du Sénat prévoit que le crédit est strictement mensuel : il doit être consacré à la rémunération des collaborateurs présents un mois donné, ne peut être appelé par anticipation, ni capitalisé en cas de vacance d'emploi.

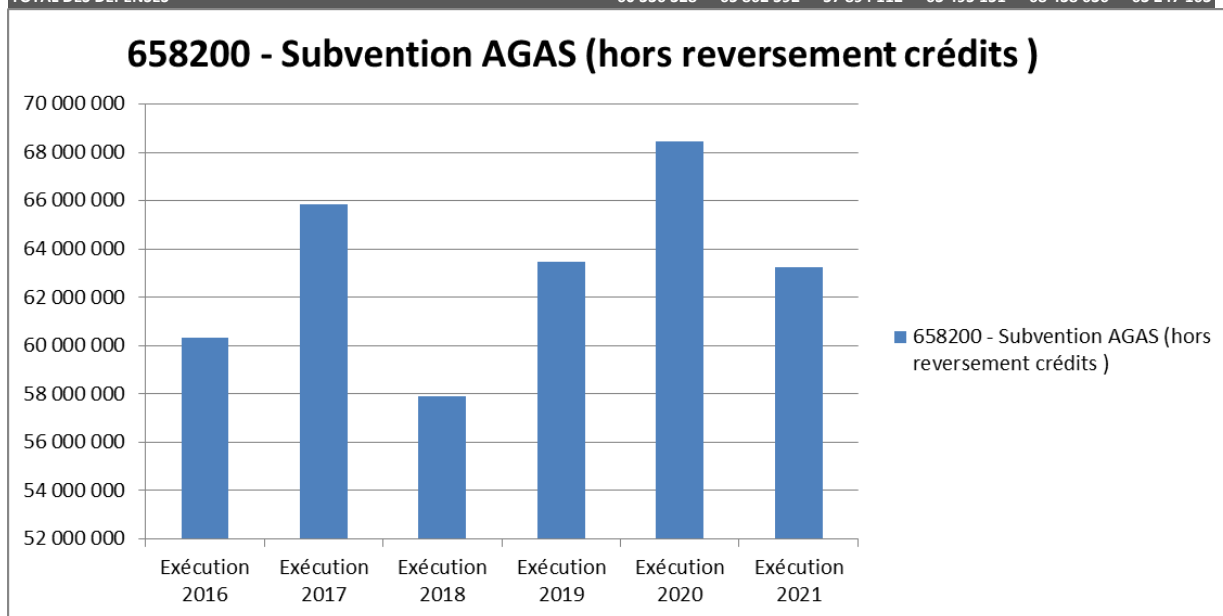
À ce crédit mensuel, qui ne peut servir qu'aux appointements bruts des collaborateurs, s'ajoutent les **charges patronales**, les **compléments salariaux** (complément salarial d'ancienneté, treizième mois...), les **autres dépenses** (formation professionnelle, épargne salariale, épargne retraite, régime de prévoyance et de complémentaire santé), ainsi que les indemnités de licenciement, qui sont **prises en charge hors crédit mensuel** par le Sénat et imputées sur le budget de l'AGAS. Ces autres dépenses représentent environ la moitié du budget de l'AGAS - et sensiblement plus les années de renouvellement - l'autre moitié étant constituée du crédit mensuel utilisé.

La subvention versée à l'AGAS en 2021 s'est élevée à 63 247 163 euros en 2021. Cette dépense est en **baisse de 7,59 %** par rapport à 2020, le renouvellement sénatorial ayant conduit cette année-là à une croissance des dépenses. Cette baisse s'explique également par des dépenses inférieures aux prévisions (-148 144 euros). La sous-exécution s'explique par un nombre de collaborateurs plus faible qu'anticipé.

Les crédits versés à l'AGAS ont permis le financement de la rémunération des collaborateurs de Sénateurs, le paiement des charges sociales et fiscales liées à ces emplois et de diverses dépenses de l'association (honoraires du commissaire aux comptes, transport des collaborateurs, plan d'épargne entreprise, médecine du travail, œuvres sociales).

Évolution de la subvention à l'AGAS

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021
DEPENSES						
658200 - Subvention AGAS (hors reversement crédits)	60 336 328	65 862 592	57 894 112	63 495 151	68 438 636	63 247 163
TOTAL DES DEPENSES	60 336 328	65 862 592	57 894 112	63 495 151	68 438 636	63 247 163

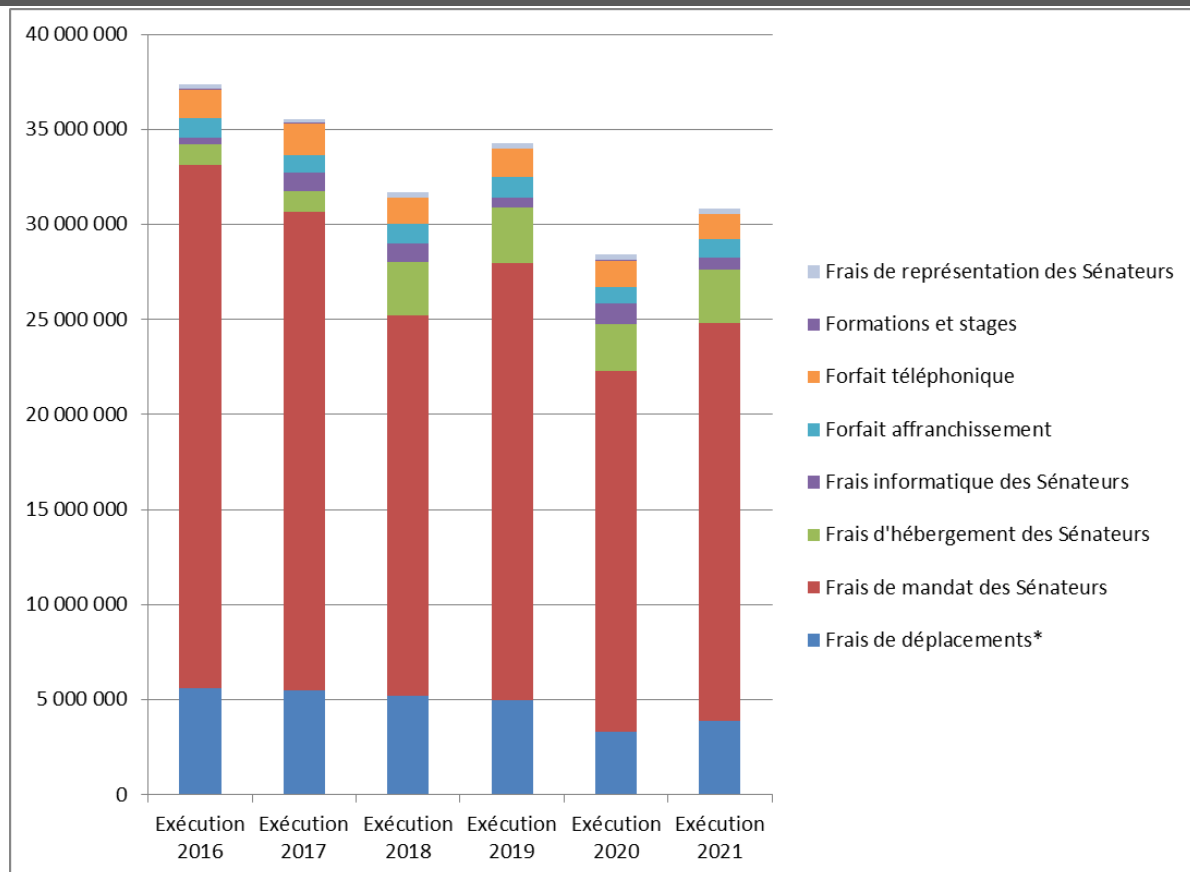


2) Les moyens matériels pour l'exercice du mandat

Hors dépenses de l'AGAS, les dépenses directement liées à l'exercice du mandat représentent **30 872 812 euros**, en augmentation de 8,65 % (+2 458 934 euros) par rapport à 2020.

Agrégat des dépenses liées à l'exercice du mandat (hors collaborateurs)

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021
DEPENSES						
Frais de déplacements*	5 634 690	5 479 498	5 224 897	4 998 940	3 289 324	3 894 235
625110 - Avion	3 147 608	3 086 561	2 852 998	2 677 829	1 446 456	1 668 708
625110 - Train	1 112 116	1 139 290	1 250 066	1 205 256	1 036 226	1 187 536
625110 - Taxis	945 446	852 761	901 356	927 870	620 661	878 098
625110 - Ratp	184 715	180 561	190 263	184 995	184 496	158 429
625110 - Location de cars	1 067	7 348	6 644	2 989	1 485	1 463
625120 et 625150 - Divers	2 418	6 820	6 374	0	0	0
625120 - Hébergement	87 239	64 535	8 458	0	0	0
625140 - Péages et parking	154 081	141 623	8 737	0	0	0
Forfait affranchissement	1 044 354	936 014	1 075 719	1 098 147	871 598	998 758
626100 - Frais postaux et de télécommunication	1 044 354	936 014	1 075 719	1 098 147	871 598	998 758
Forfait téléphonique	1 499 801	1 655 599	1 369 268	1 511 523	1 383 154	1 324 014
626210 - Abonnement téléphonique	1 499 801	1 655 599	1 369 268	1 511 523	1 383 154	1 324 014
Formations et stages	35 805	50 810	0	9 222	15 540	20 000
648230 - Formation aux langues étrangères	9 689	17 338	0	0	0	0
648250 - Autres formations	26 116	33 473	0	9 222	15 540	20 000
Frais de mandat des Sénateurs	27 469 289	25 186 442	19 981 530	22 988 545	19 008 536	20 898 679
658310 - Frais de mandat des Sénateurs	27 469 289	25 186 442	19 981 530	22 988 545	19 008 536	20 898 679
Frais d'hébergement des Sénateurs	1 097 281	1 078 818	2 831 350	2 896 352	2 454 688	2 820 300
658311 - Frais d'hébergement des Sénateurs	1 097 281	1 078 818	2 831 350	2 896 352	2 454 688	2 820 300
Frais informatique des Sénateurs	342 388	974 696	935 295	498 914	1 102 147	613 253
658320 - Frais informatique des Sénateurs	342 388	974 696	935 295	498 914	1 102 147	613 253
Frais de représentation des Sénateurs	231 286	149 475	299 671	295 801	288 891	303 573
658330 - Frais de représentation des Sénateurs	231 286	149 475	299 671	295 801	288 891	303 573
TOTAL DES DEPENSES	37 354 894	35 511 352	31 717 730	34 297 445	28 413 878	30 872 812



• **L'avance générale de frais de mandat (AFM)** a remplacé l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) depuis le 1^{er} janvier 2018.

Ce système de frais de mandat est fondé sur le versement aux Sénateurs d'avances différenciées (avance générale, avance spécifique hébergement, avance spécifique représentation, avance spécifique informatique), certaines remplaçant

des prises en charge directes ou des remboursements. Les Sénateurs déposent sur une application informatique développée par le Sénat (JUstification en LIgne des Avances - JULIA) les justificatifs correspondant à leurs dépenses de frais de mandat.

Le montant mensuel de l'avance générale est fixé à 5 900 euros pour tous les Sénateurs, à l'exception de ceux élus dans les départements et collectivités d'outre-mer et des représentants des Français établis hors de France, qui bénéficient d'un **rehaussement** de respectivement **340 euros** et **2 275 euros**.

La dépense totale au titre des frais de mandat des Sénateurs, toutes avances confondues, s'est élevée à **20 898 679 euros** en 2021, en **hausse de 9,94 %** (+1 890 143 euros) par rapport à 2020, en raison de l'atténuation des contraintes liées à la crise sanitaire.

- Les **avances spécifiques** ont repris certains forfaits ou dotations.

La réforme des frais de mandat a prévu la création de nouveaux dispositifs pour faciliter l'exercice du mandat.

Le forfait hôtelier a été transformé en **avance spécifique hébergement**, pour laquelle le montant dépensé s'est élevé à **2,8 millions d'euros** en 2021, en hausse de 14,89 % par rapport à 2020.

L'**avance spécifique pour frais de réception et de représentation** des Sénateurs s'est substituée à l'ancienne enveloppe de frais pour les titulaires de certaines fonctions. Le montant dépensé atteint **303 573 euros**, en augmentation de 5,08 % par rapport à l'an passé.

L'**avance spécifique informatique** a remplacé la dotation informatique triennale. Les Sénateurs bénéficient d'une avance de 6 000 euros sur trois ans, qu'ils utilisent selon leurs besoins. Le solde non utilisé est reportable sans condition sur l'exercice suivant. Jusqu'au 1^{er} octobre 2021, l'avance versée était de 3 000 euros le mois suivant chaque renouvellement sénatorial, puis de 1 000 euros au début de chaque exercice civil. Pour les Sénateurs entrant en fonction à compter du 1^{er} octobre 2021, l'avance est de 6 000 euros versés dès le mois suivant le renouvellement sénatorial ou dès l'entrée en fonction dans l'intervalle entre deux renouvellements.

- **Les frais de téléphone et postaux**

Au titre du forfait téléphonique des Sénateurs, d'un montant annuel de 7 300 euros, la dépense s'est élevée à **1 324 014 euros** (- 4,28 %), soit un niveau de consommation bien inférieur aux droits ouverts. La quote-part des frais postaux attribuée à la dotation des Sénateurs est pour sa part estimée à **998 758 euros**, en hausse de 14,59 % après une forte baisse en 2020, liée à la crise sanitaire.

- **Pour les frais de transport, les principales dépenses sont les suivantes :**

- **1 668 708 euros** pour les **dépenses d'avion**, qui, bien qu'en forte augmentation par rapport à 2020 (+15,37 %), demeurent très inférieures à leur niveau antérieur à la crise sanitaire (autour de 3 millions d'euros) ;

- **1 187 536 euros** pour les **dépenses de train**, contre 1 036 226 euros en 2020 (+14,60 %), ces dépenses retrouvant leur niveau antérieur à la crise sanitaire ;
- **878 098 euros** pour les taxis, en augmentation de 41,48 %, retrouvant là encore un niveau proche de celui d'avant la crise sanitaire ;
- **158 429 euros** pour la RATP, en baisse de 14,13 %, le nombre d'abonnements Navigo à l'issue du renouvellement sénatorial de 2020 ayant diminué.

3) Les groupes politiques

Une **réforme du financement des groupes politiques** est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, visant à en simplifier les modalités de calcul. Pour leur fonctionnement, ils perçoivent chaque mois une **subvention** composée de trois parts : une part fixe, une part proportionnelle par membre et une part proportionnelle atténuée augmentant avec le nombre de membres tout en permettant de prendre en compte le principe d'économies d'échelle. Par ailleurs, leur dotation bureautique a été supprimée, tout comme la faculté qui était reconnue aux Sénateurs de leur transférer une partie de leur crédit collaborateurs, qui représentait 350 683 euros en 2019.

La **subvention de fonctionnement des groupes politiques** s'est élevée à **11 915 313 euros** en 2021, en augmentation de 187 573 euros par rapport à 2020 (+ 1,60 %), du fait de la constitution d'un huitième groupe politique, Écologiste - Solidarité et Territoires, à la suite du renouvellement sénatorial de 2020.

L'arrêté du Bureau n° 2014-190 du 9 juillet 2014, modifié par l'arrêté du Bureau n° 2015-145 du 25 juin 2015, **définit l'utilisation des crédits** ainsi accordés et prévoit la **certification** et la **publication** des comptes des groupes qui sont publiés sur le site internet du Sénat.

Arrêté du Bureau n° 2014-190 du 9 juillet 2014⁸

**Aides consenties par le Sénat aux groupes politiques
et à la Réunion administrative des Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe**

Article premier.- Les aides consenties par le Sénat aux groupes prévus à l'article 5 et à la Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe prévue à l'article 6 du Règlement du Sénat sont exclusivement destinées aux dépenses nécessaires à leurs activités ainsi qu'à la rémunération de leurs collaborateurs.

Ces aides sont déterminées dans les conditions arrêtées par les Questeurs en tenant compte du nombre de sénateurs membres de chaque groupe et de la Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe.

Article 2.- Les groupes et la Réunion administrative des Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe constitués en vue de leur gestion sous forme d'association en application des articles 5 et 6 précités du Règlement du Sénat sont tenus de produire chaque année leurs comptes certifiés par un commissaire aux comptes qu'ils désignent.

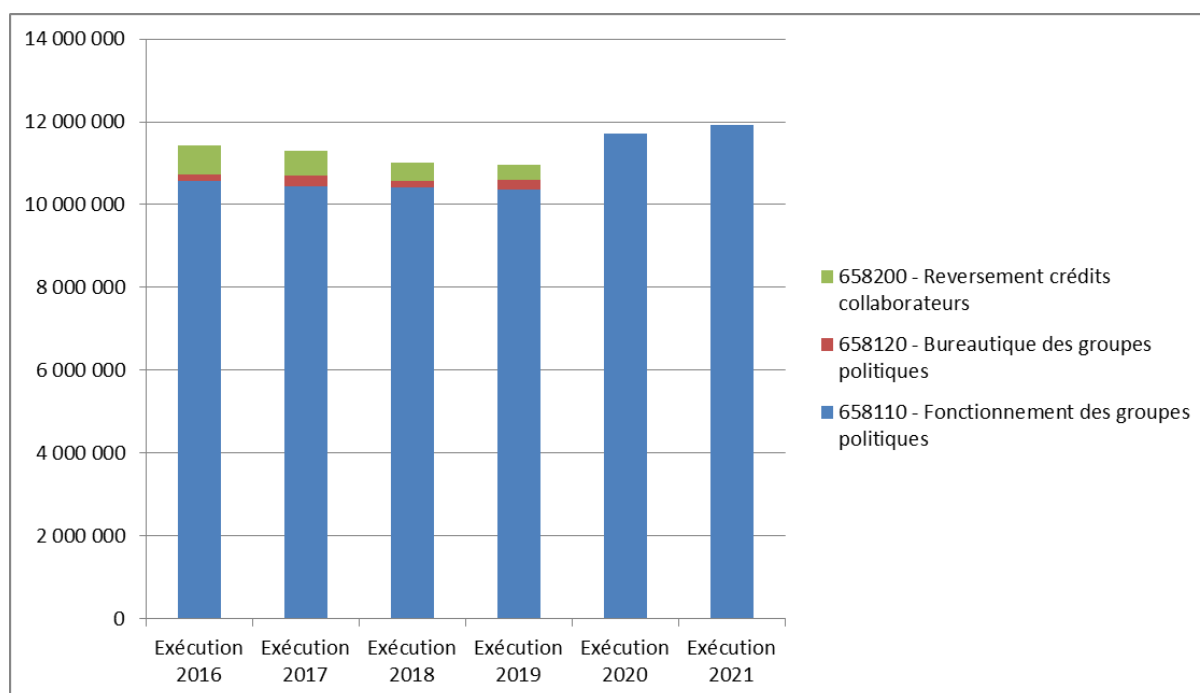
Avant le 30 avril, les Présidents de groupe et le délégué de la Réunion administrative des Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe transmettent ces comptes certifiés pour l'année écoulée ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents au Président du Sénat à fin de publication sur le site internet du Sénat.

En l'absence d'une telle transmission dans le délai prévu au deuxième alinéa, les aides mentionnées à l'article premier sont suspendues par décision du Bureau jusqu'à la transmission effective de ces comptes certifiés et des rapports y afférents.

Agrégat des dépenses en faveur des groupes politiques

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021
DEPENSES						
658110 - Fonctionnement des groupes politiques	10 575 808	10 444 681	10 412 805	10 362 791	11 727 740	11 915 313
658120 - Bureautique des groupes politiques	149 660	266 811	155 359	243 985	-18 660	0
658200 - Reversement crédits collaborateurs	692 703	579 570	451 979	350 683	0	0
TOTAL DES DEPENSES	11 418 170	11 291 062	11 020 144	10 957 459	11 709 080	11 915 313

⁸ Modifié par l'AB n° 2015-145 du 25 juin 2015.



3. Les activités internationales du Sénat

Au titre de ses **activités internationales**⁹, le Sénat a dépensé en 2021 **1,02 million d'euros**¹⁰. Malgré une augmentation de 27,23 % par rapport à 2020, ce montant demeure très inférieur à celui observé avant la crise sanitaire, autour de 1,5 million d'euros.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Activités internationales	1,65 M€	1,46 M€	1,62 M€	1,58 M€	0,80 M€	1,02 M€	27,23%

Source DRIP et DLC

Ces dépenses concernent deux directions, la Direction de la Législation et du Contrôle (DLC) et la Direction des Relations internationales et du Protocole (DRIP).

Elles se répartissent **en quatre grandes catégories** :

- a) les activités des assemblées et instances interparlementaires ;
- b) les activités des groupes interparlementaires d'amitié ;
- c) la coopération technique interparlementaire ;
- d) les manifestations à dimension internationale.

⁹ Ne sont pas comptabilisées ici les dépenses des commissions, présentées par ailleurs, dont certaines peuvent avoir une dimension internationale (déplacements à l'étranger, notamment).

¹⁰ Il s'agit de la dépense nette, c'est-à-dire du total des dépenses moins les produits de cette activité, à savoir les cotisations des Sénateurs aux groupes d'amitié, d'une part, et leur participation aux déplacements de ces groupes, d'autre part.

a) *Les activités des assemblées et instances interparlementaires*

L'essentiel de la dépense des **activités internationales** du Sénat porte sur les **assemblées et instances interparlementaires**, pour un total de **785 537 euros** en 2021. Malgré une augmentation de 6,24 % par rapport à 2020, ce montant demeure très inférieur à celui observé avant la crise sanitaire, supérieur à 1 million d'euros.

Cette dépense se subdivise entre les cotisations et subventions de fonctionnement à ces organismes, d'une part, et les frais de mission correspondant à l'activité des Sénateurs¹¹ au sein de ces instances, d'autre part.

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution de ces différents éléments sur six ans :

Assemblées interparlementaires	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Cotisations/subventions (DRIP)	413 940	391 333	392 349	387 066	359 154	387 582	7,92%
Cotisations/subventions (DLC)	265 044	269 975	274 703	286 926	291 059	284 643	-2,20%
<i>Total cotisation/subvention</i>	<i>678 984</i>	<i>661 308</i>	<i>667 052</i>	<i>673 992</i>	<i>650 213</i>	<i>672 225</i>	<i>3,39%</i>
Frais de mission (DRIP)	188 394	162 038	193 321	152 314	62 081	15 457	-75,10%
Frais de mission (DLC)	241 078	207 805	199 850	197 590	27 122	97 855	260,80%
<i>Total frais de mission</i>	<i>429 473</i>	<i>369 843</i>	<i>393 171</i>	<i>349 904</i>	<i>89 203</i>	<i>113 311</i>	<i>27,03%</i>
TOTAL	1 108 456	1 031 151	1 060 224	1 023 896	739 415	785 537	6,24%

Source DRIP et DLC

Les **cotisations** et **subventions** aux assemblées et instances interparlementaires dont est membre le Sénat sont, par nature, relativement stables. Après une diminution de 3,53 % en 2020, du fait de la diminution des cotisations à l'Union interparlementaire et à l'Assemblée parlementaire de la francophonie, elles ont augmenté de 3,39 % en 2021 pour s'établir à **672 225 euros**.

Contributions aux principales instances interparlementaires (en euros)

Nom	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Union Interparlementaire	262 162	237 031	233 727	227 664	210 155	232 205	10,49%
Assemblée parlementaire de la francophonie	107 778	110 302	110 222	111 003	100 599	106 977	6,34%
Assemblée parlementaire de l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord	152 961	155 733	156 684	160 951	163 006	162 893	-0,07%
Ass. parlementaire de l'Organisation pour la sécurité de la coopération en Europe	112 083	114 243	118 019	125 975	128 053	121 750	-4,92%
Assemblée parlementaire de la Méditerranée	44 000	44 000	48 400	48 400	48 400	48 400	0,00%
Total instances	678 984	661 308	667 052	673 992	650 213	672 225	3,39%

Source DRIP et DLC

Les dépenses pour **frais de mission** des délégations aux assemblées parlementaires, après avoir baissé des trois quarts en 2020 du fait de la crise

¹¹ Dans certains cas, des fonctionnaires peuvent être amenés à accompagner les Sénateurs. C'est le cas par exemple pour l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE).

sanitaire, augmentent de 27,03 % en 2021 (113 311 euros), demeurant très inférieures à leur niveau antérieur.

Frais de mission des délégations aux assemblées parlementaires (en euros)

Nom	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe	97 961	76 010	77 265	86 308	19 691	38 134	93,66%
Assemblée parlementaire de l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord	88 171	80 368	71 492	72 972	1 489	31 122	1989,92%
Assemblée parlementaire de la francophonie	100 214	72 630	97 932	66 978	14 649	922	-93,70%
Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité de la coopération en Europe	47 580	45 730	44 537	35 984	4 509	28 000	520,98%
Union Interparlementaire	81 083	86 250	90 892	85 337	44 810	14 534	-67,56%
Assemblée parlementaire de la Méditerranée	7 097	3 159	4 497	0	2 621	0	-100,00%
Réunion des présidents de parlements	7 367	5 697	6 557	2 325	1 432	599	-58,17%
Total instances	429 473	369 843	393 171	349 904	89 203	113 311	27,03%

Source DRIP et DLC

b) Les activités des groupes interparlementaires d'amitié

De même, les dépenses liées aux **déplacements** des groupes interparlementaires d'amitié ont augmenté de 434,20 %, pour atteindre **195 569 euros**, sans toutefois retrouver le niveau d'avant-crise, qui s'établissait autour de 400 000 euros. L'écart par rapport à cette moyenne, de l'ordre de 200 000 euros, se répartit essentiellement entre 50 000 euros pour les accueils de délégations étrangères, qui n'ont que peu repris, 130 000 euros pour les déplacements, à seulement 60 % de leur niveau antérieur, et 50 000 euros pour la régie¹², qui demeure largement excédentaire (+ 32 979 euros).

Agrégat des dépenses des groupes interparlementaires d'amitié

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Accueils	44 365	52 361	51 371	103 533	0	10 601	-
<i>(nombre d'accueils réalisés)</i>	5	6	6	15	0	2	-
Déplacements	373 323	322 046	384 165	311 355	58 362	216 686	271,28%
<i>Participation des Sénateurs</i>	66 253	54 829	63 650	49 881	8 321	0	-100,00%
<i>(nombre de déplacements réalisés)</i>	23	20	22	21	3	12	300,00%
Régie	18 567	-562	22 732	-8 727	-40 011	-32 979	-17,57%
<i>recettes</i>	-49 676	-50 292	-47 190	-45 760	-47 476	-55 700	17,32%
<i>dépenses</i>	68 243	49 730	69 922	37 033	7 465	22 721	204,35%
Autres dépenses	8 215	4 020	16 847	16 140	18 258	1 261	-93,09%
TOTAL	444 470	377 864	475 115	422 300	36 609	195 569	434,20%

Source DRIP

¹² Cotisations des Sénateurs membres des groupes d'amitié et participation de leur part, à hauteur de 25 %, aux frais de transport, d'hébergement et de séjour.

c) *La coopération technique interparlementaire*

Les dépenses de la **coopération technique interparlementaire**, liées aux activités de coopération effectuées au Sénat (accueil de délégations de parlements étrangers), ainsi qu'aux missions techniques assurées par des Sénateurs et des fonctionnaires à l'étranger (expertise législative, appui logistique et technique, etc.) sont quant à elles à nouveau en baisse, de 36,71 %, après une baisse de 64,23 % en 2020. Leur montant s'est élevé à **6 719 euros**, ce qui est plus de quatre fois inférieur au montant annuel moyen antérieur à la crise sanitaire.

Évolution des dépenses de coopération technique interparlementaire (en euros)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Coopération technique interparlementaire	30 982	28 612	30 666	29 676	10 616	6 719	-36,71%

Source DRIP

d) *Les manifestations à caractère international*

Les frais liés aux **manifestations internationales**, après une diminution de 85,89 % en 2020, ont augmenté en 2021 de 115,37 %, passant de 14 736 euros à **31 737 euros**. Ce montant ne présente pas d'écart manifeste par rapport à la situation d'avant la crise sanitaire, marquée par d'importantes fluctuations.

Évolution des dépenses de manifestations internationales (en euros)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Manifestations internationales	62 208	25 496	49 829	104 401	14 736	31 737	115,37%

Source DRIP

4. Les missions des commissions

La crise sanitaire a également conduit à une forte baisse des **frais de mission des commissions permanentes**, de la **commission des affaires européennes**, des **missions d'information** et des **commissions d'enquête**, pris en charge par le budget de la **Direction de la Législation et du Contrôle** et dont la majeure partie concerne les commissions permanentes.

Ainsi, malgré un rebond de 26,12 % en 2021, ces dépenses sont loin d'avoir retrouvé leur niveau d'avant-crise : avec un montant de **173 042 euros** en 2021, elles correspondent à seulement 30 % environ de la moyenne antérieure à 2020, comme le montre le tableau ci-après.

Dépenses des commissions permanentes (en euros)

Nom	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Commission des affaires économiques	43 316	76 574	20 402	77 823	5 045	14 085	179,19%
Commission des affaires étrangères	207 775	199 747	148 109	188 891	56 535	98 511	74,25%
Commission des affaires sociales	41 276	16 136	34 382	25 327	547	3 290	502,09%
Commission de la culture	50 055	72 370	68 906	70 043	2 358	7 077	200,16%
Commission de l'aménagement du territoire	90 668	71 975	88 534	80 596	68 558	22 410	-67,31%
Commission des finances	86 059	77 973	69 883	46 275	3 050	1 640	-46,24%
Commission des lois	62 886	63 468	62 617	50 032	1 107	26 029	2250,89%
Total des commissions permanentes	582 035	578 243	492 832	538 989	137 199	173 042	26,12%

Source DLC

Seule la commission des lois a effectué son déplacement annuel, à Mayotte. Les autres commissions ont décidé d'annuler ou de reporter leur déplacement en raison de la crise sanitaire.

Cette répartition peut être affinée en distinguant le coût des missions, les frais remboursés aux personnes entendues et les autres dépenses hors missions. Cette ventilation fait apparaître qu'en 2021 les missions ont représenté 87,43 % des dépenses des commissions permanentes.

Répartition par nature des dépenses des commissions permanentes (en euros)

Commissions	Frais de mission	Personnes entendues	Autres	Total
Affaires économiques	13 543	465	77	14 085
Affaires étrangères	94 671	116	3 724	98 511
Affaires sociales	1 330	1 936	24	3 290
Culture	2 383	174	4 520	7 077
Aménagement du territoire	15 745	466	6 199	22 410
Finances	616	0	1 024	1 640
Lois	23 003	786	2 240	26 029
Total	151 291	3 943	17 808	173 042

Frais de mission : comprenant tous les frais liés aux déplacements.

Frais de remboursement pour les personnes entendues.

Autres : toutes les autres dépenses (repas de travail, traduction de documents, colloque, séminaire, etc.).

Les **dépenses de la commission des affaires européennes** ont quant à elles diminué de 23,61 % en 2021, pour s'établir à **21 883 euros**. La commission a pu se rendre notamment à Bruxelles, Rome, en Roumanie ou encore à Strasbourg ou Calais.

Évolution des dépenses de la commission des affaires européennes (en euros)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Commission des affaires européennes	106 252	81 130	104 514	88 738	28 649	21 883	-23,61%

Source DLC

5. Les délégations et l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

Toutes les dépenses des délégations et de l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques (OPECST) sont regroupées, depuis 2011, au sein de la **Direction de l'Initiative parlementaire et des Délégations (DIPD)**.

Elles se sont élevées à **139 907 euros** en 2021, en baisse de 5,85 % par rapport à 2020, année déjà marquée par une baisse de 33,22 %. La crise sanitaire, en réduisant la capacité des délégations à organiser des événements ou des déplacements, explique cette très faible consommation des crédits.

Ce résultat global est la conséquence d'évolutions hétérogènes, comme le montre le tableau ci-après. La légère diminution en 2021 résulte de la diminution des dépenses de la délégation aux collectivités territoriales et, dans une moindre mesure, de la délégation à la prospective, que l'augmentation des dépenses des autres délégations et de l'Office n'a pas compensé.

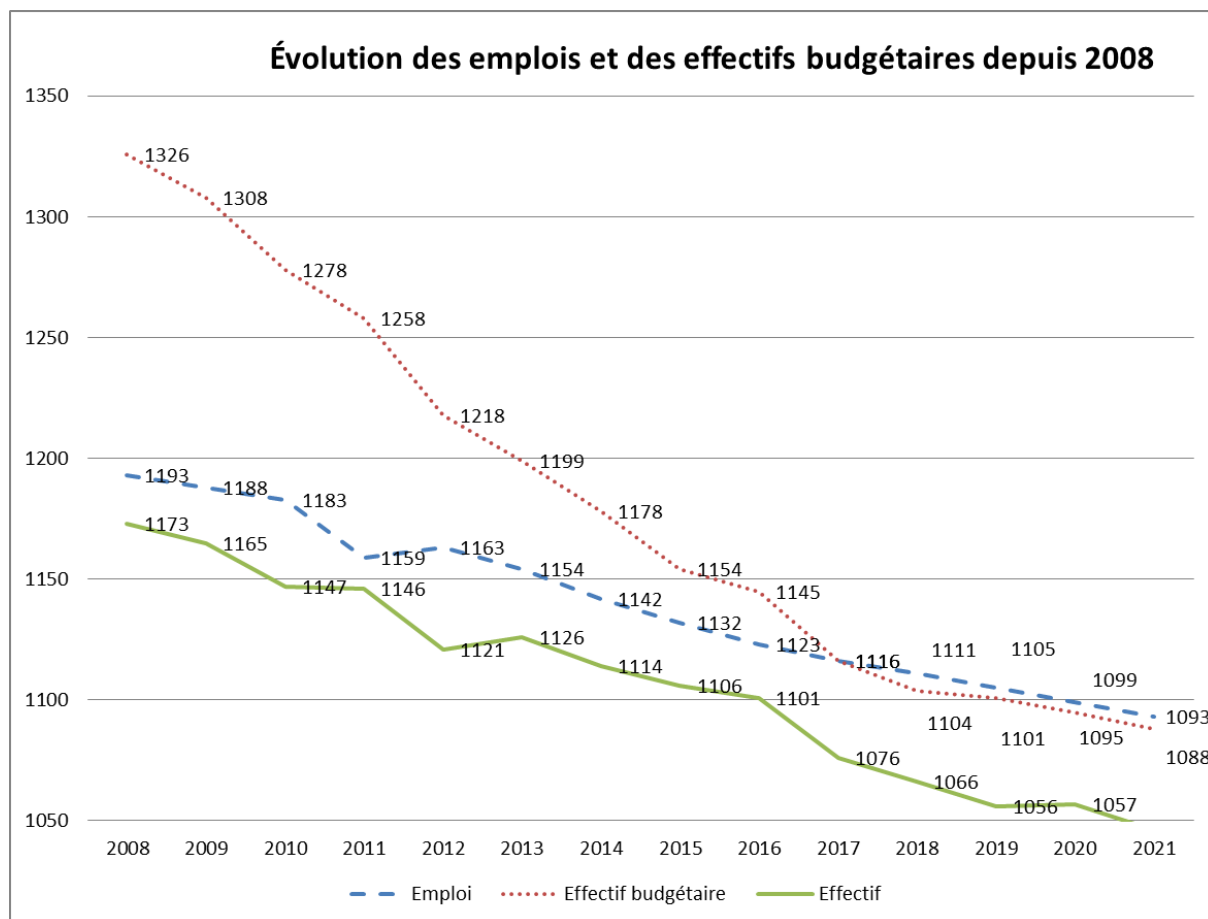
Entité	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Délégation aux collectivités territoriales	39 786	14 937	57 532	30 801	66 338	12 247	-81,54%
Délégation aux droits des femmes	31 998	19 910	35 397	33 759	16 960	24 460	44,23%
Délégation aux entreprises	87 212	88 965	84 954	54 071	12 453	39 915	220,53%
Délégation à l'outre-mer	95 775	41 573	55 746	40 975	17 740	19 827	11,77%
Délégation à la prospective	21 355	15 391	20 946	13 726	17 418	12 951	-25,65%
Total délégations	276 127	180 775	254 575	173 333	130 908	109 400	-16,43%
OPECST (quote-part du Sénat)	113 505	47 429	24 714	49 175	17 693	30 507	72,42%
TOTAL	389 632	228 204	279 289	222 508	148 601	139 907	-5,85%

Source DIP

6. Les charges de personnel

a) Le traitement du personnel titulaire et stagiaire

Au 31 décembre 2021, l'administration du Sénat comptait **1 093 emplois budgétaires**, contre 1 099 l'année précédente, les effectifs réels s'établissant à 1 057 fonctionnaires.



Ce graphique montre l'évolution des écarts entre les effectifs budgétaires (en pointillés rouges), les emplois (ou effectifs réglementaires : tirets bleus) et les effectifs (en poste : ligne verte). Il s'agit des effectifs totaux Sénat et Jardin.

Les **traitements et indemnités des fonctionnaires titulaires et stagiaires** se sont élevés en 2021 à **87 323 983 euros**, en diminution de 4,61 % (- 4 217 252 euros) par rapport à l'exercice 2020. Cette diminution correspond à une tendance longue depuis 2014, une hausse très ponctuelle ayant été enregistrée en 2020.

Aucune revalorisation du point d'indice n'est intervenue depuis le 1^{er} février 2017, tandis que la **contraction de la masse indiciaire** s'est poursuivie (- 0,12 % entre décembre 2020 et décembre 2021).

L'évolution constatée (- 4,61 %) s'explique par l'effet conjugué des facteurs suivants :

- la **réduction des effectifs** ;
- le contrecoup du **nombre particulièrement élevé de séances publiques le week-end en 2020** du fait de la crise sanitaire ;
- un phénomène récurrent de **latence** dans les remplacements qui, au niveau global, s'apparente à une diminution du nombre d'équivalents temps-plein (ETP) payés.

Par ailleurs, deux éléments de la rémunération des fonctionnaires sont en voie d'extinction. L'indemnité correctrice individuelle (ICI) n'est pas perçue par les fonctionnaires entrés en fonction après le 19 mars 1999, tandis que l'indemnité complémentaire de logement (ICL) ne concerne pas ceux entrés dans les cadres après le 12 décembre 2012. Par conséquent, les dépenses concernant ces indemnités baissent chaque année en proportion du nombre de départs à la retraite ou en congé spécial des fonctionnaires qui en bénéficient.

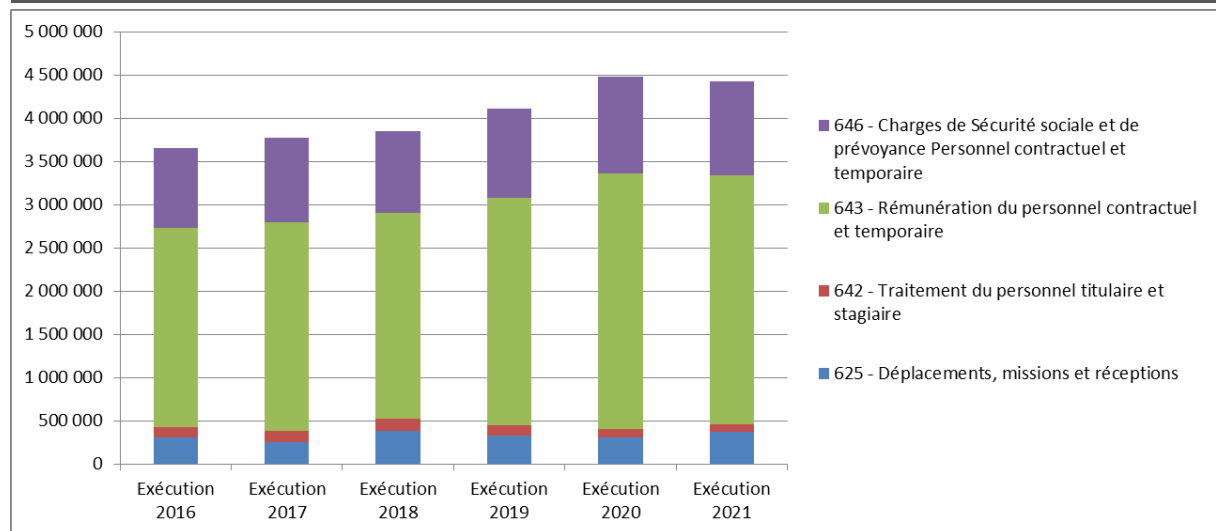
b) La rémunération du personnel contractuel et temporaire

La **rémunération du personnel contractuel et temporaire** a progressé de 6,64 % en 2021, pour s'établir à **9 180 302 euros**, Présidence incluse. Les effectifs de contractuels ont augmenté de 15,60 %.

La consommation des crédits de la **Présidence** atteint **2 882 867 euros**, en diminution de 2,44 %, après une augmentation de 12,09 % en 2020. L'augmentation constatée en 2020 était la contrepartie de la fin, au 1^{er} janvier 2020, de la mise à disposition de fonctionnaires auprès du cabinet du Président.

Agrégat des dépenses de la Présidence

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021
DEPENSES						
625 - Déplacements, missions et réceptions	305 751	252 749	376 133	327 392	301 461	368 522
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	121 015	131 635	143 360	116 872	100 095	92 054
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	2 306 781	2 408 783	2 385 620	2 636 313	2 955 036	2 882 867
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	923 774	976 855	942 426	1 027 681	1 121 351	1 078 418
TOTAL DES DEPENSES	3 657 321	3 770 022	3 847 540	4 108 258	4 477 943	4 421 861



c) Les charges de sécurité sociale et de prévoyance du personnel titulaire et stagiaire

La dépense relative aux **charges de sécurité sociale et de prévoyance du personnel titulaire et stagiaire** s'est élevée à **13 342 465 euros** en 2021, en baisse de 1,16 % par rapport à l'exercice précédent. Les charges relatives aux fonctionnaires et contractuels reproduisent les variations constatées dans les paies versées à ces différentes catégories.

d) *Les autres charges sociales*

Les **charges sociales** acquittées par le Sénat au titre de la **rémunération des personnels contractuels** se sont élevées à **3 124 463 euros** en 2021 (+ 5,34 %). Leur évolution est corrélée à celle de la masse salariale concernée (+ 6,64 %).

S'agissant des diverses autres charges sociales, les dépenses ont principalement concerné :

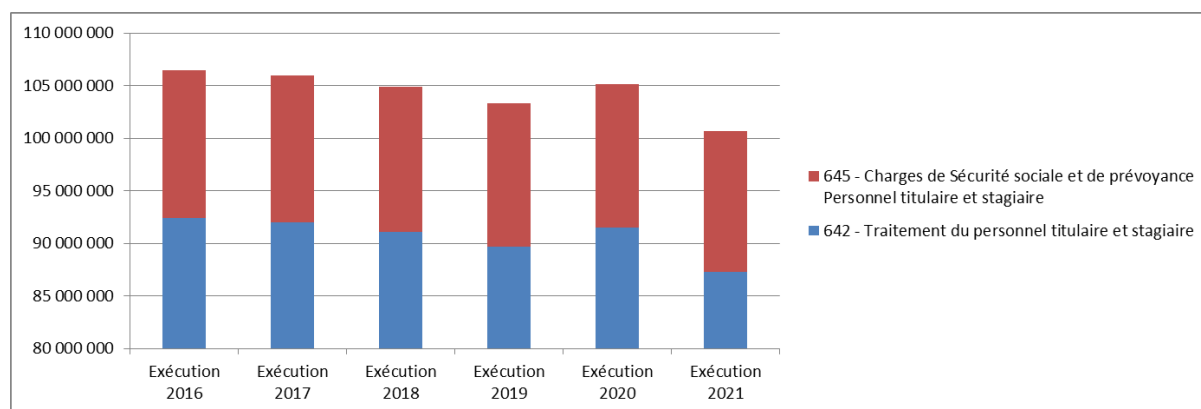
- les indemnités de départ à la retraite, pour **537 033 euros** (- 36,7 %) ;
- la réservation de berceaux de crèches, soit une dépense de **147 600 euros**, identique à celles de 2020 et 2019 ;
- les allocations chômage et viagères des personnels contractuels, d'un montant total de **171 978 euros** (+ 46,5 %).

Les dépenses relatives à la **médecine du travail** se sont élevées à 144 845 euros, contre 39 864 euros en 2020, en augmentation de 263 %, du fait de l'organisation du bilan de santé les années impaires (91 516 euros en 2021, contre 95 484 euros en 2019). La dépense correspondant aux vacances assurées par des médecins remplaçants s'élève à 35 205 euros, tandis que celle liée à des visites médicales diverses, essentiellement d'aptitude représente 18 125 euros.

Au total, les dépenses de personnel s'établissent comme suit au cours des six derniers exercices :

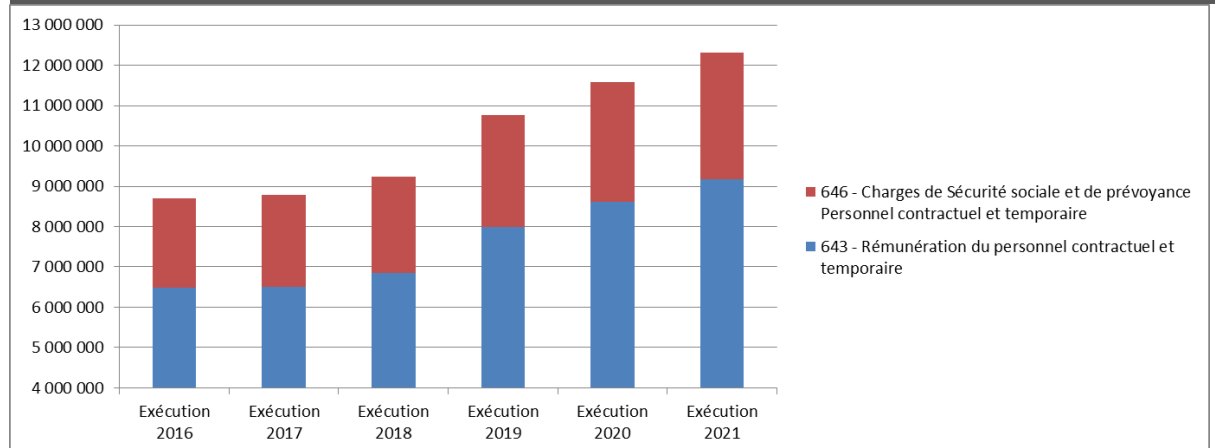
Personnel titulaire et stagiaire

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021
DEPENSES						
Personnel titulaire et stagiaire						
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	92 374 180	91 990 727	91 106 637	89 684 793	91 541 236	87 323 983
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	14 079 535	13 961 365	13 817 757	13 641 482	13 621 933	13 342 465
TOTAL DES DEPENSES	106 453 715	105 952 092	104 924 394	103 326 275	105 163 169	100 666 448



Personnel contractuel et temporaire

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021
DEPENSES						
Personnel contractuel et temporaire						
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	6 490 130	6 511 202	6 846 166	7 998 539	8 608 944	9 180 302
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	2 219 317	2 277 644	2 393 282	2 756 706	2 966 032	3 124 463
TOTAL DES DEPENSES	8 709 447	8 788 846	9 239 448	10 755 245	11 574 975	12 304 765



e) La formation et le recrutement

461 284 euros ont été dépensés pour la **formation des personnels** et la **conception d'épreuves de concours**, en progression de 65,5 % par rapport à 2020. Les dépenses de **formation générale**, qui avaient été particulièrement faibles en 2020 du fait de la crise sanitaire (232 234 euros, soit -24,47 %), sont reparties à la hausse et s'établissent à **392 831 euros** (+ 69,15 %). Les dépenses de **formation aux langues étrangères** (59 551 euros) et de **conception d'épreuves de concours** (8 903 euros) retrouvent également leur niveau habituel.

Les **dépenses d'honoraires**, qui se sont élevées à **134 878 euros** (+ 40,28 %), se répartissent entre des frais d'avocat, de recrutement, de comptes rendus et de visites médicales.

Enfin, la location de salles dans le cadre de l'organisation des concours a suscité une dépense de 53 801 euros, inférieure de 6,4 % par rapport à 2020. Cette évolution découle du calendrier d'organisation des concours et de la nature de leurs épreuves (durée, nombre de candidats, besoins en matériel informatique).

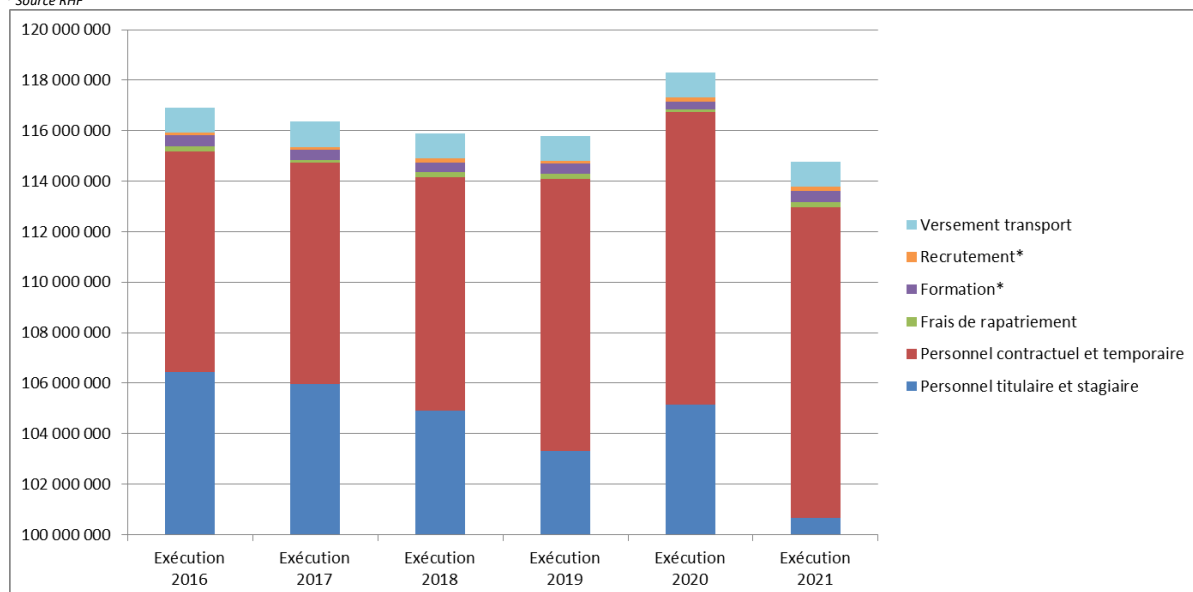
f) Les prises en charges diverses

Le rapatriement du personnel à l'issue des séances de nuit a coûté **203 552 euros** au Sénat en 2021, en hausse de 82 % par rapport à 2020. Il s'agit là encore d'un retour à la normale, la crise sanitaire ayant notamment conduit à réduire le personnel de permanence pendant les périodes de confinement et de couvre-feu.

Agrégat des dépenses de personnel

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021
DEPENSES						
Personnel titulaire et stagiaire	106 453 715	105 952 092	104 924 394	103 326 275	105 163 169	100 666 448
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	92 374 180	91 990 727	91 106 637	89 684 793	91 541 236	87 323 983
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	14 079 535	13 961 365	13 817 757	13 641 482	13 621 933	13 342 465
Personnel contractuel et temporaire	8 709 447	8 788 846	9 239 448	10 755 245	11 574 975	12 304 765
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	6 490 130	6 511 202	6 846 166	7 998 539	8 608 944	9 180 302
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	2 219 317	2 277 644	2 393 282	2 756 706	2 966 032	3 124 463
Frais de rapatriement	216 594	83 724	200 180	218 809	111 786	203 552
624720 - Rapatriement du personnel	216 594	83 724	200 180	218 809	111 786	203 552
Formation*	430 349	415 174	366 918	392 602	291 368	455 231
Formation	430 349	415 174	366 918	392 602	291 368	455 231
Recrutement*	109 048	122 365	159 293	99 551	189 476	161 058
Recrutement	109 048	122 365	159 293	99 551	189 476	161 058
Versement transport	978 727	1 002 596	999 084	985 540	990 558	970 323
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	978 727	1 002 596	999 084	985 540	990 558	970 323
TOTAL DES DEPENSES	116 897 880	116 364 796	115 889 318	115 778 022	118 321 332	114 761 375

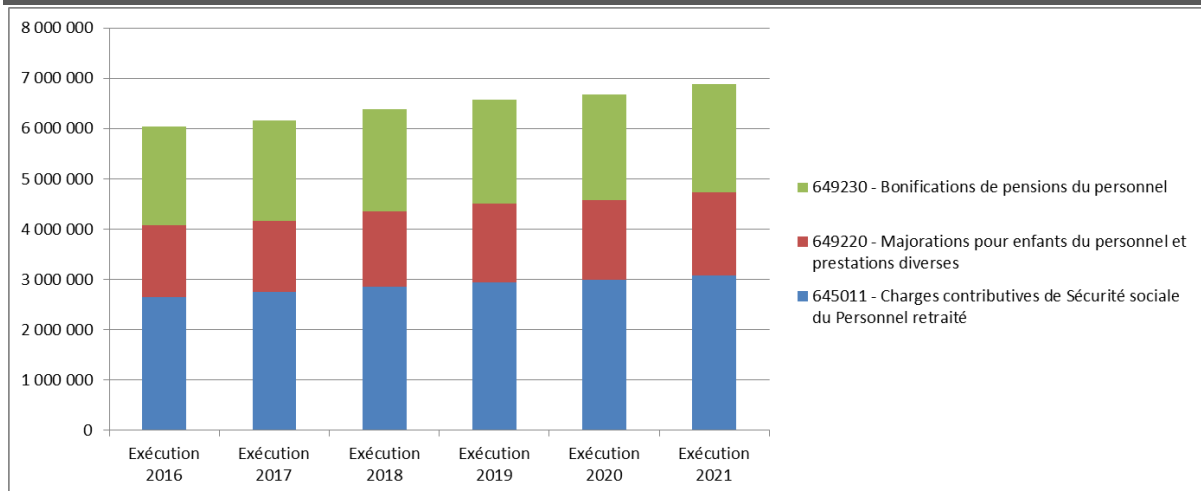
* Source RHF



Pour les personnels retraités, l'évolution des dépenses au cours des six derniers exercices s'établit ainsi :

Dépenses pour les personnels retraités

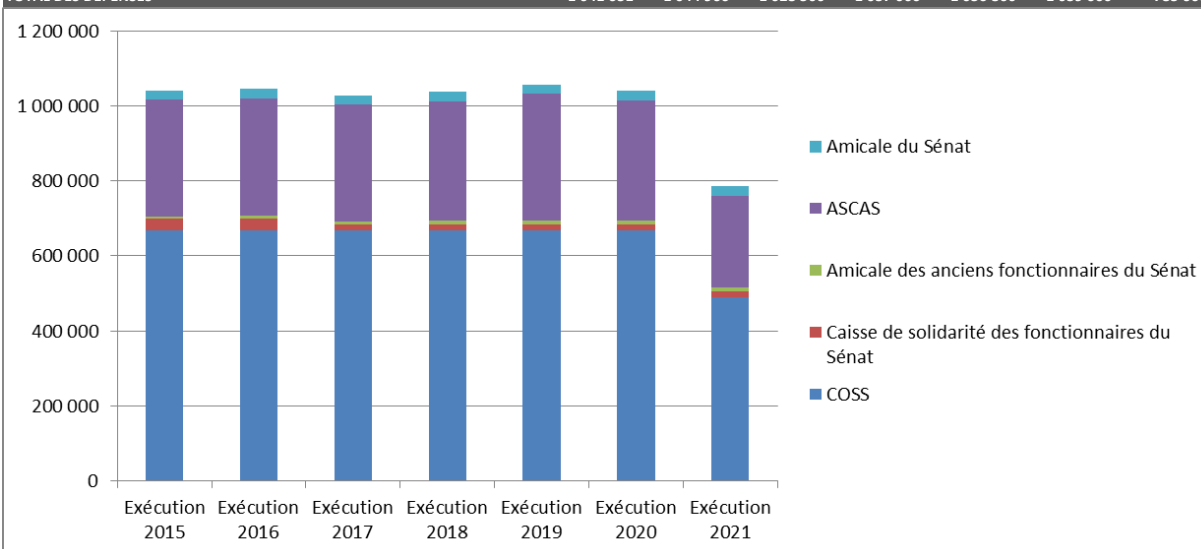
Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021
DEPENSES						
Personnels retraités						
645011 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	2 647 570	2 742 572	2 847 890	2 936 868	2 991 579	3 078 334
649220 - Majorations pour enfants du personnel et prestations diverses	1 420 770	1 416 862	1 496 212	1 563 123	1 576 656	1 647 549
649230 - Bonifications de pensions du personnel	1 978 764	1 995 266	2 036 990	2 068 105	2 110 925	2 163 475
TOTAL DES DEPENSES	6 047 104	6 154 700	6 381 092	6 568 096	6 679 160	6 889 357



Au total, les dépenses relatives aux activités sociales et culturelles évoluent comme suit :

Agrégat des dépenses relatives aux activités sociales et culturelles

Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021
DEPENSES							
COSS	667 000	667 000	667 000	667 000	667 000	667 000	490 000
Caisse de solidarité des fonctionnaires du Sénat	32 401	32 466	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000
Amicale des anciens fonctionnaires du Sénat	6 250	7 500	7 500	10 000	10 000	10 000	10 000
ASCAS	311 000	313 000	313 000	319 000	338 800	321 600	244 600
Amicale du Sénat	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
TOTAL DES DEPENSES	1 041 651	1 044 966	1 028 500	1 037 000	1 056 800	1 039 600	785 600



EXECUTION DU BUDGET - 2021									
Sénat									
Toutes directions confondues									
Compte									
	Exécution 2020	Budget réparti 2021	Exécution 2021	Solde budgétaire 2021	Taux d'exécution 2021	Variation 2021-2020 (en %)	Variation 2021-2020 (en montant)		
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	897 172,75	916 083,00	877 785,60	38 297,40	95,82%	-2,16%	-19 387,15		
605100 - Travaux d'impression	128 658,78	236 000,00	145 604,82	90 395,18	61,70%	13,17%	16 946,04		
605200 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	352,03	1 000,00	888,00	112,00	88,80%	152,25%	535,97		
605300 - Achats de petits matériels et consommables informatiques	344 305,45	218 642,00	332 976,11	-114 334,11	152,29%	-3,29%	-11 329,34		
605400 - Achats de mobilier et objets	22 138,81	50 000,00	49 728,81	271,19	99,46%	124,62%	27 590,06		
605600 - Achats de matériels, équipements et travaux photos	1 703,25	3 000,00	3 433,31	-433,31	114,44%	101,57%	1 730,06		
605700 - Achats de matériel, équipements et travaux audiovisuels	27 136,26	33 441,00	24 171,25	9 269,75	72,28%	-10,93%	-2 965,01		
605810 - Ouvrages	57 457,45	69 000,00	53 638,65	15 361,35	77,74%	-6,63%	-3 818,80		
605820 - Journaux à l'unité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00		
605840 - Abonnements, publications diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00		
605850 - Divers (ex: Gravures/Letres)	2 091,80	7 000,00	6 582,60	417,40	94,04%	214,69%	4 490,80		
605870 - Abonnement au JO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00		
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	313 328,92	298 000,00	260 762,05	37 237,95	87,50%	-16,78%	-52 566,87		
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	3 204 039,53	3 814 600,00	3 352 429,83	462 170,17	87,88%	4,63%	148 390,30		
606110 - Eau	125 605,31	236 000,00	176 064,20	59 935,80	74,60%	40,17%	50 458,89		
606120 - Electricité et gaz	1 286 619,06	1 590 000,00	1 369 178,73	220 821,27	86,11%	6,42%	82 559,67		
606130 - Chauffage urbain	717 827,66	801 000,00	772 859,56	28 140,44	96,49%	7,67%	55 031,90		
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	307 786,31	381 000,00	333 529,47	47 470,53	87,54%	8,36%	25 743,16		
606400 - Fournitures administratives	245 802,91	303 000,00	281 081,24	21 918,76	92,77%	14,35%	35 278,33		
606500 - Carburant	164 402,03	275 000,00	207 108,47	17 691,53	92,05%	25,98%	42 706,44		
606700 - Fournitures et petits équipements fournis aux Sénateurs dans le cadre du Protocole	121 404,29	18 600,00	13 968,00	4 632,00	75,10%	-88,49%	-107 436,29		
606800 - Autres matières et fournitures	227 537,46	247 000,00	188 090,40	58 909,60	76,15%	-17,34%	-39 447,06		
606900 - Fournitures ateliers	7 054,50	13 000,00	10 549,76	2 450,24	81,15%	49,55%	3 495,26		
607 - Achats de marchandises	18 234,80	125 000,00	96 438,55	28 561,45	77,15%	428,87%	78 203,75		
607000 - Achats de marchandises	18 234,80	125 000,00	96 438,55	28 561,45	77,15%	428,87%	78 203,75		
611 - Sous-traitance générale	2 961 711,51	2 912 122,00	2 630 872,33	281 249,67	90,34%	-11,17%	-330 839,18		
611000 - Sous-traitance générale	2 961 711,51	2 912 122,00	2 630 872,33	281 249,67	90,34%	-11,17%	-330 839,18		
611100 - Traductions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00		
613 - Locations	2 250 028,69	2 119 500,00	2 234 129,99	-114 629,99	106,41%	-0,71%	-15 898,70		
613200 - Locations immobilières	1 533 907,08	1 522 500,00	1 552 597,27	-30 097,27	101,96%	1,22%	18 690,19		
613510 - Locations mobilières	412 974,97	468 000,00	558 959,55	-100 959,55	122,04%	35,35%	145 984,58		
613520 - Location matériels et logiciels informatiques	303 146,64	139 000,00	122 573,17	16 426,83	88,18%	-59,57%	-180 573,47		
614 - Charges locatives et de copropriété	230 678,06	385 000,00	372 511,53	12 488,47	96,76%	61,49%	141 833,47		
614000 - Charges locatives et de copropriété	230 678,06	385 000,00	372 511,53	12 488,47	96,76%	61,49%	141 833,47		
615 - Entretien, réparations, restauration	6 242 064,40	7 732 969,00	7 982 209,98	-249 240,98	103,22%	27,88%	1 740 145,58		
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	656 018,54	1 679 000,00	1 865 920,79	-186 920,79	111,13%	184,43%	1 209 902,25		
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	503 426,87	634 500,00	533 819,39	100 680,61	84,13%	6,04%	30 392,52		
615600 - Maintenance	5 082 618,99	5 419 469,00	5 582 469,80	-163 000,80	103,01%	9,83%	499 850,81		

Compte	Exécution		Budget réparti 2021	Exécution 2021	Solde		Taux d'exécution 2021	Variation	
	2020	2021			budgetaire 2021	2021-2020 (en %)		2021-2020 (en montant)	
616 - Assurances	205 433,20	274 356,00	274 356,00	230 529,14	43 826,86	43 826,86	84,03%	12,22%	25 095,94
616000 - Assurances	205 433,20	274 356,00	274 356,00	230 529,14	43 826,86	43 826,86	84,03%	12,22%	25 095,94
617 - Etudes et recherche	173 010,00	739 000,00	739 000,00	231 878,88	507 121,12	507 121,12	31,38%	34,03%	58 868,88
617000 - Etudes et recherche	173 010,00	739 000,00	739 000,00	231 878,88	507 121,12	507 121,12	31,38%	34,03%	58 868,88
618 - Divers	1 348 546,19	1 958 650,00	1 958 650,00	1 614 496,75	344 153,25	344 153,25	82,43%	19,72%	265 950,56
618110 - Achats et abonnements publications diverses	966 324,79	1 096 650,00	1 096 650,00	1 026 795,36	69 854,64	69 854,64	93,63%	6,28%	60 470,57
618120 - Archives audiovisuelles	15 977,78	19 000,00	19 000,00	16 883,88	2 116,12	2 116,12	88,86%	5,67%	906,10
618140 - Abonnements télévision	8 018,20	10 000,00	10 000,00	9 565,36	434,64	434,64	95,65%	19,30%	1 547,16
618150 - Documentation électronique	2 742,98	3 000,00	3 000,00	3 671,08	-671,08	-671,08	122,37%	33,84%	928,10
618170 - Suivi presse quotidienne régionale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
618300 - Documentation technique	21 953,29	59 000,00	59 000,00	22 499,57	36 500,43	36 500,43	38,13%	2,49%	546,28
618400 - Versement à des organismes de formation	286 997,08	685 000,00	685 000,00	466 627,60	218 372,40	218 372,40	68,12%	62,59%	179 630,52
618410 - Formation langues étrangères	43 553,70	76 000,00	76 000,00	59 551,16	16 448,84	16 448,84	76,36%	36,73%	15 997,46
618450 - Conception épreuves de concours	2 928,00	10 000,00	10 000,00	8 902,74	1 097,26	1 097,26	89,03%	204,06%	5 974,74
618500 - Documentation de colloque, séminaires, conférences	50,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-50,37
621 - Personnel extérieur	50 432,04	50 000,00	50 000,00	9 570,81	40 429,19	40 429,19	19,14%	-81,02%	-40 861,23
621100 - Personnel itinérant	50 432,04	50 000,00	50 000,00	9 570,81	40 429,19	40 429,19	19,14%	-81,02%	-40 861,23
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	2 951 480,57	5 393 845,00	5 393 845,00	2 987 853,72	2 405 991,28	2 405 991,28	55,39%	1,23%	36 373,15
622300 - Honoraires refacturés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
622600 - Honoraires	2 951 480,57	5 393 845,00	5 393 845,00	2 987 853,72	2 405 991,28	2 405 991,28	55,39%	1,23%	36 373,15
623 - Publicités, publications, relations publiques	328 539,24	625 000,00	625 000,00	423 463,37	201 536,63	201 536,63	67,75%	28,89%	94 924,13
623100 - Annonces et insertions	6 168,00	19 500,00	19 500,00	2 869,00	16 631,00	16 631,00	14,71%	-53,49%	-3 299,00
623300 - Organisation de manifestations et expositions	55 688,16	247 500,00	247 500,00	88 167,13	159 332,87	159 332,87	35,62%	58,32%	32 478,97
623600 - Catalogue et imprimés	30 393,22	50 000,00	50 000,00	27 427,73	22 572,27	22 572,27	54,86%	-9,76%	-2 965,49
623700 - Publications	71 999,79	120 000,00	120 000,00	113 946,57	6 054,43	6 054,43	94,95%	58,35%	41 985,78
623800 - Frais de diffusion audiovisuelle	164 330,07	188 000,00	188 000,00	191 053,94	-3 053,94	-3 053,94	101,62%	16,26%	26 723,87
624 - Transport de biens et transport du personnel	111 785,71	280 000,00	280 000,00	203 552,22	76 447,78	76 447,78	72,70%	82,09%	91 766,51
624720 - Rapatriement du personnel	111 785,71	280 000,00	280 000,00	203 552,22	76 447,78	76 447,78	72,70%	82,09%	91 766,51
625 - Déplacements, missions et réceptions	4 307 240,07	8 423 725,00	8 423 725,00	5 379 829,62	3 043 895,38	3 043 895,38	63,87%	24,90%	1 072 589,55
625110 - Frais de transport hors mission	3 353 908,63	5 854 200,00	5 854 200,00	3 954 042,82	1 900 157,18	1 900 157,18	67,54%	17,89%	600 134,19
625120 - Frais d'hébergement hors mission	33 938,50	52 800,00	52 800,00	34 146,53	18 654,47	18 654,47	64,67%	0,61%	207,03
625130 - Frais de séjour hors mission	103 038,27	121 900,00	121 900,00	121 091,82	808,18	808,18	99,34%	17,52%	18 053,55
625140 - Péages et parkings hors mission	41 587,35	47 500,00	47 500,00	48 966,31	-1 466,31	-1 466,31	103,09%	17,74%	7 378,96
625150 - Divers hors mission	35 147,41	9 500,00	9 500,00	39 589,80	-30 089,80	-30 089,80	416,73%	12,64%	4 442,39
625610 - Frais de transport sur mission	175 117,79	943 575,00	943 575,00	374 154,82	569 420,18	569 420,18	39,65%	113,66%	199 037,03
625620 - Frais d'hébergement sur mission	56 950,96	292 882,50	292 882,50	94 650,13	198 232,37	198 232,37	32,32%	66,20%	37 699,17
625630 - Frais de séjour sur mission	8 284,63	68 317,50	68 317,50	13 133,80	55 183,70	55 183,70	19,22%	58,53%	4 849,17
625640 - Frais divers sur mission	45 512,50	150 750,00	150 750,00	52 751,99	97 998,01	97 998,01	34,99%	15,91%	7 239,49
625700 - Réceptions	441 447,60	816 000,00	816 000,00	624 556,63	191 443,37	191 443,37	76,54%	41,48%	183 109,03
625730 - Frais des groupes interparlementaires d'amitié	7 465,43	50 300,00	50 300,00	22 720,97	27 579,03	27 579,03	45,17%	204,35%	15 255,54
625740 - Frais des groupes d'études	4 841,00	16 000,00	16 000,00	25,00	15 975,00	15 975,00	0,16%	-99,46%	-4 816,00

Compte	Exécution		Budget réparti 2021	Exécution 2021	Solde budgétaire 2021	Taux d'exécution 2021	Variation 2021-2020 (en %)	Variation 2021-2020 (en montant)
	2020	2021						
626 - Frais postaux et de télécommunications	2 992 175,89	3 542 500,00	3 159 821,28	382 678,72	89,20%	5,60%	167 646,39	
626100 - Frais postaux et de télécommunication	1 439 411,99	1 832 500,00	1 677 811,24	154 688,76	91,56%	16,56%	238 399,25	
626210 - Abonnement téléphonique	1 398 059,45	1 500 000,00	1 324 013,89	175 986,11	88,27%	-5,30%	-74 046,56	
626220 - Lignes spécialisées et internet	80 703,05	130 000,00	84 054,90	45 945,10	64,66%	4,15%	3 351,85	
626250 - Autres frais de télécommunications	74 001,40	80 000,00	73 941,25	6 058,75	92,43%	-0,08%	-60,15	
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	990 558,36	1 020 000,00	970 322,50	49 677,50	95,13%	-2,04%	-20 235,86	
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	990 558,36	1 020 000,00	970 322,50	49 677,50	95,13%	-2,04%	-20 235,86	
635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	565 923,54	581 100,00	574 860,17	6 239,83	98,93%	1,58%	8 936,63	
635000 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	565 923,54	581 100,00	574 860,17	6 239,83	98,93%	1,58%	8 936,63	
637 - Taxes diverses	30 812,16	40 000,00	83 914,47	-43 914,47	209,79%	172,34%	53 102,31	
637000 - Taxes diverses	30 812,16	40 000,00	83 914,47	-43 914,47	209,79%	172,34%	53 102,31	
641 - Indemnités des Sénateurs	31 598 995,87	32 066 700,00	31 713 996,46	352 703,54	98,90%	0,36%	115 000,59	
641100 - Indemnité parlementaire	23 470 049,95	23 482 600,00	23 482 608,49	-8,49	100,00%	0,05%	12 558,54	
641200 - Indemnité de résidence	704 114,43	704 500,00	704 491,17	8,83	100,00%	0,05%	376,74	
641300 - Indemnités de fonction	6 037 014,78	6 046 800,00	6 046 764,48	35,52	100,00%	0,16%	9 749,70	
641410 - Président	86 357,52	86 400,00	86 357,52	42,48	99,95%	0,00%	0,00	
641420 - Membre du Bureau, Président des commissions, de l'Office et des Groupes	1 107 436,37	1 107 500,00	1 106 045,48	1 454,52	99,87%	-0,13%	-1 390,89	
641500 - Indemnités à caractère familial	105 597,63	92 300,00	107 498,20	-15 198,20	116,47%	1,80%	1 900,57	
641700 - Allocation d'aide au retour à l'emploi	88 425,19	546 600,00	180 231,12	366 368,88	32,97%	103,82%	91 805,93	
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	91 541 235,57	90 075 900,00	87 323 983,03	2 751 916,97	96,94%	-4,61%	-4 217 252,54	
642100 - Traitement de base	34 895 646,68	34 490 000,00	34 292 304,67	197 695,33	99,43%	-1,73%	-603 342,01	
642200 - Indemnité de résidence	1 307 423,11	1 311 500,00	1 285 133,40	26 366,60	97,99%	-1,70%	-22 289,71	
642300 - Indemnité de service	8 711 001,32	8 743 500,00	8 559 520,61	183 979,39	97,90%	-1,74%	-151 480,71	
642410 - Transport et ICL	3 608 032,93	3 631 200,00	3 458 656,53	172 543,47	95,25%	-4,14%	-149 376,40	
642420 - Travaux supplémentaires	29 249 262,70	27 800 000,00	26 461 311,95	1 348 688,05	95,15%	-9,57%	-2 797 950,75	
642430 - Indemnité exceptionnelle	3 609 398,11	3 623 000,00	3 423 230,72	199 769,28	94,49%	-5,16%	-186 167,39	
642441 - ICL	977 533,51	1 000 000,00	846 259,32	153 740,68	84,63%	-13,43%	-88 902,44	
642442 - Indemnités diverses	7 214 653,54	7 397 400,00	7 125 751,10	271 648,90	96,33%	-1,23%	-88 902,44	
642510 - SFT	407 657,93	467 000,00	391 143,86	65 856,14	85,59%	-4,05%	-16 514,07	
642520 - Autres indemnités à caractère familial	1 560 625,74	1 622 300,00	1 490 670,87	131 629,13	91,89%	-4,48%	-69 954,87	
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	8 608 943,53	8 750 200,00	9 180 301,80	-430 101,80	104,92%	6,64%	571 358,27	
643100 - Rémunération	6 037 638,62	6 286 500,00	6 534 068,51	-247 568,51	103,94%	8,22%	486 429,69	
643200 - Congés payés	30 550,44	4 500,00	14 656,80	-10 356,80	330,15%	-51,37%	-15 693,64	
643300 - Indemnités diverses	2 540 754,27	2 459 200,00	2 631 376,49	-172 176,49	107,00%	3,57%	90 622,22	
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	12 187 869,29	12 742 400,00	12 478 066,51	264 333,49	97,93%	2,38%	290 197,22	
644010 - Charges contributives de Sécurité sociale des Sénateurs en exercice	1 386 532,31	1 387 000,00	1 388 671,18	-1 671,18	100,12%	0,15%	2 138,87	
644011 - Charges contributives de Sécurité sociale des Sénateurs ministres	2 877 091,23	7 700,00	7 709,18	-9,18	100,12%	-25,00%	-2 569,73	
644012 - Charges contributives de Sécurité sociale des Sénateurs pensionnés	2 107 601,23	3 316 500,00	3 054 256,28	262 243,72	92,09%	6,14%	176 655,05	
644013 - Charges contributives de Sécurité sociale-Allocation d'aide au retour à l'emploi	5 050,84	31 300,00	9 834,66	21 465,34	31,42%	94,71%	4 783,82	
644020 - Charges contributives retraite des Sénateurs	7 754 687,04	7 863 300,00	7 880 403,30	-17 103,30	100,22%	1,62%	125 716,26	
644021 - Charges contributives retraite des Sénateurs ministres	57 612,02	38 600,00	40 691,99	-2 091,99	105,42%	-29,37%	-16 920,03	
644030 - Charges de contribution solidarité autonomie des Sénateurs	95 746,22	95 800,00	95 797,44	2,56	100,00%	0,05%	51,22	
644031 - Charges de contribution solidarité- Allocation d'aide au retour à l'emploi	360,72	2 200,00	702,48	1 497,52	31,93%	94,74%	341,76	

Compte	Exécution 2020	Budget réparti 2021	Exécution 2021	Solde budgétaire 2021	Taux d'exécution 2021	Variation 2021-2020 (en %)	Variation 2021-2020 (en montant)
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	16 613 511,86	16 694 000,00	16 420 798,72	0,00	273 201,28	98,36%	-1,16%
645000 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS
645010 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel titulaire et stagiaire	1 867 167,37	1 784 700,00	1 833 792,15	-49 092,15	102,75%	102,75%	-1,79%
645011 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel en activité	2 991 578,90	3 228 900,00	3 078 334,03	150 565,97	95,34%	95,34%	2,90%
645020 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	11 614 729,27	11 539 800,00	11 371 138,17	168 661,83	98,54%	98,54%	-2,10%
645022 - Charges contributives Retraite du Personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%	NS
645022 - Charges contributives Retraite du Personnel - services antérieurs organismes extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%	NS
645030 - Charges de contribution solidarité autonomie du Personnel	140 036,32	140 600,00	137 534,37	3 065,63	97,82%	97,82%	-1,79%
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	2 966 091,60	3 134 200,00	3 124 462,78	9 737,22	99,69%	99,69%	5,34%
646000 - Charges de Sécurité soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%	NS
646100 - Charges de Sec. soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	2 096 581,70	2 205 300,00	2 236 643,67	-31 343,67	101,42%	101,42%	6,68%
646100 - Charges de Sec. soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire - Cotisations URSSAF	466 158,98	500 700,00	503 078,40	503 078,40	100,46%	100,46%	7,92%
646300 - Charges contributives de retraite Personnel contractuel et temporaire	318 608,35	335 400,00	291 379,35	44 000,65	86,88%	86,88%	-8,54%
646400 - Charges contributives de retraite Personnel fonctionnaire détaché au Sénat	84 682,57	92 800,00	93 341,36	-541,36	100,58%	100,58%	10,22%
647 - Autres charges sociales	1 919 811,72	1 877 800,00	1 532 662,75	345 137,25	81,62%	81,62%	-20,17%
647100 - Prestations directes	1 212 948,13	1 051 800,00	884 008,46	167 791,55	84,05%	84,05%	-27,12%
647400 - Versements nouvelles sociales	667 000,00	676 000,00	503 809,00	172 191,00	74,53%	74,53%	-24,47%
647500 - Médecine du travail	39 863,59	150 000,00	144 845,30	5 154,70	96,56%	96,56%	263,35%
648 - Autres charges de personnel	40 265,42	52 000,00	37 501,78	14 498,22	72,12%	72,12%	-6,86%
648200 - Formation aux langues étrangères	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%	NS
648240 - Formation aux concours internes	18 321,82	14 000,00	12 181,70	1 818,30	87,01%	87,01%	-33,51%
648250 - Autres formations	21 943,60	38 000,00	25 320,08	12 679,92	66,63%	66,63%	15,39%
648300 - Stagiaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%	NS
649 - Accessoires de pensions	5 748 416,55	5 949 300,00	5 900 386,23	48 913,77	99,18%	99,18%	2,64%
649120 - Majorations pour enfants des pensions des anciens Sénateurs des Yvelines et Vienne	2 044 260,41	2 149 000,00	2 067 226,12	81 773,88	96,19%	96,19%	1,12%
649130 - Majorations de pensions des Sénateurs	16 575,26	20 100,00	22 136,76	-2 036,76	110,13%	110,13%	33,55%
649200 - Majorations pour enfants du personnel et prestations diverses	1 576 656,21	1 600 900,00	1 647 548,56	-46 648,56	102,91%	102,91%	4,50%
649230 - Bonifications de pensions du personnel	2 110 924,67	2 179 300,00	2 163 474,79	15 825,21	99,27%	99,27%	2,49%
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeurs similaires	0,00	3 000,00	2 674,10	325,90	89,14%	89,14%	NS
651000 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeur similaires	0,00	3 000,00	2 674,10	325,90	89,14%	89,14%	NS
655 - Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale ou le Sénat	27 999,14	150 000,00	30 507,05	119 492,95	20,34%	20,34%	8,96%
655000 - Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale	7 367,50	0,00	30 507,05	-30 507,05	0,00%	0,00%	312,95%
655100 - Participation au financement des Offices gérés par le Sénat	20 631,64	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00%	0,00%	-100,00%
658 - Aides à l'exercice du mandat parlementaire	103 001 977,90	102 552 987,00	99 798 282,18	2 754 704,82	97,31%	97,31%	-3,11%
658110 - Fonctionnement des groupes politiques	11 727 740,16	11 670 500,00	11 915 313,40	-244 813,40	102,10%	102,10%	1,60%
658120 - Bureau des groupes politiques	-18 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%	-100,00%
658200 - Subvention AGAS	68 438 635,50	63 395 307,00	63 247 163,29	148 143,71	99,77%	99,77%	-7,59%
658310 - Frais de mandat des Sénateurs	19 008 535,87	24 051 680,00	20 898 678,96	3 153 001,02	86,89%	86,89%	9,94%
658311 - Frais d'hébergement des Sénateurs	2 454 688,27	2 772 800,00	2 820 300,24	-47 500,24	101,71%	101,71%	14,89%
658320 - Frais informatiques des Sénateurs	1 102 147,23	363 000,00	613 252,82	-250 252,82	168,94%	168,94%	-44,36%
658330 - Frais de représentation des Sénateurs	288 890,87	299 700,00	303 573,46	-3 873,46	101,29%	101,29%	5,06%

Compte	Exécution		Budget réparti		Exécution		Solde		Taux		Variation	
	2020	2021	2020	2021	2021	2021	budgetaire	2021	d'exécution	2021	2021-2020	2021-2020
											(en %)	(en montant)
≡ 659 - Autres subventions	2 260 075,52	2 252 904,00	1 729 783,64	523 120,36	76,78%	-23,46%						
659000 - Autres subventions	25 374,40	45 500,00	37 958,48	7 541,52	83,43%	49,59%						12 584,08
659110 - Subvention aux Restaurants	1 141 166,75	900 000,00	607 474,00	292 526,00	67,50%	-46,77%						-533 682,75
659120 - Subvention au Comptoir Médicis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS						0,00
659130 - Subvention au Salon de coiffure	69 404,00	62 404,00	69 404,00	-7 000,00	111,22%	0,00%						0,00
659140 - Subvention à la Garde républicaine	253 193,60	280 000,00	268 082,10	11 917,90	55,74%	5,88%						14 888,50
659150 - Subvention aux chalets de nécessité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS						0,00
659160 - Subventions diverses	56 000,00	56 000,00	56 000,00	0,00	100,00%	0,00%						0,00
659210 - Subvention à l'UIP	254 965,42	348 400,00	246 739,77	101 660,23	70,82%	-3,23%						-8 225,65
659220 - Subvention à l'APF	115 248,14	200 000,00	107 899,20	92 100,80	53,95%	-6,38%						-7 348,94
659230 - Subvention à la DPAE	0,00	8 200,00	0,00	8 200,00	0,00%	NS						0,00
659240 - Subvention à l'OSCE	128 052,50	135 000,00	121 749,81	13 250,19	90,19%	-4,92%						-6 302,69
659250 - Subvention à l'Association Secrétaires Généraux des Parlements membres de l'UIP	2 019,33	1 200,00	873,43	326,57	72,79%	-56,75%						-1 145,90
659260 - Subvention à l'APM	48 400,00	48 400,00	48 400,00	0,00	100,00%	0,00%						0,00
659270 - Subvention IPEX	1 261,62	1 500,00	1 279,56	220,44	85,30%	1,42%						17,94
659280 - Subvention COSAC	1 983,48	2 300,00	1 030,18	1 269,82	44,79%	-48,06%						-953,30
659290 - Subvention Assemblée parlementaire de l'OTAN	163 006,28	164 000,00	162 893,11	1 106,89	99,33%	-0,07%						-113,17
≡ 671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	686 858,08	4 504,00	3 474,00	1 030,00	77,13%	-99,49%						-683 384,08
671200 - Pénalités, amendes	686 858,08	4 504,00	3 474,00	1 030,00	77,13%	-99,49%						-683 384,08
≡ 678 - Autres charges exceptionnelles	717 245,39	1 327 175,00	242 947,33	1 084 227,67	18,31%	-66,13%						-474 298,06
678000 - Autres charges exceptionnelles	717 245,39	1 327 175,00	242 947,33	1 084 227,67	18,31%	-66,13%						-474 298,06
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	307 779 104,15	318 566 520,00	302 936 299,10	15 630 220,90	95,09%	-1,57%						-4 842 805,05

C. LES PRODUITS

Les **produits** constatés se sont élevés en 2021 à **5 917 464 euros**, contre 4 622 459 euros inscrits au budget réparti, mais en **baisse de 18,8 %** sur un an (7 285 801 euros en 2020).

Évolution des produits du Sénat depuis 2016

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021
PRODUITS						
701 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	-6 503	-3 889	-2 945	-2 134	-2 207	-4 845
706 - Prestations de services	-177 543	-261 103	-193 345	-296 739	-153 107	-204 408
707 - Cession à titre onéreux de marchandises	-74 153	-134 144	-70 893	-56 505	-73 565	-81 831
708 - Produits des activités annexes	-1 014 430	-943 235	-1 039 626	-2 273 667	-1 033 468	-1 024 966
752 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	-603 683	-602 833	-614 540	-653 438	-649 141	-548 137
755 - Participation de l'Assemblée nationale au financement des offices gérés par le Sénat	0	-3 615	-24 714	-49 175	-14 447	0
758 - Produits divers de gestion courante	-4 086 797	-4 576 694	-4 727 401	-4 523 982	-4 912 168	-3 720 144
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0	0	0	0	0
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	-6 200	-5 577 760	-56 287	-23 507	-50 850	-73 162
778 - Autres produits exceptionnels	-181 144	-29 515	-63 651	-162 890	-396 847	-259 971
TOTAL DES PRODUITS	-6 150 452	-12 132 787	-6 793 401	-8 042 037	-7 285 801	-5 917 464

La différence par rapport à la prévision est essentiellement due au **reversement de l'excédent des caisses de sécurité sociale**, dont le montant a atteint **0,9 million d'euros**, contre 2,1 millions d'euros en 2020, et qui n'est jamais budgété, en raison de son caractère intrinsèquement aléatoire. En 2020, l'excédent des caisses de sécurité sociale avait été plus élevé, du fait de la crise sanitaire, qui avait entraîné la diminution des consultations et le report d'actes médicaux non urgents.

Cette recette exclue, les produits perçus, soit 5 017 464 millions d'euros, sont en ligne avec la prévision.

Le **produit des cessions de publications et de documents** a représenté **4 845 euros**.

Les recettes tirées des **prestations de services** se sont élevées à **204 408 euros**, soit une **hausse de 33,5 %**, qui replace ces recettes à un niveau comparable à celui antérieur à la crise sanitaire. Pour mémoire, ces produits correspondent principalement :

- à **divers remboursements effectués par les Sénateurs** ;
- aux redevances de **misés à disposition des salles Clemenceau, Médicis et Monory**, dont le nombre avait chuté en 2020 en raison de la crise.

Au titre de la **cession de marchandises**, **81 831 euros** ont été enregistrés, provenant essentiellement de la vente de cartes de vœux aux Sénateurs par la **Direction de la Communication**, et en augmentation de 11,2 %.

Les produits des **activités annexes** ont représenté **1 024 944 euros**, soit une légère **diminution de 0,82 %** par rapport à l'exercice précédent. On distingue notamment :

- **438 197 euros** pour le **remboursement partiel de la mise à disposition de fonctionnaires du Sénat** auprès d'autres institutions ;

- **231 933 euros** provenant pour l'essentiel de la **redevance** d'affermage du Restaurant du Sénat et du Comptoir Médicis, et de façon secondaire, de refacturations à Public Sénat au titre des charges locatives, de taxes récupérables et de l'accès des personnels de la chaîne aux restaurants du Sénat ;
- **28 172 euros** au titre du **versement de l'excédent budgétaire** dégagé par les buvettes.

Les **revenus des immeubles** se sont élevés à **548 137 euros**, soit :

- **336 292 euros** correspondant au paiement par Public Sénat de sa redevance d'affectation et de ses charges. Ce montant a été inférieur de 23,22 % en 2021 par rapport au montant enregistré en 2020, du fait de l'exonération du quatrième trimestre accordée à la chaîne au titre de la compensation du coût du déménagement de son studio, rendu nécessaire par les travaux programmés de rénovation de la salle Clemenceau ;
- **211 845 euros** versés par La Poste au titre du loyer du bureau de poste situé au rez-de-chaussée de l'immeuble du 20 rue de Tournon.

Les **produits divers de gestion courante** ont quant à eux représenté **3 720 144 euros**. Il s'agit principalement :

- de la **redevance de gestion des caisses de sécurité sociale** et de retraite, pour **2 731 037 euros** ;
- du **versement de l'excédent des caisses de sécurité sociale** pour un montant de **915 897 euros**.

Enfin, les **produits de cessions d'actifs** constatés se sont élevés à **73 132 euros**, imputables pour l'essentiel à des cessions de véhicules. Les **autres produits** exceptionnels ont représenté quant à eux **259 971 euros**, essentiellement pour des recettes telles que des remboursements par les assurances au titre de sinistres automobiles.

Reclassées par destination analytique, les recettes, y compris celles du **Jardin et du Musée**, tirées de la valorisation du patrimoine et des services, s'établissent comme suit :

Agrégat des recettes tirées de la valorisation du patrimoine et des services (Sénat, Jardin, Musée)

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021
PRODUITS						
Concessions du Jardin	283 108	332 783	346 558	465 094	262 807	401 886
758100 - Concessions jardins	283 108	332 783	346 558	465 094	262 807	401 886
Prises de vues photographiques et cinématographiques	43 815	50 865	29 428	63 775	34 935	61 380
758900 - Autres produits de gestion courante	43 815	50 865	29 428	63 775	34 935	61 380
Mise à disposition des locaux	1 167 543	1 230 595	1 162 566	1 148 997	813 998	690 745
706000 - Prestations de services	106 004	99 902	67 251	98 280	22 357	16 311
708700 - Remboursement de frais	222 404	292 408	245 323	159 144	30 000	25 000
708110 - Redevance, affermage, restaurants	235 452	235 452	235 452	238 135	112 500	101 297
752000 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	603 683	602 833	614 540	653 438	649 141	548 137
Mise à disposition de personnel	295 824	340 978	325 762	386 537	467 275	438 197
708400 - Mise à disposition facturée de personnel	295 824	340 978	325 762	386 537	467 275	438 197
Restaurant	189 532	162 797	176 459	190 438	133 698	108 150
708110 - Redevance, affermage, restaurants	189 532	162 797	176 459	190 438	133 698	108 150
Comptoir Médicis	20 000	30 410	29 008	30 966	30 390	37 151
708110 - Redevance, affermage, restaurants	20 000	30 410	29 008	30 966	30 390	37 151
Divers	200 842	5 833 684	248 280	182 958	178 879	188 010
701000 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	6 503	3 889	2 945	2 134	2 207	4 845
707000 - Cession à titre onéreux de marchandises	74 153	134 144	70 699	56 505	73 565	81 831
708120 - Reversements Buvettes	102 129	98 040	100 063	88 421	43 441	28 172
758900 - Autres produits de gestion courante	11 858	19 851	18 286	12 391	8 816	0
775200 - Produits sur cessions d'immos corporelles	6 200	5 577 760	56 287	23 507	50 850	73 162
TOTAL DES PRODUITS	2 200 663	7 982 112	2 318 061	2 468 764	1 921 983	1 925 520

EXECUTION DU BUDGET - 2021
Sénat
Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2020	Budget réparti 2021	Exécution 2021	Solde budgétaire 2021	Taux d'exécution 2021	Variation 2021-2020 (en%)	Variation 2021-2020 (en montant)
PRODUITS							
701 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	-2 206,62	-2 500,00	-4 845,08	2 345,08	193,80%	119,57%	-2 638,46
701000 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	-2 206,62	-2 500,00	-4 845,08	2 345,08	193,80%	119,57%	-2 638,46
706 - Prestations de services	-153 107,37	-212 459,00	-204 407,92	-8 051,08	96,21%	33,51%	-51 300,55
706000 - Prestations de services	-22 357,00	-49 700,00	-16 311,25	-33 388,75	32,02%	-27,04%	6 045,75
706010 - Remboursement SMCF et NAVIGO	-26 518,51	-33 959,00	-25 751,56	-8 207,44	75,83%	-2,89%	766,95
706020 - Remboursement forfait taxi	-14 732,47	-18 000,00	-10 665,21	-7 334,79	59,25%	-27,61%	4 067,26
706030 - Remboursement forfait téléphonique	-5 216,17	-20 000,00	-28 899,28	8 099,28	144,50%	454,03%	-23 683,11
706040 - Remboursement affranchissements postaux	-10 829,82	-5 000,00	-17 167,70	12 167,70	343,35%	58,52%	-6 337,88
706050 - Remboursement photocopies couleur	-70 604,40	-85 000,00	-103 361,70	18 361,70	121,60%	46,40%	-32 757,30
706060 - Autres remboursements	-2 849,00	-800,00	-2 251,22	1 451,22	281,40%	-20,98%	597,78
707 - Cession à titre onéreux de marchandises	-73 565,32	-60 100,00	-81 830,94	21 730,94	136,16%	11,24%	-8 265,62
707000 - Cession à titre onéreux de marchandises	-73 565,32	-60 100,00	-81 830,94	21 730,94	136,16%	11,24%	-8 265,62
708 - Produits des activités annexes	-1 033 467,81	-867 800,00	-1 024 966,28	157 166,28	118,11%	-0,82%	8 501,53
708110 - Redevance, allègement, restaurants	-166 138,78	-210 000,00	-201 100,05	-8 899,95	95,76%	21,04%	-34 961,27
708120 - Reversements Eweltes	-43 441,15	-50 000,00	-28 172,27	-21 827,73	56,34%	-35,15%	15 268,88
708000 - Mise à disposition facturée de personnel	-467 274,81	-300 000,00	-438 197,00	138 197,00	146,07%	-6,22%	29 077,81
708700 - Remboursement de frais	-259 143,90	-162 500,00	-251 846,21	89 346,21	154,98%	-2,82%	7 297,69
708710 - Remboursements sur frais de transports-missions	-5 967,61	-40 000,00	0,00	-40 000,00	0,00%	-100,00%	5 967,61
708720 - Participations sur frais de divers-missions	-2 353,47	-10 000,00	0,00	-10 000,00	0,00%	-100,00%	2 353,47
708730 - Contributions aux groupes interparlementaires d'amitié	-47 476,00	-50 300,00	-55 700,00	5 400,00	110,74%	17,32%	-8 274,00
708740 - Contributions aux groupes d'études	-15 762,00	-15 000,00	-19 118,00	4 118,00	127,45%	21,29%	-3 356,00
708810 - Dépenses redactées	-25 910,09	-30 000,00	-30 832,75	832,75	102,78%	19,00%	-4 922,66
752 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	649 141,30	638 000,00	548 136,79	-89 863,21	85,91%	-15,56%	101 004,51
752000 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	649 141,30	638 000,00	548 136,79	-89 863,21	85,91%	-15,56%	101 004,51
755 - Participation de l'Assemblée Nationale au financement des offices gérés par le Sénat	-14 447,49	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	14 447,49
755000 - Participation de l'Assemblée Nationale au financement des Offices gérés par le Sénat	-14 447,49	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	14 447,49
758 - Produits divers de gestion courante	4 912 167,92	-2 776 600,00	-3 720 143,80	943 543,80	133,98%	-24,27%	1 192 024,12
758000 - Redevance annuelle de gestion versée par les Caisses	4 069 320,13	-2 768 600,00	-3 646 933,50	878 333,50	131,72%	-25,10%	1 222 306,63
758900 - Autres produits de gestion courante	-42 847,79	-8 000,00	-73 210,30	65 210,30	915,13%	70,06%	-30 362,51
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
771000 - Pénalités perçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	-50 850,00	-30 000,00	-73 162,01	43 162,01	243,87%	43,88%	-22 312,01
775200 - Produits sur cessions d'immens corporelles	-50 850,00	-30 000,00	-73 162,01	43 162,01	243,87%	43,88%	-22 312,01
778 - Autres produits exceptionnels	396 847,17	-35 000,00	-259 970,73	224 970,73	742,77%	-34,49%	136 876,44
778000 - Autres produits exceptionnels	396 847,17	-35 000,00	-259 970,73	224 970,73	742,77%	-34,49%	136 876,44
778900 - Remboursements assurances	89 977,50	-30 000,00	-42 977,84	12 977,84	143,26%	-52,23%	46 999,66
778900 - Remboursements assurances	89 977,50	-30 000,00	-42 977,84	12 977,84	143,26%	-52,23%	46 999,66
PRODUITS	-7 285 801,00	-4 622 459,00	-5 917 463,55	1 295 004,55	128,02%	-18,76%	1 368 337,45

II. LE BUDGET DU JARDIN DU LUXEMBOURG

Le budget 2021 du Jardin du Luxembourg avait été fixé à **12,95 millions d'euros**, puis porté à **13,72 millions d'euros** après report des crédits d'opérations pluriannuelles et répartition des crédits en début d'exercice, contre respectivement 13,21 et 13,48 millions d'euros en 2020, et une **dotation de l'État** inchangée à **11,36 millions d'euros**. Ce montant se répartissait entre **2,45 millions d'euros** pour l'investissement et **11,27 millions d'euros** pour le fonctionnement. Avec des produits de **636 500 euros**, un déficit de 1,72 million d'euros était attendu, financé par un prélèvement sur disponibilités.

En **exécution**, il a finalement représenté une dépense de **13,11 millions d'euros**, soit une hausse de 12,6 % par rapport à 2020, moindre que celle anticipée (17,9 %). Ainsi, les dépenses d'investissement se sont élevées à **1,99 million d'euros** et celles de fonctionnement à **11,12 millions d'euros**. Bien que les produits, d'un montant de **498 295 euros**, aient été inférieurs aux prévisions, le **déficit** constaté de **1,25 million d'euros** n'a pas conduit à effectuer un prélèvement sur les disponibilités, du fait de l'exécution budgétaire globale excédentaire des trois entités.

Budget du Jardin du Luxembourg

BUDGET DU JARDIN - 2021	Exécution
DEPENSES	
I - Section d'investissement	1 992 570 €
II - Section de fonctionnement	11 115 285 €
III -Total des dépenses (I+II)	13 107 854 €
RESSOURCES	
IV - Produits	498 295 €
V - Dotation de l'Etat	11 356 900 €
VI - Prélèvement sur les disponibilités	1 252 660 €
VII -Total des ressources (IV+V+VI)	13 107 854 €

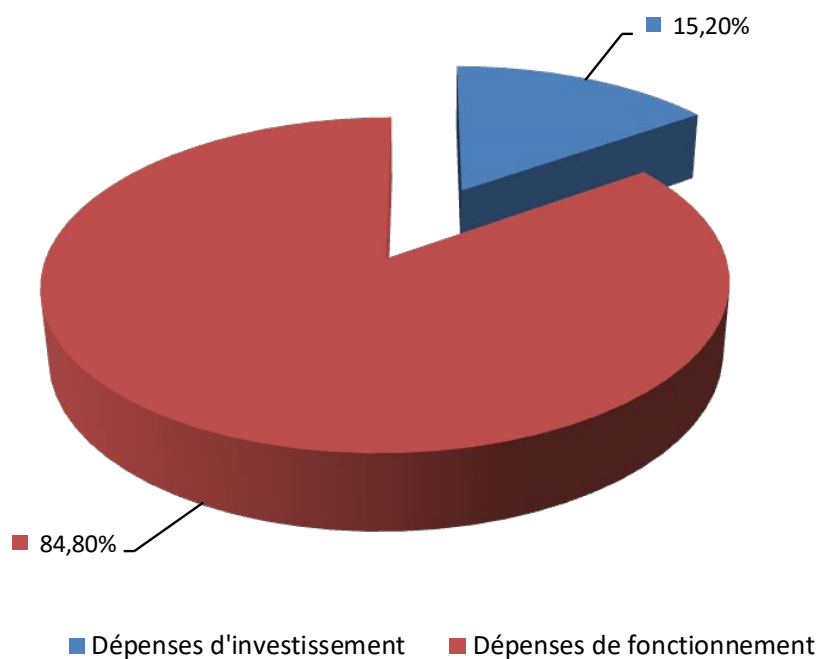
EXECUTION DU BUDGET - 2021

Jardin

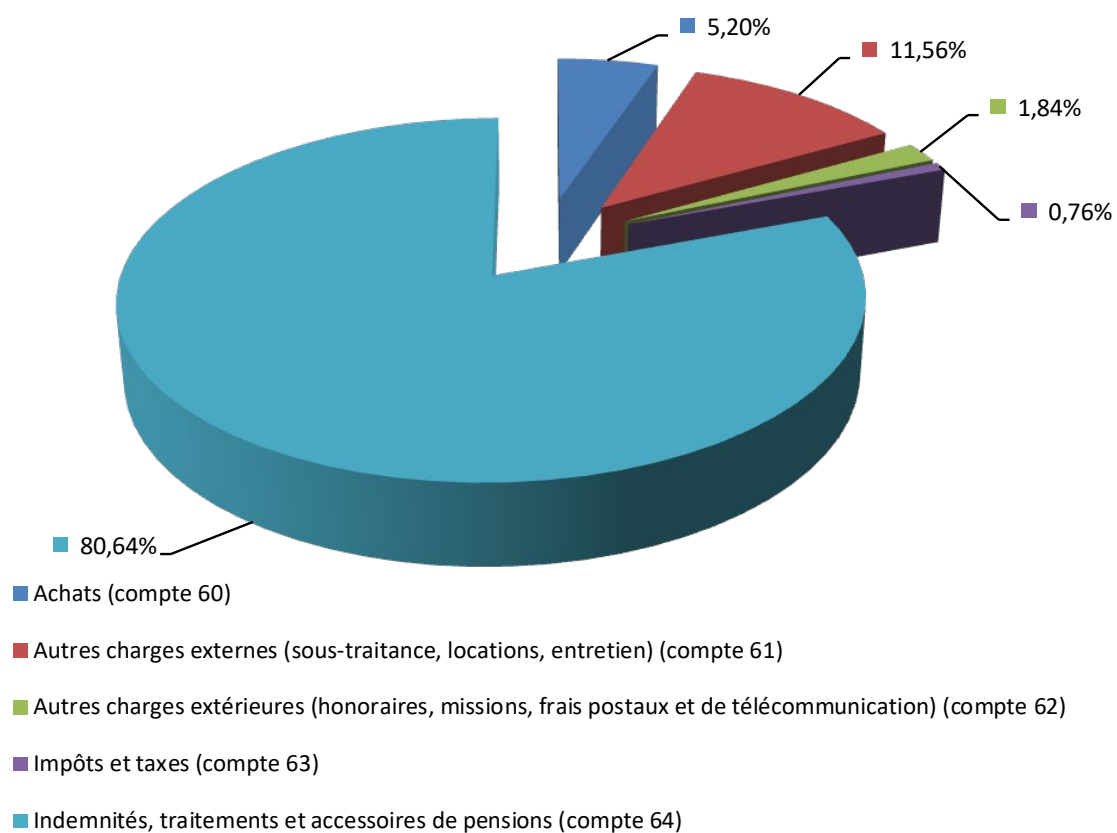
	Budget initial	Report OP	Budget réparti 2021*	Exécution 2021	Solde budgétaire 2021	Taux d'exécution 2021	Variation 2021-2020 (en%)	Variation 2021-2020 (en montant)
DEPENSES								
212 - Agencements et aménagements de terrains	70 000	148 861	218 861	140 566	78 295	64,23%	-51,92%	-151 786
213 - Constructions	1 320 000	492 325	1 962 325	1 796 194	166 131	91,53%	113,34%	954 257
215 - Installations techniques, matériels et outillage	265 000	0	265 000	53 378	211 622	20,14%	10,86%	5 229
216 - Collections et oeuvres d'art	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
218 - Autres immobilisations corporelles	0	0	0	2 432	-2 432	0,00%	-89,39%	-20 488
I - SECTION D'INVESTISSEMENT	1 655 000	641 186	2 446 186	1 992 670	453 616	81,46%	65,31%	787 212
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	130 000	0	130 000	32 589	97 411	25,07%	-30,84%	-14 534
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	597 400	0	597 400	545 169	52 231	91,26%	15,78%	74 311
611 - Sous-traitance générale	440 000	0	440 000	399 228	40 772	90,73%	14,45%	50 403
613 - Locations	10 000	0	10 000	19 470	-9 470	194,70%	306,69%	14 682
615 - Entretien, réparations, restauration	753 200	0	583 200	815 231	-232 031	139,79%	91,84%	390 272
617 - Etudes et recherche	5 000	0	5 000	500	4 500	10,00%	67,79%	202
618 - Divers	62 500	0	62 500	50 289	12 211	80,46%	100,44%	25 200
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	65 000	125 453	210 453	180 748	29 705	85,89%	55,75%	64 699
623 - Publicités, publications, relations publiques	35 000	0	35 000	16 478	18 522	47,08%	3411,13%	16 009
625 - Déplacements, missions et réceptions	11 500	0	11 500	1 840	9 661	16,00%	-51,51%	-1 954
626 - Frais postaux et de télécommunications	7 500	0	7 500	5 916	1 584	78,88%	-0,53%	-32
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	90 000	0	90 000	84 158	5 842	93,51%	-0,04%	-32
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	6 993 900	0	6 993 900	6 927 732	66 168	99,05%	0,52%	35 986
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	200 300	0	200 300	212 810	-12 510	106,25%	14,12%	26 339
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 411 000	0	1 411 000	1 381 347	29 653	97,90%	-1,29%	-17 993
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	48 800	0	48 800	48 819	-19	100,04%	0,84%	407
647 - Autres charges sociales	132 300	0	132 300	88 129	44 171	66,61%	7,20%	5 916
648 - Autres charges de personnel	0	0	0	0	0	0,00%	-100,00%	-1 700
649 - Accessoires de pensions	301 000	0	301 000	304 831	-3 831	101,27%	3,80%	11 161
659 - Autres subventions	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
II - SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 294 400	125 453	11 269 853	11 115 285	154 568	98,63%	6,51%	679 344
III - TOTAL DES DEPENSES (I+II)	12 949 400	766 639	13 716 039	13 107 854	608 185	95,57%	12,60%	1 466 555
RESSOURCES								
706 - Prestations de services	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
708 - Produits des activités annexes	-121 500	0	-121 500	-35 029	-86 471	28,83%	-22,94%	10 430
758 - Produits divers de gestion courante	-515 000	0	-515 000	-463 266	-51 734	89,95%	55,59%	-165 524
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
778 - Autres produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
IV - TOTAL DES PRODUITS	-636 500	0	-636 500	-498 295	-138 205	78,29%	45,19%	-155 094
V - PRELEVEMENT SUR LES DISPONIBILITES	-956 000	-766 639	-1 722 639	-1 252 660	-469 979	72,72%	-2230,30%	-1 311 462
VI - DOTATION DE L'ETAT	-11 356 900	0	-11 356 900	-11 356 900	0	100,00%	0,00%	0
VII - TOTAL DES RESSOURCES (IV+V+VI)	-12 949 400	-766 639	-13 716 039	-13 107 854	-608 185	95,57%	12,60%	-1 466 555

* Tel que réparti en application de l'article 3 du règlement budgétaire et comptable

Jardin : répartition des dépenses



Jardin : répartition des dépenses de fonctionnement



A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2021, les **dépenses d'investissement** se sont élevées à **1 992 570 euros**, soit leur **niveau le plus élevé depuis 2015**. En hausse de 65,3 % par rapport à 2020, leur taux d'exécution augmente également, pour s'établir à 81,46 %, contre 62,13 % en 2020, les crédits non utilisés ne représentant cette année que 453 616 euros.

Évolution des dépenses d'investissement du Jardin depuis 2014

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021
DEPENSES								
212 - Agencements et aménagements de terrains	237 315	206 427	-423	180 012	76 561	192 291	292 352	140 566
213 - Constructions	229 502	649 369	592 294	185 472	68 757	40 951	841 937	1 796 194
215 - Installations techniques, matériels et outillage	32 765	38 402	24 803	23 930	58 089	143 878	48 149	53 378
216 - Collections et oeuvres d'art	0	0	8 100	0	0	0	0	0
218 - Autres immobilisations corporelles	132 379	93 809	49 458	10 000	10 500	11 520	22 920	2 432
TOTAL DES DEPENSES	631 960	988 007	674 232	399 414	213 907	388 640	1 205 358	1 992 570

Pour les **agencements et aménagements de terrains**, les dépenses ont diminué de 51,9 % en 2021 et s'établissent à **140 566 euros**, pour un taux d'exécution de 64,23 %. Cette sous-consommation est essentiellement due à la suspension provisoire de la réfection des gazons, les premiers travaux réalisés n'ayant pas donné satisfaction.

Les dépenses de **constructions** se sont élevées en 2021 à **1 796 194 euros**, soit un taux d'exécution de 91,53 %. La crise sanitaire avait conduit, en 2020, à décaler l'opération pluriannuelle de rénovation de la Fontaine Médicis et de ses bassins, opération qui s'est achevée en septembre 2021. Les constructions ont également concerné, en 2021, l'opération de rénovation des grilles et des murets du Jardin du Luxembourg, à hauteur de 922 000 euros, ou encore la livraison du premier abri-bac dans le cadre de la mise en place d'un tri sélectif des déchets.

Par ailleurs, **53 378 euros** ont été dépensés au profit des **installations techniques**, pour financer notamment la réfection de l'éclairage de la broderie du jardin de l'Hôtel des Chartreux, le remplacement de canalisations en plomb, et l'achat de divers matériels de jardinage immobilisables.

Enfin, au titre des **autres immobilisations corporelles**, **2 432 euros** ont financé la fabrication d'un coffre en bois pour le terrain des boulistes et l'achat d'une tente pliante pour les Surveillants du Jardin du Luxembourg.

EXECUTION DU BUDGET - 2021
Jardin - investissement
Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2020	Budget réparti 2021	Exécution 2021	Solde budgétaire 2021	Taux d'exécution 2021	Variation 2021- 2020 (en%)	Variation 2021-2020 (en montant)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
212 - Agencements et aménagements de terrains	292 351,62	218 861,00	140 565,85	78 295,15	64,23%	-51,92%	-151 785,77
212100 - Plantations d'arbres et d'arbustes	292 351,62	218 861,00	140 565,85	78 295,15	64,23%	-51,92%	-151 785,77
213 - Constructions	841 937,05	1 962 325,00	1 796 193,95	166 131,05	91,53%	113,34%	954 256,90
213500 - Installations et agencement des constructions	756 930,52	1 962 325,00	1 793 806,79	168 518,21	91,41%	136,98%	1 036 876,27
213510 - Installations et agencement des constructions - Bâtiments à usage d'habitation et de bureau	85 006,53	0,00	2 387,16	-2 387,16	0,00%	-97,19%	-82 619,37
215 - Installations techniques, matériels et outillage	48 149,17	265 000,00	53 378,23	211 621,77	20,14%	10,86%	5 229,06
215100 - Installations complexes spécialisées	26 863,79	15 000,00	13 214,65	1 785,35	88,10%	-50,81%	-13 649,14
215110 - Installations complexes spécialisées - Bâtiments à usage d'habitation et de bureau	-1 302,72	0,00	16 247,69	-16 247,69	0,00%	-1347,21%	17 550,41
215400 - Matériel industriel	22 588,10	250 000,00	23 915,89	226 084,11	9,57%	5,88%	1 327,79
215500 - Outillage industriel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
216 - Collections et œuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
216100 - Collections et œuvres d'art propriété du Sénat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
218 - Autres immobilisations corporelles	22 920,00	0,00	2 431,54	-2 431,54	0,00%	-89,39%	-20 488,46
218200 - Matériel de transport	22 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-22 920,00
218400 - Mobilier	0,00	0,00	2 431,54	-2 431,54	0,00%	NS	2 431,54
218900 - Investissements exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 205 357,84	2 446 186,00	1 992 569,57	453 616,43	81,46%	65,31%	787 211,73

B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** du Jardin du Luxembourg ont été de **11 115 285 euros** en 2021, pour un taux d'exécution élevé, de 98,63 %, et sont en légère hausse par rapport à 2020 (+ 6,51 %). Elles se situent dans la moyenne constatée depuis 2014.

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021
DEPENSES								
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	48 239	75 371	63 874	67 501	52 997	31 750	47 123	32 589
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	519 261	555 688	543 757	531 439	504 791	529 860	470 857	545 169
611 - Sous-traitance générale	221 852	206 944	231 386	299 886	358 863	347 502	348 824	399 228
613 - Locations	9 162	8 236	11 044	6 809	5 237	3 381	4 787	19 470
615 - Entretien, réparations, restauration	611 626	650 896	740 643	711 416	595 081	429 535	424 959	815 231
617 - Etudes et recherche	696	5 294	455	6 421	548	548	298	500
618 - Divers	33 909	36 094	34 839	32 419	38 959	28 550	25 090	50 289
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	111 321	110 898	72 652	131 470	63 875	29 546	116 048	180 748
623 - Publicités, publications, relations publiques	16 636	9 568	19 469	1 233	6 113	28 854	469	16 478
625 - Déplacements, missions et réceptions	7 747	12 958	4 759	9 437	8 164	7 674	3 793	1 840
626 - Frais postaux et de télécommunications	11 908	11 543	11 700	10 637	11 668	14 395	5 948	5 916
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	81 168	81 778	84 303	86 256	83 366	81 979	84 190	84 158
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	7 736 124	7 556 169	7 456 269	7 394 219	7 068 790	6 848 521	6 891 745	6 927 732
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	83 204	93 182	91 078	163 316	185 626	211 226	186 472	212 810
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 527 715	1 493 142	1 447 993	1 443 024	1 392 005	1 376 177	1 399 341	1 381 347
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	19 217	21 572	20 972	42 802	49 812	54 139	48 412	48 819
647 - Autres charges sociales	40 203	108 655	54 520	100 274	158 378	84 309	82 213	88 129
648 - Autres charges de personnel	0	0	0	0	0	0	1 700	0
649 - Accessoires de pensions	330 442	313 915	298 452	300 426	298 562	297 250	293 670	304 831
659 - Autres subventions	20 517	20 937	47 724	-4 438	0	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES	11 430 943	11 372 839	11 235 887	11 334 547	10 882 838	10 405 196	10 435 941	11 115 285

1. Les achats de fournitures et de biens

Les **achats de matériel**, équipements et travaux – télécoms ont représenté une dépense de **32 589 euros**, correspondant à un taux d'exécution de 25,07 % et une baisse de 30,84 % par rapport à 2020. Ces achats concernent les petits équipements nécessaires au bon fonctionnement de l'atelier mécanique du Jardin (petit outillage et pièces détachées). Cette sous-exécution s'explique par un changement d'imputation de la dépense relative à la refonte de la signalétique aux entrées du Jardin.

Les **achats non stockés de matières et fournitures** ont atteint **545 169 euros**, soit une augmentation de 15,78 % par rapport à 2020. 91,26 % des crédits ont été consommés. Ces dépenses retrouvent un niveau comparable à celui antérieur à la crise sanitaire.

2. Les services extérieurs

Les dépenses de **sous-traitance** ont augmenté par rapport à 2020 (+14,5 %) et se sont élevées à **399 228 euros**, consacrés à des dépenses traditionnelles telles que :

- la collecte des déchets des usagers du Jardin du Luxembourg ;
- le nettoyage des chalets de nécessité ;
- le traitement des déchets.

Les dépenses d'**honoraires** ont augmenté de 55,8 % en 2021 pour s'établir à **180 748 euros**. Ces dépenses ont notamment porté sur les opérations d'abattage et de replantation d'arbres, la rénovation de la Fontaine Médicis et de ses bassins, la mise en place du tri sélectif des déchets du Jardin, ou encore l'expertise d'arbres dangereux.

Enfin, les dépenses d'**entretien, réparations, restauration** se sont élevées à **815 231 euros** en 2021. L'écart important par rapport au budget réparti (583 200 euros) est dû au coût de la réfection des sols (194 345 euros pour 100 000 euros budgétés) et de la tranche ferme du marché de rénovation des vitrages des serres du Jardin du Luxembourg et de Longpont-sur-Orge (96 862 euros pour 55 000 euros budgétés).

3. Les charges de personnel

La dépense de **rémunération des fonctionnaires** titulaires ou stagiaires du Jardin s'est élevée en 2021 à **6 927 732 euros**, soit un taux d'exécution de 99,05 % et une **augmentation de 0,52 %** par rapport à l'exercice précédent, succédant à une légère hausse de 0,63 % en 2020 et à des baisses de 3,12 % en 2019, 4,40 % en 2018 et 0,83 % en 2017.

Les **effectifs payés à fin d'année** sont en diminution de cinq unités par rapport à 2020 avec **106 fonctionnaires**. La masse indiciaire en fin d'année 2021 est en baisse de 3,33 % par rapport à décembre 2020.

Les **charges de sécurité sociale** et de prévoyance de ces personnels se sont élevées à **1 381 347 euros**, soit un taux d'exécution de 97,90 % et un montant en baisse de 1,29 % par rapport à 2020.

La **rémunération du personnel contractuel** et temporaire a quant à elle augmenté de 14,12 % par rapport à 2020 et s'est élevée à 212 810 euros, consacrés à la rémunération des auxiliaires saisonniers et des apprentis, soit un taux d'exécution de 106,25 %.

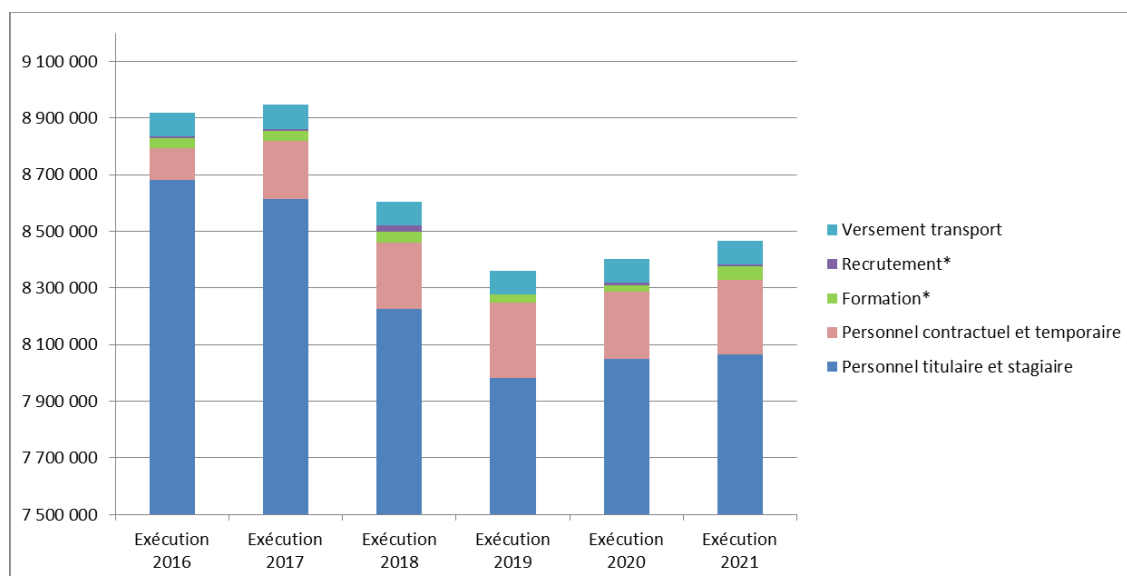
Au titre des **autres charges sociales**, **88 129 euros** ont été dépensés pour financer :

- des allocations chômage d'anciens personnels hors cadre, pour **33 404 euros** (-34,67 %) ;
- trois indemnités de départ en retraite, pour un montant de **35 982 euros** ;
- les prestations familiales des personnels retraités, qui se sont élevées à **11 060 euros** ;
- les titres-restaurants des personnels de Longpont-sur-Orge, soit **5 322 euros** ;
- la prise en charge d'un congé bonifié, soit **1 517 euros** ;
- des remboursements à la caisse de sécurité sociale du personnel du Sénat au titre des accidents du travail, pour **845 euros**.

Enfin, les dépenses de **formation** des personnels du Jardin du Luxembourg se sont élevées à 50 289 euros, soit un doublement par rapport à 2020 (25 090 euros), année durant laquelle de nombreux stages initialement programmés avaient dû être annulés du fait de la crise sanitaire.

Agrégat des dépenses de personnel du Jardin

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021
DEPENSES						
Personnel titulaire et stagiaire	8 681 671	8 613 159	8 224 756	7 981 501	8 049 814	8 065 099
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	7 456 269	7 394 219	7 068 790	6 848 521	6 891 745	6 927 732
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 225 402	1 218 940	1 155 966	1 132 980	1 158 069	1 137 367
Personnel contractuel et temporaire	112 050	206 118	235 439	265 365	234 884	261 630
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	91 078	163 316	185 626	211 226	186 472	212 810
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	20 972	42 802	49 812	54 139	48 412	48 819
Formation*	35 580	35 551	38 810	30 766	24 369	50 576
Formation	35 580	35 551	38 810	30 766	24 369	50 576
Recrutement*	5 000	4 468	21 207	216	8 877	5 047
Recrutement	5 000	4 468	21 207	216	8 877	5 047
Versement transport	84 303	86 256	83 366	81 979	84 190	84 158
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	84 303	86 256	83 366	81 979	84 190	84 158
TOTAL DES DEPENSES	8 918 603	8 945 553	8 603 579	8 359 827	8 402 134	8 466 509



Les dépenses concernant les personnels retraités s'établissent comme suit au cours des six dernières années :

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021
DEPENSES						
Personnels retraités						
645011 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	222 591	224 084	236 039	243 192	241 272	243 981
649220 - Majorations pour enfants du personnel et prestations diverses	124 825	129 038	129 945	135 372	135 078	156 174
649230 - Bonifications de pensions du personnel	173 627	171 388	168 617	161 878	158 592	148 658
TOTAL DES DEPENSES	521 043	524 510	534 601	540 442	534 942	548 812

EXECUTION DU BUDGET - 2021
Jardin - fonctionnement
Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2020	Budget réparti 2021	Exécution 2021	Solde budgétaire 2021	Taux d'exécution 2021	Variation 2021-2020 (en%)	Variation 2021-2020 (en montant)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	47 123,35	130 000,00	32 589,21	97 410,79	25,07%	-30,84%	-14 534,14
605400 - Achats de mobilier et décors	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	47 123,35	130 000,00	32 589,21	97 410,79	25,07%	-30,84%	-14 534,14
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	470 857,48	597 400,00	545 168,94	52 231,06	94,26%	15,78%	74 311,46
606110 - Eau	67 465,25	82 000,00	68 013,97	13 986,03	82,94%	0,81%	548,72
606120 - Electricité et gaz	134 260,20	156 000,00	156 208,93	-208,93	100,13%	16,35%	21 948,73
606130 - Chauffage urbain	53 233,98	61 000,00	55 837,92	5 162,08	91,54%	4,89%	2 603,94
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	23 935,93	35 000,00	57 577,23	-22 577,23	164,51%	140,55%	33 641,30
606400 - Fournitures administratives	0,00	7 400,00	7 400,00	0,00	100,00%	NS	7 400,00
606500 - Achats de matières et fournitures horticoles	116 053,53	180 000,00	155 166,32	24 833,68	86,20%	33,70%	39 112,79
606600 - Carburant	9 480,26	10 000,00	11 376,11	-1 376,11	113,76%	20,00%	1 895,85
606800 - Autres matières et fournitures	66 428,33	66 000,00	33 588,46	32 411,54	50,89%	-49,44%	-32 839,87
611 - Sous-traitance générale	348 824,15	440 000,00	399 227,60	40 772,40	90,73%	14,45%	50 403,45
611000 - Sous-traitance générale	348 824,15	440 000,00	399 227,60	40 772,40	90,73%	14,45%	50 403,45
613 - Locations	4 787,34	10 000,00	19 469,54	-9 469,54	194,70%	306,69%	14 682,20
613200 - Locations immobilières	4 535,00	0,00	4 881,60	-4 881,60	0,00%	7,64%	346,60
613510 - Locations mobilières	252,34	10 000,00	14 587,94	-4 587,94	145,88%	568,107%	14 335,60
615 - Entretien, réparations, restauration	424 959,12	583 200,00	815 231,47	-232 031,47	139,79%	94,84%	390 272,35
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	160 865,86	265 000,00	478 687,25	-213 687,25	180,64%	197,57%	317 821,39
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	79 208,61	80 000,00	89 553,74	-9 553,74	111,94%	13,06%	10 345,13
615600 - Maintenance	184 884,65	238 200,00	246 990,48	-8 990,48	103,69%	33,59%	62 105,83
617 - Etudes et recherche	288,00	5 000,00	500,00	4 500,00	10,00%	67,79%	202,00
617000 - Etudes et recherche	288,00	5 000,00	500,00	4 500,00	10,00%	67,79%	202,00
618 - Divers	25 089,51	62 500,00	50 289,11	12 210,89	80,46%	100,44%	25 199,60
618300 - Documentation technique	63,00	2 000,00	315,00	1 685,00	15,75%	400,00%	252,00
618400 - Versement à des organismes de formation	22 036,51	59 000,00	49 974,11	9 025,89	84,70%	126,78%	27 937,60
618410 - Formation langues étrangères	1 520,00	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00%	-100,00%	-1 520,00
618450 - Conception épreuves de concours	1 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-1 470,00
618500 - Documentation de colloque, séminaires, conférences	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	116 048,39	210 453,00	180 747,73	29 705,27	85,89%	55,75%	64 699,34
622600 - Honoraires	116 048,39	210 453,00	180 747,73	29 705,27	85,89%	55,75%	64 699,34
623 - Publicités, publications, relations publiques	469,32	35 000,00	16 478,44	18 521,56	47,08%	3411,13%	16 009,12
623100 - Annonces et insertions	469,32	35 000,00	16 478,44	18 521,56	47,08%	3411,13%	16 009,12
623300 - Organisation de manifestations et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
623600 - Catalogue et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
623700 - Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
625 - Déplacements, missions et réceptions	3 783,43	11 500,00	1 839,50	9 660,50	16,00%	-54,51%	-1 953,93
625110 - Frais de transport hors mission	929,97	5 000,00	1 088,90	3 911,10	21,78%	-17,09%	158,93
625120 - Frais d'hébergement hors mission	335,20	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00%	-100,00%	-335,20
625130 - Frais de séjour hors mission	1 356,56	5 000,00	585,00	4 415,00	11,70%	-56,88%	-771,56
625150 - Divers hors mission	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
625700 - Réceptions	1 171,70	0,00	185,60	-165,60	0,00%	-85,87%	-1 006,10
626 - Frais postaux et de télécommunications	5 947,58	7 500,00	5 915,95	1 584,05	78,88%	-0,53%	-31,63

Compte	Exécution 2020	Budget réparti 2021	Exécution 2021	Solde budgétaire 2021	Taux d'exécution 2021	Variation 2021-2020 (en%)	Variation 2021-2020 (en montant)
626100 - Frais postaux et de télécommunication	26,18	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-26,18
626250 - Autres frais de télécommunications	5 921,40	7 500,00	5 915,95	1 584,05	78,88%	-0,09%	-5,45
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	84 189,92	90 000,00	84 157,67	5 842,33	93,51%	-0,04%	-32,25
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	84 189,92	90 000,00	84 157,67	5 842,33	93,51%	-0,04%	-32,25
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	6 891 745,39	6 993 900,00	6 927 731,61	66 168,39	99,05%	0,52%	35 966,22
642100 - Traitement de base	2 954 514,40	3 000 000,00	2 978 340,10	21 659,90	99,28%	0,81%	23 825,70
642200 - Indemnité de résidence	111 588,08	111 000,00	112 136,59	-1 136,59	101,02%	0,49%	548,51
642300 - Indemnité de service	740 211,18	740 000,00	745 535,07	-5 535,07	100,75%	0,72%	5 323,89
642410 - Transport et ICL	386 873,17	381 000,00	375 709,57	5 290,43	98,61%	-2,89%	-11 163,60
642420 - Travaux supplémentaires	1 441 509,44	1 471 000,00	1 462 697,93	8 302,07	99,44%	1,47%	21 188,49
642430 - Indemnité exceptionnelle	264 414,29	280 000,00	266 740,39	13 259,61	95,26%	0,88%	2 326,10
642441 - ICI	98 831,39	89 000,00	97 627,19	-8 627,19	109,69%	-1,22%	-1 204,20
642442 - Indemnités diverses	694 083,77	700 000,00	696 041,33	3 958,67	99,43%	0,28%	1 957,56
642510 - SFT	37 871,85	42 000,00	34 298,39	7 701,61	81,66%	-9,44%	-3 573,46
642520 - Autres indemnités à caractère familial	161 847,82	179 900,00	158 605,05	21 294,95	88,16%	-2,00%	-3 242,77
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	186 471,77	200 300,00	212 810,46	-12 510,46	106,25%	14,12%	26 338,69
643100 - Rémunération	161 941,72	166 100,00	176 441,89	-10 341,89	106,23%	8,95%	14 500,17
643200 - Congés payés	2 647,33	5 000,00	5 053,46	-53,46	101,07%	90,89%	2 406,13
643300 - Indemnités diverses	21 882,72	29 200,00	31 315,11	-2 115,11	107,24%	43,10%	9 432,39
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 399 340,90	1 411 000,00	1 381 347,48	29 652,52	97,90%	-1,29%	-17 983,42
645010 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel en activité	158 698,79	158 600,00	159 923,15	-1 323,15	100,83%	0,77%	1 224,36
645011 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	241 272,16	262 600,00	243 980,66	18 619,34	92,91%	1,12%	2 708,50
645020 - Charges contributives Retraite du Personnel	987 486,20	977 900,00	985 455,59	12 444,41	98,73%	-2,23%	-22 010,61
645022 - Charges contributives Retraite du Personnel - services antérieurs organismes extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
645030 - Charges de contribution solidarité autonomie du Personnel	11 903,75	11 900,00	11 988,08	-88,08	100,74%	0,71%	84,33
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	48 472,23	48 800,00	48 819,37	-19,37	100,04%	0,84%	407,14
646000 - Charges de Sécurité soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
646100 - Charges de séc. soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire - Cotisations URSSAF	23 378,52	15 200,00	15 651,56	-451,56	102,97%	-33,05%	-7 726,96
646200 - Charges contributives de retraite Personnel contractuel et temporaire	865,07	7 000,00	2 446,29	4 553,71	34,95%	182,79%	1 581,22
646300 - Charges contributives de retraite Personnel fonctionnaire détaché au Sénat	13 908,66	13 600,00	13 751,58	-151,58	101,11%	-1,13%	-157,08
646400 - Charges contributives de Mutuelle et de Prévoyance collectives	1 811,70	1 170,40	1 170,40	-1 170,40	0,00%	-35,40%	-641,30
646500 - Charges de Séc. soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire - Cotisations MSA	8 448,28	13 000,00	15 799,54	-2 799,54	121,53%	87,01%	7 351,26
647 - Autres charges sociales	82 213,30	132 300,00	88 129,36	44 170,64	66,61%	7,20%	5 916,06
647100 - Prestations directes	77 843,76	124 300,00	82 807,62	41 492,38	66,62%	6,38%	4 963,86
647200 - Chèques déjeuners - Part patronale	4 369,54	8 000,00	5 321,74	2 678,26	66,52%	21,79%	952,20
648 - Autres charges de personnel	1 700,14	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-1 700,14
648240 - Formation aux concours internes	1 700,14	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-1 700,14
649 - Accessoires de pensions	293 669,94	301 000,00	304 831,35	-3 831,35	101,27%	3,80%	11 161,41
649220 - Majorations pour enfants du personnel et prestations diverses	135 078,00	137 000,00	156 173,67	-19 173,67	114,00%	15,62%	21 085,67
649230 - Bonifications de pensions du personnel	158 591,94	164 000,00	148 657,68	15 342,32	90,64%	-6,26%	-9 934,26
659 - Autres subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
659150 - Subvention aux chalets de nécessité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
671200 - Pénalités, amendes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 435 941,26	11 269 853,00	11 115 284,79	154 568,21	98,63%	6,51%	679 343,53

C. LES PRODUITS

En 2021, le budget du Jardin du Luxembourg a enregistré des **recettes** d'un montant total de **498 294,79 euros**, en hausse de 45,19 % par rapport à 2020 mais inférieur de 21,71 % par rapport à la prévision.

Les **produits divers de gestion courante** se sont élevés à **463 266 euros**, correspondant aux **redevances** versées par les concessionnaires du Jardin du Luxembourg, pour un total de **401 886 euros**, en forte hausse par rapport à 2020 (+52,92 %) du fait de la reprise de l'activité des concessionnaires après plusieurs mois de fermeture du jardin en 2020, et aux recettes provenant des **prises de vues** (photographies et tournages), soit **61 380 euros**, en augmentation de 75,70 % là encore du fait de la reprise de l'activité constatée en 2021.

Par ailleurs, des **recettes diverses** d'un montant de **35 029 euros** ont été perçues, en baisse de 22,94 % par rapport à 2020. Les recettes proviennent essentiellement d'une exposition sur les grilles du Jardin et de la redevance perçue pour un événement promotionnel.

EXECUTION DU BUDGET - 2021
Jardin - produits
Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2020	Budget réparti 2021	Exécution 2021	Solde budgétaire 2021	Taux d'exécution 2021	Variation 2021-2020 (en%)	Variation 2021-2020 (en montant)
PRODUITS							
706 - Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
706000 - Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
708 - Produits des activités annexes	-45 458,84	-121 500,00	-35 028,84	-86 471,16	28,83%	-22,94%	10 430,00
708700 - Remboursement de frais	-45 458,84	-121 500,00	-35 028,84	-86 471,16	28,83%	-22,94%	10 430,00
758 - Produits divers de gestion courante	-297 742,38	-515 000,00	-463 265,95	-51 734,05	89,95%	55,59%	-165 523,57
758100 - Concessions jardins	-262 807,38	-475 000,00	-401 885,95	-73 114,05	84,61%	52,92%	-139 078,57
758900 - Autres produits de gestion courante	-34 935,00	-40 000,00	-61 380,00	21 380,00	153,45%	75,70%	-26 445,00
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
771100 - Pénalités perçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
775200 - Produits sur cessions d'immos corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
778 - Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
778000 - Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
PRODUITS	-343 201,22	-636 500,00	-498 294,79	-138 205,21	78,29%	45,19%	-155 093,57

III. LE BUDGET DU MUSÉE DU LUXEMBOURG

Le **budget 2021 du Musée du Luxembourg** avait été fixé à **168 200 euros**. Ce montant se répartissait entre **70 000 euros** pour l'investissement et **98 200 euros** pour le fonctionnement.

Par son arrêté n° 2019-183 du 20 juin 2019, le Bureau du Sénat a renouvelé la délégation de service public confiant à l'établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand palais des Champs-Élysées (RMN) l'exploitation du Musée du Luxembourg, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 juillet 2026. La redevance versée par le délégataire devait venir couvrir l'ensemble de ces dépenses.

Toutefois, l'exécution du budget a été une nouvelle fois fortement perturbée par la crise sanitaire. Ainsi, les **dépenses** se sont élevées à **90 900 euros**, soit un taux d'exécution de 54,04 %. Les **recettes** ont quant à elles atteint **121 062 euros**, ce qui, malgré une hausse significative (+30,55 %) par rapport à 2020, ne correspond qu'à moins de 60 % de leur niveau antérieur à la crise.

Ces produits ont cependant permis d'achever l'exercice budgétaire en **excédent de 30 162 euros** et de ne pas avoir à procéder à un prélèvement sur les disponibilités, contrairement à ce qui était initialement prévu dans le budget réparti (prélèvement de 68 200 euros).

Budget du Musée du Luxembourg

BUDGET DU MUSEE - 2021	Exécution
DEPENSES	
I - Section d'investissement	51 368 €
II - Section de fonctionnement	39 531 €
III -Total des dépenses (I+II)	90 900 €
RESSOURCES	
IV - Produits	121 062 €
V - Dotation de l'Etat	0 €
VI - Prélèvement sur les disponibilités	-30 162 €
VII -Total des ressources (IV+V+VI)	90 900 €

EXECUTION DU BUDGET - 2021

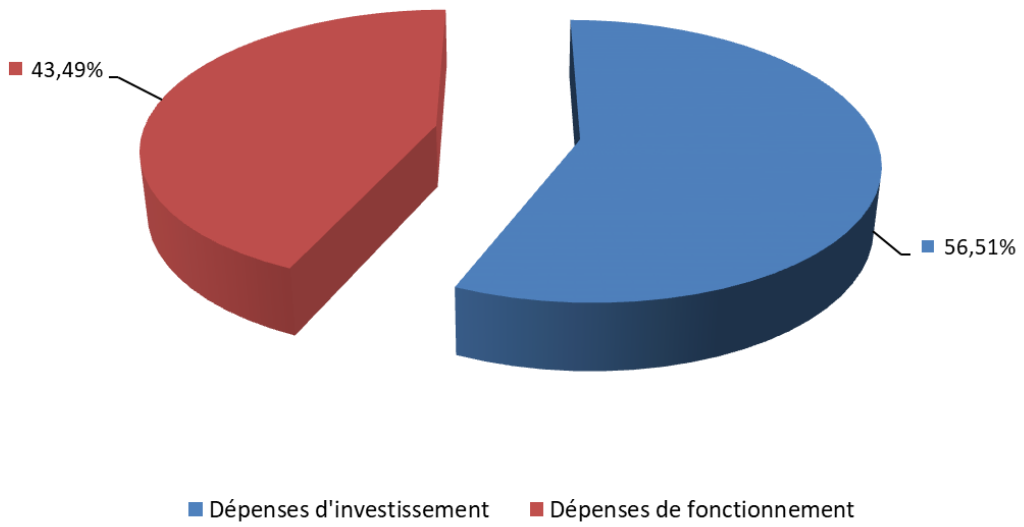
Musée

	Exécution 2020	Budget initial	Report OP	Budget réparti 2021*	Exécution 2021	Solde budgétaire 2021	Taux d'exécution 2021	Variation 2021-2020 (en%)	Variation 2021-2020 (en montant)
DEPENSES									
213 - Constructions	95 476	70 000	0	70 000	0	70 000	0,00%	-100,00%	-95 476
215 - Installations techniques, matériels et outillage	0	0	0	0	51 368	-51 368	0,00%	NS	51 368
I - SECTION D'INVESTISSEMENT	95 476	70 000	0	70 000	51 368	18 632	73,38%	-46,20%	-44 107
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécom	0	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	0	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
615 - Entretien, réparations, restauration	2 287	8 200	0	8 200	12 713	-4 513	155,03%	455,87%	10 426
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	0	80 000	0	80 000	23 580	56 420	29,48%	NS	23 580
623 - Publicités, publications, relations publiques	0	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
625 - Déplacements, missions et réceptions	29	10 000	0	10 000	3 238	6 762	32,38%	10390,41%	3 209
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
II - SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 316	98 200	0	98 200	39 531	58 669	40,26%	1606,72%	37 215
III - TOTAL DES DEPENSES (I+II)	97 792	168 200	0	168 200	90 900	77 300	54,04%	-7,05%	-6 892

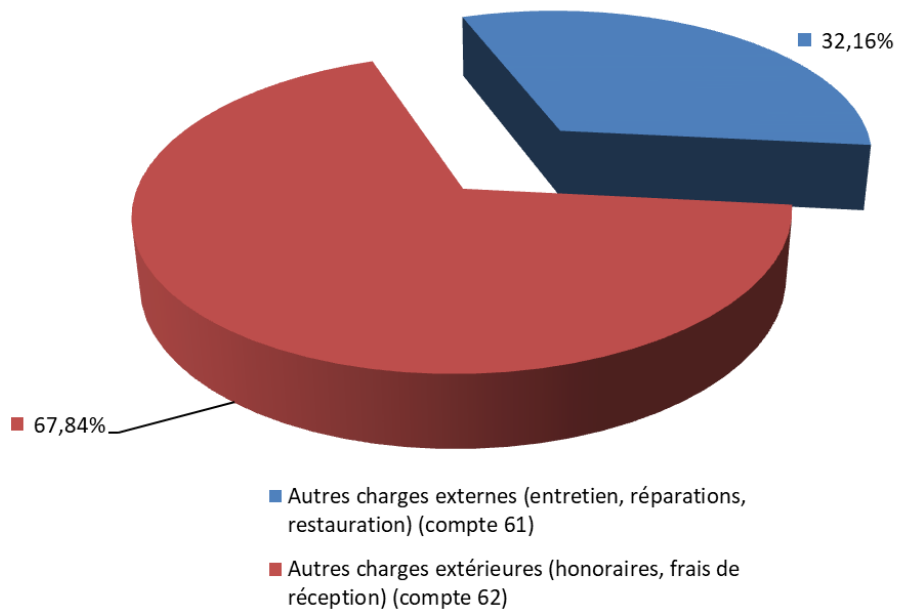
	Exécution 2020	Budget initial	Report OP	Budget réparti 2021*	Exécution 2021	Solde budgétaire 2021	Taux d'exécution 2021	Variation 2021-2020 (en%)	Variation 2021-2020 (en montant)
RESSOURCES									
708 - Produits des activités annexes	-92 735	-150 000	0	-100 000	-121 062	21 062	121,06%	30,55%	-28 327
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
IV - TOTAL DES PRODUITS	-92 735	-150 000	0	-100 000	-121 062	21 062	121,06%	30,55%	-28 327
V - PRELEVEMENT SUR LES DISPONIBILITES	-5 057	-18 200	0	-68 200	30 162	-98 362	-44,23%	-696,50%	35 219
VI - DOTATION DE L'ETAT	0	0	0	0	0	0	NS	NS	0
VII - TOTAL DES RESSOURCES (IV+V+VI)	-97 792	-168 200	0	-168 200	-90 900	-77 300	54,04%	-7,05%	6 892

* Tel que réparti en application de l'article 3 du règlement budgétaire et comptable

Musée : répartition des dépenses



Musée : répartition des charges de fonctionnement



A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** du Musée du Luxembourg se sont élevées à **51 368 euros**, en **baisse de 46,2 %** par rapport à 2020 et représentant un taux d'exécution de 73,38 %.

La sous-exécution s'explique par le report des travaux de remplacement de la porte monumentale et par des dépenses non prévues initialement d'extension du contrôle d'accès.

B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Au titre du **fonctionnement**, **39 531 euros** ont été dépensés, ce qui correspond à un taux d'exécution de 40,26 %. Ces dépenses ont couvert essentiellement le financement d'études préalables à la rénovation de la structure haute et du groupe froid du Musée, le remplacement de deux ventilo-condenseurs et la quote-part du Musée pour la maintenance du système de sécurité incendie.

C. LES PRODUITS

Les **produits** des activités annexes, pour lesquels 100 000 euros étaient attendus, ont finalement été de **121 062 euros**. Bien qu'en hausse par rapport à 2020, ces produits n'atteignent que 60 % de leur niveau antérieur à la crise.

La **redevance** versée par la RMN s'est élevée à **101 297 euros**, après prise en compte d'une remise gracieuse en raison de la crise sanitaire, contre 112 500 euros en 2020.

Les **19 765 euros** restants correspondent à de la TVA que le Sénat a récupérée en 2021 sur les investissements réalisés en 2019 pour le Musée du Luxembourg et qui n'avait pas fait l'objet d'une recette à encaisser en 2020.

EXECUTION DU BUDGET - 2021

Musée

	Exécution 2020	Budget initial	Report OP	Budget réparti 2021*	Exécution 2021	Solde budgétaire 2021	Taux d'exécution 2021	Variation 2021-2020 (en%)	Variation 2021-2020 (en montant)
DEPENSES									
213 - Constructions	95 476	70 000	0	70 000	0	70 000	0,00%	-100,00%	-95 476
215 - Installations techniques, matériels et outillage	0	0	0	0	51 368	-51 368	0,00%	NS	51 368
I - SECTION D'INVESTISSEMENT	95 476	70 000	0	70 000	51 368	18 632	73,38%	-46,20%	-44 107
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	0	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	0	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
615 - Entretien, réparations, restauration	2 287	8 200	0	8 200	12 713	-4 513	155,03%	455,87%	10 426
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	0	80 000	0	80 000	23 580	56 420	29,48%	NS	23 580
623 - Publicités, publications, relations publiques	0	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
625 - Déplacements, missions et réceptions	23	10 000	0	10 000	3 238	6 762	32,38%	10390,41%	3 209
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
II - SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 316	98 200	0	98 200	39 531	58 669	40,26%	1606,72%	37 215
III - TOTAL DES DEPENSES (I+II)	97 792	168 200	0	168 200	90 900	77 300	54,04%	-7,05%	-6 892

RESSOURCES

708 - Produits des activités annexes	-92 735	-150 000	0	-100 000	-121 062	21 062	121,06%	30,55%	-28 327
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
IV - TOTAL DES PRODUITS	-92 735	-150 000	0	-100 000	-121 062	21 062	121,06%	30,55%	-28 327
V - PRELEVEMENT SUR LES DISPONIBILITES	-5 057	-18 200	0	-68 200	30 162	-98 362	-44,23%	-696,50%	35 219
VI - DOTATION DE L'ETAT	0	0	0	0	0	0	NS	NS	0
VII - TOTAL DES RESSOURCES (IV+V+VI)	-97 792	-168 200	0	-168 200	-90 900	-77 300	54,04%	-7,05%	6 892

IV. LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALE

La clarification et l'actualisation du Règlement du Sénat, engagée à l'initiative du Président Gérard Larcher et qui s'est traduite par la résolution du 18 juin 2019, a substitué à une nomination par session des membres de la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne leur nomination pour trois ans, après chaque renouvellement sénatorial.

En conséquence, et en application de l'article 103 *bis* du Règlement du Sénat, la composition de la commission, tout comme celle de son bureau, dont font partie M. Pierre Charon (LR - Paris), président, Mme Christine Lavarde (LR - Hauts-de-Seine), vice-président, et M. Éric Jeansannetas (SER - Creuse), rapporteur, sont restées inchangées par rapport à 2020, année de renouvellement sénatorial.

Pour débiter ses travaux, la Commission spéciale a procédé, le 24 novembre 2021, à l'audition de la Directrice de la Communication pour un suivi des recommandations relatives à la modernisation de la communication institutionnelle du Sénat. Cette audition a permis de prendre connaissance de la nouvelle stratégie digitale de l'institution.

Le 15 décembre 2021, afin de faire un bilan des travaux d'évaluation interne menés en 2020 sur la sécurité des systèmes d'information, la Commission spéciale a entendu le Directeur des Systèmes d'Information. L'audition a été l'occasion de faire le bilan de l'audit de sécurité réalisé à l'automne 2020 et de faire le point sur les mesures prises pour renforcer la cybersécurité du Sénat.

Afin d'assurer le **suivi des recommandations** qu'elle avait formulées dans le cadre de l'examen des comptes du Sénat pour l'exercice 2020, elle a entendu le 26 janvier 2022 le Secrétaire général de la Questure.

En application du Règlement budgétaire et comptable, la Commission spéciale a procédé à l'ensemble des **diligences** qui lui incombent sur les **comptes du Sénat** pour l'année 2021. À ce titre, elle a **entendu** :

- le Directeur des Affaires financières et sociales, sur le compte administratif, le 12 avril 2022 ;
- M. Olivier Fombaron, conseiller référendaire à la Cour des comptes, chargé de la mission de certification des comptes du Sénat, le 10 mai 2022 ;
- MM. les Questeurs, sur la gestion budgétaire du Sénat au titre de l'exercice considéré, le 10 mai 2022 ;
- le Trésorier du Sénat, le 11 mai 2022.

Le Président-directeur général de la société de programme Public Sénat, M. Christopher Baldelli, est également venu lui présenter les comptes 2021 de celle-ci le 26 avril 2022.

Enfin, dans le cadre de sa mission relative à **l'évaluation interne**, ses travaux ont porté sur les outils de continuité de l'activité de l'institution sénatoriale et de gestion de crise.

À cet effet, la Commission spéciale a entendu, le 23 février 2022, M. Christian Flaesch, Directeur général Sûreté - Sécurité du groupe Accor, sur les outils de gestion des risques mis en place dans ce grand groupe hôtelier international et sur les menaces pesant plus généralement sur l'activité des acteurs institutionnels. Elle a ensuite entendu, le 29 mars suivant, la Directrice de la Séance et le Directeur de l'Accueil et de la Sécurité, qui ont présenté à la Commission les mesures prises dans chacune de leurs directions pour garantir la continuité de l'activité en séance et la sécurité physique du Palais du Luxembourg et de ses usagers.

Lors de sa réunion du 11 mai 2021, la Commission spéciale a, pour l'année 2021 :

- **donné quitus aux Questeurs de leur gestion ;**
- **donné quitus aux deux Trésoriers qui se sont succédé au cours de l'exercice de la régularité de leur gestion ;**
- **approuvé les comptes annuels du Sénat.**

V. LES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES À L'OCCASION DE L'EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021

La Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne :

Se félicite que le compte administratif de l'exercice qui lui est transmis, en application des articles 9 et 36 du Règlement budgétaire et comptable, ait été complété, conformément à son souhait, pour présenter de manière plus détaillée les résultats d'exécution budgétaire par direction ;

Salue la nouvelle stratégie de communication digitale mise en œuvre par le Sénat et la transformation en cours de l'ancien bureau de poste du premier étage du Palais du Luxembourg (local A0138), situé à proximité de la salle des séances, en un espace destiné à l'accueil des journalistes par les Sénateurs et à la réalisation d'interviews ;

Appelle de ses vœux une bonne articulation entre les travaux de la cellule d'audit interne mise en place par le Bureau du Sénat et ses propres prérogatives de contrôle et d'évaluation, notamment pour la définition du plan annuel d'audit interne ;

Déplore les difficultés persistantes rencontrées dans la programmation et le pilotage des projets informatiques complexes et invite à mieux prioriser et dimensionner ces derniers en fonction des capacités et moyens de la Direction des Systèmes d'Information ;

Fait part de son inquiétude sur la dégradation de la situation économique mondiale, marquée par une forte inflation, notamment des prix des matières premières et de l'énergie, et par un allongement des délais d'approvisionnement, et invite à faire preuve de la plus grande vigilance quant à son impact sur les dépenses du Sénat et la réalisation de ses projets d'investissement ;

Invite à améliorer le pilotage de la masse salariale des personnels contractuels, au vu de sa progression continue depuis cinq ans, et à formaliser, dans le cadre d'un marché public, le recours éventuel à un cabinet spécialisé pour leur recrutement ;

Renouvelle son appel à :

- faire aboutir dans les plus brefs délais les travaux d'élaboration d'une politique de marque dédiée au Jardin du Luxembourg et à poursuivre les initiatives engagées pour mieux valoriser ce patrimoine ;

- moderniser les outils de messagerie et de gestion d'agenda mis à la disposition des Sénateurs et des membres du personnel.

S'agissant plus précisément des outils de continuité de l'activité de l'institution sénatoriale et de gestion de crise, la Commission spéciale :

Salue la réactivité de l'institution, qui a poursuivi de manière exemplaire l'exercice de ses missions institutionnelles dans le contexte de la crise sanitaire ;

Recommande que chaque direction achève l'identification des risques auxquels elle est exposée, formalise des procédures claires pour y répondre et renouvelle régulièrement cette démarche ;

Invite les directions à réaliser de manière régulière des simulations de situations de crise, notamment lorsque le Sénat est en activité ;

Juge indispensable, au regard de l'expérience acquise au cours de la crise sanitaire, d'élaborer un plan de continuité de l'activité pour chaque direction et pour le Sénat ;

Appelle à une meilleure appréhension des risques pesant sur les données du Sénat, notamment les données personnelles, dans un contexte d'externalisation croissante de leur traitement ;

Considère nécessaire de mieux faire connaître à tous les usagers du Palais du Luxembourg les procédures à suivre en cas d'incident et d'y faire naître une véritable culture du risque ;

Préconise, dans la définition de sa politique de sécurité, et à la suite des événements survenus au Capitole à Washington le 6 janvier 2021, de mieux tenir compte du risque d'intrusion massive de manifestants qui peut peser sur le Palais du Luxembourg.

DEUXIÈME PARTIE

COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN

I. LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le **compte de résultat** reprend tous les produits et charges de l'exercice et les présente par catégories : charges et produits d'exploitation ; charges et produits financiers ; charges et produits exceptionnels. Il ajoute aux résultats budgétaires – commentés dans la première partie – les produits financiers complétés par diverses autres opérations non budgétaires, en charges ou en produits¹³.

La dotation à la Chaîne parlementaire Public Sénat étant inscrite tant en produits qu'en charges, elle n'a pas d'effet sur le résultat du Sénat.

Le **total des charges** s'établit en 2021 à **362 672 021 euros**, dont 314 091 115 euros au titre des opérations budgétaires (soit 86,60 % du total des charges) et 48 580 906 euros au titre des opérations non budgétaires (soit 13,40% du total des charges). Les charges non budgétaires sont notamment constituées des charges financières (21,93 millions d'euros, soit 45,15 % du total des charges non budgétaires), qui correspondent pour la plus grande partie à la valeur comptable des éléments d'actifs cédés sur la Réserve spéciale d'intervention.

Les autres charges non budgétaires (26,65 millions d'euros) se décomposent en plusieurs catégories pour des montants très inégaux. La subvention versée à la Chaîne parlementaire Public Sénat (17,65 millions d'euros) en représente la part principale.

Les **produits** s'élèvent à **372 987 347 euros** en 2021, dont 42 865 927 euros (soit 11,49 % du total des produits) relèvent d'opérations non budgétaires. Ils sont principalement constitués des produits financiers, et notamment des cessions sur immobilisations financières (23,30 millions d'euros), qui s'analysent au regard de la valeur comptable des éléments d'actifs cédés correspondants. On compte également des reprises sur provisions, pour un montant de 501 109 euros, ainsi que le produit de la subvention versée à la Chaîne parlementaire Public Sénat.

Le compte de résultat, qui retrace l'intégralité des opérations budgétaires et non budgétaires, dégage un **résultat de + 10 315 326 euros**.

¹³ Le compte de résultat du Sénat « tous budgets confondus » n'intègre pas les charges et produits des buvettes du Sénat, qui sont retracés dans un compte de commerce distinct mais sont pris en compte dans les comptes agrégés p. 166, colonne « Sénat stricto sensu », ce qui explique la différence entre ces deux états financiers.

COMPTE DE RESULTAT DU SENAT TOUS BUDGETS CONFONDUS - 2021			
CHARGES		PRODUITS	
1 - Charges courantes d'exploitation	339 665 269,09 €	1 - Produits d'exploitation	347 870 553,79 €
ACHATS - 60	4 937 912,43 €	VENTES - 70	1 472 141,05 €
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS - 61	16 529 914,35 €	PRODUCTION IMMOBILISE - 72	300 279,94 €
AUTRES TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS - 62	12 375 975,23 €	SUBVENTION D'EXPLOITATION - 74	323 584 600,00 €
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES - 63	1 713 254,81 €	SUBVENTION PUBLIC SENAT - 74	17 648 000,00 €
INDEMNITE PARLEMENTAIRE ET TRAITEMENTS - 64	176 344 923,70 €	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION - 75	4 741 056,21 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE - 65	119 211 246,97 €	REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 78	124 476,59 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 68	8 552 041,60 €		
2 - Charges financières	21 934 527,82 €	2 - Produits financiers	24 369 051,49 €
CHARGES FINANCIERES - 66	21 860 825,73 €	PRODUITS FINANCIERS - 76	23 992 419,54 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 68	73 702,09 €	REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 78	376 631,95 €
3 - Charges exceptionnelles	1 072 223,98 €	3 - Produits exceptionnels	747 741,97 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES - 67	1 072 223,98 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS - 77	747 741,97 €
TOTAL DES CHARGES	362 672 020,89 €	TOTAL DES PRODUITS	372 987 347,25 €
Résultat général (excédent)	10 315 326,36 €		

		COMPTES DE RESULTAT DU SENAT (sous budgets conforéus)		Exercice 2021	
		2021	2020	2021	2020
CHARGES		soldes comptables		soldes comptables	
1 - Charges courantes d'exploitation		2021		2020	
ACHATS		2021		2020	
602 Achats stockés	30 235,39	29 311,95			
603 Variation des stocks	17 696,69	5 523,28			
605 Achats de matériel, équipements et travaux	910 376,81	944 296,10			2 206,62
606 Achats non stockés de matières et fournitures	3 883 166,99	3 674 897,01			153 107,37
607-609 Achat de marchandises	96 438,55	18 234,80			73 565,32
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS					1 181 057,11
611 Sous-traitance générale	3 030 099,93	3 310 535,66			300 279,94
613 Locations	2 253 599,53	2 254 816,03			341 232 600,00
614 Charges locatives et de co-propriété	372 511,53	230 678,06			649 141,30
615 Entretien, réparations, restauration	8 746 009,48	6 855 768,18			548 136,79
616 Primes d'assurance	230 529,14	205 433,20			0,00
617 Etudes et recherche	232 378,88	173 308,00			4 192 919,42
618 Divers	1 664 785,86	1 373 635,70			5 219 073,53
AUTRES TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS					1 224 613,08
621 Personnel extérieur	9 570,81	50 432,04			67 747,70
622 Rémunération d'intermédiaires et honoraires	3 192 181,45	3 064 548,97			56 728,89
623 Publicités, publications, relations publiques	439 941,81	329 008,56			
624 Transport de biens et transport du personnel	203 552,22	111 785,71			
625 Déplacements, missions et réceptions	5 354 672,13	4 281 750,75			
626 Frais postaux et de télécommunications	3 165 737,23	2 998 123,47			
627 Frais bancaires	10 319,58	8 944,30			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES					
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 054 480,17	1 074 748,28			
635 Impôts, taxes et versements assimilés (adm* des impôts)	574 860,17	565 923,54			
637 Taxes diverses	83 934,47	30 812,16			
INDEMNITE PARLEMENTAIRE ET TRAITEMENTS					
641 Indemnités des Sénateurs	31 713 996,46	31 598 995,87			
642 Rémunération du personnel titulaire et stagiaire	93 926 458,25	98 526 535,01			
643 Rémunération du personnel contractuel et temporaire	9 394 380,23	8 827 349,96			
644 Charges de Sécurité sociale et de prévoyance: Sénateurs	12 478 066,51	12 187 869,29			
645 Charges de Sécurité sociale et de prévoyance: personnel titulaire et stagiaire	17 797 883,92	18 004 652,87			
646 Charges de Sécurité sociale et de prévoyance: personnel contractuel et temporaire	3 170 626,86	3 029 998,50			
647 Autres charges sociales	1 620 792,11	2 002 025,02			
648 Autres charges de personnel	37 501,78	41 965,56			
649 Accessoires de pensions	6 205 217,58	6 042 086,49			
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
651 Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, logiciels et droits de valeurs similaires	2 674,10	0,00			
654 Pertes - créances admises en non valeur	2 000,00	1 374,60			
655 Participation au financement des Offices	30 507,05	27 999,14			
658 Aides à l'accomplissement du mandat parlementaire	99 798 282,18	103 001 977,90			
659 Autres subventions	19 377 783,64	21 308 075,52			
680 Dotation aux provisions - Risques et Charges	836 057,72	0,00			
681 Dotations aux amortissements et provisions - Charges d'exploitation	7 715 983,88	7 585 916,67			
Resultat courant d'exploitation (excédent)	8 205 284,70	8 045 924,43	848 779 888,41	847 899 881,79	167 865 282,84
Resultat courant d'exploitation (déficit)					

COMPTE DE RESULTAT du SENAT (tous budgets confondus)						Exercice 2021	
2 - Charges financières		2021 - soldes comptables - 2020		2 - Produits financiers		2021 - soldes comptables - 2020	
		42,76	1 390,54	Produits des TIAP - RSI	762	683 675,30	654 611,84
	Charges d'intérêts (dont RSI)	0,00	0,00	Revenus des autres créances	763	0,00	0,00
	Pertes financières sur exercices antérieurs	113,21	753,00	Revenus des valeurs mobilières de placement	764	0,00	0,00
	Perte de change			Gain de change	766	680,00	0,00
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	767	0,00	0,00
				Revenus des comptes sur livrets et des comptes à terme	768	3 868,21	70 091,72
	Valeur comptable des éléments d'actifs financiers cédés - TIAP - RSI	21 860 669,76	35 225 675,82	Produits sur cessions d'immobilisations financières - TIAP - RSI	769	23 304 196,03	35 225 675,82
	Dotations aux provisions - Charges financières	73 702,09	376 631,95	Reprises sur amortissement et provisions - Produits financiers	786	376 631,95	0,00
		31 594 527,82	35 694 652,31			34 369 051,48	35 694 652,31
	Total charges financières			Total produits financiers			
	Résultat financier (excédent)	2 434 523,67	345 928,07	Résultat financier (déficit)		-	-
3 - Charges exceptionnelles		2021 - soldes comptables - 2020		3 - Produits exceptionnels		2021 - soldes comptables - 2020	
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 474,00	686 858,08	Produits exceptionnels sur opération de gestion	771	0,00	0,00
	Pertes sur exercices antérieurs	692 285,35	- 2 453,10	Produits sur exercices antérieurs	772	402 711,47	0,00
	Valeur comptable des éléments d'actif cédés	133 517,30	166 508,66	Produits des cessions d'éléments d'actifs	775	73 162,01	50 850,00
	Autres charges exceptionnelles	242 947,33	717 245,39	Autres produits exceptionnels	778	260 047,73	396 922,17
	Dotations aux provisions - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	Reprises sur amortissement et provisions - Produits exceptionnels	787	0,00	0,00
				Transfert de charges d'exploitation	791	11 820,76	
		1 072 223,98	1 668 665,83	Total produits exceptionnels		347 761,97	447 772,17
	Total charges exceptionnelles			Résultat exceptionnel (déficit)		324 482,01	1 120 386,86
	Résultat exceptionnel (excédent)	-	-				
	Total des Charges	304 972 026,89	880 075 946,43	Total des Produits		372 837 872,25	388 223 036,11
	Résultat général (excédent)	10 315 326,36	7 271 365,64	Résultat général (déficit)		-	-

II. LE BILAN

À compter du 1^{er} janvier 2007, la mise en place d'un nouveau référentiel comptable a conduit à porter l'intégralité des immobilisations du Sénat au bilan. Cette évolution s'est traduite par le quasi doublement de ce dernier, qui retrace depuis lors fidèlement l'ensemble du patrimoine du Sénat au 31 décembre de l'exercice clos.

Au sein de ce **bilan**, les **biens immobiliers historiques et culturels**, notamment le Palais du Luxembourg, sont **évalués à l'euro symbolique**. Les biens à usage d'habitation et de bureaux appartenant au Sénat ou affectés à son usage sont quant à eux valorisés à la valeur de marché, révisée tous les trois ans par France Domaine.

L'**actif immobilisé**, d'un montant de **541 365 500,25 euros** est à mettre en regard des **fonds propres** qui s'élèvent à **536 113 877,90 euros**.

A. LES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF

L'actif immobilisé et l'actif circulant représentent respectivement **95,88 %** et **4,12 %** de l'actif.

Les **immobilisations incorporelles et corporelles** nettes s'élèvent quant à elles respectivement à **2 437 295,61 euros** et **411 374 710,63 euros**, soit 76,44 % de l'actif immobilisé.

Les **immobilisations financières**, qui atteignent **127 553 494,01 euros**, constituent 23,56 % des immobilisations, contre 23,65 % en 2020. Elles se répartissent entre le placement des fonds propres au sein de la Réserve spéciale d'intervention pour 126 694 754,89 euros, des titres de participation pour 541 206,72 euros et divers dépôts et cautionnements pour un montant de 317 532,40 euros.

L'**actif immobilisé** – en valeur nette – a donc connu une hausse de 1,54 % entre les clôtures comptables 2020 et 2021 pour atteindre **541 365 500,25 euros**.

L'**actif circulant** s'élève à **23 255 024,61 euros** en 2021 contre **23 476 240,44 euros** en 2020.

B. LES ÉLÉMENTS DU PASSIF

Le bilan fait ressortir la **solidité du passif**, constitué à 94,95 % de **fonds propres**, contre 94,46 % en 2020. Ceux-ci s'établissent à **536 113 877,90 euros** en 2021, contre **525 781 543,54 euros** fin 2020. Cette augmentation résulte d'un résultat comptable positif (+10,315 millions d'euros).

Les **dettes circulantes** s'élèvent à **22,84 millions d'euros** à la clôture des comptes 2020, contre **26,03 millions d'euros** à la clôture 2020. En 2021, les dettes restent relativement faibles dans le passif du Sénat (4,04 %).

Ces dettes correspondent notamment à des factures non parvenues de fournisseurs au 31 décembre de l'exercice, des provisions au titre de droits à prestations futures acquis du fait de services passés pour des membres du personnel et des charges sociales et fiscales de décembre 2021 payées en janvier 2022.

BILAN du SENAT (tous budgets confondus)							Exercice 2021	
ACTIF			PASSIF					
	brut au 31/12/2021	amortissement et provisions	net au 31/12/2021	net au 31/12/2020	net au 31/12/2021	net au 31/12/2020		
ACTIF IMMOBILISE								
Immobilisations incorporelles	20	8 861 890,53 €	280	2 148 072,46	2 138 053,97	2 138 053,97		
Immobilisations corporelles	21	481 647 585,33 €	281	404 927 452,96	89 685 267,69	89 685 267,69		
Titres de participation	26	541 206,72 €		541 206,72	124 120 044,28	124 103 036,28		
Immobilisations financières	27	127 085 989,38 €	297	125 526 011,97	311 993 239,57	304 721 873,93		
Réserve spéciale d'intervention		126 768 456,98 €		125 212 950,29	34 606 072,92	35 721 403,99		
Dépôts et cautionnements	276	317 532,40 €		313 061,68	277 387 166,65	269 000 469,94		
Total de l'actif immobilisé		618 136 671,96		533 142 744,11	213 805 311,97	213 788 303,97		
ACTIF CIRCULANT								
Stocks de marchandises	32	192 095,35		209 792,04				
Fournisseurs débiteurs	40	110 675,58		216 737,22				
Créances et comptes rattachés	41	1 712 548,07		1 104 106,91				
Sénateurs / personnel avancés et acomptes	42	5 842 911,23		8 333 241,03				
Sécurité sociale - retraites et autres organismes sociaux	43	3 918,49		2 923,97				
DGFIP - prélèvement à la source	44	-		-				
Situation débitrice des organismes à gestion déléguée	45	-		-				
Débiteurs divers	46	946 374,05		3 530 049,24				
Comptes de régularisation	48	570 580,54		398 117,36				
Valeurs mobilières de placement	50	-		-				
Etablissements bancaires et Caisse	51	13 702 303,66		9 519 386,15				
53	62 487,64		51 756,52					
54	111 130,00		110 130,00					
Régies et avances professionnelles								
Total de l'actif circulant		23 255 024,61		23 476 240,44	22 838 173,01	26 025 213,72		
Total actif		641 391 696,57		556 618 984,55	564 620 524,86	556 618 984,55		
DOTATION et RESERVES								
Fonds propres	10				213 805 311,97	213 788 303,97		
Réserve spéciale d'intervention					89 685 267,69	89 685 267,69		
Autres fonds propres					124 120 044,28	124 103 036,28		
Reports à nouveau	11				311 993 239,57	304 721 873,93		
Réserve spéciale d'intervention					34 606 072,92	35 721 403,99		
Autres fonds propres					277 387 166,65	269 000 469,94		
Résultat	12				10 315 326,36	7 271 365,64		
Réserve spéciale d'intervention					2 436 942,96	-1 115 331,07		
Dotation Sénat					7 878 383,40	8 386 696,71		
Total des fonds propres					536 115 877,90	525 781 543,54		
Provisions pour risques et charges								
15					5 472 412,58	4 620 746,92		
Dettes financières								
16					196 061,37	191 480,37		
DETTES CIRCULANTES								
Fournisseurs	40				8 569 479,92	9 241 541,77		
Créances et comptes rattachés (crédeurs)	41				29 025,71	36 362,97		
Sénateurs et Personnel	42				2 721 649,40	3 017 405,16		
Caisse de Sécurité sociale, de retraites et organismes sociaux	43				3 109 300,72	3 269 259,61		
DGFIP - prélèvement à la source	44				1 517 799,05	1 744 309,89		
Situation débitrice des organismes à gestion déléguée	45				5 864 014,16	7 226 808,44		
Dettes diverses	46				1 026 904,05	1 489 525,88		
Comptes de régularisation	48				-	-		
Etablissements bancaires et assimilés	51				-	-		
Total des dettes circulantes					22 838 173,01	26 025 213,72		
Total passif					564 620 524,86	556 618 984,55		

TROISIÈME PARTIE

COMPTABILITÉS ANNEXES

I. LES COMPTES DES CAISSES DES RETRAITES

Les **Caisses des retraites du Sénat** se caractérisent par un régime géré en répartition provisionnée, décidé et mis en œuvre lors de leur constitution en 1905, dont le financement est assuré à la fois par les cotisations perçues et des placements financiers. Aussi, en dépit d'un taux de couverture¹⁴ insuffisant pour régler l'intégralité des pensions, les Caisses des retraites du Sénat équilibrent leurs charges à court, moyen et long termes sans solliciter de subvention de la part de l'État.

Les quatre tableaux ci-après retracent, respectivement, le compte de résultat et le bilan des Caisses des retraites des anciens Sénateurs et du personnel pour l'exercice 2021.

Le montant total des prestations versées par la Caisse des retraites des anciens Sénateurs¹⁵ s'élève à **38,10 millions d'euros**, un montant en augmentation de 6,41 % par rapport à l'année 2020. Cette augmentation est principalement la conséquence du renouvellement sénatorial de septembre 2020, dont l'impact budgétaire n'est réellement mesuré qu'en année pleine. Ainsi, 43 pensions supplémentaires avaient été constatées à la fin de l'année 2020. La revalorisation des pensions opérée au 1^{er} janvier 2021, à un taux de 0,4 %, a également contribué à l'augmentation des prestations.

Le montant total des cotisations encaissées par la Caisse des retraites des anciens Sénateurs a augmenté de 1,5 % entre 2020 et 2021, pour atteindre **12,42 millions d'euros**.

Le compte de résultat met en évidence un **déséquilibre technique de 25,68 millions d'euros**, en augmentation de 8,96 % par rapport à l'année dernière. Ce déséquilibre est le résultat d'un taux de couverture des pensions par les cotisations très inférieur à 100 % (32,60 % en 2021 contre 34,17 % en 2020). Le résultat financier (12,73 millions d'euros), qui ne prend pas en compte les plus-values latentes en application du principe de prudence, et le résultat sur dépréciations (1,43 million d'euros) ne compensent pas ce déficit technique.

La Caisse affiche ainsi un **résultat comptable négatif de 11,82 millions d'euros**. En 2020, elle avait enregistré un déficit de **15,17 millions d'euros**. Le résultat comptable des Caisses du Sénat est très dépendant des mouvements sur leurs portefeuilles financiers en cours d'année, ce qui explique les variations, parfois importantes, de leur résultat comptable d'un exercice à l'autre.

¹⁴ Le taux de couverture mesure la capacité des cotisations à couvrir les prestations.

¹⁵ Hors accessoires de pension à la charge du budget du Sénat.

Les pensions servies par la Caisse des retraites du Personnel du Sénat¹⁶ se sont élevées à **52,38 millions d'euros**, en augmentation de 2,74 % par rapport à 2020. Cette hausse résulte d'une part de facteurs démographiques, avec 19 pensions supplémentaires en flux net à la fin de l'année 2021, et d'autre part de la revalorisation des pensions du 1^{er} janvier 2021 au taux de 0,4 % pour l'ensemble des pensionnés.

Le montant total des cotisations encaissées par la Caisse des retraites du Personnel a diminué de 1,9 % entre 2020 et 2021, passant de 17,56 à 17,22 millions d'euros.

Comme pour la Caisse des anciens Sénateurs, le compte de résultat met en évidence un **déséquilibre technique** de **35,15 millions d'euros** (+5,19 % par rapport à l'année précédente), qui résulte également d'un taux de couverture insuffisant et en baisse tendancielle (32,88 % en 2021, contre 34,44 % en 2020). Le résultat financier (15,22 millions d'euros) et le résultat sur dépréciations (1,56 million d'euros) ne compensent pas ce déficit technique.

La Caisse affiche ainsi un **résultat comptable déficitaire** de **18,61 millions d'euros**. En 2020, elle avait enregistré un déficit de **23,16 millions d'euros**.

¹⁶ Hors accessoires de pension à la charge du budget du Sénat.

COMPTE DE RÉSULTAT de la CAISSE DES RETRAITES DES ANCIENS SÉNATEURS - 2021			
CHARGES		PRODUITS	
1 Charges techniques		1 Produits techniques	
COTISATIONS			
Prestations à la charge de la Caisse	656 000 000	38 098 220,47	7 921 095,29 2 224 101,51
Prestations à la charge du Sénat	656 000 000	2 090 225,51	- 2 030 427,21 242 564,88
Total charges techniques		40 188 445,98	14 508 414,40
<i>Résultat technique (excédent)</i>		-	25 680 031,58
2 Charges courantes		2 Produits courants	
Travaux et services extérieurs	620 000 000	94 174,71	261 296,04
Redevance annuelle de gestion	658 100 000	459 907,00	
Dotation aux amortissements	681 100 000	20 473,89	
Total charges courantes		574 555,60	261 296,04
<i>Résultat courant d'exploitation (excédent)</i>		-	313 259,56
3 Charges financières		3 Produits financiers	
Charges d'intérêts	661 500 000	-	9 293 841,61
Charges nettes sur cession des VMP	667 000 000		49 507,61
Autres charges financières	668 000 000	-	-
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	669 100 000	30 963 339,17	447 011,44
Total charges financières		30 963 339,17	33 898 520,36
<i>Résultat financier (excédent)</i>		12 725 541,85	43 688 881,02
4 Charges exceptionnelles		4 Produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles	671 800 000	-	-
Total charges exceptionnelles		20 532,06	20 532,06
<i>Résultat exceptionnel (excédent)</i>		-	-
5 Dotations-amortissements-dépréciations		5 Reprises-amortissements-dépréciations	
Dotations aux dépréciations des éléments financiers	686 620 000	636 676,59	2 067 854,76
Total dotations		636 676,59	2 067 854,76
<i>Résultat sur dépréciations (excédent)</i>		1 431 178,17	-
TOTAL DES CHARGES		72 363 017,34	60 546 978,28
<i>Résultat général (excédent)</i>		-	11 816 039,06

COMPTE DE RÉSULTAT de la CAISSE DES RETRAITES DU PERSONNEL DU SÉNAT - 2021			
CHARGES		PRODUITS	
1 Charges techniques		1 Produits techniques	
Prestations à la charge de la Caisse	656 000 000	Cotisations patronales	12 648 873,47
		Cotisations salariales normales	4 221 304,08
		Cotisations salariales-services antérieurs	5 054,57
Prestations à la charge du Budget du Sénat	656 000 000	Cotisations salariales-études	250 696,25
		Cotisations salariales-bonifications	106 900,43
Dotations aux provisions pour charges techniques	681 500 000	Accessoires de pension remboursés par le Budget du Sénat	4 146 481,87
Total charges techniques	56 523 751,36	Reprise sur provisions pour charges techniques	-
Résultat technique (excédent)	-	Total produits techniques	21 369 201,53
		Résultat technique (déficit)	35 154 549,83
2 Charges courantes		2 Produits courants	
Travaux et services extérieurs	610 000 000	Jetons de présence et rétrocessions de commissions	275 953,74
Redevance annuelle de gestion	658 100 000		
Dotations aux amortissements	681 100 000		
Total charges courantes	660 634,92	Total produits courants	275 953,74
Résultat courant d'exploitation (excédent)	-	Résultat courant d'exploitation (déficit)	384 681,18
3 Charges financières		3 Produits financiers	
Charges d'intérêts	661 500 000	Revenus des fonds investis	11 140 079,84
Perte de change	666 000 000	Revenus des fonds prêtés	293 623,40
Charges nettes sur cession des VMP	667 000 000	Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	-
Autres charges financières	668 000 000	Autres produits financiers	459 459,76
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	669 100 000	Produits de cession des immobilisations financières	38 468 855,06
Total charges financières	35 144 200,43	Total produits financiers	50 362 018,06
Résultat financier (excédent)	15 217 817,63	Résultat financier (déficit)	-
4 Charges exceptionnelles		4 Produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles	671 800 000	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	21 707,77
Total charges exceptionnelles	-	Autres produits exceptionnels	129 779,88
Résultat exceptionnel (excédent)	151 487,65	Total produits exceptionnels	151 487,65
		Résultat exceptionnel (déficit)	-
5 Dotations-amortissements-dépréciations		5 Reprises-amortissements-dépréciations	
Dotations aux dépréciations des éléments financiers	686 620 000	Reprises sur dépréciations des éléments financiers	2 194 783,40
Total dotations	632 735,83	Total reprises	2 194 783,40
Résultat sur dépréciations (excédent)	1 562 047,57	Résultat sur dépréciations (déficit)	-
TOTAL DES CHARGES	92 961 322,54	TOTAL DES PRODUITS	74 353 444,38
Résultat général (excédent)	-	Résultat général (déficit)	18 607 876,16

BILAN DE LA CAISSE DES RETRAITES DU PERSONNEL DU SÉNAT au 31/12/2021					
ACTIF			PASSIF		
Comptes et numéros	brut	provisions	net au 31/12/2021	net au 31/12/2020	Comptes et numéros
ACTIF IMMOBILISÉ					
20	246 603,12	137 078,17	109 524,95	134 076,26	10
23					Dotation et réserves
					773 171 876,67
					11
					Report à nouveau
					- 17 767 247,92
					11
					Effet du changement de référentiel
					- 1 372 474,16
27	462 847 532,26	2 012 236,91	460 835 295,35	407 159 699,49	12
					Résultat net de l'exercice
					- 18 607 878,16
Total des immobilisations	463 094 135,38	2 149 315,08	460 944 820,30	407 293 775,75	Total des fonds propres
					735 424 276,43
					15
					Provisions pour charges
					200 477,35
ACTIF CIRCULANT					
40					40
Fournisseurs débiteurs					Fournisseurs
41					-
42	74 439,82		74 439,82	90 327,94	41
44					Dettes et comptes rattachés
					677 060,61
46	161 151,76		161 151,76	217 407,86	42
47					44
48					Créditeurs divers
50				1,00	46
Valeurs mobilières de placement					2 627,88
					47
					Compte d'attente
					5 789,42
					48
					Total du passif circulant
					685 477,91
					654 648,38
TRÉSORERIE d'ACTIF					
51	2 898 328,97		2 898 328,97	3 842 736,69	51
Établissements bancaires et assimilés					Établissements bancaires et assimilés
51	272 231 490,84		272 231 490,84	343 443 031,08	51
Compte sur livret et comptes à terme					-
53					58
Caisse					Virements internes entre caisses
58					-
Virements internes entre caisses					58
					-
					Total de la trésorerie d'actif
					347 285 767,77
					754 887 280,32
					Total PASSIF
					736 310 231,69
					754 887 280,32
					Total ACTIF
					736 310 231,69
					2 568 891 000,00
					2 342 719 000,00
					Engagements de retraite (2)
					750 602 731,57
					733 066 786,19
					Engagements de retraites (nets) (1)
					750 602 731,57
					Engagements de retraite (2)
					2 568 891 000,00
					2 342 719 000,00
					Engagements de retraite (2)

II. LES COMPTES DU RÉGIME AUTONOME DE SÉCURITÉ SOCIALE

En 2021, les **comptes du régime autonome de sécurité sociale** font apparaître un **excédent de 915 896,50 euros**, au titre du régime complémentaire de la caisse des Sénateurs.

L'excédent du régime est en **baisse** par rapport à celui constaté au cours de l'exercice 2020, qui s'élevait à 3 318 049,24 euros.

L'excédent constaté en 2020, d'un niveau élevé, s'expliquait par la baisse importante et exceptionnelle des dépenses de soins, en raison des confinements successifs liés à la crise sanitaire. En 2021, les dépenses de soins ont retrouvé leur niveau des années antérieures. En outre, les contributions aux différents fonds publics en charge de la lutte contre la pandémie ont encore augmenté au cours de cet exercice. Il est enfin noté le maintien à un étiage élevé des dépenses d'infogérance, en raison de la mise en place du portail internet du régime à destination des assurés.

Conformément aux règlements des caisses autonomes de sécurité sociale, cet excédent qui n'est pas imputable aux régimes de base fait l'objet d'un reversement au budget du Sénat.

A. LES RECETTES DU RÉGIME AUTONOME

Les **recettes** des deux caisses, d'un montant de **24,15 millions d'euros**, évoluent principalement en fonction de l'assiette de la **contribution sociale généralisée (CSG)**, qui représente environ 50 % des recettes du régime autonome et qui est affectée exclusivement au financement de ses **prestations de base**.

en millions d'euros

Recettes ⁽¹⁾	2020	2021	Évolution
Caisse autonome des Sénateurs	8,71	8,99	+ 3,21%
Caisse autonome du personnel	15,40	15,16	- 1,55 %
TOTAL	24,11	24,15	+ 0,17 %

⁽¹⁾ *recettes de cotisations sociales*

S'agissant des **Sénateurs**, le **produit de la CSG** et des contributions de solidarité assimilées a atteint **4,14 millions d'euros** en 2021 contre 4,03 millions d'euros en 2020. Cette **hausse** s'explique par le renouvellement sénatorial d'octobre 2020. Concernant le **personnel**, le produit de la CSG est en baisse d'un peu plus de 2 %, à 8,94 millions d'euros (contre **9,15 millions d'euros** en 2020).

Le **financement du régime complémentaire** repose sur la cotisation complémentaire d'assurance maladie-décès (CCAMD), due par les assurés, et sur la contribution versée par le Sénat en tant qu'employeur.

S'agissant de la seule caisse des Sénateurs, les recettes de la CCAMD s'élèvent à **0,37 million d'euros** au cours du dernier exercice, en légère hausse par rapport à 2020. Pour la caisse du personnel, les recettes perçues au titre de la CCAMD atteignent **0,86 millions d'euro** en 2021, stables par rapport à 2020.

Le financement des prestations complémentaires est par ailleurs assuré par la contribution versée par le Sénat, soit **4,46 millions d'euros** pour la caisse des Sénateurs et **5,36 millions d'euros** pour celle du personnel. La hausse de la contribution versée au régime des Sénateurs par rapport à 2020 est la conséquence du renouvellement sénatorial de 2020. Pour le personnel, cette contribution est stable.

La **gestion de la trésorerie** du régime permet de réaliser des **gains financiers modestes** pour l'exercice 2021. Ceux-ci atteignent un total de 4 307,40 euros pour les deux caisses contre 4 667,15 euros en 2020.

B. LES DÉPENSES DU RÉGIME AUTONOME*en millions d'€*

DÉPENSES	2020	2021	Évolution
Prestations maladie-maternité⁽¹⁾	14,78	17,45	+ 18 %
Prestations décès	1,75	1,43	- 18,5 %
TOTAL	16,53	18,88	+ 14,18 %
<i>dont caisse des Sénateurs</i>	6,43	6,82	+ 6 %
<i>- prestations maladie⁽¹⁾</i>	5,30	5,96	+ 12,5 %
<i>- prestations décès</i>	1,13	0,86	- 27%
<i>dont caisse du personnel</i>	10,10	12,06	+ 19,4%
<i>- prestations maladie⁽¹⁾</i>	9,48	11,49	+ 21,2%
<i>- prestations décès</i>	0,62	0,57	- 8%

(1) hors provisions et reprises sur provisions

En 2021, les **dépenses d'assurance maladie-maternité-décès** connaissent une **hausse de plus de 14 %** par rapport à 2020. L'exercice 2020, très particulier en raison de la crise sanitaire et des confinements successifs, s'était caractérisé par une baisse de près de 11 % des dépenses d'assurance maladie-maternité-décès. En 2021, le niveau de ces dépenses renoue avec le niveau observé en 2019.

Concernant les seules **dépenses d'assurance maladie-maternité**, leur montant s'élève, hors provisions et reprises sur provisions, à **17,45 millions d'euros**, en hausse de 18 % par rapport à l'exercice précédent.

Le régime autonome contribue au **financement de divers fonds et organismes**, notamment le Fonds d'intervention régional (Fir), qui a reçu **248 684 euros** en 2021. Il contribue également au financement de certains éléments de la rémunération des professionnels de santé (rémunération sur objectifs de santé publique et cotisations des professionnels et auxiliaires médicaux) et des établissements de santé (forfait annuel d'urgence et établissements sous forfait de soins). En raison du rôle central donné à l'agence Santé publique France pour lutter contre la pandémie, la contribution à cette agence a été particulièrement élevée en 2021 (266 259 euros), tout comme en 2020. Ainsi, en 2021, en additionnant

l'ensemble de ces contributions, le versement du Sénat s'élève à **1 058 322,78 euros**, en hausse de près de 20 % par rapport à 2020, cet exercice s'étant déjà caractérisé par une hausse de plus de 50 % de ce poste de dépense par rapport à 2019.

Les **dépenses d'assurance décès** (capitaux décès et allocations funéraires) **diminuent de 18,7 %** par rapport à l'exercice 2020 pour atteindre **1 426 115 euros**. Le niveau élevé de ce poste de dépenses en 2020 s'expliquait en grande partie par la surmortalité due au covid-19.

Le montant des dépenses dépend du nombre de décès constatés au cours de l'année (91 en 2021 contre 94 en 2020), mais aussi du montant moyen des allocations, qui dépend lui-même de celui de l'indemnité, du traitement ou de la pension versés.

Concernant la caisse des Sénateurs, **deux décès de Sénateurs en activité et 36 décès de Sénateurs pensionnés ou d'ayants droit** de Sénateurs pensionnés ont été enregistrés en 2021, contre 53 en 2020. S'agissant de la caisse du personnel, **2 décès de fonctionnaires en activité et 41 décès de membres du personnel retraités ou d'ayants droit** de membres du personnel retraités ont été constatés, après 37 décès en 2020.

Les dépenses d'assurance décès de la caisse des Sénateurs sont en forte baisse, passant de **1 133 814 euros** en 2020 à **857 209 euros** en 2021 (- 24,4 %). Celles de la caisse du personnel s'élèvent à **568 906 euros** en 2021 après 620 842 euros en 2020 soit une baisse de 8,4 %.

Les **charges à payer** relatives aux prestations décès correspondent, techniquement, aux dépenses afférentes aux décès ayant eu lieu en 2021 pour lesquels les remboursements n'interviendront qu'en 2022, compte tenu du délai nécessaire pour obtenir certaines pièces. En 2021, ces charges à payer s'élèvent à **938 205,99 euros**, soit 35 % du total des dépenses de prestations décès de l'exercice.

Les charges de gestion, qui sont ventilées entre les deux caisses en fonction de leurs effectifs respectifs puis, au sein de chacune d'elles, en fonction de leurs dépenses au titre du régime obligatoire et du régime complémentaire, s'élèvent à **2,6 millions d'euros**, contre 3 millions d'euros en 2020.

Les charges de gestion sont principalement composées de la **redevance de gestion** qui s'élève, en 2021, à **1 741 946 euros**, contre **1 774 447 euros** en 2020, et des **dépenses d'infogérance**, qui s'établissent à **829 496,29 euros**. Ces dernières s'élevaient à 1 220 852 euros en 2020, dont 1 million d'euros au titre du changement du progiciel d'infogérance.

C. LES SOLDES DES CAISSES

En 2020, le régime autonome de sécurité sociale, pris globalement, a dégagé un **excédent** de **915 896,50 euros** des recettes sur les charges.

Conformément aux dispositions des règlements des caisses qui prévoient de ramener ou de porter à l'équilibre le résultat des caisses autonomes, la **totalité** de cet excédent, qui n'est pas imputable aux régimes de base, a été versée au budget du Sénat.

Caisse de Sécurité Sociale du Personnel (Régime obligatoire)		Exercice 2021	
CHARGES	Soilde 2021	PRODUITS	Soilde 2021
1 - Charges d'exploitation		1 - Produits d'exploitation	
Charges de gestion technique : prestations		Produits de gestion technique	
Maladie - Maternité - Accidents du travail	7 109 366,95		8 940 441,00
Prestations décès - capital décès	-	Contribution sociale généralisée	
Action sanitaire et sociale	-	Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement	4 708,20
Actions de prévention	6 865,10	Autres contributions (reversement CNSA)	-
Autres prestations (télésurveillance)	-		
Total Prestations sociales	656	Total cotisations sociales et CSG	756 et 757
Autres charges de gestion technique	657	Produits divers de gestion courante	7580
Subvention de gestion technique	6584	Subvention de gestion technique	758
Autres charges diverses	6588		
Autres charges de gestion courante	655	Produits de gestion courante	-
Equilibre des provisions	681	Equilibre des provisions	761
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	Reprise sur provisions	860 758,33
Total charges d'exploitation	9 966 965,90	Total produits courants	9 959 152,86
Résultat courant d'exploitation (excédent)	-	Résultat d'exploitation (déficit)	7 813,04
2 - Charges financières		2 - Produits financiers	
Charges d'intérêts	661	Produits de gestion financière	76
Total charges financières	-	Total produits financiers	-
Résultat financier (excédent)	-	Résultat financier (déficit)	-
3 - Charges exceptionnelles		3 - Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles diverses	678	Produits sur exercices antérieurs	772
Total charges exceptionnelles	-	Produits exceptionnels sur opérations de gestion technique	7 748
Résultat exceptionnel (excédent)	7 813,04	Autres produits exceptionnels	778
TOTAL DES CHARGES	9 966 965,90	TOTAL DES PRODUITS	9 966 965,90
Résultat général (excédent)	-	Résultat général (déficit)	-

Caisse de Sécurité Sociale du Personnel (Régime complémentaire)		Exercice 2021	
CHARGES		Solde 2021	PRODUITS
1 - Charges d'exploitation			1 - Produits d'exploitation
Charges de gestion technique - prestations			Produits de gestion technique
Maladie - Maternité - Accidents du travail		4 385 936,61	Cotisations patronales 756111111
Prestations décès		568 906,04	Cotisations salariales 756111121
Action sanitaire et sociale		365 362,57	Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement 756112111
Actions de prévention		-	
Total Prestations sociales	656	5 320 205,22	Total cotisations sociales 756
Autres charges de gestion technique	657	-	
Subvention de gestion technique	658	80 887,22	Subvention de gestion technique 7583
Charges de gestion courante			Produits de gestion courante
Achats de matériel, équipement	605	-	Produits divers de gestion courante 7580
Honoraires	622	-	Prestations incluses à récupérer 7586
Déplacements, missions, colloques	625	-	Contribution Capiaux Décès - Dotation 7585
Services bancaires	627	4 622,74	
Redevance pour concession de logiciel	651	599 491,53	
Crédance admise en non valeur	654	-	
Autres charges de gestion courante	655	219 052,52	
Equilibre des provisions			Equilibre des provisions
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	399 931,46	Reprise sur provisions 781
Total charges d'exploitation		6 624 190,69	Total produits courants 6 622 461,14
Résultat courant d'exploitation (excédent)		-	Résultat d'exploitation (déficit) 1 729,55
2 - Charges financières			2 - Produits financiers
Charges diverses	66	-	Produits de gestion financière 76
Total charges financières		-	Total produits financiers 1 729,55
Résultat financier (excédent)		1 729,55	Résultat financier (déficit) -
3 - Charges exceptionnelles			3 - Produits exceptionnels
Charges exceptionnelles diverses	678	-	Produits exceptionnels 77
Total charges exceptionnelles		-	Total produits exceptionnels -
Résultat exceptionnel (excédent)		-	Résultat exceptionnel (déficit) -
TOTAL DES CHARGES		6 624 190,69	TOTAL DES PRODUITS 6 624 190,69
Résultat général (excédent)		-	Résultat général (déficit) -

BILAN - Caisse de Sécurité Sociale du Personnel du Sénat									
EXERCICE 2021			PASSIF						
Libellé du compte	n° du compte	brut au 31/12/2021	amortissement et provisions	net au 31/12/2021	net au 31/12/2020	Libellé du compte	n° du compte	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF				PASSIF					
ACTIF IMMOBILISE				PASSIF IMMOBILISE					
						Reportis à nouveau	11	6 448 362,53	5 214 562,42
						Résultat	12	-	1 233 800,11
						Total des fonds propres		6 448 362,53	6 448 362,53
						Provisions pour prestations légales	15	1 342 155,81	1 211 608,16
						Total passif immobilisé		7 790 518,34	7 659 970,69
ACTIF CIRCULANT				DETTES CIRCULANTES					
Fournisseurs débiteurs	40	39 589,16		39 589,16	37 497,73	Fournisseurs	40	361 293,80	154 310,74
Créances et comptes rattachés	41	718 658,05		718 658,05	810 869,54	Créances et comptes rattachés (crédeurs)	41	-	-
	44	1 496,00		1 496,00	1 106,00				
Relations financières avec une autre entité	456	3 804 675,17		3 804 675,17	3 598 704,13	Relations financières avec une autre entité	456	3 804 675,17	3 598 704,13
Autres créances	461	3 922,02		3 922,02		Autres créances	461	-	-
Produits à recevoir dont créances sociales	4687	37 803,20		37 803,20	81 208,71	Charges à payer dont dettes sociales	4686	883 121,71	2 183 673,71
					79 344,90	dont dettes diverses		263 334,63	440 146,59
Valeurs mobilières de placement	50	37 803,20		37 803,20	1 863,81	Prestations à classer ou régulariser	475	619 787,08	1 743 527,12
						Etablissements bancaires	51	-	-
Etablissements bancaires	51	8 233 465,42		8 233 465,42	9 067 273,16				
Total de l'actif circulant		12 839 609,02		12 839 609,02	13 596 659,27	Total des dettes		5 049 090,68	5 936 688,58
Total actif		12 839 609,02		12 839 609,02	13 596 659,27	Total passif		12 839 609,02	13 596 659,27

Compte de résultat - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime obligatoire)		Exercice 2021	
CHARGES	Solde 2021	PRODUITS	Solde 2021
1. Charges d'exploitation		1. Produits d'exploitation	
Charges de gestion technique : prestations		Produits de gestion technique	
Maladie - Maternité - Accidents du travail	3 727 283,33		
Prestations décès - capital décès	91 771,11	Contribution sociale généralisée	7 565 111
Action sanitaires et sociales	-	Cotisations des pensionnés exonérés de la CSG	7 561 112,11
Actions de prévention	2 855,92	Cotisations des Sénateurs dont le domicile fiscal est situé hors de France	7 561 121,11
		Contribution de solidarité prélevée sur IRFWM - hors de France	7 565 111,11
Total Prestations sociales	6 566	Autres contributions (reversement CNSA)	-
		Total cotisations sociales et CSG	4 162 281,33
Autres charges de gestion technique	65		
Créance admise en non valeur	654		
Subvention de gestion technique	6 584	Subvention de gestion technique	7 58
Autres charges diverses	6 588		
Autres charges de gestion courante	6 55		
	395 442,00		
Equilibre des provisions		Equilibre des provisions	
Dotations aux amortissements et aux provisions	6 81	Reprise sur provisions	7 81
Total charges d'exploitation	5 090 460,83	Total produits courants	5 090 460,83
Résultat courant d'exploitation (excédent)	-	Résultat d'exploitation (déficit)	-
2. Charges financières		2. Produits financiers	
Charges d'intérêts	6 61	Produits de gestion financière	7 67
Total charges financières	-	Total produits financiers	-
Résultat financier (excédent)	-	Résultat financier (déficit)	-
3. Charges exceptionnelles		3. Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles diverses	6 78	Produits sur exercices antérieurs	7 72
Total charges exceptionnelles	-	Total produits exceptionnels	-
Résultat exceptionnel (excédent)	-	Résultat exceptionnel (déficit)	-
TOTAL DES CHARGES	5 090 460,83	TOTAL DES PRODUITS	5 090 460,83
Résultat général (excédent)	-	Résultat général (déficit)	-

Compte de résultat - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime complémentaire)		Exercice 2021	
CHARGES	Solde 2021	PRODUITS	Solde 2021
1. Charges d'exploitation		1. Produits d'exploitation	
Charges de gestion technique : prestations		Produits de gestion technique	
Maladie - Maternité - Accidents du travail	2 229 582,42	Cotisations patronales	4 480 471,30
		Cotisations salariales	167 733,42
Prestations décès	765 438,83		
Action sanitaire et sociale	151 385,38	Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement	203 207,63
Actions individualisées de prévention	-		
Total Prestations sociales	3 146 406,63	Total cotisations sociales	4 831 412,35
Autres charges de gestion technique	6572	Produits divers de gestion courante	758
Subvention de gestion technique	6584	Subvention de gestion technique	7583
			109,00
			-
Charges de gestion courante		Produits de gestion courante	
Achats de matériel, équipement	605		
Homoraires	622		
Déplacements, missions, colloques	625		
Services bancaires	627		
Redevance pour concession de logiciel	651		
Créance admise en non valeur	654		
Autres charges de gestion courante	655		
Equilibre des provisions	681	Equilibre des provisions	781
Dotations aux amortissements et aux provisions	234 455,15	Reprise sur provisions	201 027,32
Total charges d'exploitation	5 035 126,52	Total produits courants	5 032 439,67
Résultat courant d'exploitation (excédent)	-	Résultat d'exploitation (déficit)	2 686,85
2. Charges financières		2. Produits financiers	
Charges d'intérêts	661	Produits de gestion financière	767
Perles sur exercices antérieurs	662		
Total charges financières	-	Total produits financiers	2 577,85
Résultat financier (excédent)	2 577,85	Résultat financier (déficit)	-
3. Charges exceptionnelles		3. Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles diverses	678	Produits exceptionnels	77
Total charges exceptionnelles	-	Total produits exceptionnels	-
Résultat exceptionnel (excédent)	-	Résultat exceptionnel (déficit)	-
TOTAL DES CHARGES	5 035 126,52	TOTAL DES PRODUITS	5 035 126,52
Résultat général (excédent)	-	Résultat général (déficit)	-

BILAN - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs EXERCICE 2021									
ACTIF					PASSIF				
Libellé du compte	n° du compte	brut au 31/12/2021	amortissement et provisions	net au 31/12/2021	net au 31/12/2020	Libellé du compte	n° du compte	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE					PASSIF IMMOBILISE				
						Report à nouveau	11	2 818 484,41	2 818 484,41
						Résultat	12	-	-
						Total des fonds propres		2 818 484,41	2 818 484,41
						Provisions pour prestations légales	15	794 940,33	758 505,22
						Total passif immobilisé		3 613 424,74	3 576 989,63
ACTIF CIRCULANT					DETTES CIRCULANTES				
Fournisseurs débiteurs	40	40 770,04		40 770,04	32 673,12	Fournisseurs	40	162 865,69	114 594,83
Créances et comptes rattachés	41	345 665,00		345 665,00	344 097,87	Créances et comptes rattachés (crédeurs)	41	-	-
	44	5 510,00		5 510,00	2 200,00				
Relations financières avec une autre entité	456	264 868,04		264 868,04	222 174,36	Relations financières avec une autre entité	456	264 868,04	222 174,36
Autres créances	461	2 267,18		2 267,18	-				
Produits à recevoir	4687	-		-	333 156,97	Charges à payer	4686	1 785 486,07	2 173 718,86
					354,50	dont dettes sociales		589 492,89	505 889,87
					-	dont dettes diverses		1 195 993,18	1 667 828,99
Valeurs mobilières de placements	50	-		-	-	Prestations à classer ou régulariser	475	-	-
Etablissements bancaires et assimilés	51	5 167 564,28		5 167 564,28	5 153 175,36	Etablissements bancaires et assimilés	51	-	-
Total de l'actif circulant		5 826 644,54	-	5 826 644,54	6 087 477,68	Total des dettes		2 213 219,80	2 510 488,05
Total actif		5 826 644,54	-	5 826 644,54	6 087 477,68	Total passif		5 826 644,54	6 087 477,68

QUATRIÈME PARTIE

**LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME
« PUBLIC SÉNAT »**

RAPPORT DE GESTION 2021



**Rapport de gestion
du Conseil d'Administration de Public-Sénat
à l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique du 18 mai 2022**

Nous avons demandé au Bureau du Sénat de mettre à l'ordre du jour de sa réunion du **mercredi 18 mai 2022** les points relevant de décisions de l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de lui demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes qui vous sont présentées sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

I. Comptes annuels

Les présents comptes sont arrêtés au 31 décembre 2021. Ils portent sur le vingt-deuxième exercice de la société de programmes Public Sénat, créée le 16 février 2000 et dont les premiers programmes ont été mis à l'antenne le 25 avril 2000.

1. Analyse des produits

En 2021, la dotation versée par le Sénat à Public Sénat s'élève à **17 648 000 euros**, dont **17 118 000 euros affectés à l'exploitation** de la chaîne, iso 2020.

En 2021, la dotation du Sénat représente 95,6% des ressources d'exploitation.

Les autres produits d'exploitation s'établissent à **795 901 euros**, en hausse par rapport à 2020 (+ 214 273 euros, soit + 37%). Cette hausse illustre la reprise de la dynamique des partenariats qui fait suite à la crise du Covid-19 que nous rencontrons depuis mars 2020 et comprend :

- **769 617 euros** de produits de parrainage, cette hausse correspond au souhait de la direction de la chaîne de renforcer les parrainages, à l'instar d'Hellio pour l'émission (« Terra Terre »). Comportant également la pérennisation des parrains comme notamment la Mutuelle Nationale Territoriales (« *Le Club des Territoires* ») ainsi que Eco DDS (« *Pourvu que ça dure* »), Mutualia (« *Manger c'est voter* ») et le CNL (« *Livres et vous* ») ;
- **14 243 euros** de produits divers, contre 13 706 euros en 2020, porté par la progression des revenus Google et Dailymotion ;
- **12 041 euros** de produits de droits de diffusion, contre 3 974 euros par rapport à 2020. Cette hausse est liée au partenariat avec France 3 Noa à l'occasion de la production de modules courts pédagogiques réalisés à l'occasion des élections départementales et régionales ;

Enfin, sont enregistrés **15 160 euros** de transferts de charges divers¹ liés à de la masse salariale.

Au total, les ressources d'exploitation de la chaîne s'élèvent à **17 929 060 euros**.

Les produits exceptionnels atteignent quant à eux **730 177 euros**, composés de :

- **713 788 euros** de reprises des subventions d'investissement des exercices antérieurs, qui compensent la dotation aux amortissements comptabilisée dans les charges exceptionnelles, contre 677 323 euros en 2020 ;
- **3 000 euros** de produits liés à la vente d'immobilisations ;
- **13 389 euros** de reprise de provisions pour risques.

2. Analyse des charges

Les charges d'exploitation s'élèvent en 2021 à **18 260 642 euros**, stable comparé à 2020 et réparties comme suit :

- **7 587 308 euros²** de salaires et charges, contre un objectif contraint fixé à 6 150 000 euros par le COM 2019-2021. Cependant, à périmètre constant, les objectifs de maîtrise de l'évolution de la masse salariale posés par le COM sont pleinement respectés. En effet le solde de la masse salariale augmenté à 7,5 M€, prend en compte pour la première fois sur une année pleine, l'internalisation du personnel de la régie de Public Sénat que la chaîne a opérée en 2020, ainsi qu'à des événements exceptionnels, tels que l'accompagnement de départs (ruptures de contrat...). En dehors de ces événements exceptionnels, la masse salariale, qui enregistre une progression naturelle (Glissement Vieillesse Technicité – GVT – positif du fait d'une moyenne d'âge relativement jeune des salariés et du faible turn-over) est maîtrisée à 6 154 K€. Au total, la masse salariale représente 41,5% des charges d'exploitation. Le coût d'intégration de la régie, sur l'année 2021, s'élève à 1 304 K€ ;
- **3 273 675 euros** de frais de diffusion TNT. Ces dépenses représentent 17,9% des charges d'exploitation, à un niveau proche de l'année précédente ;
- **5 967 610 euros** d'autres charges d'exploitation, en diminution de 961 350 euros (-16,1%) par rapport à 2020. Celle-ci découle, entre autres, des choix de gestion induits par le gel de la masse salariale, et de l'économie des dépenses d'externalisation de la régie à la suite de son internalisation fin juillet 2020. Ces dépenses représentent 32,7% des charges d'exploitation ;
- **710 054 euros** d'impôts et taxes, en légère baisse (-3,9%). Cette baisse s'explique par la capacité de la chaîne à permettre l'insertion de travailleurs porteurs de handicap, en 2021, l'entreprise remplit directement son obligation d'emploi et de ce fait, n'est pas soumise au versement de la contribution Agefiph ;
- **721 995 euros** de dotation aux amortissements et provisions, en baisse de 2,2% par rapport à 2020.

¹ Ces produits (mutuelle, impact des indemnités journalières de Sécurité sociale et apprentissage) sont à déduire des coûts de la masse salariale.

² La masse salariale nette des produits d'exploitation s'élève à 7 572 148 euros.

Les charges exceptionnelles s'établissent quant à elles à **391 037 euros**.

3. Formation du résultat

Le résultat d'exploitation négatif de **331 582 euros** ainsi dégagé s'explique, pour une large part, par les dotations aux amortissements comptabilisées en charges d'exploitation (721 995 euros), dont la contrepartie est comptabilisée en produits exceptionnels (716 788 euros) et donc prise en compte *in fine* qu'au moment du calcul du résultat net.

Le résultat financier est de **-1 741 euros**, contre 1 032 euros en 2020, une évolution qui s'explique par l'impact des intérêts d'emprunt.

Le résultat exceptionnel, formé par les charges et produits exceptionnels et la reprise des subventions d'investissement précités, s'élève à **339 140 euros**.

Au 31 décembre 2021, Public Sénat présente un **résultat net bénéficiaire de 5 818 euros**.

4. Bilan et trésorerie

Les fonds propres de la chaîne s'élèvent au 31 décembre 2021 à **817 374 euros**, stables par rapport à 2020.

La subvention d'investissement au 31 décembre 2021 s'élève quant à elle à **1 229 213 euros**.

Le passif de la chaîne intègre au 31 décembre 2021 une dette de **380 537 euros**, correspondant à l'emprunt de 400 000 euros contracté en juillet 2021 afin de financer les travaux de rénovation de la régie situé dans le Palais du Luxembourg.

Le fonds de roulement de la chaîne s'établit à **835 506 euros**, en hausse par rapport au montant 2020 (787 422 euros).

La trésorerie disponible à la fin de l'exercice reste essentiellement liée au cycle d'exploitation de Public Sénat, qui présente un décalage entre l'encaissement des subventions versées par le Sénat et le paiement de ses factures.

Au 31 décembre 2021, la trésorerie s'établit à **3 642 914 euros**, stable par rapport à 2020.

5. Délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D.441-4 du Code de commerce

Délais de paiement – Dettes fournisseurs par date d'échéance

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>recues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	180					78
Montant total des factures TTC concernées	1 065 833,01€	49 626,38€	180,72€	31 246,68€	29 798,67€	110 852,45€
Total des achats de l'exercice TTC	8 895 280,12€					
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	11,98%	0,56%	0%	0,35%	0,33%	1,25%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures TTC exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 45 jours fin de mois					

Délais de paiement – Créances Clients par date d'échéance

	Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	1					7
Montant total des factures HT concernées	2 408,92€	5 445,59€	16 745,40€	50 000,00€	320,00€	72 510,99€
Total du chiffre d'affaires de l'exercice HT	795 900,79€					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	0,30%	0,68%	2,10%	6,28%	0,04%	9,11%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures HT exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 jours fin de mois et 45 jours fin de mois					

II. Rapport d'activité

L'année 2021 a constitué la troisième et dernière année d'exécution du contrat d'objectif et de moyens (COM) signé entre Public Sénat et le Sénat le 06 décembre 2018 pour la période 2019-2021. C'est aussi une période qui aura continué d'être marquée par le contexte sanitaire, lequel aura demandé à la chaîne d'adapter son fonctionnement toute l'année, à l'occasion des différents confinements notamment, tout en garantissant la santé de ses collaborateurs au long cours. L'année 2021 a également été une année de renouvellement de la présidence de la chaîne, selon une procédure qui a conduit au choix de Christopher Baldelli à l'occasion du Bureau du Sénat du 15 avril 2021, avec une prise de fonction le 1^{er} juin suivant ;

Le présent rapport reprend les principales conclusions, du rapport d'exécution de cette dernière année du contrat d'objectifs et de moyens 2019-2021, tant sur la mise en œuvre de la stratégie éditoriale de la chaîne, ses développements numériques et sa politique de partenariats, que sur les moyens mobilisés en conséquence.

1. Des missions réaffirmées et approfondies autour d'une identité forte

Dans la période que nous traversons, tant au sein de la société que dans un environnement audiovisuel et numérique où l'offre ne cesse de s'accroître et les modes de consommation de l'image et de l'information d'évoluer, la stratégie éditoriale de Public Sénat demeure, à chaque instant, guidée par la priorité donnée au décryptage de l'actualité parlementaire et politique, au débat de fond privilégiant le sens et donnant le temps à l'expression pluraliste des opinions, à la pédagogie nourrie, en particulier, par l'expertise des travaux du Sénat et des sénateurs, et à l'illustration concrète des enjeux d'actualité par les initiatives prises dans les territoires. Ces fondamentaux de la chaîne sont des marqueurs forts du COM 2019-2021, la période pandémique débutée au printemps 2020 en a accentué encore l'acuité, sur l'ensemble des antennes.

Des programmes sur les travaux du Sénat au cœur de la grille

L'un des objectifs majeurs de la grille est de faire rayonner le travail du Sénat et des Sénateurs par un traitement éditorial ambitieux afin d'éclairer et d'explicitier les enjeux dont s'empare la Haute Assemblée.

Avec une augmentation importante du nombre de captation et une actualité qui autour, notamment de la crise sanitaire, ou de la loi séparatisme par exemple a permis sur l'ensemble de la saison de rendre compte avec constance, de la richesse des débats et auditions corrélés au traitement de la crise sanitaire et au rôle de contrôle du parlement. Ainsi, la chaîne a pu diffuser et accompagner à l'antenne les nombreuses et très riches auditions des ministres et acteurs invités par les commissions du Sénat.

Au total, les programmes consacrés au Sénat et aux sénateurs en 2020-2021 occupent plus du tiers de la grille 35,09% (contre 34,76% en 2019-2020).

Au-delà de ces indications, il est à noter que les changements intervenus à la rentrée 2019, ont été confortés pour la saison 2020-2021 alors que la crise sanitaire n'avait plus d'effet sur la volumétrie des émissions de flux, citons ainsi l'importance de la visibilité du Sénat et des sénateurs dans nos grandes sessions d'information : la matinale « *Bonjour chez vous !* », présentée par Oriane Mancini, qui s'ouvre chaque matin par une première séquence de 30 minutes : « Le sénateur (ou la sénatrice) du jour ». Tandis que l'émission « *Allons plus loin* », avec ses deux versions (après-midi et soir), donne une visibilité systématique à l'expression des sénateurs et aux travaux parlementaires, y compris dans la tranche phare de 22h00. Il est à souligner que cette importance donnée au Sénat et aux sénateurs se poursuivra à la rentrée 2021, dans la nouvelle émission « *Sens public* » présentée par Thomas Hugues (qui prend la suite d'« *Allons plus loin* ») qui donne chaque jour une grande importance au travail et au rôle du Sénat et des sénateurs.

Soulignons également à la rentrée 2021, le grand rendez-vous événementiel « *Il était une loi, quand le Sénat écrit l'Histoire* » qui met en lumière l'apport de la Haute Assemblée dans des tournants législatifs, le premier numéro ayant été consacré à l'automne 2021 à l'abolition de la peine de mort en octobre 1981.

La place des territoires réaffirmée au quotidien

La saison 2020-2021 a permis, malgré la crise sanitaire et l'actualité politique, de conserver une part importante consacrée à l'un des objectifs de la chaîne, à savoir l'importance donnée sur l'antenne à la dimension territoriale de la vie politique. La présence des territoires sur Public Sénat avec 22,43% de la part d'antenne consacrée aux territoires revient au niveau de la saison 2018-2019. D'une part, l'augmentation et la présence très marquée des territoires dans le cadre de la matinale quotidienne, « *Bonjour chez vous !* », nourrie de partenariats nombreux avec la presse régionale et les télévisions locales demeure une constante de la saison, il est à souligner par ailleurs, plusieurs sessions de la matinale délocalisées en région (AURA, Grand-Est, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Sud PACA), focus territorial à quelques mois des élections départementales et régionales réunissant dans une même émission spéciale, sénateur, maire d'une des métropole de la région puis le président ou la présidente du conseil régional. Au-delà de cette tranche d'actualité quotidienne, la chaîne a également coproduit des magazines à fort ancrage territorial, comme « *Manger c'est voter* » ou encore « *Positive Outre-Mer* », des modules courts consacrés aux régions ultramarines (5ème saison en cours). Mais d'autre part, la saison 2020-2021 a été marquée par une annulation de grands rendez-vous, moments forts de la vie des territoires et rendez-vous éditoriaux majeurs pour la chaîne. Ainsi, l'édition 2021 du salon de l'agriculture a été annulée, Public Sénat ayant tout de même consacré une semaine de programmation exceptionnelle au monde agricole avec notamment des documentaires, des sujets et un film de fiction. A signaler que si les partenariats de la chaîne avec l'AMF, Département de France ou Régions de France demeurent de grande qualité, et si Public Sénat est le partenaire média exclusif de ces associations d'élus lors de leurs congrès, seule Régions de France a pu réunir physiquement un congrès adapté en 2020. Il faudra en effet attendre la fin de l'année 2021 pour retrouver le congrès des maires porte de Versailles et le congrès de Départements de France à Bourg-en-Bresse. En revanche, les élections départementales et régionales de juin 2021 ont permis de donner une belle visibilité aux exécutifs territoriaux et à leurs enjeux, avec par exemple la production de modules courts permettant de mieux comprendre le rôle et le fonctionnement de ces institutions. Deux soirées électorales ayant à cette occasion réuni les deux chaînes parlementaires, LCP-AN et Public Sénat.

Une grille au service de la mission citoyenne et pédagogique de la chaîne

La chaîne continue de veiller à conserver un équilibre permanent entre sa double mission d'explication des travaux de la Haute Assemblée, d'une part, et de décryptage des enjeux de société, d'autre part, que ce soit dans sa tranche d'actualité quotidienne « *Allons plus loin* » depuis la rentrée 2019, ainsi que cela le sera à la rentrée 2021 avec le nouvelle émission d'actualité « *Sens public* », avec les magazines qui enrichissent la grille, mais aussi par la diffusion de documentaires en prise avec les grands enjeux de société, documentaires accompagnés d'un débat de décryptage dans « *Un monde en docs* ».

Lors de la saison 2020-2021, le programme interactif conçu initialement pour la plateforme Twitch, *Questions aux sénateurs*, arrivée sur la TNT la saison précédente, s'est vu complété par un second temps de dialogue interactif avec le jeune public autour du travail et de l'action des sénateurs. En effet, à compter de la rentrée 2020, la séance du mercredi des QAG a été enrichie d'une présentation interactive sur Twitch, assurée par Jean Massiet, les préoccupations et interactions du jeune public faisant l'objet d'incises en amont puis en aval de la séance des questions au gouvernement, par des interventions du streamer dans les plateaux de décryptage animés par Tâm Tran Huy. Rappelons par ailleurs la poursuite de « *Dialogue citoyen* » pérennisé au cours de la saison 2019-2020. Cette formule, au croisement des territoires, du décryptage et de l'action du Sénat, permet un dialogue entre citoyens et sénateurs, le contexte sanitaire de la saison 2020-2021 ayant conduit à continuer d'adapter le dispositif, mêlant « présentiel » et « distanciel ».

Par ailleurs, la chaîne utilise une palette diversifiée de formats et de supports afin de répondre à ses missions : formats courts, documentaires de 26 ou de 52 minutes, reportages... S'agissant plus particulièrement des documentaires, ils constituent une part importante de l'image de marque de la chaîne, qui en fait un acteur très important de l'écosystème. Ainsi, en 2020-2021, 67 documentaires ont été diffusés pour la première fois sur Public Sénat, pour un volume de 103 documentaires différents en diffusion. Cela représente une part d'antenne de 17,44% (contre 26,77% en 2019-2020). Nous revenons à un étiage habituel pour la chaîne, après une saison 2019-2020 marquée par une très importante programmation documentaire lors du premier confinement au printemps 2020. Ce type de programme rencontre souvent de belles audiences, à signaler par exemple les 1,10% de PDA lors de la première diffusion le 17 avril 2021 du documentaire consacré à Simone de Beauvoir ou encore, les 1,10% de PDA atteints par la fiction politique « *Guibord s'en va-t-en guerre* » diffusée dans la grille de Noël 2020, en seconde partie de soirée le 26 décembre 2020.

La stratégie numérique

La diffusion des contenus produits pour le canal linéaire (TNT) a beaucoup grimpé sur la saison, dans la lignée des progrès réalisés depuis le confinement. Le nombre total de connexions aux plateformes a augmenté de 16% en un an.

Les programmes sont diffusés tels quels sur le site et les plateformes, mais sont également repensés spécifiquement pour mieux attendre leur public sur les plateformes.

Un effort important a été réalisé en termes de graphisme pour mettre en valeur les contenus de Public Sénat en-dehors de ses plateformes « maison » (le site internet).

Diffusion des contenus toutes plateformes

Le site internet perd un peu de vitesse par rapport à la saison précédente, lors de laquelle il avait réalisé des performances d'audience exceptionnelles dues au covid. Il revient au niveau de la saison 2018-2019. Mais cela correspond aussi à la stratégie de diffusion multi-plateformes des contenus produits par la rédaction de Public Sénat.

En revanche, sur les sites partenaires et les autres plateformes (y compris les réseaux sociaux non comptabilisés ici), la progression se poursuit de manière exponentielle. En particulier sur la chaîne YouTube, qui finit la saison avec plus de 200 000 abonnés. Beaucoup de séances habillées par les équipes de Public Sénat et éditorialisées sont désormais retransmises en live sur les plateformes où elles trouvent un public (YouTube et Facebook).

Les productions spécifiques pour le numérique comptabilisent l'émission Sénat Stream/Questions aux sénateurs (diffusée sur Twitch), les lives de séances commentées sur Facebook et YouTube, de live pendant les QAG sur les réseaux sociaux, des modules pédagogiques en motion design réalisés au moment des élections départementales et régionales.

Pour la saison 2020-2021, Public Sénat enregistre en moyenne 680 000 connexions par mois sur publicsénat.fr (contre 780 000 connexions en 2019-2020, saison marquée par la forte fréquentation de la période de la pandémie) et une croissance importante du trafic sur les autres plateformes avec 1,70 million de connexions mensuelles provenant des sites partenaires (contre 1,24 million en 2019-2020), soit 2,38 millions de connexions mensuelles au total (contre 2,01 millions sur la période précédente).

Développer des synergies avec LCP-AN

Les synergies éditoriales entre les deux chaînes se sont avérées assez stables, avec comme l'année précédente, une animation en commun des soirées électorales, cette fois, les deux chaînes se sont réunies

pour les soirées consacrées aux élections départementales et régionales. Par ailleurs, les chaînes ont continué à co-produire et les rendez-vous hebdomadaires liés à la vie parlementaire nationale avec Parlement Hebdo, ainsi qu'Audition Publique le grand rendez-vous politique hebdomadaire commun en partenariat avec Le Figaro.

Dans le cadre non éditorial, Public Sénat et LCP-AN ont renouvelé ensemble leur marché commun relatif à la régie finale. C'est un travail étroit de plusieurs mois qui a trouvé à se concrétiser dans le contrat signé en juillet 2021 à l'issue de la procédure d'appel d'offre commun.

Il est enfin intéressant de signaler, qu'à son arrivée en juin 2021, le nouveau PDG de la chaîne a proposé que les deux comités de direction puissent se réunir à l'occasion d'un comité commun, ce qui a eu lieu début juillet 2021, entraînant un certain nombre de travaux en commun, notamment, une négociation en commun en vue d'un achat concomitant de matériels.

2. Le rayonnement de Public Sénat : une audience multiple et démultipliée

Bien qu'ayant réaffirmé dans ce COM, comme dans le précédent, les spécificités de ses ambitions d'audience – positionnement non commercial de la chaîne, spécialisation dans l'information parlementaire et politique, programmation centrée sur les programmes et leur rediffusion - Public Sénat reste soucieuse d'atteindre le public le plus large et le plus divers. La stratégie sous-jacente du nouvel élan et renforcée à chaque saison répond à cette double exigence de qualité éditoriale et d'antenne ainsi que de progression d'audience afin que la chaîne puisse remplir sa mission pédagogique et citoyenne auprès du plus grand nombre.

La dernière étude Médiamat de Médiamétrie à laquelle la chaîne a souscrit entérine le bien-fondé de ce positionnement puisque Public Sénat continue de très bien se positionner en termes d'audience sur la période de référence du COM avec une audience de 28,4 millions en décembre 2020 (pour mémoire 29,3 millions de téléspectateurs en avril 2020 pendant le premier confinement). Les Questions d'Actualité au Gouvernement ont une part de marché moyenne de 0,4% sur la saison 2020-2021. A plusieurs reprises, la part de marché enregistrée est supérieure à 0,8% comme le 3 mars 2021 (1%), le 17 mars 2021 (0,8%) et le 28 octobre 2020 (0,8%). Une séance de Questions d'Actualité au Gouvernement peut toucher jusqu'à 300 000 personnes environ.

Il est à noter que plusieurs programmes documentaires ont permis à la chaîne d'obtenir des audiences élevées au cours de la saison : à signaler par exemple les 1,10% de PDA lors de la première diffusion le 17 avril 2021 du documentaire consacré à Simone de Beauvoir ou encore, les 1,10% de PDA atteints par la fiction politique « *Guibord s'en va-t-en guerre* » diffusé dans la grille de Noël 2020, en seconde partie de soirée le 26 décembre 2020 ou ce même 26 décembre, les 1,70% de PDA pour le film adapté de François Giroud, « *Le bon plaisir* ».

Aux audiences du canal, il est intéressant d'adjoindre le volume des connexions mensuelles sur les différentes plateformes, site Public Sénat ou sur les autres plateformes des sites partenaires, soit 2,38 millions de connexions mensuelles en 2020-2021 (contre 2,01 millions sur la période 2019-2020).

3. Investissements

L'année 2021 a été marquée en matière d'investissement par le projet de refonte de la régie de la chaîne. Ce projet, dont le principe a été posé dans le rapport de gestion 2019 et dont le budget a été arrêté fin 2019 à hauteur de 444 081,31 euros HT à la charge de la chaîne, a permis une remise à niveau et un redémarrage des services le 6 septembre 2021.

Le coût du projet pour la chaîne a été financé par un emprunt de 400 000 €.

La chaîne a par ailleurs bénéficié d'une dotation d'investissement de **530 000 euros** en 2021, conformément à la révision du plan d'affaires du COM validée par le conseil d'administration du 06 décembre 2018.

Ce budget a permis de financer :

- Les nouveaux équipements pour la régie,
- Le matériel pour le télétravail des équipes ;
- La poursuite des développements du site internet ;
- Le développement des replays ;
- L'amélioration du parc existant de matériels techniques.

4. Gestion des ressources humaines, dialogue social et engagement responsable

En matière de gestion des ressources humaines, l'année 2021 a continué d'être marquée par la situation sanitaire. En effet, les dispositifs initiés en 2020, et notamment les avenants temporaires de télétravail conclus de septembre à décembre, ont été tacitement renouvelés début 2021. Il s'agissait ainsi de plus de 40 avenants temporaires (versus 6 avenants permanents en 2019) pour un volume total de 70 jours de télétravail par semaine. Les périodes les plus difficiles s'étant accompagnées de phases encore plus généralisées de travail à distance. Par ailleurs, les salariés de Public Sénat, ont pu, selon le calendrier gouvernemental de vaccination, entrer dans le protocole mis en place au Sénat, cela a permis une vaccination massive avant la période de coupure 2021.

En matière de formation, il a toujours été particulièrement compliqué de pouvoir mobiliser et maintenir des sessions de formations, mais un certain nombre d'actions liées au développement des compétences métiers, mais aussi à l'actualisation des habilitations électriques ont pu être mobilisées en 2021.

Au total :

- 72 personnes (dont des techniciens intermittents ont bénéficié de formation)
- réparties en 37 sessions de formation
- soit en tout 52,5 jours de formation

L'index de l'égalité femmes-hommes

Afin de traduire en chiffres la politique d'égalité femmes-hommes, l'index mis en place graduellement depuis 2019 par le ministère du Travail permet d'établir une photographie annuelle dans chaque entreprise. Ainsi, l'index de l'égalité femmes-hommes de Public Sénat pour l'année 2021 est de 79 sur 100. Public Sénat atteint en 2021 une meilleure représentation des hommes au sein de la chaîne. Et si l'entreprise n'atteint pas la note parfaite, c'est en réalité au bénéfice des... femmes !

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est extrêmement faible, nous obtenons donc un index de 39/40.

En revanche, l'écart des augmentations nous donne seulement 15 points sur 35 car... les femmes ont été davantage augmentées que les hommes.

Et enfin, avec une répartition des 10 plus hautes rémunérations en égalité parfaite, nous obtenons un score de 10/10.

Par ailleurs, un critère qui n'est pas noté mais qui a son importance : le comité directeur de la chaîne est paritaire en 2021 avec 4 femmes et 4 hommes.

L'accès de tous aux programmes

La chaîne, comme son actionnaire, réaffirme leur constante préoccupation au sujet de l'accès des programmes aux personnes sourdes et malentendantes. C'est la raison pour laquelle la chaîne a, au cours de la saison 2020-2021, encore accru la part d'antenne des programmes accessibles aux personnes sourdes et malentendantes, atteignant 28,98% (contre 28,34% lors de la saison 2019-2020). Ces améliorations concernent des programmes magazines accessibles aux sourds et malentendants – Livres & Vous..., Terra Terre, des programmes parlementaires– Les Questions au gouvernement, Sénat en action, Parlement Hebdo... ou encore Audition publique ou Dialogue citoyen.

5. Evolution prévisible et perspectives 2022

Le projet de budget de Public Sénat pour 2022 s'élève à **18 298 000 euros**, dont 17 768 000 euros pour l'exploitation et 530 000 euros pour l'investissement. Ce budget prend en compte quelques éléments majeurs :

- De nouvelles propositions éditoriales, tant sur le plan des contenus numériques que de l'accompagnement, notamment de l'année présidentielle, en matière de programmes.
- La poursuite et la finalisation de la modernisation du site internet.

Les ressources correspondantes proviennent de la dotation versée par le Sénat qui s'élève ainsi à **17 648 000 euros** (17 118 000 euros pour l'exploitation et 530 000 euros pour l'investissement).

Les charges d'exploitation sont estimées en 2022 à **17 768 000 euros**, en hausse par rapport à l'année précédente (17 555 000 euros en 2021). Elles comprennent les éléments suivants :

- Un coût de grille qui s'élève à 11 038 000 €, ce qui correspond à une très légère hausse (+0,71%) par rapport au budget 2021. En effet, si la baisse constatée en 2021 (- 2,6%) consécutive à l'intégration de la régie demeure marquante, le coût de grille qui recouvre l'ensemble des coûts de production de nos émissions et opérations spéciales sur l'antenne et sur internet, se traduira en 2022 par de nouvelles propositions éditoriales, tant sur le plan des contenus numériques que de l'accompagnement, notamment de l'année présidentielle, en matière de programmes.
- Des coûts de diffusion à 3,3 M€ qui intègrent la très légère hausse prévue des frais de diffusion TNT via le multiplex SMR6. Il est à signaler que la visibilité acquise à la suite des renégociations et renouvellements intervenus à la fin de l'année 2020 permet une projection sereine sur toute la période du COM 2022-2024.

En termes de programmes, l'année 2022 sera scandée par des échéances électorales, tout d'abord les élections présidentielles en avril 2022, puis les élections législatives en juin 2022, ces dernières ne faisant pas l'objet d'un traitement éditorial dédié.

Le budget d'investissement prévu s'élève, quant à lui, à 530 000 euros.

Ce montant comprend :

- Le renouvellement du site internet ;
- L'éventuel remplacement du décor du plateau ;
- La prise en compte de l'évolution de notre stratégie et de nos outils numériques, afin de poursuivre la transformation de la chaîne en média global ;
- Le maintien des investissements liés au renouvellement du matériel technique, matériel informatique et logiciels ;
- La poursuite de la modernisation de nos processus et de la sécurisation de notre outil de production.

III. Gouvernement d'entreprise

1. Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social (Code de commerce article L.225-102-1 al.4)

Le Conseil d'administration de Public Sénat au 31 décembre 2021 était ainsi composé de :

M. Christopher BALDELLI, Mme Valérie LETARD, M. David ASSOULINE, M. Vincent CAPO-CANELLAS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Cécile CUKIERMAN, M. André GATTOLIN, M. Alain JOYANDET, M. Michel LAUGIER, M. Thomas DOSSUS, Pierre-Jean VERZELEN, Mme Clotilde MASSARI et M. Pascal PERRINEAU.

Selon les informations collectées sur le site de la HATVP les mandataires sociaux exercent par ailleurs un mandat dans les organismes suivants :

M. Christopher Baldelli, Président Directeur Général & Administrateur

- Président Directeur Général et administrateur de La Chaîne Parlementaire Public Sénat

Mme Valérie Létard, Vice-Présidente du Sénat & Administratrice

- Conseillère départementale du canton de Valenciennes
- Membre titulaire du conseil d'administration des Espaces Naturels Régionaux (ENRX)
- Membre titulaire du comité du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut
- Membre du bureau du Nord France Invest (NFI)
- Membre suppléant du Comité des régions SGAE
- Membre de la Commission départementale de coopération intercommunale du Nord
- Présidente de la Fédération UDI Nord
- 2^{ème} Vice-Présidente UDI national
- Membre, représentant le Sénat au conseil d'administration de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
- Membre du conseil de surveillance, représentant de la région des Hauts-de-France de la société du Canal Seine-Nord Europe
- Membre du conseil d'administration, représentant le Sénat de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)
- Membre suppléant du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Nord (SDIS)
- Membre titulaire du conseil d'administration de l'Agence d'ingénierie départementale du Nord Inord
- Représentante titulaire du département de la Commission départementale de coopération intercommunale du Nord
- Membre titulaire au comité exécutif de la Fondation du Nord
- Membre titulaire à l'Assemblée générale et au Conseil d'Administration de la Mission locale insertion jeunes du Valenciennois
- Membre titulaire du Conseil d'Administration du Collège Public Lavoisier St Saulve
- Membre titulaire du Conseil d'Administration du Collège Public C Eisen à Valenciennes
- Membre titulaire du Conseil d'Administration du Collège Public Watteau à Valenciennes
- Membre suppléant du Conseil d'Administration du Collège Public Chasse Royale à Valenciennes

- Membre suppléant du Conseil d'Administration du Collège Public Jean Carpeaux à Valenciennes
- Membre titulaire du conseil d'administration du Collège privé Notre Dame à Valenciennes

M. David Assouline, Vice-Président du Sénat, Administrateur

- Membre du conseil d'administration du CNC

M. Vincent Capo-Canellas, Questeur du Sénat, Administrateur

- Conseiller municipal de la Ville du Bourget

Mme Nathalie Delattre, Sénatrice, Administratrice

- Conseillère municipale de Bordeaux
- Conseillère de Bordeaux Métropole
- Membre du Syndicat Départemental d'énergie électrique de la Gironde
- Secrétaire Générale du Mouvement Radical Social-Libéral – MRSL
- Co-Présidente de l'Association des Elus de la Vigne et du Vin – ANEV
- Membre du Comité syndical du SYSDAU
- Présidente d'Honneur d'Alliance Villes Emploi

Mme Cécile Cukierman, Sénatrice, Administratrice

- Conseillère Régionale de la Région Auvergne Rhône-Alpes

M. André Gattolin, Sénateur, Administrateur

- Membre du Conseil d'administration de l'association Mouvement européen des Hauts-de-Seine
- Membre du Conseil d'administration de l'association Mouvement européen – France
- Membre du Conseil d'administration de l'Institut des hautes études pour la science et la technologie
- Membre du Conseil d'administration de Campus France

M Alain Joyandet, Sénateur, Administrateur

- Conseiller régional de Bourgogne-Franche-Comté
- Gérant de l'EARL Domaine de la Pâturie
- Gérant de l'EURL Joy développement
- Président de l'Amicale Gaulliste de la Haute-Saône
- Président de la Fédération Les Républicains de la Haute-Saône
- Administrateur de l'AFD (Agence Française de Développement)

M. Michel Laugier, Sénateur, Administrateur

M. Thomas Dossus, Sénateur, Administrateur

- Conseiller municipal du 7^{ème} arrondissement de Lyon

M. Pierre-Jean Verzelen, Sénateur, Administrateur

- Conseiller Départemental de l'Aisne

2. Commissaires aux comptes – Situation des mandats

Le Commissaire aux Comptes rend compte de sa mission au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Son mandat de Commissaires aux compte titulaires ERNST & YOUNG ET AUTRES et le mandat de Commissaire aux comptes suppléant du Cabinet AUDITEX ont été renouvelés pour une durée de 6 ans, lors de l'Assemblée Générale annuelle du 24 mai 2018 statuant sur les comptes 2017.

3. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

La société n'a pas connaissance de l'existence de telles conventions.

4. Tableau sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Néant.

5. Modalités d'exercice de la direction générale (Code de commerce articles L.225-51-1 et R. 225-102 al.1)**A - Règles applicables à la composition du Conseil d'Administration**

Les statuts, modifiés le 26 octobre 2017, prévoient que la société est administrée par un Conseil d'Administration composé des membres suivants :

- Le Vice-Président du Sénat chargé de la Délégation à l'Audiovisuel et un Questeur désigné par le Conseil de Questure, membres de droit ;
- Un Sénateur représentant chaque groupe politique constitué au sein du Sénat nommé par le Bureau du Sénat sur proposition du Président de groupe ;
- Deux personnalités qualifiées choisies en fonction de leurs compétences, nommées par le Bureau du Sénat, sur proposition de son Président ;
- Le Président Directeur Général de la Société, nommé par le Bureau du Sénat, sur proposition de son Président.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de trois années, sans que plus de la moitié d'entre eux ne puisse être âgée de plus de soixante-dix ans lors de leur entrée en fonction sous réserve de la durée du mandat du Président. Leur mandat est renouvelable.

Le Président Directeur Général de la société est nommé Président du Conseil d'Administration pour trois ans par le Bureau du Sénat. Son mandat est renouvelable.

Le Président Directeur Général de la société assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société et la représente dans ses rapports avec les tiers.

Sous réserve des pouvoirs que la loi ou les présents statuts attribuent expressément à l'Actionnaire Unique ou au Conseil, et dans la limite de l'objet social, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Le Président Directeur Général de la société a pour mission, notamment :

- De définir les moyens matériels et humains nécessaires à l'exploitation et au bon fonctionnement de la société,
- De prendre tous contacts nécessaires avec d'éventuels partenaires éditoriaux, techniques ou autres,
- De définir et de faire évoluer, en collaboration avec le Conseil d'Administration, la grille des programmes ainsi que l'identité visuelle et sonore de la Chaîne,
- De définir les éventuelles acquisitions/cessions de programmes audiovisuels,
- De définir les opérations de production ou de coproduction audiovisuelles à réaliser.

Il rend compte directement de l'exécution de sa mission au Conseil d'Administration.

B – Règles régissant le fonctionnement du Conseil d'Administration

Le conseil veille à la bonne marche des services et à l'observation des dispositions législatives et réglementaires applicables à la société ainsi qu'à la qualité des programmes, à l'objectivité et à l'exactitude des informations diffusées et à l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion.

Toutes les décisions portant sur les points suivants devront être préalablement soumises à l'autorisation du Conseil d'Administration à la majorité des 4/5 des membres le composant :

- L'orientation générale des programmes ;
- Le budget, le plan de financement annuel et le programme des investissements de la société ;
- La conclusion des contrats pluriannuels de production ou coproduction ;
- L'octroi de cautions, avals et garanties ;
- Les prises, extensions et cessions de participations financières ;
- La création et la dissolution de filiales ;
- Toute décision d'apport d'actifs à un tiers, toute décision d'absorption d'un actif détenu par un tiers ou toute autre opération assimilable.

Sous réserve des délégations que le Conseil d'Administration peut consentir au Président Directeur Général de la Société, le Conseil statue à la majorité simple des membres présents ou représentés sur toutes les questions relevant de sa compétence, notamment :

- Les conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés conclus par la société ;
- Les actions judiciaires, les transactions et les désistements.

Il est consulté sur la convention entre le Sénat et la Société.

Enfin, il est tenu informé de l'organisation générale des services de la société, de la grille des programmes et des projets d'émissions les plus importants ainsi que de tout investissement ou désinvestissement non prévu au budget annuel et supérieur à 45.000 euros par opération.

6. Participation des salariés au capital (Code de commerce article L.225-102)

Le capital de la Société est intégralement détenu par le Sénat, conformément à l'article 6 des Statuts. Le statut particulier de la Société explique notamment que la participation des salariés n'a pas été développée au cours de l'exercice clos.

7. Rémunération et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social (Code de commerce article L.225-102-1 al.1,2 et 3)

En 2021, le mandataire social n'a pas perçu de rémunération et avantages de toute nature par Public Sénat.

8. Délégations et autorisations financières en cours de validité (Code de commerce article L.225-100 al.7)

Néant.

9. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code du commerce.

10. Conventions visées à l'article L. 225-39 du Code de Commerce

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention portant sur des opérations courantes telles que visées à l'article L. 225-38 du Code du commerce.

IV. Informations complémentaires

1. Répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote est la suivante :

Le Sénat possède la totalité du capital social et des droits de vote, conformément à l'article 6 des statuts. Aucune modification du capital social n'est intervenue au cours de l'exercice.

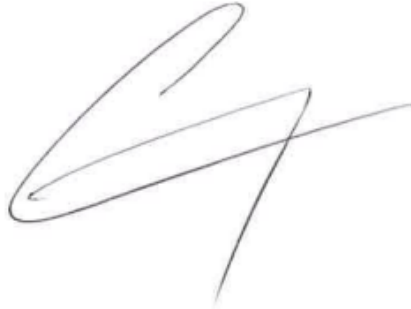
2. Evénements post-clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

Tous les points figurant dans le présent rapport de gestion seront soumis à votre approbation.

Fait à Paris, le 16 avril 2022

Christopher BALDELLI
Président-directeur général



ANNEXE

**RAPPORT DE CERTIFICATION
DES COMPTES DU SÉNAT PAR LA COUR DES COMPTES**

Cour des comptes

**S2022-0929**

Avril 2022

**CERTIFICATION DES COMPTES
DU SÉNAT
EXERCICE 2021**

RAPPORT DE CERTIFICATION

En vue de la certification annuelle des comptes du Sénat, la Cour des comptes a vérifié la conformité des états financiers de l'exercice 2021 au référentiel comptable de cette assemblée.

En l'état actuel des textes, le mandat confié à la Cour, tel qu'il ressort des normes communément admises et de la convention du 23 juillet 2013 conclue entre le président du Sénat et le premier président de la Cour des comptes, ne l'autorise pas à formuler des observations sur la teneur des règles adoptées par le Sénat pour encadrer les dépenses et la gestion des moyens destinés à assurer son fonctionnement, ni sur l'utilisation des versements qu'il effectue ou des dotations qu'il attribue.

La Cour, dans sa section « pouvoirs publics constitutionnels et renseignement » de la quatrième chambre, compétente pour se prononcer sur les rapports relatifs à la certification des comptes des assemblées parlementaires, délibérant le 21 avril 2022 sous la présidence de Mme Mercereau, présidente de section, a adopté le présent rapport de certification sur les comptes du Sénat de l'exercice 2021.

Elle a arrêté sa position au vu du compte-rendu des vérifications opérées.

Ont participé au délibéré : Mme Mercereau, conseillère maître, présidente de section, présidente, M. Glimet, M. Rolland, Mme Faugère, conseiller(e)s maîtres, président(e)s de section, et M. de Combles de Nayves, conseiller maître.

A été entendu, en son rapport, M. Fombaron, conseiller référendaire, rapporteur du projet, assisté de MM. Arulandarajah et Février, experts, au contre-rapport de M. de Combles de Nayves.

I - INTRODUCTION

La mission de la Cour

a) L'objet de la mission

La mission de certification des comptes du Sénat de l'exercice 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport, est la neuvième conduite par la Cour des comptes depuis l'exercice 2013.

Elle se déroule conformément à la convention signée le 23 juillet 2013 par le président du Sénat et le premier président de la Cour des comptes, qui en définit le cadre et les modalités, et dans le respect des textes auxquels cette convention se réfère : l'article 47-2 de la Constitution (deuxième alinéa) ; l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires ; le 5° de l'article 58 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ; l'article 103 du règlement du Sénat.

La mission de la Cour porte sur la fiabilité des états comptables et sur leur conformité aux principes fixés par les textes énoncés au paragraphe précédent. Elle n'a pas pour objet d'émettre un avis sur la gestion budgétaire et financière du Sénat, ni sur l'utilisation des versements opérés ou des dotations attribuées par lui.

b) La mission comporte deux phases :

i) une première phase, dite « préliminaire », préparatoire à la certification proprement dite. Elle a pour objet d'examiner les procédures et dispositifs en vertu desquels sont établis et suivis les éléments destinés à être repris dans les comptes et les applications de gestion, d'identifier les risques d'erreurs significatives dans les comptes du Sénat et de vérifier la correcte application par les services des principes et procédures établis par le référentiel comptable.

Les travaux de la Cour, qui s'inscrivent dans une démarche pluriannuelle, poursuivent trois objectifs :

- évaluer les procédures en vigueur, leur adaptation en termes de couverture des risques et de séparation des tâches, ainsi que la pertinence et la bonne articulation des contrôles clés au regard du suivi des risques identifiés et de la qualité des inscriptions comptables ;
- procéder à une revue de la formalisation de ces procédures, à la fois sous l'angle de leur caractère opérationnel pour les services qui ont à les appliquer et de la documentation disponible pour préparer, conduire et rendre compte des vérifications effectuées au titre du contrôle interne ;
- vérifier l'effectivité des procédures décrites et leur efficacité au regard de la fiabilité des comptes (réalité du contrôle ; modalités pratiques ; mode de révision ; mesures correctives appliquées) ;

ii) *une seconde phase, dite « finale »*. Elle est consacrée à l'examen des comptes du Sénat pour l'exercice clos. Afin de pouvoir formuler une appréciation motivée sur les états financiers et les documents qui les accompagnent, la Cour procède notamment aux diligences suivantes :

- la revue analytique des opérations de dépenses et de recettes et de leur traitement dans la comptabilité ;
- le rapprochement des balances auxiliaires avec, d'une part, les données de la balance générale et, d'autre part, avec les pièces justifiant leur enregistrement dans ces états comptables ;
- la mise en œuvre de procédures de confirmation directe auprès des tiers en relation avec le Sénat (établissements bancaires, fournisseurs, avocats) ;
- des tests et vérifications appliqués aux postes comptables du bilan et du compte de résultat ;
- l'analyse des éléments portés hors bilan ;
- la vérification exhaustive de l'information donnée dans l'annexe aux états financiers.

À l'issue de l'audit des comptes de 2020, la Cour avait formulé treize recommandations relatives aux opérations préalables à l'élaboration des comptes annuels, qui se rapportent aux différents domaines en lien direct avec les comptes (organisation et modalités du contrôle interne ; systèmes d'information financière ; ressources humaines ; dépenses et recettes ; actifs financiers ; processus de clôture et états financiers).

Les entretiens et les tests auxquels il a été procédé au cours de l'audit des comptes de 2021 ont conduit à la levée de trois recommandations. Parmi les dix recommandations restantes, une a été précisée pour prendre en compte les évolutions déjà observées sur le point auquel elle s'applique et neuf ont été reconduites. Au terme de ces travaux, la Cour a formulé une nouvelle recommandation portant sur les immobilisations mises en dépôt.

À l'issue de la campagne de certification des comptes de l'exercice 2021, les recommandations à suivre sont au nombre de onze.

Les comptes et les documents qui les accompagnent

a) En application de l'article 34 du règlement budgétaire et comptable du Sénat, le trésorier établit un compte de gestion pour l'exercice clos, qui comporte :

- la balance générale des comptes, le bilan, le compte de résultat pour chacune des entités budgétaires du Sénat et pour chaque comptabilité annexe (la caisse des retraites des anciens sénateurs ; la caisse des retraites du personnel du Sénat ; la caisse de sécurité sociale des sénateurs ; la caisse de sécurité sociale du personnel du Sénat) ;
- le bilan et le compte de résultat agrégés ainsi que l'annexe présentant notamment les règles et les méthodes comptables. Ces états sont l'objet de la mission de certification de la Cour des comptes.

b) Les comptes objets du présent audit de certification ne comprennent pas ceux de la *Chaîne parlementaire - Public Sénat*, société de programme résultant de la loi n° 99-1174 du 30 décembre 1999 portant création de *La Chaîne parlementaire*, qui sont certifiés par des commissaires aux comptes distincts. Les comptes du Sénat comportent à l'actif du bilan la valeur de sa participation dans *Public Sénat*.

c) En application de l'article 7 de l'ordonnance précitée n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, les comptes du Sénat sont distincts du compte général de l'État, mais ils sont destinés, une fois qu'ils ont été apurés par la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne, à y être intégrés. Il appartient dès lors au teneur des comptes de l'État de veiller à ce que les retraitements nécessaires soient effectués de telle manière qu'ils répondent aux exigences du référentiel comptable de celui-ci.

d) Les comptes du Sénat, objets de la présente mission, intègrent les charges induites pour le Sénat par l'entretien du bâtiment, dont il est affectataire, et qui héberge le Musée du Luxembourg, mais ne comprennent pas les charges et produits afférents à l'activité de celui-ci, qui fait l'objet d'une délégation de service public.

e) Les comptes du Sénat de l'exercice 2021 ont été transmis à la Cour selon le calendrier initialement convenu : les balances stabilisées le 8 février 2022 et les comptes agrégés le 18 mars 2022. Leur version définitive a été communiquée le 30 mars 2022. Ils comprennent l'ensemble des éléments prévus par l'article 34 du règlement budgétaire et comptable. La version des états financiers, signée par le trésorier et le questeur délégué, a été communiquée le 15 avril 2022.

f) La présentation des comptes de l'exercice 2021 a fait l'objet d'ajustements, à la demande de la Cour, dans l'annexe aux états financiers. Ces corrections techniques concernent notamment la précision de certaines mentions figurant dans cette annexe.

g) La Cour a été destinataire de la lettre d'affirmation, signée par le questeur délégué et le trésorier du Sénat, le 15 avril 2022.

h) Enfin, la Cour a été destinataire d'une lettre d'affirmation particulière, portant sur le contrôle des frais de mandat et signée du président du comité de déontologie parlementaire et du président du conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables, le 27 septembre 2021.

La tenue et l'établissement des comptes

a) Le règlement du Sénat prévoit, en son article 103, que le Bureau détermine, par un règlement budgétaire et comptable, les procédures budgétaires et comptables applicables au Sénat. Un arrêté du Bureau du 27 novembre 2007 a adopté le règlement budgétaire et comptable du Sénat issu de la décision de changer le référentiel comptable, à la suite de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2006, de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001. Enfin, l'arrêté n° 2016-77 du 17 mars 2016 du Bureau a approuvé le nouveau règlement budgétaire et comptable et son annexe relative au référentiel comptable, se substituant au précédent règlement.

b) Le règlement budgétaire et comptable prévoit, dans son préambule, que le référentiel comptable du Sénat « se fonde sur le plan comptable général et ne se distingue des règles applicables aux entreprises, en raison des spécificités de l'action et du patrimoine du Sénat, que par référence aux normes comptables de l'État ».

Un traitement spécifique a été retenu pour les immobilisations, au titre desquelles les immeubles historiques du Sénat sont comptabilisés à l'euro symbolique, comme ceux de l'État.

L'arrêté de Questure n° 2019-1010 du 22 octobre 2019 précise que les principes comptables applicables aux immobilisations corporelles du Sénat se fondent sur les règles posées par la norme n° 6 du recueil des normes comptables de l'État, complétée à compter de 2018 par la norme n° 17 dudit recueil relative aux biens historiques et culturels.

Pour leur part, les engagements sociaux font l'objet d'une mention dans l'annexe aux états financiers, comme l'autorise la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil national de la comptabilité du 1^{er} avril 2003.

c) L'arrêté de Bureau n° 2017-272 du 7 décembre 2017 et l'arrêté de Questure n° 2018-1106 du 12 décembre 2018 fixent les principes généraux de prise en charge et de contrôle des frais de mandat des sénateurs ;

d) En vertu de l'article 34 du règlement budgétaire et comptable, le compte de gestion est présenté aux questeurs, qui le transmettent à la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne.

L'objet de la certification

a) La mission d'audit vise à mettre la Cour des comptes en situation de certifier, avec une assurance raisonnable, que les états financiers qui figurent dans les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et conformément au référentiel comptable, la situation financière du Sénat à la clôture de l'exercice et le résultat de ses opérations comptables pour l'exercice clos à cette date.

b) Cette mission a été programmée et mise en œuvre de telle façon que la Cour soit en mesure, conformément aux dispositions des articles 1 et 2 de la convention du 23 juillet 2013 précitée, de formuler dans son rapport de certification, en se référant aux normes de l'audit comptable généralement admises, « *une opinion écrite et motivée sur la conformité des comptes du Sénat, dans leurs aspects significatifs, au référentiel comptable du Sénat* ».

Les normes de l'audit auxquelles la Cour se réfère impliquent l'utilisation de critères et de procédures d'audit relatifs aux flux d'opérations, aux soldes des comptes en fin de période, ainsi qu'à la présentation et aux informations fournies dans les états financiers. La Cour fonde son jugement professionnel en appréciant les améliorations apportées à la fiabilité des comptes ainsi que l'intensité et le nombre des difficultés rencontrées.

L'expression de la position de la Cour

Conformément à l'article 3 de la convention du 23 juillet 2013 précitée, la Cour exprime son opinion dans un rapport de certification qu'elle transmet au président du Sénat aux fins de remise au président de la commission spéciale précitée.

Le rapport de certification est publié par le président du Sénat.

Il est par ailleurs fait mention de la réalisation de l'audit et de ses conclusions dans l'acte de certification des comptes de l'État établi par la Cour, en application du 5° de l'article 58 de la loi organique du 1^{er} août 2001 précitée.

II - L'OPINION DE LA COUR SUR LES COMPTES DU SÉNAT DE 2021

Au terme des vérifications auxquelles elle a procédé, la Cour estime avoir rassemblé les éléments probants nécessaires pour fonder son opinion sur les comptes du Sénat de l'exercice 2021.

Pour conduire les travaux de certification, la mission d'audit a notamment pu prendre connaissance des règles de tenue et d'établissement des comptes du Sénat, des livres comptables et mandats justifiant les opérations et les soldes comptables qui y figurent, ainsi que des dispositifs et procédures concourant au contrôle interne comptable et financier. Elle a également eu communication des documents nécessaires à la formulation d'une opinion sur les comptes.

Se fondant sur ces éléments, la Cour certifie qu'au regard des règles et principes comptables qui leur sont applicables, les comptes du Sénat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont, dans leurs aspects significatifs, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du Sénat.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, la Cour appelle l'attention sur trois notes de l'annexe aux états financiers.

La note 2.13 de l'annexe, qui porte sur les charges d'exploitation, détaille les modalités de comptabilisation des charges parlementaires et mentionne les arrêtés de Bureau et de Questure du 7 décembre 2017 qui définissent les contrôles réalisés par le comité de déontologie parlementaire, en application de la loi organique n° 2017-1338 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique. Les avances de frais de mandat versées aux sénateurs sont contrôlées au cours de l'exercice suivant leur versement. Ainsi, les avances de frais de mandat comptabilisées au cours de l'exercice 2021 seront contrôlées en 2022.

La note 3 de l'annexe relative à la comparabilité des comptes fait état des modifications du mode de comptabilisation des travaux réalisés pour le compte de la Ville de Paris au 26-36 rue de Vaugirard ainsi que de la base retenue pour le calcul de la provision pour congés payés des fonctionnaires.

La note 7.1 expose le montant et le mode d'évaluation des engagements de pension et de retraite des sénateurs et du personnel et des engagements assimilés, tels qu'ils ressortent des travaux du cabinet d'actuaire consulté par le Sénat, dont la Cour a validé les conclusions, après avoir examiné les données utilisées, apprécié les hypothèses retenues et revu les calculs effectués.



SÉNAT

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021

SOMMAIRE

Bilan agrégé du Sénat.....	141
Compte de résultat agrégé du Sénat.....	142
NOTES ANNEXES :	
1. Référentiel comptable	143
2. Règles et méthodes comptables	143
2.1 Modalités d'agrégation des comptes	144
2.2 Immobilisations incorporelles	144
2.3 Immobilisations corporelles	145
2.4 Immobilisations financières	147
2.5 Stocks.....	148
2.6 Créances.....	148
2.7 Trésorerie.....	148
2.8 Capitaux propres.....	148
2.9 Provisions pour risques et charges	148
2.10 Avantages consentis aux personnels et passifs sociaux.....	149
2.11 Dettes.....	150
2.12 Produits d'exploitation.....	150
2.13 Charges d'exploitation.....	151
2.14 Charges et produits financiers	152
2.15 Charges et produits exceptionnels.....	152
3. Comparabilité des comptes	152
4. Événements significatifs de l'exercice	152
5. Notes relatives au bilan agrégé.....	154
5.1 Présentation du bilan au 31/12/2020 contributif par entité.....	154
5.2 Immobilisations incorporelles	155
5.3 Immobilisations corporelles	156
5.4 Immobilisations financières	158
5.5 Créances d'exploitation	161
5.6 Trésorerie	161
5.7 Capitaux propres.....	162
5.8 Provisions pour risques et charges	162
5.9 Dettes Fournisseurs.....	163
5.10 Dettes fiscales et sociales.....	163
5.11 Dettes diverses.....	163
5.12 Actifs venant en couverture des engagements de retraite	164
6. Notes relatives au compte de résultat agrégé.....	166
6.1 Présentation du compte de résultat au 31/12/2020 contributif par entité.....	166
6.2 Produits d'exploitation.....	167
6.3 Charges d'exploitation	168
6.4 Produits financiers et charges financières	170
6.5 Produits exceptionnels et charges exceptionnelles	171
7. Informations complémentaires	172
7.1 Engagements de pension et de retraite et engagements assimilés	172
7.2 Effectifs.....	175
7.3 Avantages accordés à des organismes extérieurs	176
7.4 Autres informations	176

COMPTE DE RÉSULTAT AGRÉGÉ DU SÉNAT

(K€)	Sénat agrégé au 31/12/21	Sénat agrégé au 31/12/20
Produits d'exploitation		
Subventions d'exploitation (yc subvention Public Sénat)	341 233	341 233
Cotisations des caisses de retraite et de sécurité sociale	10 727	10 704
Autres produits d'exploitation	16 979	17 027
Reprises sur amortissements et provisions	2 095	3 395
Total produits d'exploitation	371 032	372 359
Charges d'exploitation		
Achats et autres charges externes	34 294	30 239
Impôts, taxes et versements assimilés	1 713	1 671
Indemnité parlementaire et traitements	134 905	138 827
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	99 829	103 030
Subvention destinée à Public Sénat	17 648	17 648
Prestations de retraite et de sécurité sociale	113 293	107 093
Autres charges d'exploitation	11 810	12 559
Dotations aux amortissements et provisions	10 734	9 601
Total charges d'exploitation	424 226	420 669
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 53 194	- 48 310
Produits financiers		
Produits des actifs immobilisés	21 461	21 138
Revenus des valeurs mobilières de placement		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Revenus des autres produits financiers	915	731
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	95 672	61 805
Reprises sur amortissements et provisions	4 639	2 735
Total produits financiers	122 687	86 409
Charges financières		
Charges d'intérêts	5	4
Autres charges financières		1
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	87 968	63 375
Dotations aux provisions - charges financières	1 343	3 411
Total charges financières	89 316	66 791
RÉSULTAT FINANCIER	33 371	19 618
RÉSULTAT COURANT	- 19 823	- 28 691
Produits exceptionnels		
Produits sur opérations de gestion	123	63
Autres produits exceptionnels	675	397
Reprises sur amortissements et provisions		
Total produits exceptionnels	798	460
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	137	864
Autres charges exceptionnelles	946	728
Dotations aux provisions - charges financières		
Total charges exceptionnelles	1 083	1 592
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 285	- 1 132
TOTAL PRODUITS	494 517	459 229
TOTAL CHARGES	514 626	489 052
RÉSULTAT GÉNÉRAL	- 20 109	- 29 823

Sénat stricto sensu

10 315

7 271

Caisses des retraites et de sécurité sociale

-30 424

-37 095

Les écarts d'unités constatés dans le tableau ci-dessus s'expliquent par des arrondis au millier d'euros supérieur.

NOTES ANNEXES

1 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

L'application des dispositions de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001 s'est traduite pour le Sénat par un aménagement des méthodes comptables appliquées dans ses comptes. Il en est résulté un nouveau référentiel comptable.

Les modifications apportées au référentiel du Sénat sont fondées sur l'article 30, alinéa 2 de la LOLF : « *Les règles applicables à la comptabilité générale de l'État ne se distinguent de celles applicables aux entreprises qu'en raison des spécificités de son action* ». Elles résultent également du principe de son autonomie administrative, budgétaire et comptable, garantie de la séparation effective des pouvoirs constitutionnels. Les méthodes comptables appliquées par le Sénat sont conformes aux dispositions du plan comptable général, sous réserve des adaptations qui y sont apportées à raison de ses spécificités institutionnelles.

À cet effet, les règles applicables aux immobilisations corporelles sont compatibles avec les normes comptables de l'État. Les règles applicables aux engagements de retraite et aux avantages similaires sont celles issues de la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil national de la comptabilité (CNC) modifiée.

Ce nouveau référentiel comptable a été adopté par le Bureau du Sénat par un arrêté en date du 27 novembre 2007. Il est entré en application pour l'examen des comptes de l'année 2007.

2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels du Sénat résultent de l'agrégation des comptes du Sénat *stricto sensu*, des comptabilités annexes et des régies directes. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, le périmètre d'agrégation comprend cinq entités comptables :

- le Sénat *stricto sensu*¹⁷ ;
- la Caisse des Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) ;
- la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) ;
- la Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (CSSS) ;
- la Caisse de Sécurité Sociale du Personnel du Sénat (CSSPS).

¹⁷ Le périmètre du « Sénat *stricto sensu* » dans la suite du présent document inclut la comptabilité des buvettes du Sénat (gérée en régie directe), retracée au sein d'un compte de commerce distinct.

Ces comptes annuels ont été établis par le Trésorier, conformément au référentiel comptable adopté par le Bureau du Sénat, en vue de leur transmission à la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne.

Présentés en milliers d'euros, les comptes annuels sont préparés sur la base du principe du coût historique à l'exception du patrimoine immobilier à usage d'habitation et de bureaux¹⁸.

2.1 MODALITÉS D'AGRÉGATION DES COMPTES

Les comptes annuels du Sénat comprennent un bilan agrégé, un compte de résultat agrégé, une annexe présentant les règles et méthodes comptables, ainsi que des notes explicatives des principales rubriques du bilan et du compte de résultat intégrant, notamment, l'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'agrégation des comptes conduit à éliminer les flux réciproques entre les différentes entités comptables. L'élimination de ces flux porte :

- en ce qui concerne le bilan, sur les dettes ou les créances réciproques ;
- s'agissant du compte de résultat, principalement sur les contributions versées par le Sénat aux Caisses des retraites et de sécurité sociale, à l'exclusion des cotisations salariales, ainsi que sur les redevances annuelles de gestion versées par les différentes Caisses au Sénat.

Les flux réciproques internes au Sénat *stricto sensu*, notamment s'agissant des opérations relatives aux buvettes rattachées au Sénat, sont éliminés à l'intérieur de la colonne « Sénat *stricto sensu* ».

Conformément aux dispositions du référentiel comptable du Sénat, certaines rubriques ont été créées dans le bilan agrégé en vue d'identifier les parts contributives des différentes entités comptables au résultat du Sénat, ainsi que les éléments d'actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires.

Afin de fournir une information complète, des états de ventilation du bilan et du compte de résultat agrégés du Sénat font ressortir les contributions des différentes entités comptables.

2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent, d'une part, à des logiciels acquis et, d'autre part, à des logiciels que le Sénat produit en interne pour ses propres

¹⁸ Auparavant nommé « non spécifique ».

besoins. Elles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles font l'objet d'un amortissement comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation.

Ces durées sont les suivantes :

Amortissement des immobilisations incorporelles	Durée
Logiciel bureautique	1 an
Logiciel audiovisuel	3 ans
Logiciel outil et réseau	3 ans
Progiciels	5 ans
Logiciel produit en interne	5 ans

2.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constituées d'actifs physiques identifiables, contrôlés, dont l'utilisation s'étend sur plusieurs exercices, pour lesquels des avantages économiques futurs ou un potentiel de service sont attendus au profit du Sénat.

Le traitement comptable des immobilisations corporelles est différent selon la nature de l'immobilisation.

À la suite de l'évolution de la norme 6 relative aux immobilisations corporelles de l'État, les intitulés des catégories de biens immobiliers du Sénat ont été mis à jour, conformément à l'arrêté de Questure n° 1010 du 22 octobre 2019, sans que cela ne modifie néanmoins le traitement comptable appliqué jusqu'à présent à ces biens :

- les biens immobiliers auparavant dénommés « spécifiques » sont ainsi, désormais, appelés « historiques et culturels » ;
- les biens immobiliers qui relevaient précédemment de la catégorie des biens « non spécifiques » sont dénommés « à usage d'habitation et de bureaux » ;
- les intitulés des autres immobilisations corporelles n'ont pas été modifiés.

2.3.1 Biens immobiliers historiques et culturels

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires, un patrimoine spécifique (ou historique) a été affecté au Sénat. Ces biens immobiliers à caractère spécifique ou historique, qui comprennent le Palais du Luxembourg, l'Hôtel du Petit Luxembourg, leurs jardins et leurs dépendances historiques, sont inscrits à l'euro symbolique dans le bilan d'ouverture du Sénat.

Les travaux réalisés sur ces biens ont été comptabilisés et amortis à partir du 1^{er} janvier 2007.

Les amortissements de ces biens et travaux, calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée, sont enregistrés en charges. Ces durées sont les suivantes :

Amortissement des immobilisations liées aux biens historiques	Durée
Gros œuvre	25 ans
Réseaux (génie climatique, fluides, installations électriques, etc.)	5 à 10 ans
Installations électroniques	5 à 10 ans
Installations de communication	5 à 10 ans
Autres installations et agencements ⁽¹⁾	5 à 10 ans

(1) Par dérogation, la durée d'amortissement du bâtiment modulaire situé dans la Cour d'honneur du Palais du Luxembourg est égale à sa durée d'utilisation fixée à 4 ans.

2.3.2 Biens immobiliers à usage d'habitation et de bureaux

Les immeubles à usage d'habitation et de bureaux appartenant au Sénat ou affectés à son usage sont valorisés à la valeur de marché à dire d'expert. Le montant des travaux immobilisés liés à un bien immobilier et réalisés après la valorisation à dire d'expert augmente la valeur d'ensemble du bien immobilier à due concurrence, sauf à démontrer l'existence d'une perte de valeur.

Sauf circonstance exceptionnelle, la valeur de marché (ou valeur vénale) est révisée périodiquement (3 ans).

L'écart entre la valeur nette comptable d'un bien immobilier à usage d'habitation et de bureaux et sa valeur vénale mise à jour grâce à une nouvelle expertise est inscrit en réserve, dans un sous-compte intitulé « Écart de réévaluation ».

Les biens immobiliers à usage d'habitation et de bureaux ainsi que les immobilisations liées ne donnent pas lieu à amortissement.

2.3.3 Autres immobilisations corporelles

Les biens mobiliers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation :

Amortissement des autres immobilisations corporelles	Durée
Électroménager, machines	10 ans
Matériel industriel, outillage (garage, jardin)	5 à 10 ans
Bibliothèques et mobilier	5 ans
Véhicules (de tourisme et utilitaire)	5 ans
Matériel de bureau, Matériel vidéo, sonorisation, serveurs informatiques	5 ans
Équipement micro-informatique	4 ans
Matériel photo	3 ans

Toutefois, les biens entrant dans la catégorie des œuvres d'art et assimilées sont inscrits au bilan d'ouverture à l'euro symbolique et, pour les acquisitions ultérieures, à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale pour ceux d'entre eux qui sont reçus à titre gratuit. Ces biens ne sont pas amortissables.

Les biens mis en dépôt au Sénat dont les risques et avantages sont principalement portés par celui-ci sont comptabilisés en immobilisation. Au 31 décembre 2021, il s'agit exclusivement d'œuvres d'art ou assimilées. La contrepartie des œuvres d'art en dépôt est inscrite au passif du bilan dans les fonds propres.

Il en est également ainsi des contrats de location assimilables à des contrats de location financement, qui sont traduits dans les comptes de manière à présenter les biens contrôlés à l'actif et la dette correspondante au passif.

2.4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières comprennent des titres de participation, des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), des dépôts et cautionnements et des autres titres immobilisés – dont des prêts – portés par les Caisses des retraites et affectés à la couverture des engagements de retraite et avantages similaires.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et sont provisionnés en cas de perte de valeur.

Les TIAP et les actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires, conformément au règlement budgétaire et comptable, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition historique.

À la clôture de l'exercice, les produits financiers afférents sont comptabilisés sur la base de la meilleure estimation disponible.

Les plus et moins-values latentes à la clôture de l'exercice sont déterminées selon les modalités suivantes :

- les actifs cotés sont évalués sur la base du dernier cours boursier de l'année ;
- les autres actifs sont évalués sur la base de la meilleure estimation disponible (prix des dernières transactions connues, évaluation communiquée par le gestionnaire).

Les moins-values latentes sont provisionnées sans compensation entre les différentes lignes de titres. Les plus-values latentes sont mentionnées dans les notes annexes.

Les plus et moins-values réalisées sont constatées, pour chaque ligne de titre, par différence entre le prix de cession et le prix de revient, qui est calculé conformément à la méthode du coût moyen pondéré.

Le résultat de cession des TIAP et des autres immobilisations financières est comptabilisé en résultat financier.

Les prêts aux Sénateurs et aux personnels du Sénat, ainsi que les dépôts et cautionnements, sont inscrits à leur valeur nominale. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation déterminée en fonction de la capacité de recouvrement.

2.5 STOCKS

Les stocks sont valorisés et comptabilisés en retenant la méthode du premier entré, premier sorti. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur actuelle du stock en fin d'exercice est inférieure à la valeur historique d'achat à la même date.

2.6 CRÉANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement d'une créance est compromis.

2.7 TRÉSORERIE

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée à la clôture de l'exercice en cas de perte de valeur. Les plus-values latentes sont mentionnées dans les notes annexes.

Les liquidités nettes bancaires, les encours en caisse et les régies d'avance sont classés dans la rubrique « Autres disponibilités » du bilan.

Les comptes d'épargne et assimilés, les intérêts courus sur ces comptes y sont également classés, à l'exception de la Réserve Spéciale d'Intervention, pour laquelle ils sont classés en « Immobilisations financières ».

Les découverts bancaires sont classés, le cas échéant, dans la rubrique « Établissements bancaires et assimilés » au passif du bilan.

2.8 CAPITAUX PROPRES

Les dotations et réserves représentent la contrepartie des actifs et passifs comptabilisés dans le bilan d'ouverture de 2002, majorées des incorporations et réévaluations ultérieures. Le report à nouveau enregistre, le cas échéant, les résultats comptables des exercices précédents.

2.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges représentent des passifs dont le montant ou l'échéance est incertain.

Ces provisions concernent :

- les rentes et pensions d'invalidité versées aux personnels du Sénat ;
- les maintiens de droits aux prestations maladie dans certaines situations particulières (congé parental) ;
- les prestations maladie ayant leur origine dans l'exercice et qui seront versées par les Caisses de sécurité sociale au cours des exercices suivants ;
- les rémunérations versées aux personnels du Sénat dans le cadre d'une position statutaire particulière telle que le congé longue durée ou la mise à disposition institutionnelle ;
- les provisions pour litiges ;
- les versements de cotisations susceptibles d'intervenir pour les membres du personnel radiés des cadres sans droit à pension.

Les provisions pour rentes et pensions d'invalidité sont comptabilisées à la clôture de l'exercice au cours duquel l'incapacité ouvrant droit à la rente a été reconnue et sont calculées sur la base de la rente acquise au 31 décembre de l'exercice et de l'espérance de vie résiduelle du titulaire.

Les provisions pour prestations maladie sont estimées sur la base de la moyenne des dépenses de même nature constatées au cours des 5 derniers exercices.

Les provisions relatives à la rémunération des personnels en mise à disposition institutionnelle et au droit des personnels à un congé de longue durée sont calculées sur la base des situations en cours et des montants et durées couverts par les décisions individuelles applicables au 31 décembre de l'exercice¹⁹.

Pour les mises à disposition institutionnelles, la participation des organismes d'accueil à la rémunération de ces personnels, prévue dans les conventions, n'est pas déduite du passif.

2.10 AVANTAGES CONSENTIS AUX PERSONNELS ET PASSIFS SOCIAUX

Les avantages des membres du personnel du Sénat (rémunérations, accessoires, absences rémunérées et avantages similaires) désignent toute prestation servie par le Sénat au titre des services rendus (services faits) accomplis par ces derniers.

Le critère de rattachement des charges à l'exercice est constitué par le service rendu, à l'exception des indemnités de fin de contrat pour lesquelles le critère de rattachement résulte de la cessation d'activité du membre du personnel.

À la clôture de l'exercice, des provisions sont comptabilisées au titre des droits à prestations futures acquis ou en cours d'accumulation du fait des services passés (services déjà rendus) par les membres du personnel. Le cas échéant,

¹⁹ Ces positions peuvent ensuite faire l'objet de prolongations, dans les limites prévues par la réglementation relative à ces dispositifs, ne pouvant être pris en compte dans le calcul de la provision.

l'évaluation de la provision tient compte de la probabilité de versement des prestations. À ce titre, une charge à payer pour les congés payés et allègements acquis et non pris par le personnel statutaire est comptabilisée. La méthode de valorisation est fondée sur une moyenne des congés et allègements acquis et non pris constatés sur cinq ans (base de référence 2015-2019) appliquée aux traitements de référence annuels des effectifs présents au 31 décembre de l'année²⁰.

Dans le cas particulier des prestations servies au titre de l'incapacité partielle ou totale de longue durée (congés longue durée, pensions et rentes d'invalidité, etc.), la charge attendue pour le Sénat est comptabilisée à la clôture de l'exercice au cours duquel l'incapacité ouvrant droit à la rente a été reconnue, dans la mesure où le niveau de ces prestations est le même pour tous les membres du personnel quelle que soit leur durée de service.

Par exception aux principes énoncés ci-dessus et conformément à l'option ouverte par le plan comptable général²¹, aucune provision n'est inscrite au bilan du Sénat au titre des engagements de retraite et avantages similaires (i.e. frais de santé, frais de transport, congé spécial et indemnité de départ à la retraite). Ces engagements sont mentionnés dans l'annexe aux comptes annuels du Sénat et sont évalués conformément aux dispositions de la recommandation du CNC n° 2003-R.01 modifiée relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

2.11 DETTES

Les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation sont enregistrées à leur valeur nominale.

2.12 PRODUITS D'EXPLOITATION

Conformément au principe de l'autonomie financière des Assemblées parlementaires, posé par l'article 7 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 précitée, et dans la mesure où le Sénat détermine en toute liberté l'utilisation de la dotation qui lui est versée par l'État, celle-ci est intégralement comptabilisée en produits d'exploitation. Le montant ainsi comptabilisé au titre d'un exercice correspond à celui inscrit dans le projet de loi de finances au titre du même exercice et arrêté après le vote de cette loi.

Le capital social de la société Public Sénat étant détenu intégralement par le Sénat qui en assure le contrôle, la dotation budgétaire destinée à financer cette société et versée par l'État au Sénat est enregistrée en produits d'exploitation.

²⁰ Jusqu'en 2020, la base de calcul reposait sur le seul traitement de décembre (cf. Note 3. Comparabilité des comptes).

²¹ Référence 17020 – Memento Francis Lefebvre.

Symétriquement, le reversement de cette dotation à la société est comptabilisé parmi les charges d'exploitation.

Par ailleurs, les services du Sénat gèrent des Caisses des retraites et des Caisses de sécurité sociale destinées aux Sénateurs et aux personnels du Sénat. Il en résulte des produits issus des cotisations des personnes concernées. Celles-ci sont comptabilisées en produits d'exploitation.

2.13 CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation comprennent notamment les indemnités des Sénateurs, les traitements des personnels et les charges liées à l'exercice du mandat parlementaire.

Au cours de l'exercice, les avances versées aux Sénateurs, en application de l'arrêté de Bureau n° 2017-272 du 7 décembre 2017 modifié et de l'arrêté de Questure n° 2017-1202 modifié adopté à la même date, sont comptabilisées en charges d'exploitation dans les comptes comptables du Sénat relatifs aux aides à l'exercice du mandat parlementaire.

À la fin de chaque exercice, il est procédé, par Sénateur et par catégorie d'avance, au rapprochement des avances versées au cours de l'exercice des dépenses justifiées²² au titre de chacune de ces avances sur le même exercice.

Les fractions de ces avances non rapprochées de dépenses justifiées sont comptabilisées en atténuation de charges. Les sommes à recouvrer au titre des fractions des avances non rapprochées sont comptabilisées en actifs à recouvrer au bilan. Ces sommes figurent parmi les créances diverses.

Les dépenses rattachables à l'exercice clos et qui n'ont pas pu être imputées par les Sénateurs avant le 15 janvier de l'exercice suivant sont rapprochées des avances générales versées au cours de ce même exercice.

Leur rattachement comptable à l'exercice clos est assuré sur la base d'une estimation constituée des dépenses de même nature déclarées au cours de l'exercice précédent.

Sont également incluses dans les charges d'exploitation les prestations servies dans le cadre des régimes de retraite et de sécurité sociale, ainsi que la subvention versée à la société Public Sénat.

²² Les justificatifs produits par les Sénateurs donnent lieu à un contrôle dans les conditions fixées par les arrêtés de Bureau et de Questure précités du 7 décembre 2017.

2.14 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Les charges et produits financiers correspondent aux revenus des actifs financiers, aux résultats de cession des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement, aux produits d'intérêt et aux prêts, ainsi qu'aux charges d'intérêt bancaires.

2.15 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les charges et produits exceptionnels correspondent principalement au reclassement, en compte de tiers, des flux relatifs aux travaux engagés pour le compte de la Ville de Paris par le Sénat (cf. Note 3. Comparabilité des comptes). Figurent également parmi les charges exceptionnelles des dépenses liées à la crise sanitaire.

3 COMPARABILITÉ DES COMPTES

À la clôture de l'exercice 2021, deux évolutions peuvent être mentionnées.

1° Les travaux engagés pour le compte de la Ville de Paris au 26-36 rue de Vaugirard par le Sénat étant remboursés à ce dernier selon un rythme établi par convention et ne correspondant pas nécessairement à l'avancée des chantiers, la comptabilisation de ces flux en charges et produits est susceptible d'avoir un effet non souhaité sur le résultat comptable. À compter du présent exercice et afin de neutraliser cet effet, les flux antérieurs et courants ont été reclassés en compte de tiers et seront suivis au bilan.

2° La base retenue pour le calcul de la provision relative aux congés payés et allègements des fonctionnaires résulte désormais de la moyenne des rémunérations et charges patronales constatées au cours de l'année et non plus des rémunérations et charges patronales du mois de décembre de l'année en cours.

4 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Quatre principaux événements de l'exercice 2021 peuvent être mentionnés.

1° La diminution des disponibilités (- 144 M€) et l'augmentation du poste « Immobilisations financières » (+ 119 M€) résultent principalement de la politique d'allocation des caisses des retraites ayant amené, en 2021, à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés dans les comptes.

2° Le montant des reprises des avances sur frais de mandat non consommées au cours de l'exercice 2021 s'établit à 5,9 M€, en baisse de 2,8 M€ par rapport au niveau atteint en 2020 (8,7 M€).

3° Les comptes 2021 tirent les conséquences comptables d'opérations de récolement réalisées par la Direction des Systèmes d'information (DSI) et la Direction de la Logistique et des Moyens généraux (DLMG). La plupart des immobilisations cédées à l'issue de ces opérations étaient entièrement amorties.

4° La provision pour litiges et contentieux atteint 1 427 158 euros, soit une augmentation nette de 779 329 euros par rapport à 2020, dont 836 058 euros de dotation sur l'exercice 2021 résultant principalement de nouveaux litiges relatifs aux travaux en cours au 26-36 rue de Vaugirard. Elle retrouve ainsi un niveau proche de celui constaté en 2019 (1,38 M€).

5 NOTES RELATIVES AU BILAN AGRÉGÉ

5.1 PRÉSENTATION DU BILAN AU 31/12/2021 CONTRIBUTIF PAR ENTITÉ

Bilans individuels au 31/12/2021									
ACTIF (K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Elimination (2)	Sénat au 31/12/2021	Sénat au 31/12/2020	
ACTIF IMMOBILISÉ									
Immobilisations incorporelles (nettes)	2 437	92	110				2 638	2 394	
Immobilisations corporelles (nettes)	411 375						411 375	404 927	
Immobilisations financières (nettes)	127 553	441 774	460 835				1 030 162	911 297	
<i>dont Actifs venant en couverture des engagements de retraités (nettes)</i>		616 606	733 067				1 349 673		
Total de l'actif immobilisé	541 366	441 865	460 945				1 444 175	1 318 618	
ACTIF CIRCULANT									
Stocks	788						788	771	
Créances diverses (1)	9 200	86	236	394	801	-1 043	9 674	11 695	
Valeurs mobilières de placement									
Autres disponibilités	13 880	177 819	275 130	5 168	8 233		480 229	624 448	
Total de l'actif circulant	23 868	177 904	275 365	5 562	9 035	-1 043	490 691	636 913	
Total actif	565 234	619 769	736 310	5 562	9 035	-1 043	1 934 867	1 955 532	
<i>dont Actifs venant en couverture des engagements de retraités (nets) (3)</i>		616 606	733 067				1 349 673	1 378 400	
PASSIF (K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Elimination (2)	Sénat au 31/12/2021	Sénat au 31/12/2020	
DOTATION ET RESERVES									
Fonds propres	214 408	623 780	773 172				1 611 359	1 611 342	
Report à nouveau	311 993	7 142	-19 140	2 818	6 448		309 262	339 085	
		-1 597	-1 372	-85	-51		-20 109	-29 823	
Résultat de l'exercice	10 315						10 315	7 271	
<i>Sénat</i>							-30 424	-37 095	
<i>Caisse des retraites et de sécurité sociale</i>		-11 816	-18 608						
<i>Autres</i>									
Total des fonds propres	536 716	619 105	735 424	2 818	6 448		1 900 513	1 920 604	
Provisions pour risques et charges	5 531		200	795	1 342		7 869	6 850	
Dettes financières	196						196	191	
DETTES CIRCULANTES									
Fournisseurs	8 599			163	361		9 123	9 467	
Dettes fiscales et sociales	7 349	662	677				8 688	9 332	
Dettes diverses	6 843	2	8	1 785	883	-1 043	8 478	9 086	
Etablissements bancaires et assimilés									
Total des dettes	22 790	664	685	1 948	1 244	-1 043	26 289	27 886	
Total passif	565 234	619 769	736 310	5 562	9 035	-1 043	1 934 867	1 955 532	

(1) Le compte de liaison de la buvette avec le Sénat (classe 5) a été reclassé en "créances diverses" pour des raisons de cohérence avec le compte de liaison du Sénat (453000).

(2) La colonne "élimination" retrace les flux entre le Sénat stricto sensu et les autres entités, à l'exclusion des flux réciproques internes au Sénat stricto sensu et aux Caisse de sécurité sociale, qui sont éliminés au sein de leurs colonnes respectives.

(3) Pour les actifs affectés à la couverture des engagements de retraite - cf. point 5.12.

5.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux immobilisations incorporelles entre les bilans d'ouverture et de clôture 2021.

Les écarts d'unités constatés dans l'ensemble des tableaux présentés ci-après s'expliquent par des arrondis au millier d'euros supérieur.

Rubriques et postes	Valeurs brutes (K€)			
	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	12 479	1 259	4 424	9 314
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	12 237	908	4 260	8 884
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations en cours	243	352	165	430
Avances sur immobilisations				
Total	12 479	1 259	4 424	9 314

Rubriques et postes	Amortissements (K€)				Valeur nette (K€)
	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles	10 085	777	4 186	6 676	2 638
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	10 085	777	4 186	6 676	2 638
Autres immobilisations incorporelles					
Total	10 085	777	4 186	6 676	2 638

5.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux immobilisations corporelles entre les bilans d'ouverture et de clôture 2021.

Rubriques et postes	Valeurs brutes (K€)			
	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Biens immobiliers historiques et culturels	40 010	5 459	1 620	43 848
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains	1 745	193		1 939
Immobilisations en cours	53		53	
Constructions	25 634	3 502		29 136
Immobilisations en cours	673	21	673	21
Avances sur immobilisations	168	98	168	98
Installations techniques, matériels et outillage	11 010	1 646		12 656
Immobilisations en cours	703		703	
Avances sur immobilisations	23		23	
Biens immobiliers à usage d'habitation et de bureaux	360 187	7 101	214	367 075
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions	357 060	536		357 596
Immobilisations en cours	1 845	5 786	71	7 561
Avances sur immobilisations	143	235	143	235
Installations techniques, matériels et outillage	1 139	544		1 683
Immobilisations en cours				
Autres immobilisations corporelles	70 204	2 676	2 156	70 725
Collections et œuvres d'art	5 540	69	57	5 552
Immobilisations en cours				
Avances sur immobilisations				
Autres immobilisations corporelles	63 453	2 097	2 047	63 503
Immobilisations en cours	1 160	511		1 670
Avances sur immobilisations	51		51	
Mobilier en crédit bail				
Total	470 401	15 237	3 990	481 648

Les augmentations d'immobilisations corporelles en cours sont principalement le fait du programme de travaux du Sénat pour 2021, notamment de l'opération des 26-36 rue de Vaugirard.

Rubriques et postes	Amortissements (K€)				Valeur nette (K€)
	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice	
Immobilisations corporelles					
<i>Biens immobiliers historiques et culturels</i>	16 688	3 175		19 863	23 986
Terrains					
Agencements et aménagements de terrains	332	77		409	1 530
Constructions	11 577	2 149		13 726	15 528
Installations techniques, matériels et outillage	4 779	949		5 728	6 928
<i>Biens immobiliers à usage d'habitation et de bureaux</i>					367 075
Terrains					
Agencements et aménagements de terrains					
Constructions					365 391
Installations techniques, matériels et outillage					1 683
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	48 785	3 669	2 044	50 410	20 315
Collections et œuvres d'art	1 061	141	25	1 177	4 374
Autres immobilisations corporelles	47 724	3 528	2 019	49 232	15 941
Mobilier en crédit bail					
Total	65 474	6 420	2 044	70 273	411 374

Le tableau ci-dessous²³ rappelle la valeur vénale en état d'usage des immeubles à usage d'habitation et de bureaux résultant de la réévaluation par France Domaine qui a eu lieu en 2019.

Immeubles à usage d'habitation et de bureaux - localisation	Type	Valeur vénale au 31/12/2019 (K€)	Caractéristiques (1)	Coût locatif annuel théorique (K€)
Paris	locaux	354 400	31 993 m ²	12 949
Longpont-sur-Orge	parcelle	737	9 558 m ²	
Total		355 137		

(1) En surface utile brute

²³ Ce tableau ne tient donc pas compte de l'acquisition postérieure d'une partie commune rattachable à un bien immobilier détenu par le Sénat intervenue au cours de l'exercice 2020, pour un montant de 23 K€, ni des travaux intervenus sur ces biens entre deux évaluations.

5.4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les tableaux ci-dessous retracent la valeur nette des immobilisations financières à la clôture 2021.

Immobilisations financières (K€)	Sénat stricto sensu	Caisses des retraites	Caisses de sécurité sociale	Régies directes	Sénat au 31/12/2021	Sénat au 31/12/2020	Variation
Titres de participations (1)	541				541	541	
TIAP	126 386				126 386	124 921	1 465
Immobilisations venant en couverture des engagements de retraite		899 023			899 023	780 074	118 950
Intérêts courus et revenus courus	309	3 585			3 894	5 448	-1 553
Dépôts et cautionnements versés	318				318	313	4
Total immobilisations financières	127 553	902 609			1 030 162	911 297	118 866

Les montants de ce tableau correspondent aux valeurs nettes des immobilisations financières.

(1) Correspond à 100% des titres de Public Sénat, société exclusivement financée par les subventions versées par le Sénat.

Participation dans la société Public Sénat (en K€)	31/12/2021
Capital	120
Réserves et primes d'émissions, de fusion, d'apport...	433
Report à nouveau	258
Résultat de l'exercice	6
Subvention d'investissement	1229
Capitaux propres (en K€)	2046
Montant des prêts et avances accordés	
Montant des cautions et avals donnés	
Montant des dividendes encaissés	

Filiales et participations (K€)	SA PUBLIC SENAT
Valeur comptable des titres détenus :	
- brute :	541
- nette :	541

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" A L'OUVERTURE 2021 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
TIAP-Obligations-RSI <i>Coupons courus des TIAP-Obligations</i>					
TIAP-OPCVM-RSI <i>Revenus courus TIAP-OPCVM</i>	15 944 88	377	15 567 88	17 861 88	1 917
TIAP-Autres titres long terme-RSI <i>Revenus courus TIAP-Autres titres long terme</i>	23 085 153		23 085 153	30 213 153	7 128
TIAP-Titres de créances négociables <i>Intérêts courus TIAP-Titres de créances négociables</i>	35 000 26		35 000 26	35 000 26	
TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées					
TIAP-Compte sur livret <i>Intérêts courus TIAP-Compte sur livret</i>	51 269 26		51 269 26	51 269 26	
TIAP-Avance long terme IRFM					
Sous-total "TIAP"	125 298	377	124 921	134 342	9 045
Sous-total "revenus courus"	292		292	292	
TOTAL	125 590	377	125 213	134 634	9 045

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" A LA CLOTURE 2021 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
TIAP-Obligations-RSI <i>Coupons courus des TIAP-Obligations</i>					
TIAP-OPCVM-RSI <i>Revenus courus TIAP-OPCVM</i>	16 616 59	74	16 542 59	18 417 59	1 801
TIAP-Autres titres long terme-RSI <i>Revenus courus TIAP-Autres titres long terme</i>	23 411 136		23 411 136	30 155 136	6 744
TIAP-Titres de créances négociables <i>Intérêts courus TIAP-Titres de créances négociables</i>	35 000 104		35 000 104	35 000 104	
TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées					
TIAP-Compte sur livret <i>Intérêts courus TIAP-Compte sur livret</i>	51 433 10		51 433 10	51 433 10	
TIAP-Avance long terme IRFM					
Sous-total "TIAP"	126 459	74	126 386	135 004	8 545
Sous-total "revenus courus"	309		309	309	
TOTAL	126 768	74	126 695	135 313	8 545

VARIATION DE LA VALEUR DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" (K€)		
Valeur du portefeuille Mouvements de l'exercice	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Montant à l'ouverture de l'exercice	125 213	134 634
Acquisitions de l'exercice	23 023	23 023
Cessions de l'exercice	-21 861	-23 304
Variation de la dépréciation des titres cédés		
Plus-values sur cessions de titres :		
- détenus au début de l'exercice		1 444
- acquis au cours de l'exercice		
Variation de la dépréciation du portefeuille	303	
Autres variations de plus-values latentes :		
- sur titres acquis au cours de l'exercice		-19
- sur titres acquis antérieurement		-481
Mouvements comptables exceptionnels (1)		
Autres mouvements comptables (variation coupons et intérêts à recevoir)	17	17
Montant à la clôture	126 695	135 313

Les immobilisations financières venant en couverture des engagements de retraite sont présentées au point 5.12 du présent rapport.

Au sein de ces dernières, les prêts accordés aux Sénateurs et au personnel du Sénat s'élevaient à un montant total de 28 203 K€²⁴, dont la partie à échéance à plus d'un an représente 24 358 K€. Dans ce cadre, les encours des prêts garantis par une hypothèque représentent un montant global de 297 K€ à la clôture de l'exercice.

²⁴ Valeur nette comptable.

5.5 CRÉANCES D'EXPLOITATION

Nature des créances diverses	Solde de clôture 2021 (K€)	dont échéance à un an au plus	dont échéance à plus d'un an	Solde de clôture 2020 (K€)	Variation (K€)
Produits à recevoir par les caisses de retraite	321	321		440	-118
<i>dont CRAS</i>	86	86	-	132	-46
<i>dont CRPS</i>	236	236	-	308	-72
Produits à recevoir de l'ACOSS par les caisses de sécurité sociale	1 055	1 055	-	1 143	-88
<i>dont CSSS</i>	346	346	-	344	2
<i>dont CSSPS</i>	709	709	-	799	-90
Créances diverses	8 298	8 298		10 112	-1 814
TOTAL	9 674	9 674		11 695	-2 021

Les créances diverses concernent principalement le cumul des avances sur frais de mandat non consommées au 31 décembre 2021 (pour un montant de 5 924 K€) et des créances clients pour un montant total de 1 346 K€, correspondant notamment à l'émission des titres de recettes relatifs aux travaux du 26-36 rue de Vaugirard réalisés pour le compte de la Mairie de Paris, à des factures non établies en recettes dont le service fait est constaté sur 2021 et à des charges constatées d'avance.

Le poste « Produits à recevoir de l'ACOSS par les Caisses de sécurité sociale » reflète quant à lui la comptabilisation, à la clôture de l'exercice 2021, d'un produit à recevoir au titre du reversement ACOSS pour le mois de décembre.

5.6 TRÉSORERIE

Comme à la clôture de l'exercice précédent, il n'y a plus aucune valeur mobilière de placement détenue en portefeuille, quelle que soit l'entité. Le recours aux comptes sur livret a été privilégié pour la gestion de la trésorerie courante (cf. *infra*).

Rubriques et postes	Solde de clôture 2021 (K€)	Solde de clôture 2020 (K€)	Variation (K€)
Valeurs mobilières de placement			
Liquidités nettes bancaires	22 632	22 607	26
Compte sur livret	111 369	321 454	-210 085
Comptes à terme	346 043	280 214	65 829
Caisses	73	62	11
Régies d'avances et divers	111	110	1
Autres disponibilités	480 229	624 448	-144 218
Trésorerie nette	480 229	624 448	-144 218

5.7 CAPITAUX PROPRES

Le tableau ci-dessous retrace les mouvements relatifs aux capitaux propres entre les soldes d'ouverture et de clôture 2021.

K€	Solde de clôture 2020	Variation des oeuvres en dépôt	Résultat 2021	Affectation du résultat 2020	Solde de clôture 2021
Fonds propres (1)	1 611 342	17			1 611 359
Report à nouveau	339 085			-29 823	309 262
Résultat de l'exercice	-29 823		-20 109	29 823	-20 109
<i>Sénat stricto sensu</i>	7 271		10 315	-7 271	10 315
<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>	-37 095		-30 424	37 095	-30 424
Total des fonds propres	1 920 604	17	-20 109		1 900 513

(1) Dont effets du changement de référentiel portés dans les capitaux propres à la date du 1^{er} janvier 2007 pour un montant de 196 695 K€.

5.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le tableau ci-dessous retrace les mouvements relatifs aux provisions pour risques et charges entre les soldes d'ouverture et de clôture 2021.

Rubriques et postes	Solde de clôture 2020 (K€)	Dotations (K€)	Reprises (K€)	Solde de clôture 2021 (K€)
Rentes et pensions d'invalidité du personnel du Sénat	3 131	60		3 190
Prestations maladie des caisses de sécurité sociale	1 970	2 137	1 970	2 137
Positions particulières du personnel statutaire	842	80	68	855
Autres	907	836	57	1 687
Provisions pour risques et charges	6 850	3 113	2 095	7 869

La ligne des autres provisions pour risques et charges enregistre pour l'essentiel les risques financiers afférents aux litiges relatifs à certains marchés du Sénat et aux contentieux en matière de ressources humaines, ainsi que des reversements de cotisations susceptibles d'intervenir pour les membres du personnel radiés des cadres sans droit à pension.

Les rémunérations versées au personnel statutaire placé en mise à disposition institutionnelle ou en congé de longue durée sont évaluées au passif à hauteur des sommes à verser, au cours des prochains exercices, jusqu'à la date de cessation ou de renouvellement de la position connue à la clôture.

Pour les mêmes mises à disposition institutionnelles, le montant de la participation des organismes d'accueil à la rémunération de ces personnels est estimé pour l'année 2021 à 441 K€.

5.9 DETTES FOURNISSEURS

Le montant des dettes Fournisseurs s'élève à 9,12 M€ et correspond principalement à des factures non parvenues à la clôture 2021.

5.10 DETTES FISCALES ET SOCIALES

Le tableau ci-dessous retrace les dettes fiscales et sociales à la clôture 2021, en distinguant celles dont l'échéance est à plus d'un an.

Rubriques et postes	Solde de clôture 2021 (K€)	dont échéance à un an au plus	dont échéance à plus d'un an	Solde de clôture 2020 (K€)	Variation (K€)
Droits à congés payés du personnel statutaire	720	720		941	-221
Droits à allègements du personnel statutaire	1 525	1 525		1 596	-71
Droits à congés payés des personnels contractuels	444	444		443	1
Organismes sociaux	2 158	2 158		2 280	-122
Organismes sociaux - charges à payer	951	951		990	-38
Prélèvement à la source (PAS) - actifs et retraités	2 856	2 856		3 044	-188
Prélèvement à la source - charges à payer	1	1		1	
Autres provisions sur éléments de rémunération	32	32		37	-5
Transactions en cours					
Autres dettes fiscales et sociales					
Prestations des caisses de sécurité sociale					
Dettes fiscales et sociales des caisses des retraites (hors PAS)					
Dettes fiscales et sociales	8 688	8 688	-	9 332	-644

5.11 DETTES DIVERSES

Le tableau ci-dessous retrace les dettes diverses à la clôture 2021, en distinguant celles dont l'échéance est à plus d'un an.

Rubriques et postes	Solde de clôture 2021 (K€)	dont échéance à un an au plus	dont échéance à plus d'un an	Solde de clôture 2020 (K€)	Variation (K€)
Dettes à l'égard de l'AGAS	2 969	2 969		4 119	-1 149
Réserves d'assurances	2 706		2 706	2 874	-168
Autres	1 082	1 003	79	153	929
Dettes des caisses de sécurité sociale	1 711	1 711		1 938	-228
Dettes des caisses des retraites	10	10		2	8
Dettes diverses	8 478	5 693	2 785	9 086	-608

L'augmentation du poste « Autres dettes » résulte de la comptabilisation au bilan des flux relatifs aux opérations de travaux entreprises par le Sénat pour le compte de la Ville de Paris. Le compte présente un solde créditeur, au 31 décembre 2021, de 939 K€.

La diminution des dettes à l'égard de l'AGAS résulte quant à elle de la baisse de la contribution attendue au titre des dépenses sociales et fiscales rattachables à l'exercice 2021 et payables en 2022.

5.12 ACTIFS VENANT EN COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'article 3 du référentiel comptable du Sénat prévoit la faculté de distinguer parmi les actifs financiers ceux réputés venir en couverture des engagements de retraite et avantages similaires. Les actifs financiers des Caisses des retraites sont classés dans cette catégorie.

ACTIFS VENANT EN COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE A L'OUVERTURE 2021 (K€)						
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produits financiers acquis non encaissés	Valeur de marché (1)	Plus-value latente (2)
Actifs de la CRAS	627 885	2 908	624 978	2 820	818 482	187 777
dont immobilier illiquide	19 266	2	19 264	179	24 075	4 630
dont autres titres illiquides	24 584	1 540	23 044		40 069	15 485
dont actions et assimilées	182 496	1 362	181 135		246 164	63 667
dont obligations, prêts et assimilés	151 991	4	151 987	2 461	258 447	103 995
dont actifs monétaires	249 548		249 548	180	249 728	
Actifs de la CRPS	751 436	3 574	747 862	2 741	941 775	187 598
dont immobilier illiquide	21 691	85	21 606	272	28 972	7 009
dont autres titres illiquides	27 855	1 636	26 219		47 431	19 576
dont actions et assimilées	181 989	1 318	180 671		249 948	67 959
dont obligations, prêts et assimilés	176 684	535	176 148	2 244	271 980	93 053
dont actifs monétaires	343 218		343 218	225	343 443	
TOTAL	1 379 322	6 482	1 372 840	5 560	1 760 257	375 375

(1) Y compris les revenus courus.

(2) Déduction faite des revenus courus.

À la clôture 2020, les produits financiers afférents à ces actifs acquis et non encore encaissés représentent un montant global de 5 560 K€ se répartissant entre la Caisse des retraites des anciens Sénateurs (CRAS) pour 2 820 K€ et la Caisse des retraites du Personnel du Sénat (CRPS) pour 2 741 K€.

Au bilan, 1 378 400 K€ des actifs sont des actifs venant en couverture des engagements de retraite.

ACTIFS VENANT EN COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE A LA CLOTURE 2021 (K€)						
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produits financiers acquis non encaissés	Valeur de marché (1)	Plus-value latente (2)
Actifs de la CRAS	615 692	1 476	614 216	2 391	858 759	240 676
dont immobilier illiquide	19 266		19 266	192	23 975	4 517
dont autres titres illiquides	25 667	961	24 706		43 730	18 063
dont actions et assimilées	235 250	516	234 734		344 277	109 027
dont obligations, prêts et assimilés	161 231		161 231	1 644	271 945	109 070
dont actifs monétaires	174 279		174 279	554	174 833	
Actifs de la CRPS	732 764	2 012	730 752	2 315	972 636	237 557
dont immobilier illiquide	22 084		22 084	269	28 925	6 572
dont autres titres illiquides	28 741	1 028	27 713		50 650	21 909
dont actions et assimilées	208 439	483	207 956		320 153	111 714
dont obligations, prêts et assimilés	201 835	502	201 334	1 480	300 677	97 361
dont actifs monétaires	271 665		271 665	566	272 231	
TOTAL	1 348 456	3 489	1 344 967	4 706	1 831 395	478 233

(1) Y compris les revenus courus.

(2) Déduction faite des revenus courus.

À la clôture 2021, les produits financiers afférents à ces actifs acquis et non encore encaissés représentent un montant global de 4 706 K€ se répartissant entre la Caisse des retraites des anciens Sénateurs (CRAS) pour 2 391 K€ et la Caisse des retraites du Personnel du Sénat (CRPS) pour 2 315 K€.

Au bilan, 1 349 673 K€ des actifs sont des actifs venant en couverture des engagements de retraite.

6 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT AGRÉGÉ

6.1 PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2021 CONTRIBUTIF PAR ENTITÉ

COMPTES DE RÉSULTAT INDIVIDUELS AU 31/12/2021										
Rubriques et postes (KE)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSIS	CSSIS	avant éliminations	Élimination (I)	Sénat au 31/12/21	Sénat au 31/12/20
Produits d'exploitation										
Subventions d'exploitation (y.e subvention Public Sénat)	341 233	12 418	17 223	4 896	6 223		341 233		341 233	341 233
Coisations des caisses de retraite et de sécurité sociale	6 970	2 352	4 422	4 097	9 066		40 760	-30 034	10 727	10 704
Autres produits d'exploitation	124			759	1 212		26 908	-9 929	16 979	17 027
Reprises sur amortissements et provisions							2 095		2 095	3 395
Total produits d'exploitation	348 327	14 770	21 645	9 752	16 501		410 995	-39 963	371 032	372 359
Charges d'exploitation										
Achats et autres charges externes	34 285			4	5		34 294		34 294	30 239
Impôts, taxes et versements assimilés	1 713						1 713		1 713	1 671
Indemnité parlementaire et traitements	135 035						135 035	-130	134 905	138 827
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	99 829						99 829		99 829	103 030
Subvention destinée à Public Sénat	17 648						17 648		17 648	17 648
Prestations de retraite et de sécurité sociale	33 447	38 098	52 377	6 968	12 436		143 327	-30 034	113 293	107 093
Autres charges d'exploitation	9 598	2 644	4 783	1 987	2 727		21 739	-9 929	11 810	12 559
Dotations aux amortissements et provisions	8 552	20	25	795	1 342		10 734		10 734	9 601
Total charges d'exploitation	340 106	40 763	57 184	9 755	16 510		464 319	-40 093	424 226	420 669
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	8 221	-25 993	-35 539	-3	-10		-53 324	130	-53 194	-48 310
Produits financiers										
Produits des actifs immobilisés	684	9 343	11 434				21 461		21 461	21 138
Revenus des valeurs mobilières de placement										
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement										
Revenus des autres produits financiers	5	447	459	3	2		915		915	731
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	23 304	33 899	38 469				95 672		95 672	61 805
Reprises sur amortissements et provisions	377	2 068	2 195				4 639		4 639	2 735
Total produits financiers	24 369	45 757	52 557	3	2		122 687		122 687	86 409
Charges financières										
Charges d'intérêts	5						5		5	4
Autres charges financières										
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	21 861	30 963	35 144				87 968		87 968	63 375
Dotations aux provisions - charges financières	74	637	633				1 343		1 343	3 411
Total charges financières	21 939	31 600	35 777				89 316		89 316	66 791
RÉSULTAT FINANCIER	2 430	14 157	16 780	3	2		33 371		33 371	19 618
RÉSULTAT COURANT	10 651	-11 837	-18 759	-8	-8		-19 953	130	-19 823	-28 691
Produits exceptionnels										
Produits sur opérations de gestion	73	21	22		8		123		123	63
Autres produits exceptionnels	675		130				804		804	397
Reprises sur amortissements et provisions										
Total produits exceptionnels	748	21	151		8		928	-130	798	460
Charges exceptionnelles										
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	137						137		137	864
Autres charges exceptionnelles	946						946		946	728
Dotations aux provisions - charges financières										
Total charges exceptionnelles	1 083						1 083		1 083	1 592
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-335	21	151		8		-156	-130	-285	-1 132
TOTAL PRODUITS	373 444	60 547	74 353	9 755	16 510		534 610	-40 093	494 517	459 229
TOTAL CHARGES	363 129	72 363	92 961	9 755	16 510		554 718	-40 093	514 626	489 052
RÉSULTAT GÉNÉRAL	10 315	-11 816	-18 608				-20 109		-20 109	-29 823

Sénat
Caisses des retraites et de sécurité sociale

10 315
-30 424

7 271
-37 095

(1) La colonne "élimination" retrace les flux entre le Sénat stricto sensu et les autres entités, à l'exclusion des flux réciproques internes au Sénat stricto sensu qui sont éliminés dans la colonne afférente.

6.2 PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2021 (K€)	Sénat au 31/12/2020 (K€)
Produits d'exploitation	371 032	372 359
Subventions d'exploitation	341 233	341 233
<i>dotation du Sénat</i>	<i>312 228</i>	<i>312 228</i>
<i>dotation du Jardin</i>	<i>11 357</i>	<i>11 357</i>
<i>dotation du Musée</i>		
<i>dotation Public Sénat</i>	<i>17 648</i>	<i>17 648</i>
Cotisations des caisses des retraites et de sécurité sociale	10 727	10 704
Autres produits d'exploitation	16 979	17 027
Reprises sur amortissements et provisions	2 095	3 395

6.3 CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2021 (K€)	Sénat au 31/12/2020 (K€)
Achats et autres charges externes	34 294	30 239
Achats	5 181	5 004
<i>fournitures</i>	1 381	1 290
<i>eau, électricité, gaz, chauffage urbain</i>	2 598	2 385
<i>travaux d'impression</i>	146	129
<i>abonnements revues, ouvrages</i>	60	60
<i>achats de matériel divers</i>	411	396
<i>matériel NTIC</i>	293	360
<i>autres achats</i>	291	385
Services extérieurs	16 682	14 404
<i>maintenance</i>	5 832	5 270
<i>sous-traitance générale</i>	3 030	3 311
<i>entretiens biens immobiliers</i>	2 354	1 067
<i>locations immobilières</i>	1 557	1 538
<i>documentation</i>	1 464	1 188
<i>entretiens biens mobiliers</i>	559	519
<i>locations mobilières</i>	696	716
<i>organisation de formations</i>	585	359
<i>assurances</i>	231	205
<i>divers</i>	373	231
Autres services extérieurs	12 431	10 830
<i>frais hors missions</i>	4 426	3 694
<i>postes et télécoms</i>	3 166	2 998
<i>communication</i>	440	329
<i>frais missions</i>	535	286
<i>honoraires</i>	3 199	3 065
<i>réceptions</i>	598	393
<i>divers</i>	68	65

La ligne intitulée « postes et télécoms » comprend la part prise en charge au titre des frais téléphoniques et d'affranchissement des Sénateurs.

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2021 (K€)	Sénat au 31/12/2020 (K€)
Indemnité parlementaire et traitements	134 905	138 827
Indemnités des Sénateurs	31 714	31 563
Traitements du personnel titulaire et stagiaire	93 797	98 436
Rémunération du personnel contractuel	9 394	8 827

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2021 en K€	Sénat au 31/12/2020 en K€
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	99 829	103 030
Subvention versée à l'AGAS	63 247	68 439
Avances sur frais de mandat	24 636	22 854
Indemnité de fonctionnement des groupes politiques	11 915	11 728
Autres frais (1)	31	9

(1) *Autres frais* : frais afférents à l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques.

Le Sénat verse à l'AGAS une subvention appelée par celle-ci au fur et à mesure de l'engagement des dépenses effectuées d'ordre et pour compte des Sénateurs. Cette subvention est inscrite en charges dans les comptes du Sénat. En 2021, elle s'est élevée à 63 247 K€. Sont également mis à disposition de l'AGAS les moyens de fonctionnement en personnel, en locaux et en matériel nécessaires à l'accomplissement de sa mission (*cf. Note 7.3 Avantages accordés à des organismes extérieurs*).

La catégorie « Avances sur frais de mandat » correspond au système d'avances, mis en place à compter du mois de janvier 2018. Les avances versées ont été rapprochées comptablement des dépenses justifiées par les Sénateurs au 31 décembre de l'exercice, auxquelles ont été ajoutées les dépenses estimées rattachables à 2021 (203 K€) qui ne peuvent être justifiées que plus tardivement²⁵, conformément aux dispositions de l'arrêté de Bureau n° 2017-272 du 7 décembre 2017 modifié et de l'arrêté de Questure n° 2017-1202 modifié adopté à la même date.

²⁵ Ces dépenses qui ne peuvent être justifiées avant le 15 janvier de l'exercice N+1 sont estimées sur la base du montant des dépenses de même nature déclarées au cours de l'exercice précédent.

6.4 PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Les produits financiers et charges financières se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2021 (K€)	Sénat au 31/12/2020 (K€)
1 - Revenus		
Produits et assimilés	22 376	21 869
Produits des actifs immobilisés	21 461	21 138
<i>revenus des fonds investis</i>	21 118	20 713
<i>revenus des fonds prêtés</i>	343	425
Revenus des valeurs mobilières de placement		
Revenus des autres produits financiers	915	731
Charges et assimilées	5	5
Charges d'intérêts	5	4
Autres charges financières		1
<i>Solde des revenus</i>	<i>22 371</i>	<i>21 864</i>
2 - Cessions		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	95 672	61 805
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	87 968	63 375
<i>Solde des cessions</i>	<i>7 703</i>	<i>-1 569</i>
3 - Provisions		
Reprises sur provisions	4 639	2 735
Dotations aux provisions - charges financières	1 343	3 411
<i>Solde des provisions</i>	<i>3 296</i>	<i>-676</i>
Solde total (1 + 2 + 3)	33 371	19 618

6.5 PRODUITS EXCEPTIONNELS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les produits exceptionnels et charges exceptionnelles se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2021 (K€)	Sénat au 31/12/2020 (K€)
Produits exceptionnels	798	460
Produits sur opérations de gestion	123	63
Autres produits exceptionnels	675	397
Reprises sur amortissements et provisions		

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2021 (K€)	Sénat au 31/12/2020 (K€)
Charges exceptionnelles	1 083	1 592
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	137	864
Autres charges exceptionnelles	946	728
Dotations aux provisions - charges exceptionnelles		

Les charges et produits exceptionnels correspondent principalement aux corrections sur exercices antérieurs nécessaires au reclassement, en compte de tiers, des flux relatifs aux travaux engagés par le Sénat pour le compte de la Ville de Paris ces dernières années (*cf. Note 3. Comparabilité des comptes*). Figurent par ailleurs parmi les charges exceptionnelles des dépenses liées à la crise sanitaire, comprenant notamment la réalisation de tests de dépistage et l'octroi de remises gracieuses à certains concessionnaires du Jardin du Luxembourg pour tenir compte des effets des mesures sanitaires sur leur activité.

7 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1 ENGAGEMENTS DE PENSION ET DE RETRAITE ET ENGAGEMENTS ASSIMILÉS

Ainsi que précisé dans la note 2 « Règles et méthodes comptables », le Sénat n'applique pas la méthode préférentielle en matière d'engagements de retraite et avantages similaires. Aucune provision n'est donc inscrite au bilan à ce titre et seule une information en annexe est donnée.

Les engagements du Sénat sont des régimes à prestations définies gérés directement ou à travers les Caisses des retraites et les Caisses de sécurité sociale. Leur détail est le suivant :

- Sénateurs :
 - régime de retraite qui assure le versement d'une pension aux Sénateurs, dont le montant est fonction des annuités de cotisations pour la partie correspondant au régime de base et aux points acquis pour la partie complémentaire ;
 - régime d'assurance « maladie-maternité-décès » maintenu aux Sénateurs retraités qui couvre les régimes de santé (de base et complémentaire) ainsi que le régime d'allocation funéraire. Il est tenu compte dans l'évaluation actuarielle des recettes issues des cotisations versées par les retraités ;
 - régime de « droits à transports » accordés aux anciens Sénateurs.
- Personnel du Sénat :
 - régime de retraite qui assure le versement d'une pension aux membres du personnel du Sénat, dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire ;
 - régime « Congé spécial » qui constitue une modalité particulière de cessation d'activité ;
 - régime de l'indemnité versée au moment du départ en retraite des membres du personnel du Sénat ;
 - régime d'assurance « maladie-maternité-décès » maintenu au personnel retraité qui couvre les régimes de santé (de base et complémentaire) ainsi que le régime d'allocation funéraire. Il est tenu compte dans l'évaluation actuarielle des recettes issues des cotisations versées par les retraités.

L'ensemble des régimes décrits ci-dessus a été évalué par des actuaires indépendants, conformément aux préconisations de la Recommandation n° 2003-R.01 modifiée du CNC sur les retraites.

Les différentes hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	31/12/2021	31/12/2020
Taux d'actualisation :		
- des régimes de retraite et d'assurance maladie-maternité-décès des retraités	1.47 %	0,82 %
- de l'indemnité de départ en retraite	1.17 %	0,52 %
- du congé spécial	0,97 %	0,32 %
- des droits à transport	1.22 %	0,57 %
Table	tables INSEE 2015-2017 TPGHF 05	tables INSEE 2014-2016 TPGHF 05
Taux de rotation du personnel	0 %	0 %
Taux d'augmentation de la consommation médicale des retraités (effet âge et effet dérive des coûts)	3,20 %	3,00 %
Taux d'augmentation des salaires	Variable selon l'ancienneté	Variable selon l'ancienneté
Taux de renouvellement du mandat des Sénateurs	entre 100 % et 83 % avant 55 ans ; entre 81% et 56 % de 55 à 65 ans ; entre 53% et 0 % au-delà de 65 ans	entre 100 % et 83 % avant 55 ans ; entre 81% et 56 % de 55 à 65 ans ; entre 53% et 0 % au-delà de 65 ans

Les taux d'actualisation retenus par le Sénat correspondent aux taux des obligations d'entreprises de 1^{ère} catégorie selon la durée des engagements évalués, conformément à la Recommandation n° 2003-R.01 modifiée du CNC sur les retraites.

Au 31 décembre 2021, l'ensemble des engagements de retraite et avantages similaires du Sénat s'élève à 4 060 302 K€, contre 4 374 550 K€ au 31 décembre 2020. Le détail par régime figure dans le tableau ci-après.

Rubriques et postes	31/12/2021	31/12/2020
<i>Sénateurs</i>		
Retraite	1 019 942	1 084 801
Assurance « maladie-maternité-décès »	152 763	156 596
Frais de transport	6 779	9 204
<i>Total</i>	<i>1 179 484</i>	<i>1 250 601</i>
<i>Personnel du Sénat</i>		
Retraite	2 342 719	2 568 891
Congé spécial	27 602	15 904
Indemnité de départ en retraite	12 144	12 900
Assurance « maladie-maternité-décès »	498 352	526 255
<i>Total</i>	<i>2 880 818</i>	<i>3 123 949</i>
Total engagements de retraite et avantages similaires	4 060 302	4 374 550

Les montants sont donnés en K€.

La valeur totale des engagements diminue par rapport à l'exercice précédent de - 7,18%. Cela s'explique principalement par une augmentation des taux d'actualisation.

La sensibilité au taux d'actualisation des engagements de retraite portés par la CRAS et la CRPS est estimée, pour une augmentation de 10 points de base (0,10 %), à environ 64 199 K€ et, pour une diminution de 10 points de base (0,10 %), à environ 66 138 K€.

7.2 EFFECTIFS

Les effectifs se décomposent de la manière suivante :

	Effectifs au 31/12/2021	Effectifs au 31/12/2020
Sénateurs	348	348
Total	348	348

(1) Hors Sénateurs ministres.

	Effectifs au 31/12/2021	Effectifs au 31/12/2020
Personnels du Sénat	1 096	1 100
Contractuels	139	134
Total	1 235	1 234

Parmi ces personnels, le nombre de mises à disposition auprès d'organismes extérieurs au Sénat s'élève à 7. En sus, le nombre de personnels en détachement s'élève à 23.

	Effectifs au 31/12/2021	Effectifs au 31/12/2020
Sénateurs pensionnés (<i>stricto sensu</i>)	745	759
Personnels retraités (<i>stricto sensu</i>)	1 123	1 103
Total	1 868	1862

	Effectifs au 31/12/2021	Effectifs au 31/12/2020
Bénéficiaires Caisse de Sécurité sociale des Sénateurs (assurés, ayants droit)	1769	1 865
Bénéficiaires Caisse de Sécurité sociale des Personnels (assurés, ayants droit)	4733	4 802
Total	6502	6 667

7.3 AVANTAGES ACCORDÉS À DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Outre la subvention versée pour son fonctionnement, le Sénat met 8 personnels des services à la disposition de l'Association pour la Gestion des Assistants des Sénateurs (AGAS), ainsi que des locaux loués dont le coût représente 155 K€ (évaluation au regard du coût de la surface totale des locaux loués par le Sénat, l'AGAS occupant au réel 284,21 m² sur 802,97 m²).

7.4 AUTRES INFORMATIONS

Au 31 décembre 2021, le capital restant à appeler au titre des engagements de la Caisse des Retraites des Anciens Sénateurs, de la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat et de la Réserve Spéciale d'Intervention envers des Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR) et Fonds Professionnels de Capital Investissement (FPCI) s'élève à environ 66 718 K€.

Les prêts accordés, à l'exception des prêts d'équipement des Sénateurs, sont couverts par une assurance ou par une inscription hypothécaire. Dans ce cadre, les encours de prêts garantis par une hypothèque représentent un montant global de 297 K€ à la clôture de l'exercice.

Les droits à la formation accumulés par le personnel du Sénat s'élèvent à 110 916 heures au 31 décembre 2021 contre 118 135 heures au 31 décembre 2020.

Le montant des loyers annuels pour l'ensemble des biens immobiliers loués par le Sénat s'élève à 1 183 K€ pour l'exercice 2021.